LE COLONEL

FRANÇOIS DE COLLART

ET LA MARTINIQUE

1625-1720

Extrait de la Revue historique de l'Ouest

ORIGINES DE LA MARTINIQUE

LE COLONEL
FRANÇOIS DE COLLART
ET
LA MARTINIQUE DE SON TEMPS

COLONISATION
SIÈGES, RÉVOLTES ET COMBATS
DE 1625 A 1720

Par I. GUËT

« Je vous prie, Monseigneur, de considérer que, depuis 1685, j'ay toujours commandé dans toutes les entreprises, sans en laisser passer aucune. »

(Lettre de Collart au Ministre. Curacao, 1713.)



VANNES
LAFOLYE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
1893



LE COLONEL FRANÇOIS DE [illegible]

[illegible]



ORIGINES DE LA MARTINIQUE

LE COLONEL

FRANÇOIS DE COLLART

ET LA MARTINIQUE DE SON TEMPS

Son père était un gentilhomme de Picardie, émigré pour aller chercher fortune aux îles ; sa mère était une Bromond, de Touraine, de la très ancienne famille des Bremond d'Ars, de Saintonge ; sa femme, une Sainte-Marthe, issue des grands Sainte-Marthe du Poitou ; son beau-père, un gouverneur de la Martinique, vainqueur de Ruyter au siège de cette île en 1674.

Le colonel François de Collart comptait quarante-trois ans de services militaires en France et aux Colonies quand il est mort, en 1720. Il a eu douze enfants. Deux de ses fils, frappés à l'ennemi à ses côtés périrent des suites de leurs blessures. Lui-même a été blessé deux fois en combattant. Les loisirs que lui a laissés la guerre, il les a consacrés à enrichir une immense propriété rurale fondée par son père à la Martinique.

Nous avons choisi pour notre héros cet homme de bien, type du parfait colon des anciens temps, non seulement afin de restreindre cette étude aux limites d'une existence, mais

parce que lui et les siens ont eu le rare privilège de prendre part à toutes les actions qui se disputent l'intérêt de cette époque aux Antilles.

Ce que nous projetons de présenter ici n'est donc pas uniquement une biographie. C'est le récit des commencements de la Martinique, ayant pour cadre l'histoire d'une famille honorable, aujourd'hui représentée en France par plusieurs descendants.

Pour la plupart, les documents ayant servi à composer ce travail proviennent des archives coloniales conservées dans la Métropole. Les autres nous ont été communiqués par la famille elle-même, qui, nous devons le dire, s'est montrée sympathique à cette publication.

L'intérêt que l'on a paru voir dans nos *Origines de l'Ile Bourbon*, publiées en 1885-86 par la *Revue maritime et coloniale*[1], nous engageait à continuer ces sortes de recherches. Nous l'avons fait pour la Martinique avec un soin que le lecteur, nous l'espérons, voudra bien reconnaître.

L'île de la Martinique est celle de nos petites Antilles qui a le plus attiré l'attention du pays par ses productions, par sa chronique et son histoire. La vivacité, la bravoure, l'intelligence, la grâce et la politesse de ses habitants lui ont fait une juste renommée. Si le palais de Versailles connaissait bien le nom de cette île parce que la marquise de Maintenon daignait se souvenir qu'elle y avait passé les plus dures années de son enfance ; si, un siècle plus tard, les familiers des Tuileries se le répétaient à l'envi parce que l'impératrice Joséphine se disait fière d'avoir vu le jour à la Martinique, la nation, plus positive, avait rendu ce nom populaire à cause

[1] On peut voir aussi *Les origines de l'île Bourbon et de la colonisation française à Madagascar*, par I. Guët, archiviste-bibliothécaire de l'Administration des Colonies, *nouvelle édition* refondue et précédée d'une introduction de l'auteur — Paris, Ch. Bayle, in-8° de 350 p. 1888 — et nos *Origines de l'Inde française, Jan Begum* (*Mme Dupleix*), publiées en 1892 par la *Revue maritime et coloniale*, puis en un volume de 96 pages. In-8°, — chez L. Baudoin, librairie militaire, Paris.

des douceurs qui lui venaient de sa colonie privilégiée et qu'elle préférait aux produits similaires de nos autres possessions lointaines.

La culture de la canne, importée à la Martinique en 1630 par un Rouennais du nom de Trézel — comme la manière d'extraire son jus précieux — avait fait de si rapides progrès que, dès le principe, le sucre martiniquais primait sur les places maritimes de France. C'est notamment aux ancêtres de la famille de Lareinty[1] que l'on a dû cet avantage. Le café, introduit à la Martinique en 1723 par de Clieu, y prospéra merveilleusement et donna bientôt une fève d'un goût très apprécié. Le voluptueux arome du Macouba[2] eut très longtemps la vogue parmi les fins priseurs. Il y a quelque trente ans, c'était encore un cadeau qu'un tout petit coffret métallique plein de cette douceur dont on parfumait le tabac ordinaire. Rappelons enfin que nos ancêtres, sous Louis XIV, ont dû à cette île savoureuse quantité de bon cacao qu'on ne trouvait guère alors autre part. Pierre du Buq, de Normandie, né en 1640, et un juif espagnol industrieux, Benjamin d'Acosta, d'Andrade, né en 1648, furent les premiers qui sortirent des forêts de la Capesterre[3], pour le cultiver, l'arbre qui produit ce fruit délicieux.

On ne saurait trop souvent rappeler les noms de ceux qui ont créé les choses utiles.

La Martinique a été, pendant les XVII[e] et XVIII[e] siècles, le siège du Gouvernement général des Antilles. Ses principaux administrateurs furent des hommes éminents, capables de fixer la fortune sur un sol neuf où tout poussait comme par enchantement. Jadis en lutte contre les peuplades

[1] « Là où le sucre de la Caravelle se vend 48 à 55 livres le quintal, le *Baillardel* se vendra 65 à 66 livres. J'en appelle à M. Baillardel de la Reinty (*sic*), qui fabrique ce sucre, le plus beau de nos isles. » — Extrait d'un mémoire signé du Buq de Bellefonds, imprimé à la Martinique en 1773 par Pierre Richard, imprimeur du Roy et du Conseil souverain *(Archives coloniales)*.

[2] Nom d'une paroisse de la Martinique.

[3] Quartier de la Martinique.

indigènes d'une part, contre les Anglais et les Hollandais de l'autre, elle a dû conquérir par les armes la possibilité d'atteindre à la supériorité colonisatrice et commerciale.

D'après cet aperçu, on s'expliquera sans peine l'attrait que cette colonie a exercé en France dès son origine, et l'on comprendra que l'étude de son histoire puisse tenter encore aujourd'hui l'écrivain, au moins dans certaines périodes attachantes.

De l'arrivée de Pierre d'Esnambuc aux Antilles à l'insurrection de 1717 à la Martinique, en passant du gouvernement accidenté de Jacques du Parquet et de la révolte du commandeur de Poincy au siège de 1667 par les Anglais, à celui de 1674 par les Hollandais, à la prise mémorable de l'île Saint-Eustache par les Martiniquais, etc., c'est un enchaînement de faits dramatiques des plus instructifs et dont peu de nos colonies offrent le spectacle.

Ce travail, publié dans la *Revue historique de l'Ouest*, à partir du 1er janvier 1891, s'est trouvé divisé en cinq parties. Ce qui domine dans la première — formant une sorte d'introduction — c'est l'histoire de d'Esnambuc, fondateur de la colonisation française aux Antilles ; dans la seconde, celle de Jacques du Parquet, premier gouverneur de la Martinique et celle du père de notre héros. La troisième est surtout consacrée à la biographie du gouverneur André de Sainte-Marthe, beau-père de François de Collart, ainsi qu'aux premières armes de celui-ci en France et aux îles. La lutte entre les trois colonisations anglaise, française et hollandaise dans les Antilles, à laquelle prend si grandement part notre colonel, remplit la quatrième partie. Dans la cinquième enfin, c'est la révolte de 1717 — où Collart joue un si beau rôle — qui anime le récit.

Constamment, dans le cours de ces événements lointains, l'occasion se présente de parler de la Métropole, de la France, que les colons d'ailleurs n'oublient jamais et dont l'écrivain lui-même ne peut un seul instant négliger le souvenir.

I. GUËT.

PREMIÈRE PARTIE

Les îles du Pérou. — d'Esnambuc et du Roissey. — Levasseur. — Richelieu et la Compagnie de l'île Saint-Christophe. — L'île de la Tortue. — L'escadre de l'amiral français de Cahusac et la flotte de l'amiral espagnol don Fédérico de Tolède. — La Compagnie des îles d'Amérique. — Prise de possession de la Martinique. — Mort de d'Esnambuc, fondateur de la colonisation française aux Antilles.

I

Les groupes d'îles montagneuses qui, pressés sur les cartes primitives, figurent une barrière élevée devant le golfe du Mexique, comme pour en défendre les approches, n'ont porté le nom que porte aujourd'hui l'archipel, que vers la fin du XVIIe siècle. Sur les ébauches géographiques de Christophe Colomb, fruits de ses rêves, Antillia, — souvenir antique provenant d'Aristote, dans son livre « des choses naturelles » — désignait une contrée imaginaire, appendice de l'ancien continent. Un siècle après la découverte, sur les écrits de Pierre Martyr, contemporain[1] du grand découvreur, Linschot, géographe bien connu, rappela le nom d'Antilles. Mais

[1] On a de P. Martyr, — d'Anghiera (Milanais) — (1455-1525), une excellente histoire en latin de la découverte du Nouveau-Monde, intitulée « De navigatione et terris de novo mundo repertis », 1587, in-4°.

avant qu'il devînt en usage, encore un siècle s'écoula. Les documents de 1626 et de 1635 — que nous citerons — n'en font pas mention. Quand alors on parlait des îles semées dans l'échancrure des deux Amériques, l'idée commune était au Pérou.

Certaines cartes tracées après 1525, époque de l'introduction des Espagnols au Pérou, nomment les Antilles *Iles du Pérou*[1], et l'on appelait en France *péroutiers* les écumeurs de ces parages[2].

Les *péroutiers*, ne pouvant prendre part à l'exploitation des mines d'or et d'argent, que les Espagnols s'étaient réservée, épiaient la sortie des navires retournant en Espagne avec un chargement et employaient toute leur bravoure, toute leur habileté, à enlever en gros ce qu'il leur était interdit de recueillir autrement.

L'un de ces *péroutiers* devint le fondateur de la colonisation française aux Antilles.

Pierre Belain d'Esnambuc, baptisé le 9 mars 1585[3] au village

[1] Pour expliquer cette ancienne expression géographique, il faut se souvenir que le port de Carthagène d'Amérique, qui recevait le produit des mines du Pérou par toutes sortes de voies, était un des points principaux où allaient charger les galions. Un auteur appelle ce Carthagène « l'entrepôt du Pérou ». Il faut se rappeler aussi qu'en France, vers le commencement du XVIIe siècle, on rangeait parmi celles du Pérou, sans les confondre, aussi bien les mines du Mexique que celles d'Hispaniola (Haïti) alors en pleine activité. De cette manière, les Antilles pouvaient êtres considérées comme des « isles situées à l'entrée du Pérou. » Il n'y a donc pas là, comme on l'a dit, « une erreur manifeste. » Voici d'ailleurs, pour donner une idée de la richesse de ces mines, à cette époque, l'extrait d'un mémoire remis par Colbert à Louis XIV en 1663 et conservé aux archives coloniales. « Il se voit sur les registres de Séville en Espagne que, depuis l'an 1519 jusques en 1615, on apporta, dans cette seule place (Séville), des Indes occidentales, un milliard cinq cent trente-six millions de livres d'or. »

[2] Le premier fut un dieppois nommé Legrand. Monté avec 50 hommes déterminés sur une barque sans canon, il s'empara par surprise d'un galion isolé, pendant que l'équipage de ce bâtiment dormait ou jouait aux cartes. Legrand revint à Dieppe avec sa prise chargée de richesses. Cet exploit (qui eut lieu vers 1610) — connu de toute la Normandie, sur les côtes d'Angleterre et même en Hollande — enfiévra ces pays de la passion des aventures. De là mainte autre expédition que le succès ne couronna pas toujours.

[3] P. Margry, *vide infra* page 41.

d'Allouville[1], pays de Caux, cadet d'une ancienne famille normande ruinée par les guerres de religion[2], avait appris le métier de la mer et s'y était fait un certain renom. Dès 1610, soit à Dieppe, soit au Hâvre, volontiers on lui confiait le commandement d'un brigantin pour aller écumer les eaux « du Pérou ». Cinquante hommes, quatre ou cinq canons, autant de pierriers, constituaient d'ordinaire son armement. D'Esnambuc naviguait avec Urbain du Roissey, son ami, du même pays, autre pauvre gentilhomme qui lui servait de second. Quelques fonds mis en commun, restant du produit de la vente de leurs terres endettées, leur avaient permis de prendre un intérêt dans ces sortes d'entreprises. En réalité, ils pratiquaient la course, que permettaient alors les usages de la guerre transatlantique[3].

C'était, malgré tout, une occupation peu relevée pour un capitaine aussi intelligent que d'Esnambuc. La fortune rehausse bien des professions. Il ne la voyait qu'en rêve. Ses armateurs patientaient. Une seule bonne capture pouvait les enrichir.

Mais, depuis quinze ans, les deux amis tiraient de leurs prises de pacotille un gain si médiocre, qu'ils n'étaient pas éloignés de renoncer à cette navigation aussi périlleuse que peu lucrative. Ils se trouvaient, eux et leurs hommes, dans cette disposition d'esprit qui pousse aux partis extrêmes,

[1] Le village d'Allouville, à une lieue d'Yvetot, est célèbre en Normandie par son chêne énorme (14 m. de circonf.), âgé de neuf cents ans environ. La forme que la nature lui a donnée inspira l'idée (vers la fin du XVII[e] siècle) de construire une chapelle dont l'entrée fut pratiquée dans le tronc même de cet arbre vénérable. La chapelle et le chêne ont été classés par l'autorité locale au nombre des monuments historiques. Allouville est un lieu de pèlerinage en Normandie, comme Notre-Dame-de-Liesse en Picardie, etc.

[2] De 1589 à 1592, le pays de Caux souffrit beaucoup de la présence des bandes de ligueurs et des troupes réunies autour du grand Béarnais, bientôt Henri IV.

[3] Conventions verbales au traité de Vervins (1598). Bien qu'en paix en Europe, les puissances signataires laisseraient faire la guerre au-delà de la ligne équinoxiale. L'avantage resterait au plus fort sans nécessiter d'intervention.

lorsqu'un matin de l'un des premiers mois de l'année 1625, croisant dans l'archipel des Antilles, d'Esnambuc aperçut, au bout de sa lunette, un galion trois fois plus fort que son brigantin, mais lourdement chargé ; cela se voyait à son allure. Décidé à tout risquer, il le poursuivit, l'attaqua, le harcela pendant trois heures. Ce fut en vain. Le pauvre péroutier désemparé conserva juste assez de forces pour chercher un refuge au plus près. Il le trouva sur une terre de facile abord qu'il sut être Saint-Christophe[1]. Un compatriote, victime d'une aventure semblable, réfugié sur le même rivage, vint à sa rencontre et lui offrit ses bons offices.

C'était Levasseur, normand comme lui et comme lui destiné à voir son nom passer dans l'histoire coloniale. Les deux capitaines se contèrent leurs déboires. Levasseur, préférant la flibuste et la traite aux travaux de colonisation, gémissait doublement de son malheur. Ayant perdu son navire en descendant à Saint-Christophe, il s'y trouvait retenu avec quatre-vingts hommes d'équipage et quarante nègres, sa dernière prise de *bois d'ébène*[2] sur les côtes d'Afrique. Il se croyait peu capable de réussir dans cette île, pour lui trop éloignée des eaux d'Hispaniola.

Le hasard l'avait mal servi. Levasseur cherchait un séjour à proximité des mines de métaux précieux ; un de ces lieux d'abri où les galions venaient s'amarrer, les jours de mauvais temps. Il était tombé sur un champ de culture où, sans être à même de rien prendre, on pouvait être pris. Aussi, avait-il dû s'y mettre en état de défense en y construisant deux forts. C'était indispensable afin de se garantir des Caraïbes et plus encore des Espagnols, pour qui tout européen, autre qu'un sujet de leur nation, était un ennemi dans « les îles du Pérou. » Levasseur prévoyait de plus que des Anglais, réduits par un

[1] Découverte en 1493 par Christophe Colomb, qui lui donna le nom de son patron.

[2] Expression que les capitaines de marine employaient entre eux pour désigner une cargaison de nègres.

galion et descendus nouvellement dans l'île la voudraient posséder tout entière.

Ce qui compensait, aux yeux de d'Esnambuc, ces graves inconvénients c'était l'aspect des belles terres de Saint-Christophe. Enfant des magnifiques plaines cauchoises, et, par ce fait, bon appréciateur, il entrevit là une perspective d'avenir. La fertilité du sol, lui apprit-on, était surtout remarquable pour la culture du tabac. Levasseur y faisait travailler son monde avec l'espoir que la venue d'un navire lui procurerait des ressources en échange de sa récolte. Son espérance ne fut pas déçue. Cette récolte avait si bonne mine que d'Esnambuc en la voyant s'écria : « Voilà des balles de tabac qui valent des lingots d'or », et l'idée lui vint d'exploiter cette denrée, alors uniquement coloniale, dont l'usage se répandait chaque jour davantage. Les conditions furent bientôt réglées entre Levasseur et lui... D'Esnambuc s'entendit également avec les Anglais, dont les projets avoués ne différaient pas des siens. Il s'agissait de retourner en Europe, chacun de son côté, et de fonder une Compagnie de colonisation avec l'appui des gouvernements respectifs, comme l'avaient fait en 1602 les Hollandais dans l'Inde, en 1617 les Français au Canada[1]. Il fut résolu, d'un commun accord, qu'au retour des uns et des autres, les terres seraient partagées entre les deux nations et que l'on s'entr'aiderait en cas d'attaque par les Espagnols ou les Caraïbes.

II

Ces préliminaires établis, le brigantin radoubé fut rempli d'excellent tabac, échangé contre des vivres et autres marchandises. D'Esnambuc mit à la voile pour le Havre, où il parvint à bon port, après une traversée rapide. Son charge-

[1] Sous la conduite de Samuel Champlain, un Saintongeais, contemporain de d'Esnambuc.

ment, dès qu'il fut annoncé sur la place, se vendit très cher. A cause de sa rareté, paraît-il, le tabac de bonne qualité valait alors en France, au détail, comme à présent, de huit à dix francs la livre. On peut juger ce que dut produire une aussi belle cargaison de la feuille odorante. Les armateurs du brigantin, enthousiasmés par ce résultat inespéré, ne se contentèrent pas d'approuver l'idée de leur capitaine; ils s'occupèrent activement de la réaliser. Après diverses démarches, ils firent introduire d'Esnambuc en superbe équipage auprès de Richelieu pour lui soumettre son projet.

Le Cardinal, bien disposé par sa politique à favoriser les entreprises maritimes et coloniales, gagné d'ailleurs par les bonnes façons du gentilhomme de mer, consentit à devenir le protecteur d'une société destinée à pourvoir aux moyens de coloniser Saint-Christophe. La Compagnie fut montée par actions, chacune de deux mille livres. Richelieu voulut en faire partie. Il prit une action à son nom et déclara donner en sus un navire, dont il indiqua la valeur approximative[1]. Presque tous les associés (au nombre de treize — dont l'un ne prit qu'une demi-action) furent de hauts fonctionnaires[2], qui souscrivirent à la suite du Cardinal, plutôt pour lui plaire qu'avec un désir de lucre. Ce qui le fait dire, c'est que, leur argent versé, ils abandonnèrent l'exploitation aux soins des armateurs et ne s'en inquiétèrent plus. On ne croyait guère encore à la réussite de ces entreprises lointaines.

La date du « privilège et pouvoir concédé par monseigneur le grand maistre et surintendant du commerce de France, pour aller peupler et faire habiter par les François les isles

[1] C'était une frégate légère. Elle coûta 9,000 livres, et — ce qui peut faire sourire — on l'appela : *la Cardinale*. — On a la preuve que Lemasle, trésorier de Richelieu, paya 11,000 livres au sieur Cavelet, du Havre, mandataire de la Compagnie de Saint-Christophe.

[2] Il y avait en tête, après Richelieu, le surintendant d'Effiat, dont on ne doit pas seulement rappeler le nom comme père du fameux Cinq-Mars. « D'Effiat, homme de sens et d'ordre », bon financier, se rendit très utile au Cardinal, notamment pendant le siège de la Rochelle.

de Saint-Christophe, de la Barbade, *situées à l'entrée du Pérou*.., y trafiquer et négocier de toutes sortes de denrées et marchandises... », est du 2 octobre 1626. Celle du contrat passé à Paris entre les différents intéressés pour le dit établissement est du 31 du même mois. Etaient présents, à la signature de ce contrat, notamment : « Pierre de Belain, escuyer, sieur d'Esnambuc, et Urbain du Roissey, escuyer, sieur de Chardonville, *capitaines entretenus de la marine de Ponant*[1], demeurant ordinairement, le premier à Vertot[2], pays de Caux, le second à Rouen, de présent logez rue des Prouvaires, où pend, pour enseigne, la Cornemuze. »

Richelieu avait décidé que les noms de ces deux officiers seraient compris sur les listes du personnel de sa marine naissante ; ce qui était un grand honneur, mais entraînait à des obligations de soumission militaire très sérieuses.

Tout marcha bien jusque-là. Les difficultés commencèrent au Havre et à Port-Louis, ports d'embarquement des hommes engagés. Il s'en présenta plus qu'il n'était raisonnable d'en accepter. La souscription avait produit 45,000 livres, faible somme pour une telle entreprise[3]. On fut si pressé d'en faire l'emploi, que la quantité de vivres à embarquer ne fut pas calculée en proportion du nombre de passagers et du nombre de jours que la traversée de France à Saint-Christophe

[1] A partir du 11 mars 1626, la marine française organisée par Richelieu, fut officiellement divisée en deux parties principales : Marine du Ponante, Marine du Levant. La première comprenait les ports de l'Océan, la seconde ceux de la Méditerranée. Cette division dura jusqu'au 7 mars 1669, date à laquelle Colbert, Contrôleur général des Finances — qui s'occupait d'ailleurs des affaires maritimes depuis 1662 — reçut le portefeuille de la Marine constituée en un département unique.

[2] Château ou métairie près Bennetot (lieu de naissance de l'historien René Aubert de Vertot d'Aubœuf, 1655-1735). D'Esnambuc habita successivement au pays de Caux, Allouville, Yvetot, Bec-de-Mortagne (sur la route de Fécamp) et Cailleville, près Saint-Valery.

[3] Cette somme doit être ainsi décomptée : actions, 25,000 livres ; achat de *la Cardinale*, 9,000 livres ; et 11,000 livres représentant la valeur du brigantin (*la Victoire*) de MM. Cavelet et Cauville (associés de la Compagnie), armateurs de d'Esnambuc et du Roissey. *La Catholique* fut frétée par l'État pour le transport des passagers à Saint-Christophe.

pourrait durer, éventualités de retards comprises. Ce qu'il faudrait de nourriture aux colons, avant la première récolte des plantages dans l'île, n'entra pas non plus dans les prévisions. Sans prendre souci de ces calculs, on chargea les trois vaisseaux *la Catholique* (alors au Havre), *la Cardinale* et *la Victoire* (alors à Port-Louis) au total de 532 hommes recrutés, les uns sur les côtes de Bretagne par du Roissey, les autres, dans le pays de Caux, par le chef de l'expédition lui-même.

D'Esnambuc, commandant *la Catholique* — le plus grand des trois vaisseaux, qui était de 250 tonneaux et portait à lui seul 322 hommes — mit à la voile au Havre, à la fin de janvier 1627. Du Roissey quitta Port-Louis vers le même temps et rejoignit son chef en mer le 24 février, avec les deux autres navires. La voyage fut d'une longueur imprévue. — Soixante-quinze jours y suffirent à peine, en comptant le jour du départ à la dernière date citée. Les vivres s'épuisèrent. On se vit obligé de rationner les passagers à un tel point que la moitié de ces malheureux périt en route et que le reste arriva exténué. Les trois vaisseaux abordèrent le 8 mai 1627 à Saint-Christophe.

Il est à noter, qu'au début de ces entreprises coloniales, l'expérience n'apprenait rien aux personnes chargées de les organiser. Dix ans ne s'étaient pas écoulés que pareil malheur sévissait pour la Guadeloupe, quand on alla prendre possession de cette île ; quarante ans plus tard, il se reproduisait pour Madagascar, et, le siècle suivant (1763), pour la Guyane française, à Kourou. C'était toujours la même désolation. Ceux qui ne mouraient pas de besoin pendant la traversée trouvaient en arrivant leur tombeau sur la terre que l'on avait projeté de peupler, de coloniser. Le défaut n'était pas dans la quantité des vivres embarqués. Lorsque les ressources ne permettaient pas d'en emporter davantage, on n'avait rien à reprocher aux armateurs. Le reproche justement encouru par les Compagnies de commerce a toujours été de laisser partir trop de colons à la fois.

Dans la circonstance, la moitié de ce qu'on avait emmené d'hommes, sur les trois navires allant à Saint-Christophe, aurait bien suffi pour commencer l'établissement de la colonie.

Les Anglais s'étaient montrés plus prévoyants. D'Esnambuc les trouva déjà installés, pourvus de tout en abondance et bien portants. Ils étaient quatre cents. Nous n'avions réchappé que deux cent cinquante passagers des cinq cent trente embarqués.

A leur première descente à Saint-Christophe, les Anglais avaient occupé le milieu de l'un des deux versants de l'île, qui est traversée par une chaîne de montagnes s'élevant en amphithéâtre. Nos voisins avaient repris la même place. On aurait pu discuter sur leur choix. Mais comme les forts de Levasseur se trouvaient aux deux extrémités de l'île (de l'Est à l'Ouest), et que l'un de ces forts devait être attribué à du Roissey, d'Esnambuc ne fit pas d'objection.

Les sauvages résidaient sur l'autre versant de la montagne. Il semblait, grâce à cette séparation naturelle, que l'on dût vivre en paix avec ces insulaires. Cependant à leurs regards courroucés, à leurs gestes menaçants, quand ils venaient rôder non loin des habitations[1] nouvelles, on avait déjà la preuve que l'invasion croissante des étrangers dans l'île leur causait une violente irritation.

Le 13 mai 1627, les terres furent partagées également et limitées de bon accord entre Anglais et Français.

Ces arrangements terminés, d'Esnambuc reconnut devoir à Levasseur la somme de trois mille livres d'argent pour l'indemniser de son commencement d'établissement, y compris les quarante nègres esclaves. Le contrat du 31 octobre (cité plus haut), avait déclaré que cette somme serait prélevée sur les premiers bénéfices de la Compagnie. On verra qu'ils se firent bien attendre. Puis, cet engagement signé,

[1] On appelle « habitation » aux colonies une portion de terre cultivée (ou à cultiver) et, le plus souvent, habitée par le possesseur.

d'Esnambuc, à la demande de Levasseur, fit transporter l'ancien capitaine avec son équipage à l'île de *la Tortue*. On sait que cette petite île (qui a tiré son nom de sa forme) devint, après bien des vicissitudes, le berceau de la grande colonie française de Saint-Domingue, dite, un siècle plus tard, la *Reine des Antilles*. C'est ainsi que s'enchaînent certains événements, les moins considérables d'abord en apparence[1].

III

A peine d'Esnambuc et du Roissey s'étaient-ils installés, le premier à la Capesterre, le second à la Basse-Terre[2], dans les deux territoires cédés par Levasseur, que les Caraïbes se soulevèrent. Il fallut se battre. Quatre mois et plus de l'année 1627 furent employés, en diverses fois, à des luttes sanglantes. L'une d'elles, où périt un millier de sauvages, coûta la vie à cent Européens. Malgré des succès répétés, au compte

[1] Levasseur ne réussit pas tout d'abord à se maintenir à la Tortue. Plus d'une fois il revint à Saint-Christophe et plus d'une fois il retourna dans son repaire. Du reste, alternativement et simultanément fréquentée par les Français et les Anglais — que les Espagnols chassèrent plusieurs fois — la Tortue ne fut sérieusement occupée qu'à partir de 1640, sous le commandement du même Levasseur, commissionné par la Compagnie des Iles d'Amérique. Envoyé de Saint-Christophe avec un groupe de huguenots français (qui, selon toute apparence, ne pouvait être que son ancien équipage), Levasseur (huguenot lui-même) gouverna la Tortue pendant douze ans. Aussi bien par la flibuste que par la culture, il y gagna une grande fortune. Il y construisit un fort qui semblait le mettre à couvert de tout danger. Mais, grisé par ses richesses, enivré d'orgueil, ayant tyrannisé les habitants, dont le nombre s'était accru, Levasseur périt assassiné par deux de ses familiers. Il était brave, opiniâtre, doué d'un esprit plein de ressources. Son principal mérite a été d'avoir su entretenir sur la côte de Saint-Domingue, si proche de la Tortue, une troupe héroïque de flibustiers, la plupart français, qui nous facilita la conquête de la partie nord de la grande île, que les Espagnols finirent par nous abandonner à la fin du XVII[e] siècle.

[2] Les colons des Antilles ont appelé, dès le principe, *Capesterre* la partie de chacune des îles de l'archipel qui se trouve à l'Orient «d'où tire le vent» et *Basse-Terre*, la partie qui se trouve à l'Occident, au-dessous du vent.

des nôtres comme à celui des Anglais, d'Esnambuc sentit combien il lui serait difficile, avec ses seules ressources, de surmonter tant d'obstacles réunis. La haine des Caraïbes, l'ambition à peine voilée de nos voisins, la rareté des vivres et des munitions, la difficulté de travailler à la culture au milieu d'alertes continuelles, la perte des hommes mourant de misère ou de la blessure des flèches empoisonnées, tous les maux semblaient se liguer pour désespérer notre petite colonie et la conduire à une destruction finale. D'Esnambuc, seule âme forte au milieu de ces deux cents français affaiblis, ne pourrait suffire longtemps à soutenir leur courage. De part et d'autre, à la Capesterre et à la Basse-Terre, on considérait comme planches de salut les deux navires restés à la disposition de la colonie et rien n'assurait qu'un jour on ne céderait pas à la tentation de s'embarquer pour abandonner Saint-Christophe. C'était l'effroi de d'Esnambuc. Il fallait éviter à tout prix qu'un pareil malheur se produisît.

Sur les sages avis du commandant de la colonie, il fut résolu que du Roissey irait en France instruire la Compagnie de ce qui s'était passé et lui réclamer des secours de toute espèce.

Parti sur *la Cardinale*, chargée de tabac, et débarqué le 14 Octobre 1627 à Roscoff[1], du Roissey se mit en devoir de répondre aux vœux de ses compagnons. Il tombait mal. On était en guerre. Richelieu arrivait au camp de la Rochelle (12 octobre), où il venait présider, avec le roi, aux immenses travaux du siège que la résistance acharnée des Huguenots soutenus par l'Angleterre et le génie du grand ministre ont rendu si célèbre.

On comprend facilement qu'il fut impossible à du Roissey de pénétrer jusqu'à Richelieu. Les associés de la Compagnie étaient dispersés. Rien d'important ne pouvait se décider sans leur aveu ou sans un ordre suprême. Du Roissey, natu-

[1] En face l'île de Batz, à 8 lieues de Morlaix.

rellement indécis, ne savait que devenir. Pour l'occuper, le chef-d'escadre de Launay-Razilly, l'un des associés, l'envoya sur les côtes d'Irlande avec *la Cardinale* faire une opération dont l'objet n'est pas expliqué[1]. Cette course terminée, la Rochelle tenant encore et ne semblant pas près de se rendre, du Roissey remit à la voile pour Saint-Christophe où il parvint en mai 1628. Le résultat de son voyage n'avait pas été tout à fait nul. Il apportait les secours les plus nécessaires, provenant de la vente de sa cargaison, et amenait avec lui un bon nombre de colons qu'il avait recrutés au dernier moment de son séjour en Bretagne. Mais, tout bien considéré, comparée à celle des Anglais, la situation de notre colonie restait précaire.

Pendant l'absence de son second, d'Esnambuc avait eu querelle avec les Anglais. Autrement favorisés par leur Compagnie que nous par la nôtre, nos voisins se plaignaient (non sans quelque raison, apparente au moins) de voir une poignée de Français occuper autant d'espace qu'eux dont le nombre était quatre fois plus considérable. D'Esnambuc les avait calmés par son adresse et sa fermeté... Il irait en France traiter cette affaire, qui pourrait s'arranger par un système d'affermages. Il avait fait promettre aux Anglais (sans beaucoup d'espoir) d'attendre son retour avant de rien entreprendre sur les terres qui ne leur appartenaient pas.

Du Roissey revenu, d'Esnambuc ne tarda pas à lui confier le commandement de la colonie et à s'embarquer lui-même pour aller en France.

Aussitôt arrivé au Havre, il partit pour la résidence royale et s'en fut demander audience au grand ministre, protecteur de la Compagnie de Saint-Christophe. La Rochelle s'était rendue... La Cour triomphante était rentrée à Saint-Germain... D'Esnambuc pourrait voir le Cardinal, que du Roissey n'avait pu approcher.

[1] Probablement le placement de son tabac

Richelieu venait de recevoir l'avis, par un de ses espions, que l'amiral espagnol don Fédérico[1] de Tolède — « qui était venu parader cinq ou six jours devant la Rochelle avec une *armada* de quarante voiles — » allait faire route, à la tête de sa flotte, pour le Brésil[2] et passerait à son retour par les Antilles dans le but de chasser Français et Anglais des îles où les uns et les autres s'étaient établis. Le Cardinal était fort animé contre l'Espagne (il eut toute sa vie tant de raisons de l'être). L'arrivée de d'Esnambuc à Saint-Germain fut par lui considérée comme très opportune.

Les nouvelles acquisitions françaises « aux îles du Pérou » valaient-elles que l'on fît une expédition armée pour en assurer la conservation ? Voilà ce qu'il fallait savoir...

Sur l'affirmative éloquemment plaidée par d'Esnambuc et la peinture qu'il fit de la situation fâcheuse de notre petite colonie en face des Anglais, Richelieu ordonna qu'une escadre portant les secours nécessaires en hommes, en vivres, en vêtements, etc, partirait pour les Antilles. sous le commandement de l'amiral de Cahuzac. Elle aurait principalement pour mission, aussi bien de combattre don Fédérico de Tolède se présentant en ennemi dans les eaux de Saint-Christophe, que de mettre les Anglais à la raison. On peut se figurer l'émotion de d'Esnambuc écoutant le Cardinal détailler ces ordres à M. Isaac Martin de Maunoy, son principal secrétaire pour la marine et le pressant d'en assurer l'exécution. Plus heureux que du Roissey, il allait rendre la vie à sa chère colonie qui avait mis en lui sa dernière espérance.

Avant de résumer les événements de cette expédition — dont la destinée singulière devait causer tant de surprises — il nous faut suivre d'Esnambuc au pays de Caux.

[1] Aliàs : don Frédéric et don Fadrique.

[2] Don Fédérico s'était déjà fait connaître, en 1625, par la prise de San Salvador aux Bataves. Il les avait ensuite forcés d'évacuer le Brésil. Mais ils y revinrent cinq ans après et n'en furent chassés qu'en 1654.

D'Esnambuc avait une sœur du nom d'Adrienne de Belain[1] qui s'était mariée à Cailleville, près Saint-Valery, le 11 janvier 1589, avec Pierre Dyel, écuyer, sieur de Vaudroques. De ce mariage étaient nés quatre fils, dont trois auront place en cette histoire : 1° Simon Dyel du Parquet, né à Cailleville le 9 septembre 1600; nous aurons bientôt à mentionner sa mort glorieuse; — 2° Pierre de Vaudroques; resté dans le pays, il y mourut en 1644; — 3° Adrien de Vaudroques, né vers 1604, mort en 1662, capitaine un instant, sous les ordres de d'Esnambuc; nous aurons plusieurs fois à reparler de lui; et, — 4° Jacques Dyel, né vers 1606, mort en 1658, le seul des quatre frères vraiment remarquable, non moins illustre que son oncle. Il prit le nom de du Parquet après la mort de son frère aîné. Ce sera le premier gouverneur de la Martinique.

D'Esnambuc voulut se charger tout de suite de l'un au moins de ses neveux. Suivant que la fortune le favoriserait lui-même, il avait l'intention de faire à ce jeune parent un sort prospère. Il emmènera Simon l'aîné à son prochain retour à Saint-Christophe.

Cependant l'expédition se prépare. D'Esnambuc a quitté sa famille qu'il ne doit plus revoir. Cahuzac a reçu les instructions du ministre le 18 février 1629. Le traité de paix signé le 26 avril suivant, entre Louis XIII et Charles I[er] d'Angleterre, oblige les parties contractantes, pour les colonies, au *statu quo ante bellum*. Les Anglais devront rendre ce qu'ils nous auront pris à Saint-Christophe. D'un autre côté, si les Espagnols nous sont hostiles par intermittences — comme aux Anglais — tout les porte en ce moment à ménager ces derniers[2]. Il n'est pas croyable que, de deux colonies voisines, contiguës l'une à l'autre, l'une soit molestée, l'autre épargnée.

[1] Son autre sœur s'appelait Catherine. Elle demeurait à Dieppe, paroisse Saint-Jacques, et vivait encore à la fin de l'année 1644.

[2] Richelieu eut la preuve, pendant le siège de la Rochelle, que don Fédérico, venu soi-disant pour nous soutenir contre la flotte anglaise, frayait avec Buckingham, notre ennemi, plus célèbre par sa dépravation que par ses talents.

La nation vraiment à redouter pour les Espagnols en Amérique, ce sont les Hollandais qui, l'année précédente, leur ont porté de terribles coups. Deux flottes espagnoles, chargées de richesses, furent défaites et enlevées par les Bataves. — L'Espagne a perdu là près de vingt millions d'argent. La crainte de voir se renouveler cette perte énorme expliquait l'expédition de l'amiral de Tolède sur les côtes du Brésil et dans le golfe du Mexique, beaucoup mieux que le projet de détruire notre petite colonie. Tout bien considéré, on pouvait attendre les événements avec une certaine confiance.

IV

L'escadre de Cahuzac composée de dix navires, dont trois vaisseaux et trois frégates[1], mit à la voile au Havre, avec d'Esnambuc commandant l'un d'eux[2], le 5 juin 1629, et parvint à la Basse-Terre de Saint-Christophe le 25 du mois suivant.

La première partie de cette campagne, très bien conduite, fut aussi rapide qu'elle pouvait l'être. La seconde, moins heureuse, plus dramatique, sera traversée d'incidents inattendus.

Le 27 juillet, Cahuzac entre en communication avec du Roissey. Il apprend que les Anglais, sortant des limites de leur possession, se sont considérablement étendus sur nos terres. Leur résidence à la Grande-Rade est défendue par un fort et cinq vaisseaux. Le 30 juillet, sommation d'avoir à rentrer dans leurs limites est portée aux Anglais par ordre de l'amiral. Elle est renouvelée le lendemain. Le 2 août, Cahuzac, n'ayant reçu que des réponses dérisoires, fait route vers la Grande-Rade distante de trois lieues du fort de du Roissey. Les Anglais sont prêts à se défendre. Avec ses trois

[1] *Trois-Rois*, *Aigle*, *Intendant*, *Notre-Dame*, *Sainte-Anne*, etc.
[2] *La Cardinale*, sur laquelle il était venu de Saint-Christophe.

vaisseaux, Cahuzac s'empare de quatre des leurs dans un rude combat d'artillerie suivi d'un abordage par nos marins, et, sur le champ, il conduit ses prises à la Basse-Terre devant le fort de du Roissey. Le 3 août, les Anglais envoient un parlementaire... Vives plaintes de la manière dont on s'est conduit à leur égard... Cahuzac est très ferme. « Vous avez tort, leur dit-il en substance, vous êtes battus : cédez ou je recommence la guerre. Je vous donne jusqu'à demain pour réfléchir. » Le 4 août, les Anglais consentent à restituer ce qu'ils nous ont pris en terrains pendant l'absence de d'Esnambuc. Sur cette base, l'amiral fait signer, entre Anglais et Français, un traité de paix et d'alliance qui les oblige de part et d'autre à une mutuelle défense en cas d'attaque par les Espagnols. Le 7 août, d'Esnambuc et du Roissey étant remis en possession des terrains restitués, l'amiral français donne un exemple de haute générosité. Il fait ramener ses prises aux Anglais, ce qui n'était pas une clause du traité. Le gouverneur anglais reconnaissant vient remercier l'amiral de sa belle action.

On est porté à croire après cela que les Anglais, touchés des bons procédés de l'amiral, ne recommenceront pas de si tôt leurs déprédations. Ce serait mal les connaître. L'année n'était pas écoulée qu'il nous fallait recourir encore au canon pour les maîtriser, sans réussir toutefois à leur inspirer de meilleurs sentiments. Le bref récit de la seconde partie de l'expédition de Cahuzac va nous le prouver.

A un mois de là, voyant que la flotte espagnole, qui, suivant toutes conjectures, devait être aux Antilles vers le milieu d'août, n'avait pas donné signe de vie jusqu'aux premiers jours de septembre, — et croyant dès lors que le Cardinal avait été faussement renseigné, — Cahuzac quitta Saint-Christophe pour aller prendre possession de l'île Saint-Eustache, comme le portaient ses instructions.

C'était jouer de malheur. A peine les vaisseaux français eurent-ils disparu que ceux d'Espagne se montrèrent. Cin-

quante navires, dont plusieurs étaient des prises, vinrent jeter l'ancre devant le fort commandé par du Roissey. A partir de ce moment, la conduite de celui-ci devint louche ou du moins désordonnée. Aux sept cents hommes que les Anglais fournirent avec assez d'empressement, d'Esnambuc, obligé de se garder, n'en put ajouter que cent vingt, sous la conduite de Dyel du Parquet, son neveu. Cette troupe, au total d'un millier d'hommes environ, avec les compagnons de du Roissey, s'occupa, une grande partie de la nuit, à se retrancher, à se préparer au combat pour empêcher le débarquement des ennemis qui ne manquerait de s'opérer dès la matin. Les Espagnols en effet commencèrent à descendre à la Basse-Terre vers huit heures. C'était le 13 septembre 1629.

Du Roissey, voyant le jeune du Parquet impatient, plein d'ardeur, le fait avancer sur le rivage avec sa compagnie, l'assurant qu'il va le soutenir de toutes les forces dont il dispose. Que se passa-t-il ? Ce fut comme un coup de foudre. Le neveu de d'Esnambuc fond sur l'ennemi. Il aborde le capitaine de la troupe de descente, le transperce de son épée et tue ainsi les Espagnols qu'il peut atteindre. Il est enveloppé et tombe frappé de dix-huit blessures. Trois Français ayant pu le suivre meurent à ses côtés. La compagnie de du Parquet se précipite pour venger son chef ; lancée au milieu d'un groupe d'ennemis dix fois supérieur, elle est écrasée. A cette vue, les Anglais pris de panique, lâchent pied. La déroute est complète. Du Roissey perd la tête, suit les Anglais avec les siens, et ne s'arrête, dans cette fuite insensée, qu'à la Capesterre, en présence de d'Esnambuc qui, douloureusement surpris, apprend à la fois la panique des Anglais, l'écrasement de ses compagnons et la mort de son neveu. « La Basse-Terre est au pouvoir des Espagnols, lui crie-t-on ; l'ennemi s'avance... » Bref, malgré les exhortations de d'Esnambuc, malgré ses instantes prières, il faut se rendre, sans plus combattre, sans mesurer les conséquences désastreuses qu'une telle faiblesse va nécessairement entraîner.

V

Etait-ce assez cruel pour le commandant de notre petite colonie de se voir abandonné à la merci d'un sort aussi révoltant ? Il vole en France chercher le haut appui de Richelieu et l'obtient. Il ramène une escadre avec des secours de toute espèce. Les Anglais vaincus sont contraints de respecter nos droits. On respire à peine autour de lui sous le poids de tant de bonheur, et, d'un seul coup, d'Esnambuc se voit arracher l'ensemble de ces avantages si chèrement acquis. Il y avait de quoi briser un courage moins résistant que le sien.

Cependant d'Esnambuc, au souvenir de tout ce qu'il a déjà surmonté d'obstacles, ne cesse pas d'espérer. Quand l'injustice des événements est trop criante, c'est que, par une sorte de loi naturelle, la Providence ménage un retour de fortune.

En attendant, notre petite colonie va ressentir toute l'amertume de sa défaite. Aucune humiliation, aucune souffrance ne lui seront épargnées.

Il est permis de soupçonner qu'il y avait eu dans cette affaire entente de l'ennemi avec les Anglais. Ce qui va se passer d'ailleurs donne à croire que leur panique à la descente des Espagnols n'était pas de bon aloi.

Les Anglais s'engagèrent à quitter Saint-Christophe dans le plus court délai. Don Fédérico leur accorda le temps de se préparer. Un certain nombre d'entre eux s'embarquèrent et feignirent de partir sur deux bateaux amenés de Nièves, colonie anglaise (voisine de Saint-Christophe) dont les habitants s'étaient enfuis à l'approche de la flotte espagnole.

Quant aux nôtres, l'amiral victorieux ne voulut rien entendre. Ayant d'ailleurs des raisons pour en finir au plus vite, il fit passer les Français, au nombre de quatre cents,

sur deux navires que Cahuzac avait laissés à Saint-Christophe et les força de s'éloigner sur-le-champ. *La Sainte-Anne*, capitaine Rose, reçut à son bord du Roissey et ses hommes. Une barque (dont le nom n'est pas resté) commandée par un sieur Liot, prit d'Esnambuc avec son monde.

Les vents étaient contraires .. Le temps était mauvais pour naviguer dans l'archipel à cette époque de l'année... Rose et Liot errerent pendant trois semaines avant de pouvoir aborder sur une terre hospitalière. L'île Saint-Martin se trouva seule possible... ; on y débarqua. En temps ordinaire on aurait pu la joindre en quelques heures.

Les colons entassés dans les deux navires avaient pâti pendant cette course vagabonde. Les privations avaient aigri beaucoup d'entre eux.

D'Esnambuc vit tout de suite s'augmenter un dissentiment commencé à Saint-Christophe entre les Normands qui lui étaient dévoués et les Bretons auxquels du Roissey commandait. Des conciliabules se formaient ; une trame s'ourdissait du côté des Bretons... Un matin, on s'aperçut que *la Sainte-Anne* était disparue, enlevant cinquante hommes du parti du Roissey et le commandant lui-même. La complicité du capitaine Rose ne pouvait faire doute. D'Esnambuc crut d'abord à une excursion dans un but utile, dans un intérêt commun. Mais la réalité s'imposa. Son ami, son compagnon de navigation pendant vingt ans, l'avait abandonné au moment le plus critique. Cette défection, ajoutée à la conduite embarrassée de du Roissey dans les derniers événements, lui devinrent funestes. On sut plus tard que Richelieu l'avait fait enfermer à la Bastille[1]. Pour expliquer cette rigueur, il faut se souvenir que le second de d'Esnambuc avait comme lui le grade de capitaine entretenu dans la Marine de l'État. Le Cardinal ne pardonnait à aucun officier de manquer à la discipline, encore moins de ne pas donner l'exemple du courage et de la persistance dans les moments désespérés. On doit

[1] Dutertre.

pourtant convenir que la perte de du Roissey fut plutôt favorable à la colonie. La situation des deux capitaines presque sur le même pied devait faire naître des conflits. Maintenant la colonie va marcher sous les ordres d'un chef unique : d'Esnambuc. Il est digne de la commander.

Les instructions secondaires données à Cahuzac avaient pu le détourner du principal objet de sa mission. En quittant Saint-Christophe, l'amiral français avait dû envoyer, dans le golfe du Mexique, plusieurs de ses bâtiments faire la chasse au galion, non pour lui-même assurément, mais pour son maître. Richelieu, qui venait de dépenser des sommes énormes à la Rochelle, eût été heureux de faire enlever aux Espagnols quelque riche proie pour le Trésor français. C'était le meilleur moyen de les punir de leur duplicité.

Cahuzac, comme on sait, avait été prendre possession de Saint-Eustache. Mais, à peine la cérémonie religieuse d'usage était elle célébrée, que l'amiral apprenant l'arrivée de la flotte espagnole, fut obligé d'abandonner l'île et de se porter vers Saint-Christophe avec les deux seuls vaisseaux qui lui restaient[1]. En présence de forces aussi disproportionnées, c'eût été folie de souhaiter une rencontre. Elle n'était plus à craindre. Don Fédérico, à court de vivres et redoutant la saison déjà mauvaise, s'était hâté de remettre à la voile et d'aller se réfugier dans le port de Carthagène. Comme il n'en sortait pas, on s'informa. On sut bientôt que ses vieilles nefs aux cales disjointes lui inspiraient si peu confiance qu'il n'osait reprendre la mer pour retourner en Espagne. C'était probablement là le secret de son irrésolution devant la Rochelle et de ses intrigues avec les Anglais[2]. Quoi qu'il en fût, on ne revit plus don Fédérico à Saint-Christophe et Cahuzac y revint trop tard. L'expulsion de ceux qu'il venait défendre était

[1] *Trois-Rois* et *Notre-Dame*.

[2] « Le mauvais état des navires et des équipages servit de prétexte à l'amiral don Fadrique de Tolède... » pour excuser le gouvernement espagnol auprès de Louis XIII. (Siège de la Rochelle).

accomplie, et les Anglais semblant les suivre, il reconnut que son intervention devenait inutile. Sur ce, Cahuzac alla rejoindre ses autres vaisseaux qu'il trouva dans le golfe du Mexique, sauf deux. L'un[1] était retourné en France et l'autre, démâté par un coup de vent, non loin de l'île Saint-Martin, l'avait abordée pour s'y réparer.

Ainsi finit ce curieux chassé-croisé d'une flotte et d'une escadre ennemies autour d'une pauvre colonie de 350 Français, en passe de se voir à jamais dispersée.

Il est intéressant de savoir comment ce malheur qui la menaçait fut détourné de sa tête.

Le vaisseau démâté, venu se refaire à Saint-Martin, où se trouvaient alors d'Esnambuc et ses compagnons, était celui du capitaine Giron, officier supérieur bien connu dans l'ancienne marine, homme d'expérience et de grand mérite, à la fois habile et brave. Sa réparation terminée, ayant appris le départ de la flotte espagnole et la présence de d'Esnambuc à Saint-Martin, Giron vint lui proposer de le conduire à Saint-Christophe et de le remettre en possession de ce qu'il avait perdu. Était-il possible qu'avec un seul vaisseau on pût se relever d'une situation aussi compromise? Giron avait confiance. D'Esnambuc, vivement touché, s'empressa d'accepter la proposition qui lui était faite d'aussi bonne grâce. Giron le prit à son bord et, parvenus à Saint-Christophe, ils reconnurent que les Anglais, restés dans l'île, malgré leur promesse de la quitter faite ostensiblement à don Fédérico, avaient augmenté leur domaine de toutes les habitations de nos colons. On les voyait s'y livrer à des travaux de culture comme si les terres des Français leur eussent appartenu en propre.

A cette vue, d'Esnambuc indigné somme les Anglais de lui rendre ce qu'ils ont pris. Ceux-ci refusant et menaçant d'empêcher tout débarquement, Giron, sans plus de formes,

[1] *La Cardinale*, pour annoncer à Richelieu le succès de la première partie de l'expédition.

attaque deux de leurs navires présents dans la rade et les capture. Puis, ces deux-là bien amarinés, il fait déclarer à un troisième plus considérable qu'à la moindre résistance de sa part, il va le couler à coups de canon. L'autre ne bouge. Giron le tient en respect, et, pendant ce temps-là, dépêche ses deux prises à Saint-Martin afin d'en ramener les compagnons de d'Esnambuc. C'était un voyage de huit lieues à peine.

Les Français, tressaillant de plaisir à cette nouvelle inattendue, ne tardèrent pas à rejoindre leur chef au nombre de 350 seulement, mais résolus et bien armés par les soins de Giron, qui leur avait envoyé des armes et des munitions. Bref, d'Esnambuc à leur tête, les nôtres reprirent pied dans l'île et gesticulant, menaçant, criant qu'ils allaient en découdre, ils regagnèrent leurs quartiers sans que les Anglais fissent mine seulement de vouloir les empêcher. La petite colonie réinstallée reconnut avec joie que, pendant son absence de trois mois, ses habitations n'avaient pas souffert. Au contraire, elles avaient profité, sous la main des Anglais qui s'étaient empressés d'augmenter la culture du tabac pour leur compte, juste compensation de tant de misères.

Dès lors, on parla beaucoup moins de retourner en France, comme la majorité des colons l'avait résolu à Saint-Martin, après la fuite de du Roissey. D'Esnambuc eut donc raison de ne pas se décourager. La récompense ne lui manqua pas. Avec ce que l'avenir réservait à sa mémoire, il eut présentement la satisfaction de voir ses projets avancer vers la réussite, ce dont il avait pu douter un instant. Continuons à montrer ce qu'il a fait pour notre établissement aux Antilles. Son œuvre va se compléter.

VI

Le retour de la colonie à Saint-Christophe, sous les auspices du brave capitaine Giron, s'effectua dans les derniers jours de l'année 1629.

D'Esnambuc profita du calme qui suivit et auquel il n'était guère habitué, pour faire réparer les forts et développer la culture du tabac.

Autant qu'on peut savoir d'après des indications éparses, on s'était contenté jusque là — ne pouvant mieux faire — de tirer des plantations la quantité de tabac nécessaire pour entretenir en magasin la valeur d'une moyenne cargaison. Il s'agissait maintenant de multiplier les plantations et d'obtenir un approvisionnement trois ou quatre fois plus considérable, afin de ne pas s'exposer à perdre les occasions d'échanges qu'on allait voir se renouveler plus fréquemment.

Richelieu venait de faire établir, par ordonnance du Roi, « qu'il sera payé trente sols pour livre de droit d'entrée sur le tabac arrivant dans les ports de France, excepté sur celui qui viendra de Saint-Christophe, etc. » (17 novembre 1629).

On pouvait espérer que l'avantage accordé par cette déclaration engagerait les navigateurs marchands à se porter vers Saint-Christophe. Il fallait se préparer à les recevoir. Cependant le premier effet de cette mesure, assurément très paternelle, devint dangereux pour la colonie, aussi pauvre d'expérience que de ressources alimentaires. Dès que nos colons eurent connaissance de la disposition fiscale qui les encourageait si bien à la culture du tabac, ils négligèrent complètement celle des vivres.[1] Les imprudents semblèrent oublier

[1] On appelait « vivres », notamment le Manioc, arbuste, comme on sait, originaire du Brésil. Sa racine — aussi grosse que celle de la betterave — fournit une fécule très nourrissante appelée cassave. En France, c'est le tapioca. Le manioc est pour l'Amérique ce que le riz est pour l'Inde.

que pour recueillir il faut subsister. Ils travaillèrent avec tant d'ardeur à leur *petun*, comme on disait en Amérique, que pas un pouce de terrain ne lui fut dérobé. Puis effrayés de l'état où les avait réduits leur désir de s'enrichir, sans cesse excité, jamais assouvi, ils revinrent au projet de retourner en France avec deux pleines cargaisons du produit de la plante privilégiée.

Au milieu de ces aberrations qu'entretenait la faim, nos colons seraient tombés dans un extrême dénuement, sans un hasard providentiel qui vint encore les sauver.

Un navire zélandais pacotilleur, faisant route pour Hispaniola, passait en vue de Saint-Christophe. On lui fit des signes... On le héla... Le capitaine de ce bâtiment consentit à venir aborder... Touché de la situation de la colonie, il voulut bien lui donner, à six mois de crédit, de la farine, du vin, de la viande salée, des chemises, des étoffes et généralement tout ce qui lui était nécessaire. Il prit pour acompte la quantité de tabac dont les habitants pouvaient disposer ; celle récoltée, prête à livrer, ne pouvait alors être bien considérable.

Six mois après, le bon capitaine reparut et son retour ne fut pas moins utile aux habitants. Il continua de venir ainsi, et, quand son bâtiment ne suffit plus à emporter le produit des récoltes, il en prévint ses compatriotes. Plusieurs capitaines suivirent son exemple. Ils eurent si bien lieu de s'en féliciter, qu'ils trouvèrent avantage à recruter des colons sur les côtes de France et à les amener par petits groupes à Saint-Christophe.

Ce trafic avec des marchands de Zélande et d'autres provinces de Hollande, s'étendit à toutes les îles des Antilles et fut la première cause de leur prospérité. Mais la Compagnie française, aveuglée par un intérêt mal compris, s'appliqua sans mesure à empêcher le commerce étranger, au lieu de le modérer par des droits à l'importation et à l'exportation. Nous aurons trop souvent à faire ressortir les fâcheux effets de cette défense impolitique.

Toutefois, notre petite colonie put largement profiter de la liberté qui lui était laissée, ou plutôt qu'elle avait prise Elle s'agrandit et se consolida. Le nombre des terrains mis en valeur ne s'augmentait plus seulement pour la culture du tabac, celle des vivres marchait de pair. C'est à dater de cette époque (1631-32) que la partie française de Saint-Christophe put compter son âge d'or.

L'année suivante (1633), deux affaires, qui se terminèrent sans effusion de sang, troublèrent passagèrement les esprits. Dans la première, d'Esnambuc obligea les Anglais à remplacer une pile de 40,000 livres de tabac, qu'ils avaient détruite par le feu et que notre colonie aurait perdue sans la fermeté dont il fit preuve. La seconde affaire, dite le *différend du figuier*, fut plus grave. D'Esnambuc dut faire prendre les armes à ses compagnons, des haches et des torches allumées à ses nègres, pour effrayer les Anglais. Grâce à ces menaces et à son énergie personnelle, il fit restituer aux Français une assez grande quantité de terres que nos voisins avaient usurpées en réglant les alignements de leur possession sur un figuier d'où partaient les lignes d'abornement. Les branches de cet arbre (dont certaine espèce est essentiellement *gagnante*[1]) courbées jusqu'à terre, s'enracinant pour monter et descendre encore, s'étaient étendues, et continuaient de s'étendre, au-delà de ce que l'on aurait pu imaginer. Plus la végétation du figuier s'élargissait, plus les Anglais gagnaient de terrain. Cette borne, trop complaisante pour des gens peu scrupuleux, fut remplacée par un puits que d'Esnambuc fit creuser et qui devint commun entre les deux nations. On l'appela « le puits de l'accommodement ». L'eau s'en trouva si limpide et si bonne que les marins de Dieppe, voyageant à Saint Christophe, la citaient comme égale en pureté à celle de leur ville, dont les sources, venant de hauteurs, sont très prisées. La colonie dut encore cet avantage à d'Esnambuc.

[1] Le figuier des Indes. C'était pour nos colons « le figuier d'enfer » de la *Satyre Ménippée*.

Le premier acte qui interdit le commerce des îles françaises de l'Amérique avec l'étranger est une déclaration royale du 25 novembre 1634.

Cette défense eût été juste, peut-être, si la Compagnie, plus soigneuse de la vie de ses colons, ne les avait laissé manquer des choses indispensables à l'existence. Quelle illusion de croire qu'une colonie naissante, parce que le sol qu'elle exploite est riche, y doit trouver de prime abord tout en abondance pour sa nourriture et son entretien ! C'est par légions que l'on a dû compter, aux Antilles notamment, les victimes de cette erreur. Les conséquences de ces anciennes lésineries ont été très nuisibles, pour la France, aux progrès de la colonisation.

Les habitants de Saint-Christophe, outrés des privations qu'on leur imposait par ce dur procédé, non-seulement continuèrent à traiter avec les Hollandais et autres marchands du nord de l'Europe, mais ils n'envoyèrent plus que le moins possible de leurs produits dans les ports de France.

Les associés de la Compagnie, ayant appris par des capitaines français que les étrangers, et surtout les Bataves, tiraient de merveilleux profits de leur commerce étendu avec Saint-Christophe, commencèrent à réfléchir. Elle avait donc de la valeur cette petite colonie « comme abandonnée ». S'ils l'ignoraient, ce n'était pas la faute de d'Esnambuc qui les avait renseignés de toute manière, verbalement et par écrit. Leur insouciance avait amené ce résultat : les colons de Saint-Christophe faisaient bien leurs affaires ; la Compagnie voyait péricliter les siennes. C'était là un abus qu'il fallait corriger au plus vite ! Les associés ne pouvaient admettre que l'on s'enrichît à leur service sans que le capital avancé par eux leur rapportât ce qu'ils étaient en droit d'espérer.

VII

Au moment où les associés de la Compagnie, mieux inspirés, cherchaient de concert avec le Cardinal, à lui rendre la vie qui semblait s'éteindre en elle, d'Esnambuc, veillant aux intérêts de ses maîtres plus qu'à ses propres affaires, leur fournit, sinon les moyens, du moins l'occasion de relever la Société défaillante.

Malgré les graves soucis que lui causait la politique en Europe, Richelieu n'avait pas oublié sa petite colonie. D'Esnambuc, qui lui avait écrit pour l'informer de son retour à Saint-Christophe et des évènements survenus depuis lors, s'enhardit dans sa correspondance jusqu'à faire ressortir aux yeux du grand ministre la nécessité qu'il y aurait pour la France à posséder au plus tôt les îles encore libres dans les petites Antilles et dont les Anglais ne tarderaient pas à s'emparer si on ne les prévenait.

Le Cardinal, facile à persuader sur ce point intéressant, résolut d'étendre le privilège de la Société patronnée par lui neuf ans auparavant.

Le 12 févrièr 1635, il signa au nom du Roi, dans son hôtel de la rue Saint-Honoré, par devant deux notaires, l'acte qu'on intitula : « Amplification des pouvoirs de la Compagnie de Saint-Christophe. » Etait présent : « Jacques Berruyer, escuyer, sieur de Manselmont, capitaine du port de mer de *Veulettes et Petites-Dalles en Caux*, l'un des associés de la Compagnie de l'isle Saint-Christophe et isles adjacentes, tant pour lui que pour les autres associés de la dite Compagnie. » Un passage à noter dans le préambule de cet acte est celui qui porte que la Compagnie établie en octobre 1626 se trouve « *comme abandonnée, au moyen de ce qu'aucun de ses associés ne s'est donné le soin d'y penser*, joint que les concessions

accordées à la dite Compagnie n'étoient suffisantes pour les obliger de s'y appliquer sérieusement. » L'aveu est bon à retenir. Le brave d'Esnambuc n'était rien moins que soutenu par ceux dans l'intérêt desquels il travaillait si courageusement.

Maintenant il s'agit, dit le contrat, « non-seulement rétablir la dite Compagnie, mais même la porter à de plus grands desseins et entreprises pour le bien de l'Estat. »

Sur quoi le Cardinal décide, au nom du Roi, que la nouvelle Société « s'intitulera dorénavant la Compagnie des Isles de l'Amérique, » qu'elle continuera la colonie de Saint-Christophe et pourra s'établir « aux autres principales isles de l'Amérique, situées depuis le 10e jusqu'au 20e degré en deçà de la ligne équinoxiale, qui ne sont à présent occupées par aucun prince chrestien. Où ils puissent s'établir avec ceux qui y sont à présent, ils le feront pareillement. » Le privilège est accordé pour vingt années. « Le roi déclarera que... les gentilshommes... qui seront associés ne diminueront en rien ce qui est de leur noblesse, qualités et immunités... »

Le nom de d'Esnambuc ne figure pas dans cet acte du 12 février 1635, dont les lettres patentes portant confirmation furent signées le 8 mars suivant. Nous voyons bien que le Roi, laissant à la Compagnie le soin de nommer à tous les autres emplois, se réserve « de pourvoir de gouverneur général sur toutes les isles ». Mais aucune nomination à ce haut emploi ne fut faite à cette époque. Jusqu'à sa mort, d'Esnambuc n'eut que le titre de « capitaine général de l'isle Saint-Christophe », qui lui est donné par la Compagnie sur le registre de ses délibérations, bien qu'en réalité son pouvoir s'étendît sur toutes les îles devenues françaises dans les Antilles, y compris la Guadeloupe, dont son lieutenant Liénard de Lolive avait été autorisé à prendre possession.

Aussitôt que d'Esnambuc eût reçu l'instrument authentique de ses pouvoirs étendus, il alla prendre possession de la Martinique avec 150 Français. Ce fait eut lieu le 1er sep-

tembre 1635, et l'acte qui le constate en fut dressé le 15 du même mois. La nouvelle colonie s'établit à l'endroit que d'Esnambuc appela du nom de son patron : *Saint-Pierre*. Il y séjourna deux mois. Un fort y fut construit en sa présence et garni de canons. Il confia le commandement de la colonie au « Sieur Jean Dupont, lieutenant de la compagnie colonelle à Saint-Christophe. »

Dupont eut bientôt à lutter contre les Caraïbes qui voulaient s'opposer à ce nouvel établissement. Après avoir repoussé plusieurs de leurs attaques, il fit en sorte de les attirer en masse autour du fort. Un seul coup de canon chargé à mitraille jeta parmi eux une telle épouvante qu'ils s'enfuirent et ne reparurent plus. Quelque temps après, Dupont, qui ne pouvait se passer d'eux, à cause des vivres, alla au-devant de leurs chefs, les adoucit, les calma, et finit par conclure la paix en les comblant de présents. Il portait cette bonne nouvelle à d'Esnambuc, lorsque la barque qui le conduisait, déroutée par une tempête, vint se perdre sur les côtes de Saint-Domingue. Dupont et son équipage restèrent prisonniers des Espagnols pendant plusieurs années. On crut à Saint-Christophe qu'ils avaient tous péri dans le naufrage.

Par une lettre du 12 novembre 1635, d'Esnambuc, en informant Richelieu de la prise de possession de la Martinique, lui annonce qu'il est à la veille d'aller procéder à la même opération à l'île de la Dominique[1], dans la crainte que les Anglais ne s'en emparent. L'évènement fut conforme à ses désirs. Le 17 novembre 1635, d'Esnambuc alla prendre possession de la Dominique sur le navire *le Saint-Jacques*, capitaine Pierre Baillardel, récemment arrivé de Dieppe, et dont le nom reviendra sous notre plume.

Le départ des trois cents hommes environ que d'Esnambuc avait dû retirer de son île pour commencer à peupler

[1] Située entre la Martinique et la Guadeloupe, à onze lieues de l'une et de l'autre.

la Martinique et la Dominique ne pouvait affaiblir la population de Saint-Christophe. Ce n'était plus cette colonie naissante que le moindre évènement mettait en danger de disparaître ou d'être absorbée par les Anglais. Sur la proposition de d'Esnambuc, la Compagnie avait concédé en propre aux habitants les terres qu'ils cultivaient. Ils étaient maintenant directement intéressés à défendre leur bien et à le faire fructifier, moyennant un droit modéré payable annuellement à la Compagnie. La population française de Saint-Christophe comprenait alors au moins trois mille âmes. A l'exemple des Anglais, qui s'étaient augmentés de familles recrutées en Angleterre, on avait fait venir des ports de Normandie des familles, où femmes et filles comptaient presque pour moitié. Chez nos voisins, comme chez les Français, des mariages avaient été contractés. Quelques alliances même s'étaient formées avec des femmes anglaises. C'est dire que la partie française de Saint-Christophe avait maintenant des prêtres, des paroisses, des églises — de pauvres églises en bois, couvertes en feuilles de palmier. L'ordre était maintenu dans la colonie et la défense assurée par des milices armées, organisées par compagnies, à la tête desquelles se trouvaient des lieutenants et des capitaines. Deux de ces officiers étaient les neveux de d'Esnambuc, les Dyel de Vaudroques et du Parquet, dont nous avons parlé, et qu'il venait d'appeler à Saint-Christophe.

Comme on le voit, un progrès très sensible sous tous les rapports s'était accompli dans l'île. De leur côté, les directeurs de la Compagnie tenant à Paris des assemblées régulières, à l'hôtel du président Fouquet (le père du fameux surintendant), faisaient de leur mieux pour administrer la Société nouvelle et ne plus laisser les colons dans le besoin. Ceux-ci frayaient encore avec les capitaines de navire étrangers ; mais ce n'était plus que par exception. En fait, les fondements de la colonisation à Saint-Christophe étaient solidement posés. L'action de cette colonie-mère allait rayonner

avec un certain éclat sur les autres îles de l'archipel devenues françaises. Le capitaine général de Saint-Christophe pouvait se dire : le patriotique dessein que j'avais formé, le voilà réalisé.

VIII

Arrivé à ce point de son œuvre, d'Esnambuc voulant, ainsi qu'il le dit lui-même, rendre compte de ses actions à Richelieu, son bienfaiteur, demanda congé pour venir en France. La Compagnie, qui avait enfin apprécié toute la valeur de son capitaine général, lui fit répondre qu'elle ne pouvait consentir à se séparer de lui, même passagèrement, et, pour adoucir l'effet de ce refus — le plus bel éloge, ainsi conçu — elle ajouta quelques avantages à ceux dont il était déjà en possession.

D'Esnambuc, alors âgé de 52 ans (il était né la même année que Richelieu), aurait pu rendre encore d'importants services, si la Compagnie avait su le ménager. Mais, usé par le climat, épuisé par ses navigations et par ses travaux, miné par les soucis et les chagrins dont son existence avait été traversée, d'Esnambuc mourut aux premiers mois de l'année 1637[1]. Il fut vivement regretté de tous ceux qui l'entouraient. Richelieu, qui le connaissait bien, dit en apprenant sa mort : « C'était un bon serviteur. » Cette louange funèbre tombée d'une bouche que le plus grand génie français avait rendue souveraine, honore, ce semble, magnifiquement la mémoire de d'Esnambuc.

Des colonies de Saint-Christophe, de la Dominique, de Saba et de la Martinique, par lui rendues nôtres, cette der-

[1] Aucun document n'a précisé la date de son décès ; on a supposé jusqu'ici « vers décembre 1636. » D'après nos recherches, la mort de d'Esnambuc doit être reportée aux mois de mai ou juin 1637.

nière seule est restée française. Pour l'histoire, plus juste que les évènements, ce sont autant de fleurons à sa couronne de *Roi des Tropiques*, titre dont un romancier créole s'est plu à le décorer.

D'Esnambuc, aussi désintéressé que brave, avait si peu réalisé d'argent qu'il ne s'était jamais trouvé en mesure de s'acquitter envers Levasseur.

Il est bien vrai que le capitaine général de Saint-Christophe avait été avantagé, par le contrat de 1626, d'un dixième sur les bénéfices nets résultant des opérations de la Compagnie — la moitié d'ailleurs de ces profits (ce dixième prélevé) étant destinée aux associés et l'autre moitié aux habitants. Mais on peut croire que ces comptes, très difficiles à établir (s'ils pouvaient l'être), n'avaient pas été liquidés. Le voyage que d'Esnambuc avait projeté devait être surtout nécessité par cette affaire.

Quoiqu'il en soit, Levasseur, le célèbre flibustier (bientôt commandant de la Tortue), n'avait pas oublié sa créance. En 1638, on voit mentionnée sur le registre des îles d'Amérique, renfermant les procès-verbaux de ses délibérations, une réclamation ayant trait à cette créance.

Le bref document (inédit) qui le prouve, nous l'insérons ici, parce que cet extrait établit authentiquement un point historique, à savoir que Levasseur (sans avoir eu le mérite de d'Esnambuc) a été le premier pionnier des Antilles.

« Assemblée du mercredi 6 janvier 1638. Ledit sieur Berruyer a rapporté la requeste produite à la Compagnie par le sieur Levasseur, par laquelle il expose *avoir conquis l'isle de Saint-Christophe sur les sauvages, avant que la Compagnie fût formée*, et que le sieur d'Esnambuc lui avoit promis de le rembourser des dépenses par lui faites pour le récompenser de quelque partie de ses frais ; requeroit la Compagnie qu'elle lui permit de faire passer dans la dite isle cinquante passagers déchargés de tous les droits dus à la Compagnie.

« A esté arrêté que sa requeste lui seroit rendue, sauf à lui à se pourvoir contre les héritiers du dit sieur d'Esnambuc, ainsi qu'il advisera. »

Le registre des délibérations de la Compagnie des îles d'Amérique — source extrêmement riche — n'est pas le seul recueil que l'on soit à même de consulter pour se renseigner sur les origines de la colonisation aux Antilles françaises. Il en est deux autres que nous devons citer parce qu'ils ont tous deux une valeur presque documentaire.

C'est, en premier lieu, l'*Histoire générale des Antilles*, publiée en 1667 par le Père Dutertre. On doit à ce religieux dominicain quantité de détails assez confus, mais très précieux pour qui s'applique à les coordonner[1].

C'est, en second lieu, un court mais savant travail de M. Pierre Margry : « *Belain d'Esnambuc et les Normands aux Antilles*[2]. » Le but de ce petit ouvrage est surtout de rétablir la personnalité de d'Esnambuc, avec son nom patronymique, auquel le Père Dutertre (« qui a été comme l'Hérodote des Antilles ») avait substitué celui de la famille Dyel apparentée à celle de d'Esnambuc

Grâce à l'initiative très louable de M. Margry et à la générosité éclairée de M. le baron de Lareinty, ancien délégué de la Martinique, une inscription commémorative a été consacrée solennellement à Belain d'Esnambuc dans l'église paroissiale d'Allouville, lieu de sa naissance au pays de Caux.

D'après l'enseignement facile à retenir de cette première partie de notre étude, on voit que — même exercée loin de la mère patrie — la persistance héroïque d'un intelligent français peut fonder quelque chose de durable et laisser

[1] Un auteur colonial a dit très justement de Dutertre : « D'après l'ouvrage de cet historien, où les dates sont rarement précisées et qui est d'une longueur désespérante, il paraîtrait que... »

[2] Paris — Faure — 1863.

une trace lumineuse dans l'histoire du pays. Sans d'Esnambuc (cela n'est pas douteux) les Anglais possédaient tout l'archipel des Antilles, où nous avons encore la Martinique, la Guadeloupe, Marie-Galante, les Saintes, Saint-Martin, la Désirade et Saint-Barthélemy. Avec leur instinct colonisateur, les Anglais avaient eu la prévision, aussi bien que d'Esnambuc, de ce que vaudrait dans l'avenir cette admirable île de Saint-Christophe. Aujourd'hui l'Angleterre en exporte annuellement une valeur moyenne de quatre millions de francs en denrées américaines, les meilleures assurément que produisent les Antilles. Notre indifférence coloniale (dont nous ne sommes pas guéris, hélas!) nous a fait perdre l'avantage de partager ce beau résultat, qui profite uniquement aux Anglais, restés nos maîtres en l'art de coloniser.

L'origine de la colonisation à Saint-Christophe tenait à notre sujet, non-seulement parce que d'Esnambuc est parti de là pour conquérir la Martinique, mais parce que c'est aux éminents services accomplis par lui qu'a été due la nomination de son neveu au gouvernement de la Martinique, lequel fonda, glorieusement aussi, cette colonie. Jacques Dyel du Parquet, dont nous allons esquisser la biographie, était, comme son oncle, un charmeur, un Normand remarquable par son patriotisme et son dévouement. Ajoutons, pour compléter cet enchaînement de faits, que c'est à ce neveu de d'Esnambuc que l'on doit le passage et l'établissement à la Martinique — comme ceux de bien d'autres gentilshommes — de Claude de Collart (le père du colonel). Sa biographie, qui va trouver place dans le chapitre suivant, sera bientôt suivie de celle, si curieuse et instructive, du beau-père de notre héros.

SECONDE PARTIE

Découverte de la Martinique. — Origine de son nom — Aspect de l'île. — Jacques du Parquet, fondateur de la colonie. — Son premier voyage avec Baillardel. — Son retour en France. — Il est nommé Lieutenant-général de la Martinique. — Il réunit en France les éléments de sa colonie. — Claude de Collart fait partie des compagnons d'émigration de du Parquet. — N.-D.-de-Liesse et le château de Marchais. — *Le Saint-Jacques* met à la voile à Dieppe. — Du Parquet prend possession de son gouvernement. — Les successeurs de d'Esnambuc à Saint-Christophe. — Lutte entre les deux gouverneurs généraux de Poincy et de Thoisy. — Du Parquet est obligé d'y prendre part à la tête d'une troupe amenée par lui. — Combat de *la Pointe-de-Sable*. — Du Parquet est fait prisonnier. — Sa captivité. — Services rendus à la Martinique par Marie Bonnard en l'absence de du Parquet. — Celui-ci est mis en liberté. — Leur mariage. — Chute de la Compagnie des îles d'Amérique. — Du Parquet seigneur de la Martinique. — Voyage de Claude de Collart en France. — Son mariage avec Madeleine de Bremond. — Du Parquet vient en France. — Sa visite à Louis XIV. — Son retour à la Martinique. — Ses travaux glorieux. — Sa mort. — Son fils aîné lui succède sous la tutelle de sa veuve. — Troubles dans l'île. — Madame du Parquet s'embarque pour France ; sa mort en mer. — Vaudroques et Clermont. — Naissance de François de Collart. — La Compagnie des Indes de 1664. — Premier recensement de la colonie.

I

Suivant presque tous les dictionnaires géographiques, à l'article « Martinique », Christophe Colomb aurait nommé cette île « *Martinico* » parce qu'elle lui serait apparue le jour de la Saint-Martin, à sa seconde expédition.

En rapprochant les dates principales relatives aux découvertes du grand Génois dans la mer des Caraïbes, on verra ce que l'on doit penser de cette indication.

Colomb, comme on sait, a fait quatre voyages au Nouveau-Monde : 1492-1493-1498-1502. Au premier — le plus mémorable et, pour notre sujet, le plus intéressant — parti avec trois navires du port espagnol de Palos, le 3 août 1492, il est forcé, par le bris d'un gouvernail, de relâcher du 13 août au 6 septembre à Gomère des Canaries. Sa réparation terminée, il reprend la mer et, s'avançant droit à l'ouest à travers l'Atlantique — ce que nul n'avait encore osé — Colomb poursuit résolument sa marche dans cette direction pendant trente-cinq jours. Ses équipages que l'effroi gagne peu à peu, exaspérés à la fin par une aussi vaine audace, vont recourir à la violence pour l'obliger à rebrousser chemin... Quand tout à coup, à la surprise générale, le 12 octobre 1492, l'escadrille tombe en vue d'une terre avenante, couverte d'habitants que la nouveauté du spectacle attire en foule sur le rivage. Sur l'heure, l'amiral appelle ce lieu charmant du beau nom de *San Salvador*, parce qu'il sauve le succès de son entreprise, la vie de ses compagnons et la sienne.

Après dix jours de repos à Guanahani, nom caraïbe de cette île hospitalière, Colomb remet à la voile. Guidé par quelques indigènes dont il s'était fait accompagner, il découvre au sud des Lucayes, le 27 octobre, *Cuba*, et, le 6 décembre, *Haïti*, qui reçoit le nom d'*Hispaniola* (Petite-Espagne).

Colomb attachait un grand intérêt à prendre surtout possession de cette île immense où l'or abondait. Lui cherchait la gloire, mais ses royaux patrons étaient avides du précieux métal. Colomb ne devait rien négliger pour les satisfaire.

L'empressement des haïtiennes autour de son campement devint très favorable à ses desseins. Ayant reçu de lui de petits présents, elles retournèrent vers les hommes de leur nation moins confiants et les amenèrent à Colomb qui les traita généreusement... Un copieux festin à l'européenne

scella sur-le-champ l'alliance des indigènes avec les étrangers.

Non loin de l'endroit où s'éleva deux siècles plus tard la ville du Cap Français, les Espagnols commencèrent, *le jour de Noël*, la construction d'un fort en palissades, qu'ils nommèrent *Navidad* (nativité). Ce travail, dirigé par Colomb, fut terminé en dix jours.

Trente de ses compagnons avaient consenti à rester dans ce fort pendant que l'amiral irait porter en Europe la nouvelle du succès obtenu. Leur présence à Hispaniola en pourrait témoigner au besoin, si Colomb périssait en route. Cette précaution était d'autant plus utile que l'incurie d'un pilote lui avait fait perdre nuitamment, sur la côte haïtienne, le plus grand de ses trois vaisseaux et que l'un de ses capitaines, très habile marin, était disparu avec le second bâtiment.

Colomb redoutait qu'en le devançant à Palos, cet homme dont il avait déjà éprouvé la perfidie, ne tentât de lui dérober la priorité de la découverte, source des avantages considérables attachés au résultat de l'entreprise.

Colomb quitta donc Haïti le 16 janvier 1493, avec un seul navire, et, très pressé de regagner son port d'armement, il ne devait s'arrêter nulle part autant que possible, pendant ce premier voyage de retour.

Cinglant vers le nord-est, du 25 au 27 janvier 1493, il range de très près une terre dont il note la position, en ajoutant sur son journal le mot « *Madanina* », répété par un groupe de femmes caraïbes accourues sur le rivage. A cette circonstance on dut ce racontar, fait en Espagne, que l'unique terre rencontrée dans ces parages était habitée seulement par des femmes.

Après deux effroyables tempêtes qui l'assaillirent dans le courant de février, le mirent dix fois en un péril extrême et l'obligèrent à relâcher aux Açores et à Lisbonne, Colomb atteignit Palos le 15 mars 1493. Sept mois et onze jours s'étaient écoulés depuis son départ. Nous passons sur les honneurs extraordinaires qui lui furent décernés par le roi Ferdinand et la reine Isabelle.

Au milieu du peuple espagnol ivre d'enthousiasme, le vaillant marin jouit modestement de son triomphe, comme s'il pressentait déjà toute la fragilité de cette gloire...

Au second voyage, Colomb, quittant Cadix le 25 septembre 1493, fit encore escale à Gomère et, le vingt-sixième jour après son départ des Canaries, à la demande instante de ses équipages, il atterrit à celle des petites Antilles qui fut appelée *La Désirade* (la désirée). On s'y reposa trois jours.

Le deux novembre, Colomb remet à la voile et poussé vers le sud, il découvre *La Dominique*, le 3 novembre, un dimanche. Puis, remontant vers le nord, il trouve sur sa route dans la même semaine, *Marie-Galante*, *Les Saintes* (Los Santos), *La Guadeloupe*, *Antigoa*, *Saint-Christophe* et plusieurs autres îles qui lui doivent toutes leur nom. Il arrive le 11 novembre à l'île *Saint-Martin* et, le 14, à Hispaniola.

On voit que, pour comprendre la Martinique parmi les découvertes de cette expédition, il faut confondre le second voyage d'aller avec le premier voyage de retour, effectués la même année 1493.

A sa troisième campagne, Colomb, ambitionnant la découverte du continent, prit une tout autre direction que celle pouvant le conduire aux petites Antilles.

Enfin, à sa quatrième et dernière expédition, Colomb, parti de Cadix le 9 mai 1502, descendit à « *Madanina* » le 15 juin. Il y passa trois jours. Il eut sans doute alors la preuve que cette île, déjà rencontrée par lui, était habitée aussi bien par des hommes que par des femmes. Le 29 juin, Colomb se retrouvait à Hispaniola.

Telles sont les dates authentiques tirées, pour notre sujet, des longs récits concernant les voyages du grand découvreur[1].

On chercherait d'ailleurs en vain pourquoi « Madanina » s'altéra sur les anciens planisphères espagnols en « *Mantinino* », puis en « *Martinico* ». Les copistes, réduits à déchiffrer

[1] V. P. Martyr, Herrera, Robertson. A. Dessalles, Rufz, Margry, etc.

l'écriture sur des cartes limées par l'usage, ont fait bien d'autres transformations plus difficiles à démêler. Mais il est clair que ces trois mots ont un air de parenté très prononcé. Si l'on observe, qu'avec un même nombre de syllabes, ils commencent également par *ma* et se terminent successivement par *nina*, *nino* et *ini*, on peut conclure, sans trop de hardiesse, que de Madanina sont provenus Mantinino, Martinico et finalement le nom français Martinique. Les personnes qui ont eu l'occasion d'étudier les « *Tabulæ maris* » séculaires s'expliqueront parfaitement ce que nous disons là.

En résumé, la terre découverte par Christophe Colomb à la fin de janvier 1493, reconnue et abordée par lui le 15 juin 1502, était la Martinique. Le nom fortuit qu'elle porte ne provient donc pas de la Saint-Martin. Les sauvages la nommaient Jouanacaëra[1]. Le doux « Madanina » n'était vraisemblablement qu'une expression admirative ou plutôt un appel inspiré par la curiosité féminine...

Colomb dut regretter, en s'éloignant, de ne pouvoir se rendre à l'invitation sommaire des caraïbesses de la Martinique. Car, bien qu'on ait reproché à cette île d'être « hachée et montueuse », son aspect est généralement féerique. Quelques sites, il est vrai, plus cahotés que les autres semblent moins faits pour charmer que pour surprendre. La preuve en est dans ce trait piquant, déjà ancien, dont l'auteur n'avait certes pas l'intention de peindre agréablement la forme capricieuse de la Martinique.

Pendant la Guerre de Sept Ans, le chef d'escadre Moore rendait compte au roi Georges de sa campagne aux Antilles. Le 15 janvier 1759, la Martinique avait obligé les troupes anglaises à se retirer dès le premier moment de leur attaque[2]. Moore, voulant donner à Sa Majesté britannique une idée de la structure de l'île qui l'avait si mal reçu, saisit une

[1] Vocabulaire caraïbe du P. Raymond Breton.

[2] La Guadeloupe, sur laquelle Moore se rattrapa, lui résista plus de trois mois.

feuille de papier, la froissa brusquement et la reposant toute chiffonnée sur la table : « Sire, dit-il, voici la Martinique. »

On peut en effet, d'après cette boutade, se figurer la terre volcanique[2] qui émerge de l'Océan à douze cent soixante-dix lieues marines de Brest, entre 14° 23' 20" et 14° 52' 47" de latitude nord, et entre 63° 6' 19" et 63° 31' 32" de longitude ouest. Il semblerait que les six volcans — dont on trouve dans l'île les traces éteintes — se sont fait un jeu, à l'enfance de notre globe, de tourmenter le sol de la Martinique. Montagnes, collines, rives, roches, ravins et plaines, jetés pêle-mêle au plus fort de ces convulsions titaniques, sont restés dans un désordre que l'artiste nature a rendu merveilleux en le parant d'une végétation luxuriante. De l'une des hauteurs de la Montagne Pelée, dont l'altitude extrême est à treize cent cinquante mètres du niveau de la mer, et d'où s'échappent un grand nombre de cours d'eau, la Martinique, admirée par un beau jour, est l'un de ces panoramas qui laissent dans l'esprit un souvenir ineffaçable.

« Connaissez-vous le Macouba, écrit un habitant du pays ? Ce n'est point Pélion sur Ossa. C'est dix ou douze Pélion côte à côte de dix ou douze Ossa, séparés les uns des autres par de profondes ravines. On s'entend à la voix, quand il faut marcher des heures pour se joindre. Qui veut traverser ce quartier est obligé de descendre et de monter pour redescendre et remonter encore. On passe des nuages aux entrailles de la terre... Chaque sommet des mornes s'élargit en un vaste plateau habitable, rafraîchi par les vents d'est qui viennent de la haute mer. A l'extrémité de l'un de ces plateaux, au bord de l'une de ces abruptes falaises qui les terminent... au milieu d'une oasis de raisiniers, bâtissez une maisonnette... Quelle retraite !... Des horizons

[2] D'après des éphémérides soigneusement faites à la Martinique par un docteur médecin naturaliste, il y eut dans l'île, de 1745 à 1757, cent huit secousses très sensibles de tremblement de terre. Aucune ne fut assez forte pour causer un malheur.

infinis, le ciel, de noires forêts, la mer... quels spectacles ! [1]»

Il eût été extraordinaire que le résultat d'une aussi violente formation ne fût pas bizarre autant pour les contours de l'île que pour son relief accidenté.

Sur une carte fidèle[2], la Martinique, examinée dans son ensemble, présente la forme presque parfaite d'un être aquatique assez rare et des plus étranges : celle de l'hippocampe.

D'abord, au sud, la tête : bien dégagée dans la baie de Fort de-France et tournée vers l'ouest, elle s'incline devant le canal de Sainte-Lucie. La bouche ouverte est formée par la Grande-Anse d'Arlet. Le front cornu s'élève du Piton Crève-Cœur au Morne des Pétrifications. Le cou baissé, occupant tout l'espace entre le bourg du Lamentin et celui du Vauclin, tient au corps à l'endroit qui s'enfle à partir de Fort-de-France jusqu'à la rade de Saint-Pierre. La ligne de ce corps se contourne ensuite à l'ouest devant le bourg du Prêcheur et s'infléchit au nord-est devant celui du Macouba, extrémité nord de l'île, que baigne le canal de la Dominique. A l'est enfin s'allonge, entre la paroisse de la Trinité et la rivière du Galion, la presqu'île de la Caravelle. N'est-ce pas dans son ensemble, avec sa nageoire dorsale, ce cheval marin dont nous avons tous considéré curieusement, plutôt qu'admiré, diverses espèces vivantes aux aquariums des expositions ?

Cette manière de décrire géographiquement, quand elle est possible, rend la mémoire facile... On peut tout de suite, à défaut de modèle, esquisser une carte de la Martinique en songeant à l'hippocampe.

[1] Rufz, cité plus loin.

[2] Voir notamment la carte qui se trouve dans l'atlas des colonies, publié par l'ordre de M de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine. Paris Challamel. 1866.

II[1]

La situation que son oncle s'était conquise aux Antilles permettait à Jacques Dyel du Parquet de choisir celle de nos possessions qu'il lui plairait le mieux de gouverner dans ces parages. La Martinique le séduisit, malgré la fâcheuse réputation qu'elle devait à la malveillance. Ce n'était pas seulement l'irrégularité de sa forme qui, d'après certains navigateurs, rendait cette île inhabitable. Un inconvénient en apparence plus sérieux, tenant à sa faune, avait fait de la Martinique une sorte d'épouvantail. On ne cessait d'en gloser à Dieppe et dans nos autres ports normands ou bretons.

Le premier mérite de Jacques du Parquet fut de braver ces préjugés et de les combattre résolument,

Toutes nos colonies ont subi ainsi, dans la métropole, une période plus ou moins longue de dénigrement. Les serpents de la Martinique, les singes de Maurice, les rats de Mascareigne, les fièvres de Madagascar, les marais du Tonkin, jusqu'aux neiges du Canada, ont eu, chacun en leur temps, la vogue dans l'opinion frondeuse. On ne s'aperçoit pas assez en France que ces exagérations voulues sont propagées par la malignité de nos rivaux. Celles de nos colonies dont ils veulent

[1] Vu pour cette partie du récit : les actes des paroisses de Dieppe et de certaines localités du pays de Caux, ceux de la ville de Laon et des environs, la notice généalogique Dyel. de La Chesnaye des Bois, le registre des délibérations de la Compagnie des Iles d'Amérique, déjà cité, les divers recueils de notes et documents de la collection manuscrite de Moreau de Saint-Méry, « L'alphabet Laffilard-Colonies » contenant le relevé succinct des services rendus par les plus anciens officiers et administrateurs coloniaux.

nous dégoûter sont dénigrées par eux avec une ardeur inimaginable, et si nous donnons dans le piège, tôt ou tard ils trouvent moyen de nous supplanter là même où personne ne pouvait demeurer. On dirait cependant qu'aujourd'hui notre crédulité, trop souvent mise à l'épreuve, offre moins de prise à l'imagination trompeuse de ces égoïstes concurrents.

Quoi qu'il en soit, le caractère hardi du neveu de d'Esnambuc, son humeur aventureuse, son esprit pittoresque, si l'on peut dire, l'amenèrent à préférer, à nos autres possessions américaines, la Martinique, où tout était à voir (à craindre aussi), à explorer, à exploiter dans l'ordre naturel, et tout à créer en fait de colonisation.

Avant de l'installer dans son gouvernement, il nous faut jeter un coup d'œil en arrière, puis revenir en France avec du Parquet, pour grouper certains détails qui l'intéressent, lui, les siens et quelques personnes — officiers, marins et colons — dont il s'entoura, lors de son passage définitif à la Martinique, en vue de les associer à sa fortune naissante.

Jacques du Parquet, d'abord officier au régiment de Picardie — ainsi peut-être que son frère aîné Dyel de Vaudroques — était major de place à Calais depuis le 10 novembre 1633, lorsque d'Esnambuc obtint du Cardinal Richelieu, dans les premiers mois de 1635, la nomination de ses deux neveux pour servir à Saint-Christophe.

S'il nous suffit de dire — parce qu'il est tout simple de le penser — qu'avant leur départ qui devait s'effectuer par Dieppe, Vaudroques et du Parquet allèrent à Gailleville en Caux prendre congé de leur famille, nous pouvons affirmer, qu'aux premiers jours de novembre 1635, d'Esnambuc, à son retour de la Martinique, trouvait ses deux neveux à Saint-Christophe.

Sur quel navire avaient-ils traversé l'Atlantique ?

Si ce détail nous attire, c'est qu'il a sa valeur et que personne n'en a soupçonné l'importance.

D'Esnambuc n'avait pas eu le choix pour aller prendre possession de la Martinique. Un seul navire était alors présent à Saint-Christophe : celui du capitaine Louis Drouait, qui, selon quelque apparence, était de Nantes[1]. Drouait, de retour à Saint-Christophe après deux mois de séjour à la Martinique, partit pour France le 11 novembre 1635, emportant une lettre (dont nous avons parlé) que d'Esnambuc adressait à Richelieu.

D'Esnambuc n'avait donc eu, pour opérer la prise de possession de la Dominique, que le navire du capitaine Pierre Baillardel à qui la Compagnie des îles d'Amérique avait confié le soin de passer aux Antilles un certain nombre de colons. Cette prise de possession eut lieu, comme on sait déjà, le 17 novembre 1635, ainsi que le prouve l'acte authentique rédigé par d'Esnambuc à cette même date. Or, nous savons, à n'en pouvoir douter, — et d'une manière assez curieuse, — que Baillardel était à Dieppe, lieu de son domicile, le premier ou vers le premier juillet 1635[2]. Les deux frères Dyel étant arri-

[1] Diverses copies du certificat de prise de possession (l'original n'existant plus) appellent ce capitaine Drouait, Drouault, Drouain. Ce pourrait être aussi Drouart. Voir au besoin pour ces noms les intéressantes « Notes généalogiques » publiées à Nantes, en 1876, par M. de la Nicollière-Teijeiro, sur CASSARD et la nombreuse famille de ce grand marin.

Autre détail que l'on nous pardonnera de ne pas négliger. Dès l'origine de la colonie, la rivière à l'embouchure de laquelle d'Esnambuc aborda lors de son unique voyage à la Martinique, s'est appelée *La Roxelane*. D'où venait là ce nom porté par l'épouse fameuse du grand Soliman, mère de Bajazet (originaire de Galicie, morte en 1557) ? D'après l'usage aux colonies, les rivières ou les anses prenaient le nom du premier navire dont le séjour prolongé sur leurs bords se rattachait à quelque fait marquant. Or quel fait plus mémorable pour la colonie que la descente de d'Esnambuc à la Martinique ? On est donc autorisé à croire que le navire du capitaine Drouait, qui demeura deux mois à Saint-Pierre, avait nom : *La Roxelane*. Quand les habitants ne surent plus la provenance de ce nom (turc ou russe), ils le changèrent en celui de *Rivière Saint-Pierre*, se privant ainsi d'un souvenir local historique qui n'était pas sans prix. On a tort de changer les anciens noms locaux, lorsqu'un motif de convenance n'en fait pas une obligation absolue.

[2] Neuf mois après le 1er juillet 1635 — c'est à dire le 1er avril 1636 — Madame de Baillardel met au jour à Dieppe, un fils qui fut baptisé à la paroisse Saint-Jacques et vécut de longues années.

vés de Dieppe avant le 1er novembre et la présence d'aucun autre navire n'étant signalée à Saint-Christophe au moment de leur arrivée et même après, il est constant que Vaudroques et du Parquet sont venus dans cette île sur *le Saint-Jacques*, commandé par l'ancêtre des Baillardel de Lareinty, lequel a fait, quelques années plus tard, souche de sa famille à la Martinique.

La suite du récit va montrer combien sont devenues fécondes ces premières relations maritimes du futur Lieutenant-général de la Martinique avec le capitaine dieppois. Ce n'est pas en effet tout ce que nous devons tirer des services essentiels que Baillardel rendit à la Compagnie des îles d'Amérique. S'il entrevit alors une récompense à venir, une fortune pour lui et sa famille, tout nous apprend qu'un sentiment patriotique le dirigea dans ses actions, ainsi qu'on va pouvoir en juger.

III

D'Esnambuc avait fait reconnaître ses deux neveux dans leur grade de capitaine, dès leur arrivée à Saint-Christophe. Cette situation, d'attente évidemment, était précaire pour eux... Lui se sentait épuisé... La fluctuation des événements pouvait porter haut, dans l'administration coloniale, ces deux fils de sa sœur Adrienne, ou les jeter à la côte, comme ce pauvre Jean Dupont dont il venait d'apprendre le naufrage...

Cette nouvelle lui parvint aux premiers mois de 1636. En attendant que la Compagnie décidât qui serait nommé définitivement à ce poste, il fallait remplacer Dupont. Ce fut du Parquet que Baillardel conduisit à la Martinique, avec quinze anciens habitants, des mieux formés, et quelques serviteurs. La colonie était bien faible. Elle ne comptait pas alors plus de deux cents Français, heureusement sous la conduite d'un homme intelligent et dévoué, le capitaine de la Vallée. La venue de Jacques du Parquet avec son petit renfort soutint le courage de ces premiers colons, que la crainte des Caraïbes tenait sans cesse en éveil.

Baillardel se plut à séjourner quelque temps à la Martinique. La présence de son navire bien armé, en imprimant un certain respect aux sauvages, permettait à nos Français de s'approvisionner de vivres. Du Parquet en profita pour faire le tour de l'île et se convaincre, en la visitant à loisir avec Baillardel, que l'on pourrait y former une belle et riche colonie. Comme productions, elle offrait les mêmes garanties pour l'avenir que celles de Saint-Christophe, et elle avait l'avantage sur cette dernière de ne pas manquer d'eau. En attendant

que l'on pût abattre des bois et défricher du terrain, de vastes clairières copieusement arrosées, dissimulées par des accidents rocheux, promettaient aux futurs habitants des « places à vivres » facilement cultivables. Le tabac de l'île, reconnu de qualité supérieure, assurait aux colons un profit marchand considérable. La fertilité du sol ne laissait rien à désirer pour la culture des plantes nourricières...

Dans les premiers mois de 1637, Baillardel revint à Saint-Christophe rendre compte de sa mission et se pourvoir d'une cargaison de tabac, que la Martinique n'était pas encore en mesure de lui fournir.

A partir de ce moment jusqu'au 16 juillet de la même année, date à laquelle les directeurs de la Compagnie reçoivent, en séance à Paris, des lettres de d'Esnambuc et désignent Vaudroques pour être nommé à la Martinique, les documents, laissent une lacune. Il est facile de la combler. Pendant que Baillardel se trouvait à la Martinique avec du Parquet, d'Esnambuc avait dû écrire à la Compagnie, par quelque navire de passage, et proposer Vaudroques pour le gouvernement de la Martinique, se réservant de faire revenir près de lui du Parquet, destiné dans sa pensée à le suppléer à Saint-Christophe s'il partait en congé, à lui succéder s'il venait à mourir... La mort prématurée de d'Esnambuc dérangea ses projets. Dans cette triste conjoncture, Vaudroques, ne pouvant prendre le commandement intérimaire qui revenait de droit au sieur du Halde, le plus ancien des capitaines — ignorant d'ailleurs la décision prise à son égard à Paris — ne pensa plus qu'à se retirer et s'embarqua sur *le Saint-Jacques*. Toucher à la Martinique et prévenir du Parquet de l'événement qui venait de frapper sa famille était tout indiqué. Du Parquet se joignit à son frère et tous deux rentrèrent en France en août ou septembre 1637, comme le registre des délibérations de la Compagnie en donne la preuve[1].

[1] On y voit, le 2 décembre 1637, que les deux frères Dyel sont « de retour en France depuis peu. »

Que se passa-t-il ensuite entre cette dernière date et le 2 décembre, jour où les directeurs assemblés apprirent la mort de d'Esnambuc ?

Vaudroques (que nous retrouverons plus tard) nous est dépeint comme très léger, indifférent aux choses sérieuses, homme de plaisir, nullement fait pour gouverner une colonie.. La comparaison entre les deux frères dut être si peu en faveur de l'aîné, que la Compagnie, revenant sur sa décision, fixa son choix sur le plus jeune qui souhaitait ardemment retourner à la Martinique.

Voilà comment se trouvent expliqués les faits secondaires du premier voyage aux Antilles de Jacques du Parquet et comment il fut nommé Lieutenant-général de la Martinique, à la date du 2 décembre 1637.

Sa commission, dont copie est conservée aux archives coloniales, est signée par les directeurs Martin et Berruyer. Nous y lisons : « L'emploi que vous avez eu dans l'isle de Saint-Christophe, sous le sieur d'Esnambuc, votre oncle, capitaine-général de la dite isle, ayant faict voir vostre courage et conduite ; à ces causes, la Compagnie, assurée de vostre affection au service du Roy et au bien de la Compagnie, vous a establi... son Lieutenant-général en l'isle de la Martinique, etc. »

Une année entière était accordée à du Parquet pour se préparer à s'embarquer et aller se mettre en possession de son gouvernement.

Il est pour nous très intéressant de voir comment ce laps de temps sera utilisé par les deux personnes qui vont présider à Dieppe au départ de la nouvelle colonie...

IV.

Du Parquet était trop avisé pour ne pas avoir pressenti combien lui serait précieux le concours d'un marin tel que Baillardel, à la fois propriétaire, armateur et capitaine de son navire. Aller fonder une colonie dans un pays où toutes les choses nécessaires à l'existence devaient être emportées, demandait une somme de prévision considérable. Colons[1], vivres, meubles, vêtements, armes et munitions, ustensiles de culture, etc., il fallait songer à tout. L'expérience de son oncle et celle d'autres pionniers avaient appris à du Parquet les souffrances auxquelles on s'expose en traitant légèrement ces sortes d'expéditions. Or le capitaine du *Saint-Jacques*, à qui la navigation de Dieppe aux îles d'Amérique était familière, paraissait le mieux en position de répondre, sous tous les rapports, à ce qu'exigeaient les circonstances.

En fait, le premier gouverneur de la Martinique allait inaugurer, pour cette île, une entreprise quasi-personnelle, dont le capitaine Baillardel serait le principal instrument, en ce sens que l'armement du navire devenait en pareil cas d'une importance exceptionnelle.

Il ne s'agissait pas seulement de conduire à la Martinique un groupe d'engagés n'ayant que leurs bras pour moyens

[1] Nous ne parlons pas des artisans qui rarement consentaient à s'expatrier. La masse des émigrants provenait des campagnes. On leur vantait les avantages de la culture ; on leur promettait des concessions de terre... C'était leur affaire ; ils partaient volontiers. Quant aux ouvriers des villes, on eut beaucoup de peine à obtenir leur concours. Du Parquet pendant longtemps n'eut qu'un seul charpentier dans son île et l'endroit où ce serviteur indispensable s'établit s'appela « l'Anse du Charpentier ».

d'existence, sur le travail desquels on ne pouvait qu'hypothéquer la dépense de leur passage et de leur entretien dans la colonie pendant trois ans. Cette petite troupe réunie, il fallait l'encadrer d'hommes capables de tenir ces travailleurs, de les discipliner, de les instruire. Mais le point capital était de trouver un certain nombre de personnes en mesure de couvrir par leurs avances les frais de l'expédition.

Cela était d'une extrême nécessité ; car la Compagnie des îles d'Amérique, qui venait de faire presque en pure perte des sacrifices pour l'établissement de la Guadeloupe, n'était guère disposée à se montrer prodigue pour celui de la Martinique. Tout ce qu'elle put faire, en attendant mieux, fut de fournir des armes pour trois mille livres et deux mille livres d'argent.

A la fin de 1635, la moitié des pauvres diables partis de Dieppe en mai et juin étaient morts de misère... En 1636, quatre-vingts des survivants, trop affaiblis pour être à même de se défendre, avaient été massacrés par les sauvages. La famine fut si horrible en 1637, que le reste des malheureux engagés se vit réduit à manger « de l'herbe et des cadavres[1] ».

Ces désastres étaient loin d'être encourageants et si du Parquet, avec ses grandes qualités, et Baillardel avec sa persistance, ne s'étaient appliqués à réagir contre l'impression que les nouvelles de la Guadeloupe avaient causée, la réussite de cette affaire eût été problématique.

Du Parquet fut donc obligé de chercher surtout en dehors de Dieppe le personnel qu'il devait embarquer pour la Martinique. Il se rendit où ses relations de famille, de parenté, d'amitié, de camaraderie à son ancien régiment, pourraient lui procurer des compagnons d'émigration.

Baillardel — par l'intermédiaire des parents de sa femme (née Jeanne Bonhomme de Hattenville) qui était de Fauville — recruta plusieurs personnes disposées à s'expatrier parmi les familles cauchoises des environs. Lui-même, donnant un

[1] Père Dutertre.

exemple bien salutaire et consacrant son avoir à cette entreprise, s'était résolu à se fixer à la Martinique avec sa femme et ses trois enfants[1].

De son côté, du Parquet dirigea sur Dieppe ses deux cousins Le Comte, qui étaient de Saint-Valery, un autre cousin, Jacques Maupas de Saint-Aubin, habitant de Cailleville, Jean de Francillon, natif de Jonville, Jean Jaham de Verpré, originaire de Valmont, qu'il avait connu officier au régiment, à Picquigny en Picardie, et bien d'autres bons émigrants dont les noms seraient ici sans intérêt. Exceptons-en toutefois celui de Claude de Collart, auquel nous devons une mention particulière, qu'il est nécessaire de précéder de quelques renseignements historiques.

Laon[2], ancienne résidence des rois Francs, ville forte élevée sur une montagne d'où elle domine une vaste plaine, n'est pas seulement célèbre par les sièges qu'elle soutint au Moyen Age et les combats livrés sous ses murs au temps de la Ligue. Son nom est demeuré populaire pour un autre motif.

Vers 1115, la cathédrale de Laon venait d'être terminée.

[1] Ils étaient bien jeunes encore : neuf ans, sept ans et deux ans. Voici du reste les dates précises de leur naissance : 1° Jean fut baptisé le 12 mai 1629 et nommé par M. Jean Le Mesle et Mademoiselle Marguerite Le Senne (un frère de celle-ci passa à la Martinique); 2° Charles fut baptisé le 9 octobre 1631 et nommé par Messire Charles de Gueutteville, lieutenant-général au bailliage de Caux, et par Madame Marie Guéroult, épouse de M. Guéroult, conseiller du roi, contrôleur aux Gabelles ; 3° Nicolas fut baptisé le 1er avril 1636 et nommé par M. Nicolas Le Touvet, contrôleur général des traites foraines, et par Mademoiselle Marie Le Mesle, nièce de Madame de Baillardel. — A partir de l'année 1637, on ne trouve plus d'acte à Dieppe portant le nom de Baillardel. Marie, née en 1639 à la Martinique, épousa dans l'île, en 1res noces, M. Charles Vauclin, de Hautot-le-Vatois, près Fauville, à une lieue et demie d'Yvetot — riche habitant qui donna son nom au bourg martiniquais du Vauclin, lieu de son habitation — et, en 2es noces, M. Marraud de Sigalony, maître chirurgien, dont le Père Labat parle avec éloges dans son « *Voyage aux îles d'Amérique.* » — Ce fut de Charles que sortit la branche qui continua jusqu'à l'époque actuelle la famille des barons de Lareinty.

[2] « La ville de Laon était à la fin du XIe siècle l'une des plus importantes du royaume de France. Elle était peuplée d'habitants industrieux et la force de sa position la faisait considérer comme une seconde capitale. » Aug. Thierry. *Lettres sur l'Histoire de France.* 1827.

Restait, après l'achèvement de cette grandiose construction, quantité de matériaux utilisables. L'administration locale religieuse en profita pour faire bâtir, à peu de distance de la ville, sur le territoire de Marchais, dépendant de l'évêché de Laon, une chapelle qui fut dédiée particulièrement au culte de la Vierge et reçut d'abord le nom de Notre-Dame de Liance[1].

Trois chevaliers du pays, partis pour la Terre-Sainte en 1131 et revenus deux ans après, rapportèrent de Palestine une image de la Vierge, à laquelle se rattachait une légende miraculeuse. Ils en firent présent à la chapelle de Marchais. Ces trois chevaliers laonnais créèrent ainsi la tradition que la piété des habitants de la contrée transmit d'âge en âge, sous le nom de Notre-Dame de Liesse, qui fut substitué définitivement en 1403 à celui de Liance[2].

En 1384, la chapelle, devenue insuffisante, fit place à une église monumentale. Bien entretenue, grâce aux constantes libéralités des pèlerins et des plus hauts personnages, cette église subsiste encore telle que l'a vue la fin du XIV[e] siècle. Mais ce n'est que peu à peu, pendant le XV[e] siècle, que s'établit la réputation du pèlerinage. On le cite comme ayant reçu la visite de Louis XI en 1468, celles de François 1[er] et de toute sa famille en 1527, 1538 et 1546, de Henri II en 1554, de François II en 1559, de Charles IX en 1566, celle de Louis XIII, accompagné de la reine Anne d'Autriche, en 1618, etc. Depuis, Notre-Dame de Liesse a toujours été fort en honneur. Le rayonnement de son influence s'étendit si loin et prit tant d'éclat au XVI[e] siècle que la plupart des personnes aisées se donnaient le plaisir d'y faire au moins une excursion. Piété sincère et pure mondanité se rencontraient au fameux

[1] Ce vieux mot signifie « devoir de fidélité du vassal. » L'appellation équivaudrait ainsi à Notre-Dame de Dépendance... dépendance du Chapitre de Laon.

[2] V. Dom Marlot. *Metropolis Remensis historia.* Lille. 1666. 2 vol. in-fol. — et *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne* par Matton. Société académique de Laon. 1871.

pèlerinage. On dut à sa vogue croissante le château de Marchais, élevé à grands frais dans le voisinage de l'église par Nicolas de Longueval, gouverneur de Champagne. Cet opulent seigneur, très aimé de François 1er, eut la satisfaction de le recevoir magnifiquement pendant plusieurs jours dans sa maison de plaisance.

Au commencement du règne de Henri II, Longueval, tombé en disgrâce par le fait même de sa faveur sous le règne précédent, fut obligé, pour sauver sa tête, de céder le château de Marchais au puissant cardinal Charles de Lorraine. Celui-ci, plus riche encore que le premier possesseur, agrandit cette demeure princière et la transforma par d'heureux embellissements au point d'en faire un séjour enchanteur.

Nous ne pouvons nous étendre sur ce sujet déjà traité par d'autres. Mais nous devons dire que la résidence du cardinal à Marchais, pendant un quart de siècle, et, après lui, la possession du beau domaine par les princes de sa maison, attirèrent en Laonnais plusieurs familles de Lorraine qui vinrent se fixer dans le giron seigneurial.

Parmi ces familles compta celle qui nous intéresse. Une de ses branches, sortie des environs de Clermont-en-Argonne, s'était transplantée dans le Rethelois, vers la fin du XVIe siècle. Un rejeton de cette branche est passé par un mariage en Laonnais, au commencement du siècle suivant.

Voici maintenant par quel lien l'exposé qui précède s'unit à notre sujet.

Un fragment généalogique[1], appartenant au « *Cabinet d'Hozier* », écrit à Paris en 1707, sur indications fournies verbalement par le colonel François de Collart, ayant fait con-

[1] Cette pièce très précieuse, rédigée à l'occasion d'un nouveau règlement d'armoiries pour la famille de Collart, est conservée au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale (Volume 816 des *Pièces originales*). Elle contient quelques erreurs : 1654, par exemple, pour 1653, année réelle du mariage de Claude, fait penser que 1640 n'est aussi qu'une date approximative. D'autres dates manquent plus ou moins de précision.

naître que le grand-père de ce dernier habitait Notre-Dame de Liesse et que son père partit en 1640 pour la Martinique où il acquit du bien, des recherches furent opérées dans le pays laonnais. Elles ont d'autant mieux confirmé ces renseignements qu'il a été recueilli à cette occasion, sur les plus anciens registres de baptêmes de Laon et paroisses environnantes, plusieurs noms de famille portés aux Antilles, notamment parmi les habitants de la Martinique[1]. De là, on a pu inférer que le passage à Laon de Jacques du Parquet, à la recherche de compagnons d'émigration, n'avait pas été infructueux. Tout porte à croire, en effet, que, présent dans la contrée où son ancien régiment avait tant de fois séjourné, du Parquet vint à Notre-Dame de Liesse, avant de s'embarquer pour la Martinique. Sa visite au pèlerinage si fréquenté lui offrait un sûr moyen de voir nombre de personnes de toute condition et d'atteindre ainsi le but qu'il se proposait. On n'entreprenait guère alors un lointain voyage sans avoir invoqué la protection de la Madone. C'était un devoir, en quelque sorte, auquel les rois eux-mêmes se soumettaient volontiers et qu'un chef de colonie n'aurait pas négligé d'accomplir.

Notre-Dame de Liesse est donc, selon toute probabilité, le point où se rencontrèrent du Parquet et Claude de Collart. Nous ne saurions préciser comment eut lieu cette rencontre. Mais nous montrerons par un document de combien de séductions la nature avait doué Jacques du Parquet. Beau visage, grand air, finesse d'esprit, perspicacité, jugement prompt, parole facile et agréable... en fallait-il davantage pour attirer les cœurs et fixer les résolutions chancelantes ? Était-il possible que sa présence ne fût pas remarquée ; que l'approchant, on ne souhaitât pas lui parler, et que l'écoutant, on ne fût pas charmé de l'entendre ?

C'est entraîné sans doute par cette influence persuasive que

[1] Les Cattier, les Aubert, les Hincelin, les des Chapelles, les Pocquet, les Bernier pour ne citer que ceux-là.

Claude de Collart se résolut à suivre du Parquet. La réalisation de son petit patrimoine en Picardie, dont la mort de ses auteurs l'avait mis en jouissance, lui permit de pourvoir aux dépenses de son voyage et d'acquérir « du bien » à la Martinique. Ce que ces aliénations précipitées faisaient perdre en France aux émigrants, ils le regagnaient amplement sur le sol colonial[1].

Toujours est-il que le père de notre héros émigra dans le courant de l'année où nous sommes (1638), et comme il s'établit (ainsi que nous le verrons) tout près de l'endroit où le gouverneur planta son pavillon en arrivant à la Martinique, on peut être assuré que Claude compta parmi les premiers Français qui l'y suivirent. Cela est d'autant plus certain, qu'en fait de départ à Dieppe pour cette île, on ne voit que celui de du Parquet, au moment où il réunit les éléments de sa colonie. Ces départs se multiplièrent à mesure que la confiance, semée autour de lui par ce chef aimé, produisit ses fruits. Mais les commencements de la Martinique, en tant que population, furent des plus modestes sous le rapport du nombre. Cette pénurie même d'émigrés épargna aux nouveaux arrivants les cruels déboires dont souffrit la Guadeloupe.

Voici, au sujet de ces débuts de la colonisation aux Antilles, un extrait de l'ouvrage du Père Dutertre, renfermant une indication très utile à placer ici.

« Les cinq cents hommes que MM. L'Olive et Duplessis

[1] Les anciens registres de la paroisse de Marchais (de laquelle dépendit jusqu'en 1691 Notre-Dame de Liesse) prouvent que Claude n'y laissait, au moment de son départ, qu'un frère aîné nommé Antoine, qui s'unit assez tard avec demoiselle Antoinette de Vignois, fille d'un notaire royal de Guise. On remarque aussi qu'Antoine, mort le 8 septembre 1683, fut inhumé dans la sépulture de son père (un tombeau de famille) en l'église de Marchais, où sa femme vint le rejoindre le 19 novembre 1688. Ils avaient eu cinq enfants : 1° Jacques, devenu commissaire de la Marine (de 1706 à 1712), habitant Paris en 1713 ; 2° Étienne, qu'un acte du 17 octobre 1690 dit « à l'armée du Roy » ; 3° Jean, qui fit son instruction pour le sacerdoce dans la capitale, y reçut les ordres sacrés et exerça comme curé de Marchais et Notre-Dame de Liesse de 1689 à 1693 ; 4° Antoine, demeurant à Paris en 1693 ; et 5° Louise, mariée à Liesse, le 22 mai 1691, à Jean-Baptiste Rémolue, sieur d'Any.

levèrent, tant à leurs dépens qu'aux dépens des marchands de Dieppe associés avec eux, furent obligés de servir trois ans la Compagnie pour leurs passages, outre lesquels *quelques familles particulières passèrent à leurs frais à dessein de demeurer dans la colonie.* »

Et, disent les « *Études statistiques sur la population de Saint-Pierre Martinique* », publiées dans la colonie, en 1850, par M. le docteur Rufz : « Il y eut des personnes qui transformèrent en espérances coloniales leur patrimoine métropolitain. Ainsi firent MM. Houël à la Guadeloupe, de Poincy à Saint-Christophe... Ainsi arrivèrent à la Martinique du Parquet, Valmenier[1], Delavigne. *L'habitation pour ceux-là ne fut pas le prix de l'engagement ; ils payèrent autant de leur bourse que de leur personne.* »

Ainsi, ajouterons-nous, firent bien d'autres émigrants tout aussi méritants.

D'après un recensement de la Martinique (que nous citerons en son lieu), Claude n'avait pas beaucoup plus de vingt ans quand il quitta la France. Il était fils de Simon Collart, écuyer — qui avait épousé à Marchais-Liesse, vers 1615, demoiselle Catherine Potier — et petit-fils d'Etienne Collart, écuyer, sieur de Coucy et Loutre en Rethelois, «élu de la ville de Rethel en 1596 ». Etienne descendait au troisième degré de Jean Collart de Ville-sur-Cousance (Meuse), anobli le 9 avril 1481 — avec d'autres vaillants guerriers — par lettres patentes de René II, duc de Lorraine et de Bar, en récompense de leur bravoure déployée pour sa cause au siège et à la bataille de Nancy[2].

Ce que nous pouvons dire encore, d'après leurs anciens papiers, c'est que les Collart de Lorraine n'avaient pas échappé

[1] Louis de Cacqueray de Valmenier, passé à la Martinique en 1651, était le frère puiné de Guillaume de Cacqueray, nommé en 1640 « châtelain et garde de la grosse tour de Laon ».

[2] Ces lettres donnent pour armes aux Collart de Ville : « d'or, à la fasce de gueules, chargée de trois roses d'argent. » Dom Pelletier. *Nobiliaire de Lorraine et du Barrois.* 1758, in f°, p. 136.

au dépérissement qui gagna au XVIe siècle presque tous les fiefs de cette région, dévastés par les guerres interminables. Dès le temps de la Ligue, ils avaient subi la décadence des gentilshommes retirés au fond des campagnes appauvries, voyant leurs belles lignées s'éteindre sur les champs de bataille ou dans les cloîtres. Ceux-là seuls qui, repoussant la fatale destinée de succomber ainsi par honneur, cherchèrent le salut dans les industries permises en s'expatriant, purent caresser l'espérance de relever leurs familles épuisées.

Claude fut du nombre. L'exemple donné par les d'Esnambuc, les Dyel, les Baillardel, les Jaham, etc. lui profita, comme le sien a profité à d'autres. Il faut, ce semble, en louer leur souvenir. La fondation de notre belle colonie martiniquaise est due à leur féconde initiative, au bien qu'ils y ont courageusement accompli.

V.

Le Saint-Jacques, commandé par le capitaine Baillardel, mit à la voile à Dieppe pour la Martinique à la fin d'octobre 1638. Il parvint à destination le 2 décembre, date à laquelle du Parquet prit possession de son gouvernement.

Sa commission de Lieutenant-général fut lue solennellement, en présence des colons réunis sur la plage de Saint-Pierre, par le sieur de la Vallée, commandant intérimaire.

Du Parquet garda comme son second cet excellent serviteur « qui avait pris des soins et fait de la dépense pour la conservation des Français nouvellement établis en l'île, et spécialement depuis l'absence du sieur Dupont, lieutenant de feu M. d'Esnambuc. » Nous trouvons ce passage et celui qui suit dans une commission signée à Paris, le 5 janvier 1639, nommant le sieur de la Vallée « premier capitaine de la Mar-

tinique » et lui accordant à ce titre « douze domestiques exempts des droits personnels dus à la Compagnie, s'il a ce nombre de travailleurs sur son habitation. »

Du Parquet s'était campé à Saint-Pierre en attendant qu'une habitation convenable lui fût disposée...

Le voisinage des Caraïbes, dix fois plus nombreux dans l'île que les Français, ne le fit pas hésiter longtemps sur le choix d'une résidence même provisoire. Connaissant la Martinique, il avait déjà ses vues sur ce point important. Ce n'était pas sa propre sûreté qui surtout préoccupait du Parquet ; celle de la colonie lui tenait beaucoup plus à cœur. Nos colons étaient, il est vrai, la plupart armés de mousquets ; mais « ils ont si peu de poudre, qu'en cas d'attaque, ils n'en ont pas chacun de quoi tirer quatre coups[1] ».

Les sauvages heureusement n'avaient pas été en continuel état de révolte contre les étrangers. On avait entretenu leur indolence par des présents de pacotille, souvent renouvelés. Puis, comme ils étaient insatiables, on les avait habitués peu à peu à échanger des fruits, certains légumes, du gibier, pour des colliers de verroteries et divers objets de minime valeur. Autrement c'eût été ruineux. D'éphémères désirs faisaient convoiter à ces enfants terribles tout ce qu'ils voyaient chez nos colons. Ils se paraient des futilités qu'on leur laissait prendre. De vieux lambeaux de toile à voiles leur servaient de cravates. Des chapeaux hors d'usage devenaient pour eux un couvre-chef fièrement porté. La vue de cent autres bagatelles éveillait leur ambition, qui n'était pas toujours satisfaite à si peu de frais.

Ainsi gagnés par l'effet de notre munificence, les Caraïbes s'étaient décidés à supporter les Français. Ils leur avaient abandonné la partie ouest de l'île, depuis le Macouba (appellation d'origine caraïbe) jusqu'à la baie du sud, qui prit bientôt le nom de « la baie du *Marin* », parce que Baillardel y créa un quar-

[1] Lettre de M. de Poincy à la Compagnie, août 1639.

tier. Eux s'étaient cantonnés sur les bords de la Capesterre, à l'est de la Martinique. De cette manière, l'île se trouvait partagée à peu près également entre le peuple conquérant et le peuple conquis, si l'on pouvait dire conquis ce peuple impatient d'un joug que lui-même s'était fait imposer par ses méfaits. Bref, échange de bons procédés, cadeau pour cadeau, mais coup pour coup, telle avait été et telle était encore la politique du capitaine de la Vallée, quand du Parquet vint prendre le gouvernement de la Martinique.

Il entrait dans les idées de Jacques — qui s'était donné le loisir d'étudier, durant près d'une année, le caractère, les mœurs et les usages singuliers de ces insulaires — de continuer à leur égard cette politique de prudence et de fermeté. Les instructions qu'il avait emportées de Paris étaient d'ailleurs formelles. On lui avait enjoint de conserver à tout prix l'amitié des Caraïbes. Il y réussit, au moins dans les commencements. « Nous vivons avec les sauvages, écrit-il un jour, comme si nous étions tous Français. »

Néanmoins, il ne dissimula pas à ses compagnons que se tenir en garde et se fortifier contre toute surprise devait être la règle absolue de leur conduite, en face de ce peuple primitif. Un caprice, une débauche[1], un souffle de méfiance, une excitation de leurs *Boyés*[2], venue de l'intérieur ou des îles voisines, pouvaient mettre en mouvement, par centaines, par milliers, ces êtres fantasques et les pousser, du jour au lendemain, à envelopper les Français, que la veille ils traitaient en amis.

Il fallait donc qu'à la première alerte les colons pussent

[1] Dans leurs assemblées confuses — où se décidaient la guerre ou la paix — les sauvages s'enivraient avec un vin de patates (sorte de pommes de terre très sucrées) égrugées et noyées d'eau, dans de grands vases de terre, où l'on jetait en même temps de la cassave chaude, qui servait de levain. Ce mélange, bien couvert, fermentait rapidement, et, quand il avait bouilli, — coulé, passé, transvasé et reposé en baril — il formait une boisson alcoolique assez forte pour troubler les esprits, dès qu'elle était absorbée abusivement. Ce vin s'appelait *ouycou*.

[2] Sorciers.

trouver un abri pour éviter le premier choc, seul redoutable. Cette retraite était facile à ceux qui demeuraient aux environs du fort Saint-Pierre, que la Vallée avait eu le temps de faire agrandir et consolider d'une enceinte en pierres. Mais pour les autres colons échelonnés vers le sud, la prudence voulait qu'un refuge leur fût ouvert de ce côté.

Du Parquet jugea que la longue pointe rocheuse élevée, qui semblait lui tendre la main à l'entrée de la plus grande baie de l'île, était le meilleur endroit pour construire un nouveau fort, devant servir en même temps de résidence au gouverneur. Il l'y fit bâtir rapidement en palissades (comme on pratiquait alors) dès les premiers jours de son arrivée. Une habitation provisoire fut aménagée pour le gouverneur et son entourage au centre de cette défense improvisée, que l'on arma de canons, montés sur des affûts en bois.

Du Parquet nomma sa résidence le *Fort-Royal*, c'est aujourd'hui le Fort-de-France, chef-lieu de la colonie, siège du gouvernement de l'île[1].

De son côté, le capitaine Baillardel alla fonder une habitation dans les environs du Fort Saint-Pierre, au sud de la rivière plus tard nommée « *la Rivière des Pères* », parce que les Jésuites y firent aussi leur demeure. Ce ne fut encore, pour notre capitaine marin, qu'un établissement provisoire.

Quant à Claude de Collart, qui trouva sans doute avantageux de se fixer le plus près possible du chef de la colonie, il obtint de s'établir non loin du Fort-Royal, au lieu plus tard appelé « *la Pointe des Nègres* », magnifique espace compris entre deux rivières dont l'une, coulant au nord du Fort-Royal, se nommait « *Rivière de Nambucq* » et l'autre, venant de l'est, s'appelait « *Rivière du Parquet* », deux noms tuté-

[1] On verra que du Parquet — pour des causes d'insalubrité que l'on fit disparaître bien tardivement et à grands frais — ne put séjourner longtemps au Fort-Royal et qu'il transféra sa résidence d'abord au Carbet, puis finalement dans les hauts de Saint-Pierre, où lui fut construite une très belle habitation presque monumentale.

laires, en quelque sorte, qui devaient être, pour le père de notre héros, comme un gage de prospérité. Plus heureuses en effet, sous ce rapport, pour Claude que pour Baillardel et du Parquet, les circonstances permirent que l'établissement Collart devînt définitif en cet endroit judicieusement choisi. Tant que la descendance de Claude habita la Martinique — c'est-à-dire jusqu'au règne de Charles X — ce fut là le fonds de son patrimoine et sa résidence principale. L'habitation, comprise d'abord dans la paroisse de la *Case-Pilote*, fit ensuite partie de celle du Fort-Royal. On verra les raisons de ce changement. Le recensement des terres de la Martinique, opéré en 1671, indiquera à cette date, dans le cours du récit, l'importance de la propriété rurale fondée par Claude de Collart.

VI

Après avoir installé du Parquet au Fort-Royal à la fin de janvier 1639, il nous faut montrer ce qu'était sa colonie à cette époque initiale.

La colonie martiniquaise possédait alors un gouverneur, un premier capitaine, quatre compagnies de milices incomplètement armées. Elle avait à sa disposition un grand navire : celui du capitaine Baillardel, qui pouvait être fort utile en cas de tentative d'irruption des Caraïbes venant des îles voisines. Une barque, amenée aussi par Baillardel, permettait des communications presque journalières entre Saint-Pierre et le Fort-Royal[1].

On avait pour nourriture « des tortues, des lézards, des crabes, du manioc et quelques fruits délicieux », le tout fourni le plus souvent par les sauvages. Si la chasse était interdite aux colons, parce que la poudre était trop rare pour

[1] «... le grand navire et la barque du sieur Baillardel ... » Père Dutertre. 1er volume, p. 467, et autres passages que nous aurons à citer.

leur permettre de se livrer à cet exercice, la pêche leur donnait son appoint de vivres. Les Caraïbes, très adroits à manier leurs pirogues sur les flots agités, concouraient à ne pas laisser nos Français manquer de poisson, même dans les gros temps. « Pour des babioles » on les récompensait de leur peine... Du Parquet veillait à ce qu'ils fussent encouragés à tenir une sorte de marché *vivrier* dans chaque centre habité. Leur alliance productive coûtait cher sans doute (il le dit lui-même), parce que, pour recevoir toujours, il fallait toujours donner. Mais elle avait ce bon côté d'obliger de part et d'autre à conserver le bienfait de la paix. C'était toujours cela de gagné en attendant que nos colons pussent se suffire.

Cet avantage si désirable ne pourrait être atteint que lorsque leur nombre, progressivement augmenté, rendrait possible le développement de la culture. Couvrir de vastes terrains de plantes nourricières, pour éviter toute chance de famine, et de tabac, pour charger les vaisseaux, dont rien n'annonçait encore la venue, étaient les deux points principaux à obtenir. La maigre population martiniquaise actuelle ne présentait pas assez de ressources pour que l'on pût même essayer d'inaugurer de grands travaux. Il fallait deux troupes à demeure dans les forts, pour les faire respecter et les défendre. Or, au moment où nous sommes, la colonie, avec ce que du Parquet avait amené d'engagés, d'officiers et d'émigrés devenus propriétaires, ne comptait pas beaucoup plus de trois cents personnes. On juge combien du Parquet était peu fier de se voir à la tête d'un aussi petit peuple, dispersé d'ailleurs sur une côte de dix lieues environ.

Le gouverneur soupirait donc après un arrivage quelconque et de fait il était sans cesse à interroger l'horizon....

Mais lorsque, le 11 février 1639, du Parquet vit poindre une voile, et qu'il aperçut un grand navire se dirigeant vers la Martinique et mettant le cap sur le Fort-Royal, où flottait maintenant le pavillon français, s'il conçut une espérance,

elle fut déçue. Le vaisseau qui vint ancrer dans la rade ne lui amenait pas un seul colon. Il ne pourrait même en tirer aucune assistance. Bien au contraire, l'homme considérable monté à bord de *l'Europe* (nom de ce navire) deviendra, par un concours des plus fâcheuses circonstances, funeste à du Parquet et à toutes les colonies françaises des îles d'Amérique. Nous devons nous borner en ce moment à présenter ce personnage.

Le commandeur « Phillipe de Lonvilliers de Poincy, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur d'Oyzemont, chef d'escadre des vaisseaux du Roy en Bretagne », avait été nommé par le Roi, le 15 février 1638, sur la proposition du cardinal Richelieu, Lieutenant-général de Saint Christophe (en remplacement du sieur du Halde qui n'avait pas accepté cet emploi) et, de plus, Gouverneur général des îles de l'Amérique. Parti du Havre le 12 janvier 1639, il venait faire escale à la Martinique, après trente et un jours seulement de traversée : ce qui était alors une belle navigation.

« M. du Parquet le receut avec tout l'honneur deu à sa qualité. Il le fit salüer à sa descente à terre par l'artillerie du Fort, par tout son monde et par tous ses soldats, sous les armes et rangez en haye sur le bord de la mer. Le lendemain, on fit lecture de sa commission du Roy, et, après la messe, le Gouverneur, les officiers et tous les habitants luy prêtèrent serment de fidélité, après quoy le Gouverneur luy ouvrit la porte du Fort-Royal et luy promit obéissance ».

M. de Poincy resta cinq jours à la Martinique, passa, le 17 février 1639, à la Guadeloupe (« qu'il trouva presque abysmée dans ses malheurs » avec de l'Olive, son gouverneur, aveugle), et de là se rembarqua pour Saint-Christophe, siège de son gouvernement. Nous parlerons plus en détail de lui et de sa famille quand la suite du récit l'exigera.

Le passage de *l'Europe* au Fort-Royal n'avait apporté aucun avantage à la colonie confiée à du Parquet. Loin de là, le brave gouverneur, voulant dissimuler sa misère relative,

n'avait pas ménagé la dépense afin de recevoir dignement son hôte, les officiers qui l'accompagnaient, l'équipage du navire.... et quand de Poincy l'eut quitté pour reprendre la mer. du Parquet (ainsi qu'il le raconta lui-même au Père Dutertre) en était réduit, pour les douceurs, à un quart d'eau-de-vie, qu'il conservait précieusement, le destinant à être servi lors de quelque solennité ou dans un cas extraordinaire. Ce fait, en apparence peu significatif, est pourtant une preuve (parmi d'autres) des petits moyens à l'aide desquels on se résignait à entreprendre, en ces temps-là, de fonder une colonie. Le reste était à l'avenant. Ce qui manquait le moins à nos trois cents Français, c'était l'énergie d'abord et surtout le désir de voir la population de la colonie parvenir au double de son chiffre actuel. Notre gouverneur, en particulier, eût sacrifié beaucoup pour obtenir ce résultat.

Au commencement de mars 1639 — quinze jours environ après la visite du Gouverneur général — du Parquet saisit l'occasion d'arriver à son but d'une manière assez curieuse. Ses regards, souvent portés vers la mer, suivaient, un matin, au lever du soleil, un grand vaisseau chargé de monde qui semblait vouloir s'approcher du Fort-Royal. On hésitait. On avait l'air de se consulter : aborderait-on, ou continuerait-on la route..? Telle était la question qui se débattait évidemment à bord entre les passagers, dont certains gestes animés traduisaient les paroles.

Comme du Parquet le sut bientôt, ce navire, jaugeant 250 tonneaux, appartenait à une Compagnie de commerce rouennaise, récemment autorisée par le gouvernement français, et qui avait pour but de coloniser la Guyane ou du moins Cayenne. On était perplexe à bord parce qu'un certain nombre d'émigrants, exténués de fatigue, avaient résolu de s'arrêter à la Martinique et que les autres voulaient passer outre. Ceux-ci rappelaient obstinément à leurs compagnons que cette île, bouleversée par les volcans, était inhospitalière à cause des sauvages cannibales, et inhabitable à cause des serpents dont elle était couverte, deux fléaux à redouter...

Cependant le navire, ayant besoin de rafraîchissements, mouilla dans la rade, et le capitaine laissa la chaloupe descendre à terre vingt passagers, en leur faisant promettre de revenir le plus tôt possible lui rendre compte de ce qu'ils auraient appris.

En les voyant aborder, du Parquet s'empressa d'aller au-devant d'eux comme s'il les attendait. Mis rapidement au fait de la situation, il comprit tout de suite l'avantage qu'il pourrait en tirer, s'il parvenait à séduire une partie de ces émigrants, déjà fâchés d'avoir quitté la France pour courir l'aventure en un pays inhabité.

« Il les receut avec tant de civilités, leur fit si bonne chère, et leur gagna si bien le cœur, qu'étant retournés au vaisseau et ayant parlé aux autres, soixante et deux hommes résolurent de ne pas aller plus avant. Ils furent le lendemain tous ensemble le saliier et le prier d'agréer qu'ils habitassent avec luy. Il accepta leurs offres, les embrassa, leur promit qu'il les regarderoit toute sa vie comme les compagnons de sa fortune et qu'il les considéreroit toujours comme ses bons amis. »

Ce tableau est touchant. Mais n'oublions pas d'ajouter que le dernier quart d'eau-de-vie de du Parquet, par lui offert au bon moment, avait enlevé les scrupules de ceux des vingt premiers passagers que retenait encore l'ennui d'abandonner à son début une entreprise pour laquelle ils s'étaient engagés.

En bien des rencontres, savoir être généreux est le propre de l'habileté.

L'introduction inopinée à la Martinique de soixante-deux émigrés français était certes un avantage inappréciable. Mais — souvent un bonheur en amène un autre — qu'était-ce que cette faveur de la fortune (il est vrai adroitement saisie), en comparaison de celle qui la suivit bientôt, non moins inattendue ?... Ce qui mit le comble à la joie du gouverneur et à celle de ses administrés, c'est que, l'entreprise rouennaise ayant échoué, les passagers venus à Cayenne se rembar-

quèrent brusquement et, trois mois après avoir fait escale au Fort-Royal, vinrent rejoindre leurs soixante deux compagnons déjà installés[1]. Ce second renfort de deux cents personnes environ éleva la population française de la Martinique à un chiffre qu'une lettre de M. de Poincy au Président Fouquet porte à sept cents, mais qui paraît un peu exagéré pour le moment où elle a été écrite (août 1639).

Quoi qu'il en soit, l'insuccès de l'expédition rouennaise profita, comme on le voit, au développement de la colonie martiniquaise. Du Parquet pouvait attendre avec moins d'impatience les colons que la Compagnie avait promis de lui envoyer. Il s'agissait maintenant de pourvoir à l'entretien de cette population croissante et d'établir des relations commerciales régulières avec la métropole.

VII.

Que de preuves du Parquet a déjà données de son aptitude à organiser une colonie ! Sans cesse on le trouve empressé au milieu de son petit monde et voyageant d'un quartier à l'autre, afin d'encourager ses administrés, de leur communiquer d'heureuses idées, de porter quelque amélioration à leur état souvent besoigneux. Notre Jacques est un chef actif, bienveillant, comme on doit toujours en souhaiter à la tête d'une colonie.

Avant de le remettre en scène, nous croyons à propos d'apporter un solide appui à la bonne opinion que l'on a pu

[1] Une entreprise nantaise semblable (qu'il ne faut pas confondre avec celle-ci) fut dirigée sur Cayenne en 1656, sous la conduite d'un sieur de Lavigne, parti de Nantes avec une centaine d'émigrants bretons. Le vaisseau qui les portait fit également escale à la Martinique. Au retour de l'expédition, dont le sort avait été lamentable, du Parquet fut obligé d'en recevoir les débris, mais cette fois, uniquement inspiré par un sentiment d'humanité. La Guyane française fut longtemps réfractaire aux tentatives de colonisation. La fondation de la ville de Cayenne ne remonte guère qu'à l'année 1664

concevoir de ses mérites, en insérant ici le document auquel nous avons récemment fait allusion.

Extrait d'un mémoire anonyme sur les commencements de la colonie française établie à l'île de la Grenade, ce document est un éloge nécrologique de Jacques du Parquet. Notre récit n'aurait aucun profit à reléguer la citation que l'on va lire à l'époque de la mort du premier gouverneur de la Martinique. C'est au contraire un avantage d'apprendre dès maintenant d'une personne qui l'a connu[1] ce que l'on doit penser de cet homme remarquable. Avec ce portrait présent au souvenir, on sera mieux disposé, ce semble, à pardonner à du Parquet les fautes que l'humaine faiblesse lui fit commettre par instants.

« Il estoit dans les affaires subtil à les desbrouiller, prompt à les résoudre, entier dans ses jugemens et prudent en ses conseils. On admiroit la majesté qui le distinguoit dans son port, une rencontre agréable en son visage, une affabilité charmante en ses discours, une honnesteté non pareille dans ses entretiens, une civilité merveilleuse dans ses accueils et une accortise grandement agréable dans les compagnies.

« Encore estoit-il humble parmi tant de traverses et de fortes contradictions, patient dans ses maladies, sans que leur longueur affaiblît son courage. Enfin il estoit exposé à tous venants et tous venants s'en retournoient avec toutes les satisfactions possibles.

« Quoyque sa qualité le relevast hautement par dessus tout le monde, sa douceur toutefois le rendoit familier et sociable à tous ceux qui avoient besoin de son ayde, tant aux plus chestifs engagez qu'aux personnes les plus considérables. Jamais il ne refusoit d'escouter leurs plaintes. Il les entendoit avec une patience indicible et, comme un sage médecin, il ordonnoit aux maux les remèdes que sa prudence

[1] Problablement le missionnaire Denis Mesland, aumônier de du Parquet, qu'il avait accompagné plusieurs fois à la Grenade.

jugeoit nécessaires, si bien que, pour ses bons advis, il recevoit les bénédictions de leur bouche[1]. »

Tout ce que nous savons par ailleurs de Jacques Dyel du Parquet confirme ce jugement porté sur lui. Les réserves que nous pourrions faire... le lecteur les fera lui-même par la suite.

VIII.

A l'origine de nos établissements d'outre-mer, les pouvoirs mal définis confiés aux gouverneurs, favorisant la tendance qu'ils avaient communément à exagérer l'importance de leur emploi et celle de leur personnalité, les menaient au despotisme le mieux caractérisé. De Poincy à Saint-Christophe, Houël à la Guadeloupe, Levasseur à la Tortue, devinrent peu à peu de redoutables tyrans. Sous leur main de fer, la population de ces îles eut à souffrir mille injustices, mille cruautés. La plupart de leurs officiers et employés n'échappèrent pas non plus à ce régime de terreur. Nous aurons l'occasion de voir du reste avec quel dédain le premier de ces orgueilleux fonctionnaires traita plus d'une fois les ordres de l'autorité supérieure.

Du Parquet lui-même, charmant despote, ne fut pas sans encourir quelques reproches à cet égard ; non qu'il opprimât ses administrés, loin de là ; mais parce que, sous l'influence d'une bonté paternelle excessive, il se laissait aller à soutenir leurs caprices, au détriment du principe d'autorité, que le plus grand nombre trouvait insupportable. Cette disposition fâcheuse provenait d'un violent esprit de rancune, apporté de Saint-Christophe par les anciens habitants, contre la Société maritime qui les avait engagés. Le mal avait gagné la majo-

[1] Archives coloniales, et cité par M. Margry, dans un article intitulé « *Les Seigneurs de la Martinique.* » Revue maritime et coloniale, 1878.

rité de nos colons, et leur aversion, pour ainsi dire instinctive, à endurer toute espèce d'employé nommé par la Compagnie, cadrait si bien avec la propre répugnance de Jacques du Parquet, qu'il lui était difficile de vaincre ces deux sentiments respectifs, entretenus par une mutuelle excitation.

Ainsi le Conseil de la Compagnie envoie à la Martinique un juge et un contrôleur. Du Parquet déclare en les voyant arriver qu'il ne veut ni de l'un ni de l'autre.

« Ma condition, écrit-il à ce sujet au président Fouquet, n'est pas de commander à des bourgeois. » Ce qui revient à dire : Je suis un chef militaire ; mes colons sont des militaires, je ne dois partager mon autorité avec aucun civil.

Ce n'était guère acceptable. Saint-Christophe et la Guadeloupe avaient chacune un juge et un contrôleur. Il est vrai que les gouverneurs pouvaient en disposer à leur gré. La forme seule (judiciaire ou administrative) incombait à ces deux subalternes. On le fit observer à du Parquet, qui ne voulut même pas admettre ce tempéramment.

Mais précisons. Un navire de Saint-Malo aborde à la Martinique vers le commencement d'août 1630. Parmi les passagers de ce navire débarquent Pierre Gaffé, le contrôleur[1], et Pierre Chirard, le juge. Au premier, qui n'avait pas tenu sa promesse d'amener un charpentier et un menuisier, si nécessaires dans l'île, du Parquet cherche querelle pour ce motif ; il le consigne à bord et enjoint au capitaine de le reconduire en France.

Quant au second, avocat en parlement, et d'ailleurs homme d'une certaine valeur, du Parquet ne s'en débarrasse pas aussi aisément. Chirard, sa commission à la main, fait valoir son droit en termes juridiques... Il appelle de l'autorité du gouverneur particulier à celle du Gouverneur général et

[1] L'emploi de contrôleur consistait à visiter, à faire peser et à marquer les marchandises (tabac, coton, etc.) avant de les laisser sortir de l'île, afin que les négociants ne fussent pas trompés sur le poids et la qualité de ce qui leur était livré.

se tient ferme sur ce terrain où son adversaire se sent glisser. Toutefois sembler craindre la décision du Gouverneur général était indigne de Jacques du Parquet. Il n'hésite pas; il demande une barque, la fait équiper à ses frais et met à la voile pour Saint-Christophe avec le juge. Jacques dut convenir que son compagnon de voyage, qu'il eut le temps d'apprécier pendant la traversée, était parfaitement estimable[1]. N'importe! La colonie ne voulait pas de Chirard. Son représentant devait lutter pour lui obtenir le renvoi du juge.

« Ce qui m'a fait venir icy exprès pour voir monseigneur le général — dit notre gouverneur ému en présentant Chirard — est de sçavoir sa résolution, et, si il désire qu'il y ayt un juge à la Martinique, qu'il me donne mon congé de me retirer en France! »

C'était risquer le tout pour le tout.

Rien ne peint mieux l'ancien capitaine au régiment de Picardie que cet entrain à monter à l'assaut d'une difficulté, comme d'un fort à prendre à la tête de sa troupe, dix ou douze ans auparavant. Voilà bien l'homme un peu téméraire et de premier mouvement que nous verrons encore.

Sa phrase d'introduction prononcée, du Parquet explique à de Poincy que la manière dont le premier juge établi à la Martinique s'est conduit envers les habitants les a tellement rebutés qu'ils ne veulent reconnaître dans cette charge que le gouverneur lui-même.

« M. de Poincy, autant politique et adroit que M. du Parquet estoit franc et généreux, fit tout ce qu'il put pour le contenter de paroles et l'obliger à recevoir ce juge. Mais voyant qu'il estoit inflexible, il fit commandement au sieur Chirard, de la part du Roy, d'exercer cette charge. » (Dutertre).

Cela entendu, de Poincy refuse de prendre au sérieux la

[1] Trois mois plus tard, du Parquet l'associa à la première excursion qu'il fit à la Dominique.

démission que lui offre si bravement du Parquet et celui-ci, vaincu, pour ainsi dire, par la modération du Commandeur, termine l'entretien avec autant de calme qu'il lui est possible d'en conserver en telle occurrence.

Disons de suite, pour terminer cet incident, que le gouverneur de la Martinique dut retourner dans son île avec Chirard et le faire reconnaître (4 septembre 1639) « à la teste des compagnies. Mais, voyant que le peuple estoit résolu de périr plutôt que de recevoir ce juge, M. du Parquet souffrit que le sieur de la Vallée s'y opposast (par une protestation écrite) au nom de tous les habitans. Néantmoins, pour le respect qu'ils portoient à leur cher gouverneur, » ils consentirent à ce que le juge achevât un procès criminel pendant à la Martinique depuis plusieurs mois. « Après quoy, ils luy firent tant de pièces (à Chirard) » qu'il se vit forcé de sortir de l'île, au commencement de 1640. De retour en France, Chirard sollicita le remboursement des dépenses à lui causées par son déplacement. La Compagnie engagea du Parquet à lui donner satisfaction.

Evidemment le gouverneur et la colonie s'étaient mis dans leur tort. L'administration métropolitaine ne leur dissimula pas son mécontentement. Cependant la Compagnie, dirigée par un louable esprit de prudence, patienta, puis transigea. Tenant compte des raisons exposées dans la supplique adressée au président Fouquet par le capitaine de la Vallée, au nom des habitants, et faisant d'ailleurs grand cas de Jacques du Parquet, elle le nomma sénéchal de la Martinique. Il ne voulait pas de juge ; elle l'institua juge lui-même.

Cette double fonction de gouverneur et de chef de la justice (non sans inconvénients exercée par une seule main) va bientôt lui profiter abusivement dans une affaire personnelle. Mais, par un singulier enchaînement de circonstances, les suites mêmes de cet abus de pouvoir feront, en quelque sorte, le salut de la colonie, que va frapper la pire des infortunes : l'anarchie.

Il y a donc intérêt dès maintenant à prier le lecteur de ne pas oublier l'incident relatif au juge et au contrôleur repoussés par les habitants. Ce premier succès remporté sur le principe d'autorité fut comme un germe de résistance qui s'est perpétué dans l'île. Avec nombre d'excellentes qualités déjà connues, les descendants coloniaux des Normands opiniâtres et des Picards obstinés se sont transmis, de génération en génération, un fort penchant, assurément très naturel, à ne jamais faire que ce qu'ils veulent. Ce qu'ils veulent est souvent bon, parfois critiquable. Au surplus, la vivace obstination martiniquaise n'a jamais cessé de s'affirmer dans l'amour du pays. La Martinique aime la France, ainsi que la colonie d'origine aimait du Parquet, en frondant ses ordres, mais en lui restant passionnément fidèle[1].

IX

Pendant qu'il était à Saint-Christophe, du Parquet avait adressé, le 19 août 1639, une longue lettre au président Fouquet (avec lequel il se dit en correspondance). Cette missive, écrite au courant de la plume (du moins il le semble bien) est la seule complète, et signée, que nous possédions du premier gouverneur de la Martinique. Elle ajoute à ce que l'on connaît déjà sur les commencements de la colonie. Le style en est décousu, sans liaison aucune, mais vif, nerveux, portant surtout l'empreinte de la sincérité : « Je vous prie d'excuser si je parle avec tant de liberté. Mais, ayant croyance que vous n'aymez que la vérité et les choses naïfves, je parle de la sorte ne pouvant flatter ceux que je connois estre de vostre mérite, à qui rien ne doit estre celé. »

[1] On le voit assez aujourd'hui par les idées d'assimilation qui se sont propagées aux Antilles françaises dans ces derniers temps. La Martinique et la Guadeloupe ambitionnent d'être rangées (au moins nominalement) parmi les départements de la Métropole... Pour elles, la distance a été supprimée par les communications rapides de toute espèce.

Il ressort, en premier lieu, de ce document, que du Parquet et son oncle ont avancé. de leur propre bien, plus de dix-huit mille livres d'argent, pour l'établissement de la Martinique. Des reçus recueillis auprès des personnes à qui il a été fait divers paiements de ce chef, ont été envoyés en France, jusqu'à concurrence de six mille livres. Du Parquet demande instamment à être remboursé de cette somme. Le sieur de Lespérance, ancien intendant de son oncle (et maintenant le sien) continue à rassembler les acquits pour le reste de ce qu'ils ont avancé.

Puis, du Parquet effleure à la fois tant de sujets différents que nous devons nous borner à les indiquer sommairement, en retranchant les mots inutiles. C'est une traduction sous forme quasi-télégraphique :

« Reçu vos trois lettres. Trézel est arrivé ; on espère qu'il pourra faire du sucre. Personne ici n'est capable d'entreprendre des fortifications : que la Compagnie (qui ne veut rien dépenser) se rassure là-dessus ! La permission, donnée aux habitants des autres îles, de venir s'établir à la Martinique, me fait espérer beaucoup de monde. Les artisans annoncés, et leurs femmes, seront les bienvenus. Impossible de faire un hôpital, cependant bien nécessaire ; on est trop pauvre. La Compagnie m'ordonne de commencer une ville ; je m'empresserai d'obéir dès qu'elle m'aura muni d'ouvriers de toute sorte, avec leurs outils. Le sieur Boulon, envoyé ici par mon oncle, est le premier chirurgien de la Martinique ; on est très content de lui. On lui doit six mille livres de tabac. Il faut les lui payer. La Compagnie vient de me fournir un second chirurgien ; c'est bien ; je l'ai placé en bon endroit. On me défend d'aller à Saint-Christophe : « Je promets, si Dieu me fait la grâce de rester à la Martinique, de n'en plus sortir, *appréhendant qu'il n'arrive quelque chose en mon absence.* » Pas de nouvelles des Espagnols. Reçu de la poudre, de la mèche et du plomb ; mais en si petite quantité ! Le magasin construit pour la Compagnie est couvert en feuilles, à la mode

du pays. Inutile de bâtir un magasin d'armes, il n'y aurait rien à mettre dedans. Pas de navires français venant assister l'île, si ce n'est un navire de Saint-Malo, resté quinze jours. Il vient de repartir sans qu'on ait pu le charger de tabac. Les sauvages ont tué un Français. On vit quand même en bonne intelligence avec eux ; journellement on les rencontre parmi nous, etc. »

Telle est en raccourci la lettre de du Parquet. Elle donne une idée parfaite de la colonie à ses débuts et aussi de la manière indirecte dont le normand de Cailleville en Caux savait tout demander, sans paraître y tenir beaucoup. C'était, de ce temps-là, le meilleur moyen d'obtenir.... Sa promesse de ne plus sortir de la Martinique si Dieu lui fait la grâce d'y rester, appréhendant etc., est, ce semble, du *normandisme* le plus pur, surtout après ce qui vient de se passer dans l'affaire Chirard.... Et le magasin d'armes où il n'y aurait rien à mettre !.... Est-il possible de mieux demander des armes ?....

Maintenant, comme espace habité et comme localités, à l'époque où vit notre récit, qu'on se figure en somme une large bande de terrain s'étendant sur la côte depuis le quartier du Fort-Royal jusqu'à celui du Prêcheur, qui doit son nom à un groupe de roches s'élevant de la mer, en vue de ce quartier, et représentant un prédicateur en chaire ; faisant, suite au Prêcheur, Saint-Pierre, ayant déjà l'apparence d'une bourgade, autour d'une citadelle et d'une église ; puis le Carbet, village caraïbe délaissé par les sauvages, composé d'une enfilade d'abris communs faits en branchages et soutenus par des fourches ; un carbet, mot du pays, a la forme d'une halle, ou approchant ; puis, la Case-Pilote, dite ainsi parce qu'un indigène servant de guide à travers les passes pour pénétrer en pirogue ou en bateau dans les baies, a sa case en cet endroit ; et, de distance en distance, des « *habitués*[1] »,

[1] Habitations nouvelles.

en partie défrichés, que signalent au loin de rustiques maisonnettes à toitures bombées, couvertes, soit en feuilles de palmier, soit en roseaux tressés, où grimpent, à la longue, des lianes, où végètent de petites plantes grasses à corolles écarlates et d'où surgit parfois la tête rousse d'un serpent, qui vient dans ce fouillis chercher une proie facile parmi les nids gazouillants[1].

Les demeures des habitants « bien accommodés » sont à un étage contenant les chambres à coucher. Le rez-de-chaussée, pavé en briques, comprend une salle à manger et d'autres pièces servant à garder les provisions de bouche. La cuisine, séparée du bâtiment principal, pour éviter tout danger d'incendie, est modelée en terre argileuse, d'abord consolidée par la chaleur solaire et cuite ensuite à l'intérieur par un feu de bois poussé progressivement. Le toit hémisphérique est percé d'une ouverture à trappe par où s'échappe la fumée.

En prenant pour type l'établissement Coilart, nous voyons que l'ensemble de toute habitation coloniale un peu importante, avec ses groupes de huttes, où logent les serviteurs et les engagés, offre l'aspect d'un hameau, que le voisinage de grands arbres égaye et garantit des ardeurs du soleil. Si l'on ajoute à cette proximité rafraîchissante celle d'une rivière où se puise l'eau pure nécessaire à l'existence, on doit convenir que nos colons, tant qu'ils ne manquent pas de vivres, sont loin d'être à plaindre à la Martinique avec du Parquet et n'ont pas été mal inspirés en quittant le sol de leurs provinces, incessamment ravagé par les armées de mercenaires...

La présence des sauvages (*in puris naturalibus*, comme dit le P. Mesland) imprime à ce tableau une couleur locale intense, que les habitants n'apprécient guère autour des ha-

[1] « Un gentilhomme, digne de foi, m'a dit que, dînant avec un prêtre de l'isle, il en tomba un (serpent) du haut de la case au milieu du plast qui estoit sur la table. Mais tout cela n'arrive que très rarement. » (Dutertre)

bitations, et, si l'on n'eût pas tiré quelque avantage de leurs pérégrinations intéressées, si du Parquet n'eût pas défendu, sous des peines sévères, de maltraiter les indigènes, on se fût appliqué à les éloigner d'une façon plus ou moins énergique. Mais nous n'avons pas à ramener en ce moment l'attention sur le peuple caraïbe, pour lequel, à tort ou à raison, on ne conçut aux Antilles qu'une sympathie passagère.

L'administration métropolitaine s'était flattée d'obtenir facilement la conversion des sauvages. Deux prêtres séculiers avaient été envoyés à la Martinique au capitaine de la Vallée, en vue d'y pourvoir. Ils étaient si peu faits pour cet apostolat, d'un caractère tout spécial, que du Parquet les renvoya en France à la fin de 1639, en exprimant le vœu qu'ils fussent remplacés par deux Pères dominicains.

Contrairement à ce désir, le président Fouquet recourut à la société de Jésus, qui lui fournit volontiers deux religieux et un frère coadjuteur. La Martinique les vit arriver le jour du vendredi saint de l'année 1640. Du Parquet contrarié les reçut froidement. La colonie ne leur fit pas meilleur accueil. Mais les RR. PP. s'y prirent avec tant d'adresse qu'ils surent, en peu de jours, gagner l'affection des Martiniquais. « Le P. Bouton, le supérieur, était homme de mérite et excellent prédicateur. » Le P. Hampteau se rendit plus tard utile et agréable dans une conjecture fort intéressante pour le gouverneur. Du Parquet leur concéda sans délai, et fit défricher pour eux, un terrain contigu à celui de l'habitation Baillardel. Il pourvut avec le même empressement à la construction d'une maison aussi bien arrangée, pour les recevoir, que les ressources le permettaient.

Les deux jésuites et leur compagnon étaient venus à la Martinique peu de temps après le passage de Dutertre envoyé comme missionnaire à la Guadeloupe. C'est durant son court séjour à la Martinique que ce religieux connut et apprécia d'abord du Parquet, et, lorsqu'il vint en 1656 exercer son ministère à la cure du Prêcheur, leurs relations non inter-

rompues se resserrèrent étroitement. Le gouverneur et le dominicain conçurent dès lors l'un pour l'autre une affection des plus vives. Ce sentiment réciproque — que la mort seule éteignit — ne fut pas sans influence sur le projet que forma Dutertre de commencer l'histoire des Antilles. Il était observateur, causeur, collectionneur de cartes géographiques, de dessins, de lettres et de mémoires, grand preneur de notes. Que faut-il de plus à un écrivain quelconque, avec un bon jugement, pour devenir un historien véridique, sinon parfait? L'histoire naturelle des îles d'Amérique ayant pris une grande part dans son ouvrage, Dutertre fut surtout recherché par les naturalistes, qui, jusqu'à lui, n'avaient aucun renseignement sur la faune et la flore de ces pays du Nouveau-Monde.

Cependant la Compagnie n'avait pas renoncé à placer auprès de du Parquet un représentant de ses intérêts commerciaux. Le 6 février 1641, elle institua une charge de « Commis général de la Martinique ». Un sieur Jacques Le Chesneau de Saint-André fut choisi par le Président Fouquet pour occuper cet emploi. Parmi les instructions écrites remises à ce fonctionnaire nous trouvons celle-ci : « Le dit sieur de Saint-André verra si l'habitation des Pères Jésuites se peut accroître facilement, parce qu'ils disent qu'elle est trop petite ou bien demandent que l'on leur eschange avec celle de Baillardel ; s'informera combien le dit Baillardel demande pour vendre la dite habitation. »

Aux premiers mois de 1642, époque à laquelle M. de Saint-André vint prendre possession de son poste à Saint-Pierre, l'habitation Baillardel, fondée en ce quartier, avait déjà plus de trois ans d'existence ; celle des Jésuites, établie à côté, sur les bords de la même rivière, qui (nous l'avons dit) prit le nom de « la Rivière des Pères », datait à peine de deux années. Elle était bien inférieure à sa voisine. L'échange était difficile. Baillardel préféra vendre et choisir un autre lieu d'établissement. Il arrêta son choix sur les bords de la baie du sud qui prit dès lors le nom de « Cul-de-sac du Marin. » L'habitation

s'étendit à l'endroit marqué sur la carte de Dutertre : « Carbet du capitaine Pilote. » Plus tard, dans le voisinage (vers 1650), les Jésuites eurent aussi une habitation. L'avantage pour notre capitaine était qu'il pouvait ancrer son navire en toute sûreté dans cette baie. Un ilot qui s'y trouve à peu près au centre, et qu'une carte manuscrite de 1650 appelle « Ilot des Baillardelles, » devait servir de point d'attache à ce bâtiment. Le bourg, qui eut, en ce lieu de la Martinique, Baillardel pour premier habitant, s'appela « *le quartier du Marin* » nom local conservé jusqu'à nos jours : c'est un souvenir à noter.

X

La femme eut aux Antilles une part notable dans les événements. Son action s'est fait sentir aux colonies françaises comme ailleurs, tantôt en bien, tantôt dans le sens contraire.

A l'origine, des unions, même légitimes, se produisirent entre l'américaine, fille du sol, et l'européen de condition modeste[1]. Avec le temps, il eût été possible (ceci est un enseignement pour nos colonies nouvelles en Afrique et en Extrême-Orient) de former une nation européo-caraïbe, si l'Européen avait su vaincre par la douceur et les bons procédés, l'opposition de l'homme indigène, très vive à cet égard. On eût ainsi évité bien des luttes sanglantes.

Les caraïbesses (que le P. Dutertre, parfois très naïf, décrit aussi avantageusement qu'il pouvait se le permettre) attirèrent les premiers colons français par le seul effet de leur présence. Par malheur, il y eut, dit un auteur colonial, plus d'un *Enlèvement des Sabines*. Les guerres avec les sauvages furent suscitées par ces violences ; ce qui peut compter parmi les événements les plus fâcheux.

[1] « Rien n'affermit plus une conquête que l'union qui se fait des deux peuples par les mariages, » a dit Montesquieu dans son *Esprit des Lois*.

Mais ce n'est pas exclusivement à ce genre de femmes que nous songeons en pensant à l'influence féminine qui se fit sentir aux Antilles. Nous voulons parler de femmes françaises d'une certaine distinction, qui, par leur courage, se firent une célébrité locale, ou, par leur esprit d'intrigue, amenèrent de grands troubles dans la société de ces colonies. Citons notamment, pour Saint-Christophe, Mme de Lagrange, femme du gouverneur particulier de cette île, qui (nous le verrons) se compromit gravement — elle et son mari — par une lutte impolitique contre M. de Poincy (1639) ; et pour la Guadeloupe, la fameuse de Lafayolle, envoyée de France, par la Compagnie, avec douze filles de l'hôpital Saint-Joseph de Paris, qu'on l'avait chargée de marier (1643). Elle remplit sa mission en pêchant dans un filet d'intrigues, pour ses douze pensionnaires, douze maris qui servirent d'instruments à ses étranges projets de domination. Aussi bien l'une que l'autre, ces dames passèrent aux dites îles comme des fléaux. L'administration fut obligée de les renvoyer en France pour se débarrasser de leur action funeste.

La Martinique eut aussi son héroïne. Mais le rôle qu'elle y joua tourna parfaitement à l'avantage de la colonie. La destinée de cette femme bien douée peut être comparée — *si parva licet componere magnis* — à celle de Mme de Maintenon (qu'elle connut d'ailleurs enfant à la Martinique). Comme celle-ci, unie d'abord à un époux qui ne fut pas (d'après les documents) un vrai mari, elle atteignit, par un second mariage, à une situation relativement élevée, avec cette différence que l'intéressante personne à laquelle nous faisons allusion n'était pas veuve ; ce qui jeta (justement, paraît-il) un certain ridicule sur le premier conjoint, ainsi que le lecteur sera mis à même de s'en rendre compte au moment opportun.

On peut se demander, en attendant, comment il se fit que du Parquet, si mal accueillant pour le pauvre Chirard, ne se montra pas hostile au nouveau commis général de la Com-

pagnie. La réponse est facile. M. de Saint-André n'était pas arrivé seul à la Martinique. Il venait de se marier avant son départ, et sa jeune femme l'accompagnait. Marie Bonnard, parisienne de naissance, possédait avec sa jeunesse un ensemble de qualités auquel du Parquet ne fut pas insensible. Tel est le secret du bon accueil que reçut tout d'abord, à la Martinique, le commis général de la Compagnie, bien que fonctionnaire essentiellement civil.

Un renseignement, ayant sans doute un lien avec ce que nous venons d'indiquer, vient se ranger ici dans l'ordre des dates. Peu après l'installation de M. et Mme de Saint-André à Saint-Pierre, du Parquet prit ses dispositions pour se rapprocher du berceau de la colonie. Il se fit construire, à deux lieues environ, une habitation de plaisance dans la *boucle* (petite île) que forme à son embouchure la *Rivière du Carbet*. L'endroit où s'éleva cette nouvelle demeure se trouvait aussi bien à l'abri d'une invasion de sauvages que le Fort-Royal ; ce à quoi tenait beaucoup du Parquet, dans l'intérêt commun. Avait-il le pressentiment qu'un jour ces insulaires deviendraient redoutables pour la colonie ?...

C'est dans le même temps que le Carbet, érigé en paroisse sous le vocable de Saint-Jacques (patron du gouverneur), fut nommé plaisamment par les colons : « le quartier de Monsieur. »

Mais ce n'était là encore qu'un pied à terre. Du Parquet avait déjà résolu de se fixer définitivement à Saint-Pierre. Une fois installé au Carbet (sans abandonner tout à fait le Fort-Royal) il ne tarda pas à jeter les fondements de la belle habitation qui devint, avec les années, une résidence somptueuse, vraiment digne du chef de la colonie. Située à moins d'une lieue du fort Saint-Pierre, sur le plateau d'un morne élevé, bâtie en pierres de taille, la maison magistrale, fondée par Jacques du Parquet, fut construite entre deux cours. Elle eut un corps-de-garde, une chapelle, des communs et, en avant — défendus par des canons — deux pavillons où la garde fut montée constamment, comme aux abords d'un

château féodal; le tout bien distribué sur un assez grand espace entouré d'un bon mur.

Cependant, quand elle fut terminée, cette demeure seigneuriale, environnée de bouquets de verdure, n'eut rien de rébarbatif, si l'on peut dire. Son aspect avenant, comme le naturel de celui qui l'habita, attirait beaucoup plus qu'il n'imposait. Par un concours volontaire empressé, tous les artisans de la colonie prêtèrent la main à l'embellissement de la *maison commune*, en quelque sorte, et si du Parquet y fit de grandes dépenses, elles lui furent largement remboursées par le plaisir qu'il éprouva à la voir s'élever et, plus encore, à l'occuper avec sa famille.

C'est dire que la Martinique faisait de rapides progrès. Population, culture, industrie, commerce, tout s'augmentait à vue d'œil, et l'aisance, aurore d'une prospérité qui brillerait, un jour prochain, d'un éclat inespéré, commençait à laisser entrevoir ses premières lueurs. Il est vrai que, jusqu'à présent, le caractère des colons ne s'adoucissait pas sensiblement. N'était la grande affection vouée à « leur cher gouverneur » — qui savait les prendre à la faveur d'une douce familiarité — ces rudes travailleurs eussent volontiers changé de maître, tel on change de vêtement, quand on le sent trop lourd ou trop léger.

En général, ils s'inquiétaient peu de ce qui se passait en dehors de l'île. Surent ils, qu'en mars 1642, Richelieu donna un dernier gage d'intérêt paternel à la Compagnie des îles d'Amérique en faisant approuver par le Roi un contrat qui étendait à l'infini le champ d'action de ladite Compagnie et les avantages à elle accordées par l'acte de 1635? Apprirent-ils que le Cardinal était mort à la fin de 1642 et Louis XIII, au commencement de l'année suivante? Se demandèrent-ils quel contre-coup pourrait avoir chez eux le changement de gouvernement survenu dans la métropole? C'est douteux, au moins pour le gros de la population. Il fallait vivre et s'enrichir. Il fallait résister, autant que possible, aux exigences

léonines de la Compagnie, tendant à rendre presque nuls les bénéfices à eux procurés par une culture unique : celle du tabac. Longtemps encore elle serait leur seule ressource. Déjà moins rémunérateur — la consommation en Europe ne répondant plus à la production en Amérique — le *petun* menaçait de s'avilir, au point que de Poincy voulut en suspendre la culture pendant dix-huit mois, afin d'éviter la chute des prix marchands. Mais la Martinique dut à la supériorité bien connue de son tabac de pouvoir soutenir victorieusement la concurrence.

On n'avait donc pas de temps à perdre. Aussi, venant du dehors, tout ce qui aurait pu détourner nos colons de leur travail était indifférent au plus grand nombre ; venant de l'interieur, l'entrave les exaspérait. Briser l'obstacle devenait alors pour eux l'objet d'un entraînement immodéré...

XI

Pour faire comprendre d'où partirent les troubles qui désolèrent à la fois la Martinique, la Guadeloupe et Saint-Christophe, à l'époque où nous sommes, nous devons revenir un peu en arrière.

Comme il a été dit, le capitaine du Halde, successeur de d'Esnambuc, ne pouvant conserver son emploi pour raison de santé, avait demandé instamment son rappel en France. Au moment où la Compagnie lui cherchait partout un remplaçant, un sieur Fromenteau de Lagrange, instruit de cette recherche, sollicita la lieutenance des îles. Il fut agréé et le président Fouquet lui assura par lettre que sa nomination allait être présentée à la signature du Roi.

Mais lorsque Lagrange eut appris que la Compagnie ne faisait pas d'avances et calculé ce qui lui serait indispensable pour subvenir aux frais de son voyage et de son installation, il sentit sa faiblesse ; ses ressources pécuniaires ne lui permettaient pas de satisfaire à tant d'exigences. Lagrange

était marié. « Sa femme, bretonne de nation, douée d'un bel esprit, mais fort altier et remuant », lui conseilla de ne viser qu'à la place de gouverneur particulier et de céder celle de Gouverneur général à un personnage qui lui procurerait la somme dont il avait besoin pour aller s'établir à Saint-Christophe. L'avenir ferait le reste. Cette idée eût été irréprochable si le sentiment de résignation qui la faisait naître avait été sincère. Il ne l'était pas. De là vinrent tous les malheurs. Lagrange accepta cette combinaison. Un parent de sa femme, un sieur de Quérolan,[1] un Breton, qui devait être associé à ses projets, se chargea de faire les démarches nécessaires pour découvrir un Gouverneur général complaisant.

Le lecteur sait déjà que ce personnage est M. de Poincy. Ce chef d'escadre, homme de naissance illustre[2] « l'une des

[1] D'après les documents coloniaux ; mais ce nom doit s'écrire *Kerroland.*

[2] La famille de M. de Poincy était passée à Saint-Christophe avec lui, et, après lui, à la Martinique, il est nécessaire que nous en donnions ici le détail. Jean de Longvilliers, de la seigneurie du même nom (à deux lieues de Montreuil sur-Mer), fils de Gilles de Longvilliers (ce nom s'est altéré en *Lonvilliers*) seigneur d'Armenencourt, fonda la seigneurie de Poincy (en Brie, près Meaux.) Son fils Jean II, capitaine de la compagnie Praslin, épousa le 18 novembre 1566, Sophie de Choiseul, fille du chevalier de Choiseul seigneur de Montreuil, et de Marguerite de Lescoux. De ce mariage, trois enfants : I. Charlotte de Longvilliers, née vers 1570, mariée à Anet-en-Brie, le 5 mai 1592, avec Messire Florimond des Vergers de Sannois (l'un des ascendants de l'impératrice Joséphine), dont le fils vint à Saint-Christophe avec M. de Poincy ; II. Christophe de Longvilliers de Poincy, né en 1576, marié en 1608 avec Marie-Catherine de Joigny — mort à Poincy, vers 1636 (après 42 ans de services militaires) laissant cinq enfants : 1° Philippe de Longvilliers de Poincy, gouverneur particulier de Saint-Christophe, marié dans l'île avec Anne-Marie de Rossignol, fille du capitaine Claude de Rossignol l'un des plus riches habitants ; 2° Robert de Longvilliers de Poincy, gouverneur de l'île Saint-Martin, marié à Saint-Christophe, le 21 août 1649, avec Renée Giraud, fille de Antoine Giraud, premier capitaine de Saint-Christophe (des Giraud du Poyet, d'Orzon, de Crezol, écuyers (de 1667), originaires de Nantes ; 3° N. de Longvilliers sieur de Tréval, sans alliance ; 4° Louise, mariée à M. Roi Courpon de la Vernade, originaire de Sens, écuyer, capitaine à Saint-Christophe ; et 5° Henri de Longvilliers, sieur de Bénévent, marié en 1652, à Saint-Christophe, avec Catherine de Courpon.

III. Philippe de Longvilliers, chevalier seigneur de Poincy, dernier enfant du mariage de Longvilliers-Choiseul, né en 1584, chef d'escadre, commandeur de l'ordre de Malte, lieutenant général des îles Antilles, mort à Saint-Christophe, le 11 avril 1660, sans alliance.

bonnes têtes de l'Europe », mais de caractère ombrageux, venait d'avoir un démêlé avec un supérieur en grade, très bien en cour, hautement prisé de Richelieu, qui lui devait de signalés services dans la marine, au siège de la Rochelle et en diverses occasions glorieuses. Nous avons nommé le cardinal Henri d'Escoubleau de Sourdis, à la fois vice-amiral et archevêque de Bordeaux — exemple unique d'un prélat conduisant les choses de la guerre maritime avec le génie et l'assurance de l'officier général consommé dans le métier. De Poincy avait été mal inspiré de se faire un ennemi d'un homme aussi considérable, et, bien que le chef d'escadre fû soutenu par le puissant ordre de Malte, dont il était un des chevaliers les plus renommés, il venait d'être mis en disponibilité par retrait d'emploi, suivant les termes usités de nos jours.

De Quérolan, informé de cette disgrâce, en prévint de Lagrange et celui-ci alla proposer à de Poincy l'arrangement dont nous avons parlé Le Commandeur, « qui avoit l'esprit pénétrant », jugea que, dans cette nouvelle situation, il trouverait pour lui et sa nombreuse famille, des avantages suffisants pour compenser ce qu'il venait de perdre. Bref, de Poincy, nommé Gouverneur général, fit avancer à son gouverneur particulier la somme de quatre mille cinq cents livres, à la condition que celui-ci partirait dans un court délai, afin de préparer une maison pour le recevoir. Son départ ne devait d'ailleurs s'effectuer qu'une année environ après celui de Lagrange.

Les deux voyages se firent sans difficultés, le premier, d'avril à juin 1638, le second, comme on l'a vu, en janvier et février 1639.

Mais quand de Poincy parvint à Saint-Christophe avec tout un monde d'officiers, de soldats, de parents et de serviteurs, il trouva son lieutenant surpris, ne l'attendant pas. Lagrange n'avait arrêté et arrangé d'habitation que pour lui-même. Il était bien logé dans une demeure confortable, avec sa femme,

son fils, un nombreux domestique et le sieur de Quérolan qui lui servait d'aide de camp.

De quelle aberration avait été frappée Mme de Lagrange qui faisait de son mari ce qu'elle voulait et disposait de tout dans la colonie en maîtresse absolue? C'était inconcevable. On comprend la colère de M. de Poincy, fort peu endurant de sa nature. Un orage de reproches et de menaces éclata publiquement sur la tête de Lagrange. Ce fut en vain, qu'affolé, il offrit son habitation et tout ce qu'il avait ; le Commandeur « refusa avec mépris ». Enfin de Poincy demanda où d'Esnambuc résidait quand il gouvernait Saint-Christophe. On lui répondit que c'était à la Capesterre, à l'autre bout de l'île, et que le sieur de Lespérance, intendant de MM. de Vaudroques et du Parquet frères, avait commission de vendre les habitations de leur oncle. De Poincy en fit l'acquisition sur l'heure et partit s'installer à la Capesterre. Ce ne pourrait être que provisoire; car la demeure du premier commandant de la colonie était d'une simplicité primitive.

Cependant les capucins de la Basse-Terre, très aimés des Français dans l'île, étaient parvenus à réconcilier le gouverneur particulier avec M. de Poincy. Mais le malencontreux projet que poursuivait Mme de Lagrange, — lequel consistait à dégoûter de Saint-Christophe le Gouverneur général pour l'en faire partir, et les sourdes menées qu'elle y employait, avec son parent de Quérolan — éloignaient toute chance de voir durer cette réconciliation...

Un temps, on parut se calmer : on se vit ; on se fréquenta. De Poincy avait pris un pied à terre chez Lagrange. Il allait de la Capesterre à la Basse Terre, et *vice versa*, surveillant, écoutant ce qui se faisait et se disait... Il semblait avoir oublié ce qui s'était passé avant son arrivée, bien que certains propos, à lui rapportés, l'eussent vivement blessé. Celui-ci, par exemple : de Lagrange, voyant aborder un navire amenant de France des orphelines destinées à être mariées, avait dit : « C'est le sérail de M. de Poincy. » Une affaire de

prise de nègres dont le tiers seulement, contre toute règle, avait été réservé au Gouverneur général, eût été plus grave si Lagrange, sentant sa faute, n'était venu offrir réparation, offre que de Poincy repoussa d'ailleurs avec dédain. Il s'était résolu à patienter.

Malheureusement pour le respect dû au principe d'autorité, si le feu prit aux têtes chaudes de la colonie, l'étincelle leur fut jetée par le Gouverneur général. La passion ne raisonne pas Un riche habitant, nommé Bellette, avait sa fille, en France. Il la fit venir à Saint-Christophe. Elle était d'une grande beauté. De Poincy s'en éprit à tel point qu'il trouva un prétexte pour la faire sortir de la maison de son père et la placer chez Mme de Lagrange. A partir de ce moment les visites du Gouverneur général se multiplièrent dans l'habitation du gouverneur particulier. La colonie s'en amusa, puis — soufflée par Mme de Lagrange — s'indigna, sans cependant que la vertu de Mlle Bellette eût été compromise. Sa réputation seule avait souffert ; et surtout par la faute de Mme de Lagrange, dont les indiscrétions et les blâmes, habilement calculés, atteignaient l'honneur de cette fille aussi bien que la conduite de M. de Poincy.

Celui-ci, outré de tant de perfidie, ne mit plus de bornes à son ressentiment. Il commença par reléguer de Lagrange et sa femme à la Capesterre et vint s'établir définitivement à la Basse-Terre. « Il fit constituer la femme prisonnière entre les mains de son mary, luy donnant son logis pour prison. » Puis, il chassa de Saint-Christophe les amis, les créatures, les partisans — jusqu'à l'aumônier — de son rival. Les anciens officiers furent cassés ; il en nomma de nouveaux. La colonie entière fut bouleversée...

On voit que si le Commandeur avait affaire à forte partie, il savait se défendre. Il le fit trop durement par les révocations et les expulsions. Mais il lui fallait des places pour les officiers de sa suite venus de France. Ses cinq neveux et sa nièce Louise restaient à pourvoir et à marier... Son dévoue-

ment pour la famille de son frère Christophe et la fille de sa sœur Charlotte était absolu... raisons qui l'excusent jusqu'à un certain point.

D'un autre côté, se doutant bien (et c'était vrai) que la femme de son gouverneur particulier, qui avait bonne plume, écrivait contre lui au président Fouquet, il agissait de même contre elle et son mari ; et, plus d'une fois, partit secrètement sur le même navire, la correspondance contenant cette polémique androgyne, qui servit plus tard à débrouiller les fils d'une intrigue jusque-là sans exemple.

Pour continuer la lutte contre son ennemi, Mme de Lagrange tenta de l'atteindre par le ridicule. Elle composa ou fit composer et copier par de Quérolan — qui le répandit —, un mauvais petit poème intitulé : *La Nymphe Christophorine*. De Poincy, paraît-il, y était bafoué, sans être nommé. Mais « la Nymphe », que ce « libelle » faisait parler, était sans doute « la fille de Bellette. » L'effet produit dans toute l'île par cet écrit anonyme « plein d'invectives et d'impostures », disait assez que la transparence devait être bien réelle. On le colportait même chez nos voisins, où l'imprudente Mme de Lagrange avait été « sans congé » en remettre des exemplaires « à la générale des Anglois », qu'elle connaissait.

De Poincy, exaspéré, ayant reconnu l'écriture du « libelle diffamatoire » pour être celle de Quérolan, le fit poursuivre judiciairement. Celui-ci, prévenu à temps, trouva moyen de passer chez les Hollandais, à Saint-Eustache. Toutefois, il fut jugé, condamné à mort par contumace et décapité en effigie.

Puis ce fut le tour des époux Lagrange ; de Poincy les fit juger et condamner (octobre 1639) « comme criminels de lèze-majeste, coupables d'intelligences avec les Anglais en vue de produire une sédition dans la colonie. » Leur bien fut confisqué. Ils furent emprisonnés à la Basse-Terre et restèrent onze mois sous les verrous, avec leur fils âgé de huit ans. Après quoi, mis en liberté, on leur insinua de faire

appel au Conseil de l'île... Leur procès fut renvoyé « au Roy et à la Compagnie »... Un vaisseau était en rade ; ils allaient partir pour France, lorsqu'une nouvelle accusation portée contre eux menaça de leur coûter la vie. Deux de leurs domestiques, se promenant, furent trouvés à minuit près du magasin à poudre De Poincy implacable les fit torturer (mais en vain) pour leur faire avouer qu'ils avaient été envoyés par leurs maîtres pour mettre le feu à ce magasin. Malgré l'inanité reconnue de cette accusation, le Commandeur ne craignit pas d'écrire au Président Fouquet qu'il lui eût suffi de l'aveu de ces deux hommes pour faire trancher la tête à M. et Mme de Lagrange.... Le même vaisseau, qui emporta la lettre du Gouverneur général, délivra enfin l'ex-gouverneur particulier et sa femme de l'horrible situation dans laquelle ils s'étaient engagés (septembre 1640).

Jusqu'alors, les actes tyranniques de M. de Poincy n'avaient amené la mort d'aucun Français. Il n'en fut pas de même l'année suivante

Des Marets, ancien capitaine de milices, il est vrai, bien inconsidéré dans ses paroles, avait encouru la haine du Gouverneur général au moment de l'affaire Bellette. La justice n'ayant pu l'atteindre sur de vagues propos, on profita d'une circonstance pour lui tendre un piège. Une fausse dépêche dont les termes lésaient l'autorité de M. de Poincy courait dans la colonie. Une copie en fut glissée chez des Marets et saisie devant témoins par celui qui l'y avait introduite. Vaines protestations de des Marets qui fut arrêté et emprisonné sur l'heure. On avait oublié que ce prétendu faussaire ne savait pas écrire. N'importe ! De Poincy voulut que le juge passât outre, et le malheureux fut condamné à mort comme criminel au premier chef.... Sa femme lui procura les moyens de s'échapper. Fureur de M. de Poincy qui fit trancher la tête à deux gardes du prisonnier, soupçonnés d'avoir favorisé son évasion. Deux autres gardes furent immédiatement chassés de Saint-Christophe. La colonie eut le spectacle de l'exécution du fugitif en effigie.

A quelque temps de là, des Marets, réclamé violemment aux Anglais chez lesquels il s'était réfugié, est livré par eux, jugé de nouveau et condamné à mort une seconde fois.... Malgré les supplications de sa femme, malgré les prières instantes des capucins de la Basse-Terre, jointes à celles du juge lui-même effrayé d'avoir coopéré à tant d'iniquités, malgré les larmes de tout le monde enfin, de Poincy reste inexorable; le pauvre capitaine est décapité sans pitié. (7 septembre 1641).

Les blessures légères faites à l'orgueil du Commandeur — à cause d'une innocente jeune fille — étaient bien cruellement vengées!

Le P. Dutertre rend compte du procès sans rien dissimuler des causes qui avaient amené ce terrible dénouement. « M. de Poincy, conclut-il, perdit beaucoup de sa modération dans cette rencontre. Il se laissa aller à des emportements de cholère et de fureur qui ont terny la gloire des belles actions qui l'avoient rendu considérable. »

Il n'entre pas dans notre sujet de suivre pas à pas les faits et gestes de M. de Poincy. Ce qui précède prépare le lecteur suffisamment, ce semble, à voir cet homme sans frein, sans scrupules, jouer à Saint-Christophe au Condé pendant la Fronde. Houël, son contemporain, également très actif et très habile — mais d'une habileté malfaisante — gouverna la Guadeloupe tout aussi despotiquement et néanmoins, par la force des choses, les dites colonies s'augmentèrent, sous le commandement de ces deux impitoyables administrateurs, non moins que la Martinique entre les mains paternelles de notre brave du Parquet.

Le « cher gouverneur » va devenir, pour un temps, la victime de sa loyauté aux prises avec des événements qui trahiront ses prévisions et son courage; aux prises aussi avec des menées que Houël et de Poincy pratiquaient mieux que personne, pour réussir dans leurs coupables desseins.

XII

Le retour en France de M. et Mme de Lagrange, la relation de ce qu'ils avaient souffert à Saint-Christophe, les plaintes venues de cette île contre M. de Poincy, restèrent provisoirement sans effet. La Compagnie ne put se rendre compte que longtemps après de la manière dont son Gouverneur général usait de l'autorité.

Les événements politiques de la fin du règne de Louis XIII, hâtés par le génie de Richelieu, sentant approcher le terme de son existence, absorbaient tellement l'attention du monde officiel dans la Métropole que l'on ne s'occupait guère de ce qui se passait aux îles d'Amérique. Toute affaire coloniale semblant offrir matière à réflexion, à discussion, était réservée pour une époque moins troublée. On se contentait de satisfaire aux exigences du service courant. Le reste attendait.

Il en fut de même après la mort de Richelieu et celle de Louis XIII, dont les suites, comme on sait, agitèrent — à cinq mois d'intervalle — différemment, mais beaucoup les esprits. Puis, l'enivrement causé à Paris par les victoires de Rocroi, de Thionville, de Sierk, de Carthagène, qui couvrirent de lauriers le berceau de Louis XIV (mai-septembre 1643), détourna le Conseil des îles de toute autre préoccupation, jusqu'aux premiers jours de 1644.

Cette fièvre de succès calmée, le bureau de la Compagnie reprit l'examen des affaires, sommeillant depuis quatre années environ. La conduite de M. de Poincy fut alors connue, étudiée et jugée. On fut surpris du nombre et de la gravité des plaintes parvenues contre lui. Plusieurs émanaient de personnes en qui l'on devait avoir confiance. Le Commandeur y était fort malmené. Un intendant général, que la Compagnie avait établi à Saint-Christophe pour veiller à ses intérêts sur

toutes les îles, ne pouvait s'empêcher, bien que le faisant en termes très mesurés, de laisser entrevoir, dans ses rapports, la malignité, l'avidité de M. de Poincy.

On sut notamment qu'au lieu de notifier sans retard à qui de droit et de publier l'avis du renouvellement de ses pouvoirs, accordé en mai 1641, à partir du 1er janvier 1642, M. de Poincy avait gardé le secret de la dépêche, afin d'intriguer ses ennemis, de leur faire commettre des imprudences en leur donnant à penser qu'il n'était pas maintenu dans sa charge, et pour trouver l'occasion de sévir cruellement ; ce qui ne manqua pas d'arriver.

On sut d'autre part que M. de Poincy faisait acheter et revendre, par un intermédiaire à sa dévotion, la cargaison des navires arrivés en rade de Saint-Christophe. Les habitants payaient ainsi les marchandises beaucoup plus cher qu'en les prenant directement aux capitaines. D'ironiques reproches adressés de temps à autre, en public, à son complice, étaient les seules consolations que M. de Poincy offrait aux pauvres colons, murmurant d'être pressurés aussi durement.

On apprit cela et bien d'autres choses encore : les révocations, les proscriptions, les exécutions sommaires... La Reine régente, éclairée sur les faits principaux dont M. de Poincy s'était rendu coupable, décida (février 1644) que le Commandeur ne serait pas continué dans son gouvernement.

Anne d'Autriche elle-même lui désigna un successeur. Feu son vieil écuyer ordinaire, de Patrocles, qui, mêlé dans quelque persécution pour ses intérêts, avait été éloigné de la cour par Richelieu, puis exilé en Bourgogne où il était mort, avait laissé deux fils. L'aîné venait d'être pourvu de la charge si longtemps exercée par son père. Ce fut le plus jeune que la régente voulut mettre à la place de M. de Poincy. Le protégé de la Reine, appelé Noël de Patrocles de Thoisy, était instruit; il avait honorablement servi dans la marine; il était conseiller d'Etat; il était marié. Sa correspondance prouve

un bon jugement, un esprit modéré. On pouvait qualifier de très convenable à tous égards le choix de sa personne pour le gouvernement général des Antilles françaises.

Toutes les mesures furent prises pour lui assurer la possession de ce haut emploi. Les précautions même furent excessives. Déjà la Compagnie se défiait de M. de Poincy. Elle craignait que ce potentat au petit pied ne voulût pas se résigner à quitter la situation formidable qu'il s'était créée à Saint-Christophe, avec sa nombreuse famille, sa grosse fortune, ses hardis partisans... Les raisons de lui en vouloir étaient nettement définies. Cependant la Compagnie ne pouvait lui refuser un réel mérite. Toutes ses grandes dépenses n'avaient pas été improductives[1]. Avec l'argent gagné dans son trafic des cargaisons et les revenus considérables de sa Commanderie, M. de Poincy avait fait élever à la Basse-Terre un château-fort luxueux, bien défendu; autour de ce monument — sa résidence — il avait fondé une petite ville dont la construction s'avançait. A la Capesterre, il s'était fait bâtir une maison de plaisance où logeaient ses neveux, de Lonvilliers et de Tréval. Des fortifications, des postes militaires, des hôpitaux, des magasins, étaient sortis du sol comme par enchantement. A ces immenses travaux, son œuvre personnelle, avaient présidé une intelligence remarquable, une énergie peu commune. La rapidité de l'exécution, vraiment surprenante, laissait à Saint-Christophe une impression profonde. Il semblait que M. de Poincy voulait, en éblouissant la colonie, se faire pardonner de l'avoir opprimée.

C'est au spectacle de tant d'avantages, réunis par le Commandeur surtout afin de s'assurer un magnifique lieu de retraite pour lui et sa famille, que la Compagnie éprouvait une vive appréhension...

M. de Poincy ne bornait pas ses prétentions à vouloir se

[1] Il prétendit avoir dépensé à Saint-Christophe 150,000 livres d'argent en bâtiments, somme considérable pour l'époque.

maintenir indéfiniment à Saint-Christophe. Il laissait entendre, dans une de ses lettres, que Richelieu lui avait fait espérer le gouvernement « sur toute l'Amérique », et d'une parole encourageante, probablement très vague, du Cardinal, il avait forgé le projet de s'attribuer aux Antilles une sorte de vice-royauté, aussi peu dépendante que possible. L'opposition de Houël, rêvant pour lui-même à la Guadeloupe quelque chose de semblable, et l'énergie déployée par Jacques du Parquet — aimant à se croire le maître absolu à la Martinique, tant que la Compagnie le maintiendrait au gouvernement de la colonie — ôtèrent toute chance de réussite aux visées de M. de Poincy. Toutefois, ses agissements suffirent à prouver qu'il avait cru possible la réalisation de son projet.

Dès les premiers jours d'avril 1644, le Commandeur était informé secrètement de la décision prise à son égard par la Reine régente. Il avait à Paris, pour le renseigner, le sieur Aubert (récemment gouverneur de la Guadeloupe), qui lui était très dévoué, et son neveu Lonvilliers, envoyé en France pour solliciter l'emploi de gouverneur particulier, laissé vacant par de Lagrange. Pour adoucir l'effet de la décision relative à son oncle, on avait eu la faiblesse d'accorder cette nomination. Elle fut signée le 3 juin 1644. Mais Louvilliers ne quitta Paris qu'à la fin de février 1645.

Or de Poincy se disposait à parer le coup dont on le menaçait. Il avait écrit en substance à la Compagnie : Dans le cas où l'on voudrait donner ma place à un autre, je suis prêt à la céder ; mais je demande à séjourner dans l'île, à la Capesterre, chez mon neveu, comme simple particulier, jusqu'au moment où j'aurai pu liquider ma situation financière. Il signait cette déclaration, d'apparence débonnaire, le jour même (7 avril 1644) où de Patrocles, craignant de s'aventurer, écrivait à la Compagnie : La condition formelle de mon acceptation définitive est l'abandon volontaire de la place par M. de Poincy.

On a vu plus tard, dans cette coïncidence purement for-

tuite, « une fatalité. » Il est de fait, qu'à la lecture de la lettre de M. de Poincy, son futur successeur ne fit plus d'objection. Six mois après seulement, on reconnut le danger de permettre au Commandeur de rester à Saint-Christophe comme simple particulier. Mais on eut le tort, ce semble, de ne pas réfléchir qu'en refusant d'accéder à son désir, on lui donnait jusqu'à un certain point le droit de répondre : alors je ne cède plus ma place. Il y a lieu de croire que l'on s'abusa sur les inconvénients probables d'une telle situation, et, s'il en fut ainsi, on commit une faute.

Quoi qu'il en soit, la Compagnie — lorsque son attention fut attirée sur cette difficulté — ne se montra guère habile. Au lieu de louvoyer, elle obtint de la Reine une lettre de cachet (signée du jeune Roi âgé de sept ans) enjoignant à de Poincy de quitter Saint-Christophe aussitôt qu'il l'aurait reçue (25 *février* 1645), et Lonvilliers, déjà parti pour la Rochelle afin de s'embarquer, fut chargé, par une autre lettre du Roi (10 mars), de remettre à son oncle cet ordre impératif.

Patrocles l'avait accompagné d'un mot courtois assurant Poincy de son dévouement aux intérêts qu'il laisserait à Saint-Christophe. C'était trop de bonté ! Le destinataire dut prêter aux termes insinuants de ce billet un sens ironique qu'ils ne comportaient pas.

Une imprudence plus grave venait d'être commise au siège de la Compagnie. Un jour que le sieur Aubert défendait Poincy chez le président Fouquet et cherchait à le justifier des accusations portées contre lui, un des membres du bureau « s'emporta jusques à luy dire (à Aubert) qu'ils luy feroient couper la teste (à Poincy) s'ils le tenoient en France. »

Aubert partit pour Saint-Christophe (un peu avant Lonvilliers) avec cette parole à rapporter au Commandeur. Il est facile de comprendre l'effet qu'elle lui produisit... Ses amis, et toute sa parenté, n'eurent pas de peine à le convaincre que sa tête était en jeu, s'il quittait Saint-Christophe. A partir de ce moment sa résolution fut arrêtée. Qu'avait-il à

craindre? Les ordres du Roi? Il en faisait peu de cas. La force armée? Il était brave. Ses voisins? La révolution d'Angleterre était dans son plein; le général anglais avait plutôt à gagner en le soutenant... Peut-être aurait-il bientôt à lui demander le même service.

La Compagnie, secrètement prévenue, par son intendant général, de ce dangereux état d'esprit, fit de son mieux pour consolider la position de M. de Patrocles de Thoisy, que, malgré le ferme appui de la Reine, elle voyait chancelante. Ce fut un luxe d'actes et de lettres de cachet patiemment espacés, dont on n'avait pas encore vu d'exemple. La liste en est instructive. Et d'abord, en 1644, le 2 décembre, proposition de nomination adressée au Roi par le marquis de Brézé, surintendant général de la navigation et du commerce, qui avait succédé dans cette charge à Richelieu, son oncle. Puis, en 1645, 20 février, commission de lieutenant général aux îles, par le Roi, « de l'advis de la Reine régente, nostre très honorée dame et mère »; 25 février, commission de sénéchal; 1er août, déclaration du Roi pour l'établissement d'une justice souveraine aux îles; 20 août, commission de lieutenant du Grand-Prévôt, pour le sieur de Boisfaye — avec un exempt et trois archers — par le marquis de Souches, Grand-Prévôt de France; 1er septembre, commandement au gouverneur particulier de faire recevoir de Patrocles à Saint-Christophe; pouvoir à celui-ci de révoquer Lonvilliers, en cas de désobéissance; 9 septembre, commission dudit marquis de Brézé « pour le faict de la marine à Saint-Christophe. » Comme on le voit, rien n'allait manquer au nouveau Gouverneur général pour se défendre sur le papier. L'arsenal de ses pouvoirs était complet... Et tout cela renforcé de six lettres de cachet adressées : deux à de Poincy, trois à Lonvilliers, une aux officiers de milice de Saint-Christophe, une au capitaine de vaisseau Bontemps, commandant le navire du Roi *L'Homme d'or,* qui devait conduire Patrocles aux Antilles, avec sa femme et toute sa suite.

Enfin, d'avance, la Compagnie avait fait donner acte, à la Guadeloupe et à la Martinique, par un procurateur délégué à cet effet, de la prise de possession du Gouvernement général par le titulaire actuel. Sa commission fut lue publiquement et enregistrée, en juin dans la première de ces colonies, en août, dans la seconde. Le but de cette double mesure — dont M. de Poincy serait évidemment instruit — était de lui montrer qu'en résistant à Saint-Christophe il serait isolé dans sa révolte.

On a peine à songer, en parcourant la collection de ces actes et lettres de cachet ou autres, rédigés avec tant de soin, que le résultat de ce grand travail devait être tout à fait illusoire.

A la veille de quitter Paris, après avoir pris congé du Roi et de la régente, « qui luy recommanda surtout d'espargner le sang et de se comporter avec douceur, M. Patrocles de Thoisy avoit été saluër la Reine d'Angleterre qui luy donna des lettres pour le général anglois de Saint-Christophe[1]. »

Les situations respectives de MM. de Poincy et Patrocles ainsi établies, nous pouvons maintenant presser la marche du récit, que trop de détails nécessaires ont ralentie plus que nous ne l'aurions souhaité.

XIII.

L'Homme d'or partit du Havre le 13 septembre 1645. Il était le 16 novembre à la Martinique, le 19 à la Guadeloupe. Le nouveau Gouverneur général fut parfaitement reçu dans ces deux colonies. On savait déjà que « M. de Poincy avoit levé le masque de la rébellion. » On allait en avoir la preuve.

[1] On sait que Henriette de France, fille de Henri IV, tante de Louis XIV, épouse de l'infortuné Charles Ier, était venue, au milieu de la révolution britannique, se réfugier à Paris en 1644. La pauvre reine, ruinée par l'absolu dévouement qu'elle mit à soutenir son mari de tout ce qu'elle possédait, ne put trouver en France, auprès de la régente, fort embarrassée elle-même, qu'une faible assistance.

Le capitaine Bontemps remit à la voile le 22. L'ancre fut jetée le 25 devant la Basse-Terre de Saint-Christophe, puis à la Grande-Rade chez les Anglais, puis à la Pointe-de-Sable. Partout, consigne fidèlement suivie : Refus de recevoir aussi bien Patrocles que les dépêches présentées en son nom. Les sommations, répétées à chaque point de relâche par le représentant du Grand-Prévôt de France, ne produisirent aucun effet. Le 28, *L'Homme d'or* était de retour à la Guadeloupe.

Cette colonie étant la moins éloignée de Saint-Christophe, M. de Thoisy devait y séjourner aussi longtemps qu'il aurait besoin pour se faire reconnaître au siège de son gouvernement. Il logea dans l'ancien établissement d'Aubert, à l'endroit même où s'éleva la ville de *Basse-Terre*, chef-lieu de la colonie. .

Six semaines s'écoulèrent ainsi, de Patrocles s'installant, Houël souffrant de la fièvre... Personne n'avait aucune idée de ce que l'on pourrait faire; lorsque, le 10 janvier 1646, on vit arriver une barque portant du Parquet « avec ses trois cousins et quelques-uns des plus braves de son isle. » Voici ce qui les amenait.

Depuis quelque temps déjà, de Poincy, voulant compenser l'effet d'une « brouillerie » avec Houël par une manifestation d'amitié envers le gouverneur de la Martinique, avait attiré à Saint-Christophe les deux Le Comte et de Saint-Aubin (« les trois cousins ») et les avait attachés à son état-major en qualité de capitaines. Après l'inutile voyage de *L'Homme d'or* à Saint-Christophe, plusieurs officiers, parmi lesquels « les trois cousins », avaient critiqué vertement entre eux la conduite de M. de Poincy. Le Commandeur, ayant appris le fait, adressa de violents reproches aux officiers, et les trois martiniquais, particulièrement en butte aux éclats de sa colère, s'entendirent traiter de « beaux gentilshommes de neige ». Cette insulte à leur courage et à leur condition exaspéra MM. Le Comte et M. de Saint-Aubin. Ils jurèrent de se ven-

ger, de soutenir la cause de Patrocles, de chasser Poincy de son gouvernement, et, quittant brusquement Saint-Christophe, ils s'en vinrent à la Martinique, afin d'aviser aux moyens de mettre à exécution leur entreprise... Du Parquet, indigné en apprenant l'injure dont ils avaient été l'objet, épousa leur querelle. Ses officiers s'animèrent à son exemple. Quelques-uns voulurent partager l'aventure. Par leur intermédiaire, on se créa vite des intelligences à Saint-Christophe, et surtout à la Capesterre où les esprits étaient plus excités contre de Poincy. Cela fait, Jacques partit pour la Guadeloupe avec ses compagnons.

Son projet parut d'abord téméraire au Conseil, réuni pour en recevoir communication.

« Néantmoins, comme M. du Parquet avoit la réputation de vaillant et de brave, s'estant signalé par mille belles actions et qu'il estoit généralement aymé de tous les habitans, on résolut de suivre son dessein. »

Il s'agissait, en premier lieu, de saisir nuitamment, à la Capesterre, Lonvilliers et Tréval, neveux de Poincy, et de les faire déposer comme otages sur le vaisseau du Roi qui mènerait l'expédition. On verrait ensuite à quoi se résoudre... Jacques se fiait à sa bonne étoile. M. de Thoisy accepta sans hésiter la proposition du gouverneur de la Martinique. On était au 17 janvier ; on partit le lendemain.

Le 18 au soir, le capitaine Bontemps aborde à Nièves, petite île anglaise à une lieue à peine de Saint-Christophe. A la tombée du jour, du Parquet se fait passer en chaloupe à la Pointe-de-Sable. Il y descend vers dix heures avec ses trois cousins et se rend au poste, où la troupe de garde, qui l'attendait, l'acclame. Il y fait lire la commission du nouveau Gouverneur général et celle que ce dernier lui avait remise pour l'autoriser à agir en son nom à Saint-Christophe. Après quoi, prenant quelques hommes dévoués, Jacques et ses compagnons se glissent jusqu'à la demeure peu éloignée des neveux de M. de Poincy. On brise les portes... Lonvilliers

et Tréval, surpris au lit, sont enlevés dans leurs couvertures et transportés à dos de nègres (leurs propres nègres) jusqu'à la chaloupe. Ils sont conduits au vaisseau par les deux Le Comte, et du Parquet revient au corps de garde, accompagné de Saint-Aubin.

Pendant ce temps, trois cents hommes en armes, gagnés à la cause de Patrocles, s'étaient groupés aux alentours. Vers minuit, du Parquet se met à leur tête et marche avec eux le long du rivage pour aller surprendre de Poincy à la Basse-Terre.

L'entreprise était héroïque à force d'être hasardeuse. Mais la première partie du projet de notre Jacques s'était exécutée avec tant de bonheur que l'on ne doutait pas du succès de la seconde. On avait tort; une cruelle déconvenue attendait le brave gouverneur.

De Poincy, informé, par sa police, du passage de *L'Homme d'or* en vue de Saint-Christophe, s'était hâté d'aller, avec ses meilleurs affidés, trouver le général anglais. Celui-ci, suivant une convention faite entre eux, lui avait fourni deux mille hommes et le Commandeur, muni de ce renfort, était parti pour la Pointe-de-Sable.

La rencontre inopinée, dans les ténèbres, de la petite cohorte de du Parquet avec la grosse troupe anglaise fut terrible. Ce bref combat, dans une affreuse mêlée, coûta la vie à soixante Français. Le reste fut dispersé sans pouvoir se retrouver.

Les conséquences de cette déroute furent des plus tristes pour du Parquet. Isolé, perdu dans les bois, ayant épuisé ses forces à chercher ses compagnons, se sachant traqué par les éclaireurs de son ennemi, il erra pendant trois jours sans boire ni manger. Parvenu à se traîner de nuit jusqu'à l'établissement des Capucins, il y fut réconforté et consolé. Mais déjà les abords du couvent étaient surveillés. Le fugitif dut se retirer avant l'aube et, malgré son extrême répugnance, il lui fallut aller demander asile au général anglais qui le

connaissait. Celui-ci ne l'accueillit avec empressement que pour le livrer au Commandeur, et, le 23 janvier 1646, le gouverneur de la Martinique entrait sous bonne garde dans la prison du château de Saint-Christophe.

On espéra que M. de Poincy, dans l'intérêt de ses deux neveux qu'il affectionnait, ne prolongerait pas la captivité de Jacques du Parquet. Cet espoir fut déçu. Le Commandeur jugea plus habile de refuser l'échange que M. de Thoisy lui fit proposer avec insistance et le noble prisonnier demeura une année entière sous les verrous, comme son cousin de Saint-Aubin dont le malheur n'avait pas été moindre.

Que se passa-t-il à la Martinique pendant cette année funeste ?...

XIV

On ne peut se former une idée, sans avoir parcouru les documents, de l'inextricable enchevêtrement de séditions, de trahisons et de crimes qui se succédèrent aux Antilles, dans l'espace de douze mois, à partir du retour de M. de Thoisy à la Guadeloupe avec ses deux captifs. Dans cette confusion de faits, ne prendre que juste ce qu'il faut pour instruire le lecteur est une difficulté sans cesse renaissante...

Il entrait dans la politique du Commandeur de susciter des troubles à la Guadeloupe et à la Martinique, afin d'empêcher le nouveau Gouverneur général de se fixer dans l'une ou dans l'autre de ces deux îles. Houël et de Poincy, tout en se détestant avec une certaine ardeur, s'entendaient sur ce point : évincer de Patrocles. Houël, qui craignait de Poincy, s'était fait livrer ceux qu'il appelait « les prisonniers d'Etat », Lonvilliers et Tréval. Par ce moyen, il se croyait assuré de tenir le Commandeur, afin que celui-ci ne troublât pas la Guadeloupe au delà de ce qui serait indispensable pour en faire sortir leur ennemi commun.

Bien que ces deux fauteurs d'intrigues, liés par une pensée quasi-criminelle, fussent persuadés que le nouveau Gouverneur général n'était pas de force à lutter contre leurs perfidies, cependant il leur causait des inquiétudes. Son caractère présentait un mélange de qualités opposées. L'homme semblait d'une aménité craintive. Mais quand les circonstances faisaient appel au courage de l'ancien officier de marine, on était surpris de voir le fonctionnaire dépouiller son air timide et se transformer en vaillant soldat. Plus d'une fois, dans le cours de sa brève carrière coloniale, M. de Patrocles montra qu'il portait noblement un nom que les temps héroïques ont fait glorieux[1].

En présence d'un tel caractère, Houël et de Poincy n'avaient pas l'esprit tranquille. Le capitaine Bontemps venait de partir pour la France avec la correspondance du Gouverneur général, de l'intendant général, du lieutenant du Grand-Prévôt, etc. (1er juin 1646). Leurs rapports mentionnaient la révolte du Commandeur, les cruautés exercées par lui contre ceux qui s'étaient déclarés pour son rival, l'expulsion des Capucins établis depuis si longtemps à Saint-Christophe, etc., et, en dernier lieu, un fait plus grave encore : l'envoi par de Poincy, à la Guadeloupe et à la Martinique, d'un manifeste destiné à fomenter la sédition dans ces deux colonies. Cet écrit trompeur accusait de Patrocles de n'être venu aux îles que pour augmenter les droits de la Compagnie et procéder à la perception de nouveaux impôts. Le mensonge était flagrant...

Et si, connaissant la vérité, l'administration supérieure se décidait à lancer aux Antilles une escadre chargée de réduire à l'obéissance les ennemis de son représentant, devenus les ennemis du Roi, certes, de Patrocles, appuyé de forces suffi-

[1] Un jour notamment, en rade de la Guadeloupe, Patrocles embarqué dans un canot, avec six de ses gens, prit à l'abordage un navire hollandais dont le capitaine l'avait insulté, « estant entré dedans, le sabre à la main, après en avoir frappé et mis plusieurs par terre. »

santos, avait assez d'énergie et de connaissances stratégiques pour mettre à la raison tous ceux qui lui avaient manqué. Il fallait donc, pour enlever à cet intrus les moyens de nuire, le contraindre à déguerpir au plus vite; ce à quoi Houël et de Poincy travaillaient sans relâche.

On voit clairement que leur projet consistait à déloger de Patrocles de la Guadeloupe, à le rejeter sur la Martinique, déjà troublée par l'absence de son gouverneur, et à combiner, avec les mauvaises têtes de cette colonie, un soulèvement populaire dans lequel ledit Patrocles serait enveloppé pour être livré à de Poincy.

Sous la pression du manifeste, deux partis s'étaient formés à la Martinique. L'un et l'autre ne voulaient plus payer de droits à la Compagnie. Ce qui les divisait, c'est que l'un restait attaché quand même à du Parquet et que l'autre ne consentait à le recevoir à son retour que nommé par le Roi et non par la Compagnie. La différence ne paraissait pas très sensible. Cependant l'animation était très grande entre les deux partis et, par malheur, celui qui se montrait désordonné était le plus nombreux. Il avait à sa tête un parisien prétentieux nommé Beaufort, qui, pour s'attribuer de l'importance, se laissait appeler *le général*. L'autre parti — celui du gouverneur — était sans chef déclaré. La gravité des circonstances fera bientôt surgir de ses rangs un de ces hommes rudes, destinés en quelque sorte pour les dénouements terribles qu'amènent fatalement les situations désespérées. Le nom de ce Normand (il était de Pont-Lévêque) eût donné le frisson aux gens superstitieux... Yves Le Cercueil, dit Lefort, avait du cœur. Du Parquet était son dieu. La pensée que le souvenir du cher absent perdait chaque jour du terrain dans la colonie le tenait en continuelle émotion. Un groupe d'amis partageaient son affection profonde pour le maître captif. Mais la personnalité d'Yves Lefort — simple lieutenant de compagnie, n'était pas assez en vue pour lui permettre, à un titre quelconque, de prendre d'autorité le drapeau de la défense. Attendons-le au moment d'agir!

Jérôme du Sarrat, écuyer, sieur de la Pierrière, originaire de Gascogne, commissionné par le gouverneur (non sans l'aveu des habitants) pour le remplacer pendant son absence, avait le défaut de ne pas savoir se prononcer entre les deux partis. Ne donner tort à l'un ni à l'autre était un moyen d'entretenir le désordre. La Pierrière ne semblait pas à la hauteur du mandat qui lui avait été confié; autrement, lorsque, le 26 juin, plusieurs écervelés du Prêcheur, sortant de l'exercice, crièrent en sa présence qu'ils n'entendaient plus payer aucuns droits à la Compagnie, il aurait dû, parlant avec fermeté aux auteurs de ce tumulte, leur montrer les conséquences de cette mutinerie. Et, quelques jours après, lorsque deux émissaires de M. de Poincy, arrivant de la Guadeloupe, firent courir le bruit que les habitants de cette île, ayant pris les armes, avaient forcé Houël à supprimer les droits, il aurait dû chercher à détourner l'effet de cette fausse nouvelle en déclarant (ce qui ne l'engageait à rien) que, si réellement les droits avaient été supprimés à la Guadeloupe, ils le seraient aussi à la Martinique. Mais la Pierrière, par excès de prudence, jugea plus sûr de ne rien dire. Le 7 juillet — croyant à son silence qu'il était pour eux — les mutins, s'échauffant de plus en plus, pillèrent les magasins des marchands du Prêcheur. Le surlendemain, Beaufort, encouragé par l'inertie de l'intérimaire, vint, avec cent cinquante de ses partisans, détruire « la case des seigneurs de la Compagnie. » Le 10, la maison du sieur de Lespérance, intendant de du Parquet, fut incendiée « et tout ce qui estoit dedans. »

Ces actes de brigandage faisaient gémir la Pierrière, sans le décider à prendre quelque mesure énergique pour essayer de les réprimer. On renversait pièce à pièce l'œuvre de son maître et les menaces des séditieux en délire présageaient la ruine complète de la colonie. D'où lui viendrait le salut? D'une femme aussi courageuse qu'intelligente.

Déjà nous avons présenté au lecteur Mme de Saint-André. On a pu entrevoir l'influence que Marie Bonnard, la jeune

femme du commis général de la Compagnie à la Martinique, allait exercer sur l'esprit de Jacques du Parquet. Il est à propos que nous complétions ce que l'on a besoin de savoir à cet égard.

Le bruit courut au commencement de 1645, dans l'entourage du gouverneur, qu'une sorte de mystère régnait entre les époux de Saint-André Ils étaient mariés depuis quatre ans. Aucune naissance n'était venue bénir leur union. Pourquoi ridiculisa-t-on M. de Saint-André, sourdement d'abord, puis de telle façon qu'il dut porter plainte contre celui qui l'avait raillé publiquement? Un certificat du P. Mesland (de date postérieure à l'année 1645) répond à cette question sans trop de détours[1]. L'intendant général, dont relevait M. de Saint-André, ayant fait une enquête, interdit momentanément le capitaine Louis de Keranguen de Rosselan, gentilhomme breton, auteur des propos malséants, bon homme d'ailleurs, grand ami de du Parquet. Mais le résultat de l'enquête, en établissant, intentionnellement peut-être, que Rosselan, bien qu'ayant péché par indiscrétion, avait dit vrai, autorisa Mme de Saint-André à demander juridiquement la dissolution de son mariage.

En apparence désintéressé dans la question, du Parquet, comme sénéchal de la Martinique, accorda l'annulation requise pour cause dirimante.

Est-il besoin d'ajouter que le gouverneur n'avait pas ce droit? On le comprend d'autant mieux que, peu de temps après, le P. jésuite Charles Hampteau unit secrètement Jacques du Parquet avec Marie Bonnard ; service qui valut à son ordre la reconnaissance du gouverneur et, plus tard, le don gracieux de sa maison du Carbet. M. de Saint-André, ayant permuté avec son collègue de la Guadeloupe, avait

[1] On y remarque cette phrase : « Le sieur Saint-André, premier mari, confesse (dans le rapport d'enquête) avoir esté quatre ans et plus sans avoir consommé le mariage. » (*Annales du Conseil souverain de la Martinique, de Pierre Dessalles*).

quitté la Martinique avant le 21 novembre 1645, date de cette union clandestine.

Trois mois donc à peine s'étaient écoulés depuis que du Parquet était marié quand il partit pour sa malheureuse expédition de Saint-Christophe. On conçoit le désespoir de Mme du Parquet en apprenant la captivité de son mari. Malgré beaucoup d'efforts, elle ne put réussir à lui faire rendre immédiatement la liberté. Mais ses vaines démarches, auprès des brouillons qui maîtrisaient la colonie, eurent ce bon côté de l'éclairer sur leurs intentions politiques. Elle put recueillir ainsi des renseignements qui lui permirent de se tracer une ligne de conduite. Froidement accueillie par les uns, avec dédain par les autres, insultée par les gens grossiers, qui ne voyaient en elle qu'une aventurière, « Mme de Saint-André » (elle portait encore ce nom) acquit la certitude que la douceur et les prières ne serviraient à rien. Les derniers événements la persuadèrent qu'il fallait — pour empêcher de plus grands malheurs — qu'un homme déterminé, inspiré, autorisé par elle au nom de son mari, prît en main la cause de du Parquet, ou tout était perdu. Cet homme, quelques paroles échappées à Lefort, en sa présence, le lui avaient fait pressentir. Elle le vit, lui dit le secret de son mariage, et l'adjura de conserver la colonie à leur ami commun.

Lefort, qui avait déjà médité sur les moyens de débarrasser la Martinique « des coquins » (c'est ainsi qu'il les appelle), s'enflamma au langage de Mme du Parquet et lui proposa d'attirer en un piège et de foudroyer d'un coup « tous les chefs de la cabale du prétendu général Beaufort et mesme le sieur de la Pierrière, s'il ne se déclaroit hautement contre ces révoltez. Cette dame ayant approuvé sa résolution, il choisit dix-sept hommes de ses plus affidez et tels qu'il les falloit pour une action si périlleuse. »

Le 5 août, Lefort était chez la Pierrière. — Pour qui tenez-vous ? lui dit-il brusquement. Que faites-vous de ceux qui, ne voulant plus reconnaître M. du Parquet, ont eu l'insolence

d'établir des juges et des conseillers pour gouverner l'île, comme s'ils en étaient les maîtres ?

La Pierrière exposa les raisons qui le forçaient à laisser tout faire.... Les moyens de sévir lui manquaient.

— Eh bien, repartit Lefort, vous avez ma parole, donnez-moi la vôtre et je vous jure que je vous délivrerai de toute cette bande.... Vous les verrez demain, aux magasins de Saint-Pierre, vous présenter ce qu'ils appellent leurs articles. Lisez d'abord et discutez ; puis consentez à tout, signez tout ! Cela fait, sortez de la case et demandez du vin pour faire boire à la santé du Roi. Alors tenez le mousqueton haut, comme pour tirer en l'air en signe de joie; puis baissez votre arme et déchargez-la dans la figure de Beaufort. Le reste me regarde, mes hommes sont prêts....

La Pierrière, sentant bien qu'il y allait de sa vie s'il hésitait, donna sa parole...

Le lendemain, tout se passa comme il avait été convenu... Treize conjurés sur vingt — dont le prétendu général — tombèrent ensemble au signal donné, sous la mousquetade des compagnons de Lefort, jointe à la sienne. L'exécution avait été si bien concertée, dit Dutertre, que l'on n'entendit de loin qu'une détonation. Le même sort frappa successivement les sept autres « rebelles » qui voulurent s'échapper... Le parti *beaufortiste* terrifié se dissipa.

La Pierrière, peu fier d'un tel succès, que malgré tout il fallait déplorer, envoya de suite un exprès de confiance à la Guadeloupe pour instruire de l'événement M. de Patrocles de Thoisy et lui demander une amnistie générale, afin de rétablir le calme dans les esprits.

L'amnistie fut accordée (25 août). Les officiers, la Pierrière en tête, prêtèrent de nouveau serment de fidélité (2 septembre). Le Gouverneur général avait lui-même trop à souffrir, à la Guadeloupe, des troubles incessants auxquels cette île était en proie, pour se montrer rigoureux au sujet du sang versé à la Martinique.

Dans les trois derniers mois de l'année, sa position devint tellement insupportable en face de Houël inquiet de le voir séjourner aussi longtemps à la Basse-Terre, qu'il fut contraint — pour sauver son existence menacée — de venir se réfugier à la Martinique, comme nous l'avions fait prévoir. Il y fut bien accueilli (3 janvier 1647). Mais, là encore, poursuivi par la fatalité, le pauvre Patrocles se vit bientôt la victime d'une autre intrigue. Rien que par sa présence, cet homme si recommandable gênait tout le monde aux Antilles. La raison était pour lui, le fait contre lui.

A tout prix, les Martiniquais voulaient ravoir du Parquet. Sa femme se multipliait pour obtenir la liberté du cher absent. Par une fortune singulière, elle allait enfin réussir plus tôt qu'elle ne l'espérait.

Dès que de Poincy eut appris, par Houël, que son rival passait à la Martinique, il y envoya une flottille bien armée, portant huit cents hommes de troupes et commandée par un gentilhomme de mérite, le sieur de Lavernade. Cet officier supérieur, arrivé en rade de Saint-Pierre, fit déclarer à La Pierrière que le Commandeur rendrait du Parquet et son cousin de Saint-Aubin, si on voulait livrer immédiatement de Patrocles. Il offrait de donner comme otages deux personnes importantes de Saint-Christophe. Autrement Lavernade avait l'ordre de tenter d'avoir par la force ce qu'il demandait qu'on lui accordât. On délibéra. Les Martiniquais faiblirent. Mais, pour l'exécution, La Pierrière se récusa... La pensée d'arrêter M. de Thoisy, après lui avoir juré fidélité si fraîchement, répugnait à l'intérimaire. La plupart des officiers trouvaient la mission pénible. Personne ne voulait entreprendre ce que tout le monde souhaitait. Lefort comprit, à la prière de Mme du Parquet, que lui seul pourrait dénouer la situation. Avec deux compagnies de fusiliers, il alla cerner le couvent des jésuites où de Patrocles s'était logé. On le trouva se promenant avec le P. Dutertre, alors à la Martinique. Entouré et séparé de son compagnon, le Gouverneur

général fut enlevé sans explication, conduit à la flottille et livré à Lavernade. Il avait été stipulé dans le traité que l'existence de M. de Patrocles de Thoisy serait respectée et qu'il ne lui serait fait aucune injure. Giraud et Grenou, officiers du Commandeur, restèrent en otage. Lavernade reprit la mer. Il fit escale à la Guadeloupe et demanda la remise des neveux de Poincy. Houël, toujours défiant, consentit pour de Lonvilliers ; mais il déclara que Tréval ne serait rendu qu'après l'arrivée de du Parquet à la Martinique. Cet arrangement fut accepté. La flottille parvint à Saint-Christophe le 24 janvier 1647. De Thoisy s'était flatté qu'il serait reçu par le Commandeur « suivant sa charge ». De Poincy, sans le voir ni lui parler, le fit incarcérer à côté du gouverneur de la Martinique, et la garde de ces deux prisons fut doublée. Du Parquet, rendu à la liberté dix jours après, quitta Saint-Christophe le 6 février. « Il fut reçu de tout son peuple, à la Martinique, avec des acclamations et des réjouissances incroyables ; et madame sa femme, qui n'avoit pas encore été reconnuë pour telle et dont le mariage avoit été tenu secret pour quelques considérations, en eut une joye tout extraordinaire... »

Peu s'en fallut que l'article du traité relatif au respect dû à l'existence de M. de Thoisy ne fût violé à Saint-Christophe. Vers la fin de mars, un soulèvement d'un millier d'hommes de troupes eut lieu en sa faveur. On cria : « Vive le Roi et M. de Thoisy ! » Un instant, de Poincy, troublé, ne sut que faire. Son entourage affolé émit l'avis qu'il fallait tuer le prisonnier, afin d'ôter tout prétexte à l'émeute. Aubert, plus calme, fit observer que le navire du capitaine Mansel, en partance pour Saint-Malo, allait appareiller à la Pointe-de-Sable. Renvoyer « le Patrocles » en France valait mieux sans contredit que de prendre encore une lourde responsabilité. Le Commandeur se laissa persuader. Mais il mit pour condition à l'exécution de cette mesure, qu'un officier résolu se tiendrait à côté de M. de Thoisy, un pistolet à la main, depuis

la sortie de la prison jusqu'à la dernière minute de l'embarquement et que la moindre tentative faite par qui que ce fût pour délivrer le prisonnier lui vaudrait la mort.... Tout bien convenu, M. de Thoisy fut enlevé nuitamment de sa prison, avec d'infinies précautions, porté à bras dans une chaloupe et conduit sans encombre à la Pointe-de-Sable, où on l'embarqua.

Le capitaine Mansel mit à la voile au point du jour et, après une assez mauvaise traversée qu'une tempête et un combat en mer rendirent fort dramatique, le navire parvint à Saint-Malo le 17 mai 1647....

A la suite d'un long procès, M. de Poincy fut condamné à payer à M. de Thoisy 90,000 livres, pour l'indemniser de ce qu'il lui avait fait perdre en argent, meubles, habits, vêtements, armes, etc., etc. Houël, poursuivi pour la même cause, fut tenu d'ajouter à cette somme 62,000 livres environ.... La Compagnie laissa, de guerre lasse, le Commandeur à Saint-Christophe, comme gouverneur de l'île seulement. Le généralat fut supprimé.

Et maintenant, si l'on se demande comment la Métropole avait pu être réduite à ne pouvoir se faire obéir aux colonies, que l'on veuille bien se rappeler l'état de l'Europe, celui de nos finances, celui de notre marine, la disgrâce de l'amiral Sourdis en 1642, sa mort en 1646, celle de l'héroïque marquis de Brézé la même année, et ensuite la guerre civile!... la Fronde!...

XV

Il y avait, comme on l'a vu, un certain intérêt historique à résumer, avec quelques détails, cette campagne des Antilles. Le reste de la vie de du Parquet ne comportant pas le même développement, en ce qui touche notre sujet, nous allons bientôt retrouver Claude de Collart, qui, très éloigné du

Prêcheur, centre de l'agitation, n'eut pas à souffrir beaucoup des événements. Claude était un sage. Venu à la Martinique pour former une habitation, il se livrait exclusivement à ce travail, au milieu de ses engagés, avec son *géreur*, sur la capacité duquel il pouvait se reposer, quand les affaires l'obligeaient à s'éloigner. Nous le verrons fonder famille, devoir plus difficile à remplir dans la colonie que celui de mener à bien de belles cultures, pour une raison que nous ne tarderons pas à dire.

Lorsqu'il fut instruit du réel dévouement déployé à son intention par Marie Bonnard, et de l'immense service qu'elle avait rendu à la colonie en la sauvant du désordre et du pillage, de concert avec Lefort et La Pierrière, du Parquet, autant par reconnaissance que par inclination, déclara publiquement son mariage avec Mme de Saint-André. La bénédiction nuptiale fut donnée solennellement aux époux, au milieu d'une nombreuse assistance, dans l'église Saint-Jacques du Carbet, à la date du 30 avril 1647.

Disons de suite que six enfants naquirent de cette union. Deux filles se consacrèrent en France à la vie religieuse. L'existence de deux fils ne fut pas sans éclat. Les autres enfants moururent en naissant.

Les tristes événements qui avaient provoqué le renvoi de M. de Patrocles en France découragèrent la Compagnie. N'ayant pas trouvé d'ailleurs dans le commerce maritime des gains suffisants pour rémunérer les actionnaires de leurs sacrifices, elle résolut de se dissoudre et de céder ses îles aux gouverneurs qui lui proposèrent de les acquérir.

La Guadeloupe, Marie-Galante, la Désirade et les Saintes furent vendues à la famille Houël-Boisseret; Saint-Christophe et dépendances à l'ordre de Malte, pour le Commandeur de Poincy. La Martinique, Sainte-Lucie, la Grenade et les Grenadins furent cédés à du Parquet pour la faible somme de 41,500 livres. Le contrat de vente de ce dernier

groupe fut signé à Paris le 27 septembre 1650[1], et du Parquet prit officiellement possession de ses domaines le 13 mars 1651. De gouverneur de la Martinique il en était devenu le propriétaire... Sa grande bonté fit que la plupart des habitants, qui ne voulaient plus payer « aucuns droits » à la Compagnie, eurent absolument gain de cause avec lui. Il les laissa vivre à leur gré, sans leur demander autre chose que la paix. La Compagnie les avait pressurés ; Jacques les combla de douceurs. C'était aller d'une extrémité à l'autre. Plus tard, il s'en repentit.

Pour le moment, son état de santé, comme celui de ses affaires (il lui fallait payer les 41,000 livres) l'obligeaient à passer en France. Il avait aussi grand besoin de respirer l'air du pays que de profiter de son voyage pour entreprendre une opération commerciale lucrative. Un navire nommé *Le Jardin nouveau*, commandé par le capitaine Marc Pitre, était alors ancré dans la rade de Saint-Pierre. Du Parquet s'en fit l'armateur. Il le chargea des meilleures productions martiniquaises et — remettant le pouvoir à son cousin de Saint-Aubin — il mit à la voile pour Flessingue. C'était le port de Zélande qui faisait le plus de trafic avec nos îles d'Amérique... Un placement avantageux lui fut procuré à son arrivée pour les marchandises de premier choix qu'il apportait. Les négociants de Flessingue connaissant et appréciant du Parquet, soit par eux-mêmes, soit par leurs capitaines, avaient trop d'intérêt à lui rendre service pour ne pas en saisir l'occasion.

Son expédition terminée, Jacques se rendit en France et vint à Paris. Par l'intermédiaire de M. de Patrocles de Thoisy, qui avait conservé bon souvenir de lui, du Parquet fut présenté à la cour et eut trois audiences du jeune Roi (dont la majorité allait être déclarée).

[1] Dans cet acte, passé devant Le Roux et Le Vasseur, notaires au Châtelet, du Parquet avait eu pour fondé de pouvoirs son beau-frère Charles de la Forge, « maréchal des logis de Mgr le prince de Condé. » Ce la Forge avait épousé Suzanne Dyel de Vaudroques, née en 1595 à Cailleville.

De quoi fut-il question dans ces entretiens avec Anne d'Autriche et son fils ? On dut trouver quelque intérêt à faire raconter à du Parquet les circonstances de la crise dont il avait tant souffert à Saint-Christophe. Peut-être fut-il parlé des « fruits délicieux » de la colonie, dont Jacques avait fait porter une ample provision à la Reine...

Après dix-huit mois environ d'absence, du Parquet était de retour à la Martinique en octobre 1652.

Ce retour s'était-il effectué par Nantes? Nous n'en serions pas surpris pour diverses raisons. Le port de Nantes faisait alors beaucoup d'expéditions pour les Antilles... Le passage de du Parquet en France, sa présentation à la cour, son embarquement à Nantes — connus du public — avaient dû rappeler la Martinique à Françoise d'Aubigné. Après avoir habité cette île quatre ou cinq ans avec sa mère, elle était rentrée en France et venait d'épouser Paul Scarron (1651). Sous l'inspiration de sa très jeune femme, le joyeux poète, qu'une imprudence à la chasse avait paralysé des jambes à l'âge de vingt-sept ans, forma le projet d'émigrer en Amérique. Le climat, lui avait-on persuadé, rétablirait sa santé. En attendant le départ du navire qui devait l'emmener de Nantes, il vint passer quelque temps à Négron (Indre-et-Loire), tout près d'Amboise[1], dans sa propriété de la Vallière. Le rimeur gazetier Jean Loret, dans sa *Muse historique* du 5 novembre 1652, dit à ce sujet :

« Monsieur Scarron, auteur burlesque[2],
Fort aimé du comte de Fiesque[3]
Est parti de cette cité
Ayant sa femme à son costé,
Ou du moins en estant bien proche,
Luy dans une chaise, elle en coche ;

[1] Voir *Inventaire analytique des archives de la commune d'Amboise*, de l'abbé Chevalier, p. 298.

[2] 1610-1660. — [3] Charles Léon, de Gênes.

Pour, devers la ville de Tours,
Aller attendre quelques jours
L'embarquement pour l'Amérique,
Où sa personne poétique
Espère trouver guérison... »

Le projet de Scarron n'eut pas de suite, heureusement pour sa femme, qui ne serait pas devenue Mme de Maintenon.

Le dernier des motifs qui nous font croire que du Parquet revint à la Martinique par Nantes, c'est qu'à la fin de cette année 1652, Claude de Collart partit de la colonie sur un navire de Nantes, où sa présence est constatée sur des actes, dès le 20 janvier 1653. La date d'arrivée de l'un, celle de départ de l'autre cadrent si bien que l'on doit supposer que le même navire a dû les avoir pour passagers.

Maintenant quelle cause attirait principalement en France Claude de Collart? ..

Il faut dire qu'aux îles, à cette époque, il n'y avait guère d'autres femmes européennes que celles provenant d'une véritable « traite des blanches ». A la demande des habitants, les capitaines de navire joignaient à leur chargement un groupe de pauvres créatures disposées par la persuasion à s'expatrier pour trouver un mari. Les colons n'exigeaient qu'une chose à l'égard de ces femmes : qu'elles fussent bien portantes .. Ils voulaient travailler avec l'assurance de ne pas laisser leur bien au hasard... A leur arrivée dans l'île, les passagères étaient présentées à l'encan comme toute autre marchandise, et c'était au plus offrant qu'elles étaient adjugées individuellement. La bénédiction nuptiale suivait de près l'adjudication, et de ces unions — le plus souvent heureuses — sortaient de fécondes lignées... On a longtemps nié ces étranges marchés. Le doute n'est plus permis. Plusieurs documents récemment découverts en offrent la preuve.

On comprend que Claude de Collart ne pensa pas à se pourvoir parmi les créatures arrivant de cette manière aux îles et destinées au commun des habitants venus à la Marti-

nique comme engagés. Il se résolut à venir chercher lui-même en France une digne compagne. Comment la trouva-t-il à Nantes, dans cette immense ville, l'une des douze plus grandes du royaume ? Nous ne pourrions le dire sûrement. Ce qu'il importe de savoir, c'est que Madeleine de Bremond de Bossée, qui donna le jour au colonel François de Collart, était d'une famille des plus distinguées par l'antiquité de sa noblesse et les services rendus dans les armées. Les Bremond d'Ars, de Saintonge, d'Angoumois et du Poitou, sont trop connus (notamment par des travaux historiques remarquables publiés dans ces derniers temps[1]) pour qu'il soit nécessaire de s'étendre ici à leur sujet. .

Il doit nous suffire de rappeler : 1° que Madeleine, baptisée à Genillé, en Touraine (Indre-et-Loire), le 29 décembre 1630, était le cinquième enfant et la troisième fille de Jean de Bremond, écuyer, seigneur de Bossée (1598-1632)[2], gendarme de la compagnie du maréchal d'Efflat, gouverneur de Touraine, et de Anne de la Croix[3], fille de Valentin, écuyer, seigneur de la Croix-Vallinière et de Lémerière, et de Anne Le Clerc de la Guériverie ; 2° que Mme de Collart était petite-fille de Abel de Bremond, écuyer, seigneur de Bossée (1568-1601), qualifié chevalier de l'ordre du Roi, dans un acte de 1610, époux de Renée Gaigneron, fille de Barthélemy, écuyer, seigneur de Roches, et de Françoise Prudhomme de la Papinière ; et 3° enfin, que Madeleine descendait, au troisième degré, de Hector de Bremond, écuyer, (1538-1587), époux de Perrine Cottin, dont provenait la terre de Bossée en Saint-Senoch, près Loches. Hector (qui périt à Coutras) est tenu, par les Bremond d'Ars actuels, pour être issu de Charles de Bremond, chevalier, seigneur de Balanzac (1500-1559),

[1] Voir principalement la nouvelle édition du *Dictionnaire des Familles de l'ancien Poitou*, par MM. Beauchet-Filleau.

[2] Mort au service, à l'âge de 34 ans.

[3] Epouse en 2mes noces de Abel de Henry, écuyer, seigneur d'Auchamp, de la paroisse de Restigné, en Anjou.

appartenant au second degré de la branche de leur famille, ayant d'abord porté ce dernier nom et plus tard, celui de Vaudoré.

Le mariage de Claude de Collart, écuyer, seigneur de Coucy, avec Madeleine de Bremond fut célébré à Nantes (paroisse Saint-Nicolas), le 20 février 1653.

De plusieurs frères et sœurs que Madeleine avait eus de 1625 à 1632, il ne lui restait, en 1653, qu'une sœur, nommée Claude, dont nous aurons à mentionner le mariage à la Martinique. L'occasion de parler de divers parents de Mme de Collart devant s'offrir dans le cours du récit, nous bornons présentement à ce qui précède ce que nous avions à dire de sa famille.

Quelques mois après son mariage, Claude de Collart revint à la Martinique avec sa jeune femme. Un intervalle de cinq ans sépare l'époque de leur union de la naissance de leur premier enfant, une fille, qui mourut jeune. Leur second enfant, François de Collart, est né sur l'habitation de la Case-Pilote, le 1er juin 1662. Prenant seulement date en cet endroit pour la naissance de notre héros, nous devrons y revenir en temps et lieu...

De 1654 à 1656, la Martinique fut désolée par une terrible guerre contre les sauvages. La conquête, pacifique d'abord, que du Parquet avait faite des îles voisines, inquiéta, irrita les Caraïbes, qui se voyaient sur le point de ne pouvoir conserver aucun refuge aux Antilles. Diverses rencontres où, malgré les recommandations du gouverneur, les Français n'eurent pas toujours raison de se montrer impitoyables, exaspérèrent ces peuples dont nous prenions le sol plus ou moins violemment. Du Parquet, sentant venir l'orage, ne négligea rien pour empêcher une irruption imminente.

Il composa « une petite armée navale » de quatre navires armés de canons et de pierriers, sous la conduite de Baillardel, lequel reçut, au commencement de l'année 1654, le titre de « capitaine garde-côtes contre les sauvages ». Sur

cette flottille, du Parquet mit, comme troupe de descente, cent cinquante braves de son île, placés sous les ordres de la Pierrière. Son but était de désorganiser les sauvages se préparant à une invasion générale. Cette poignée de Martiniquais résolus allèrent, avec les quatre navires qui les soutenaient de leur artillerie, ravager les carbets à la Grenade, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent. Les succès locaux ainsi obtenus, non sans effusion de sang, au lieu d'épouvanter les Caraïbes, les poussèrent à demander secours à leurs frères de la terre ferme, c'est-à-dire de la Guyane. Pendant que la flottille de Baillardel renouvelait son expédition de la Grenade, où la ruse de l'ennemi l'avait attirée, plus de deux mille sauvages, embarqués sur une nuée de pirogues, vinrent se jeter sur la Martinique et attaquer du Parquet si subitement, dans son habitation de la Montagne, qu'il se vit enveloppé. Obligé de se défendre uniquement avec sa garde et « les grands chiens qu'il nourrissoit chez luy, il se battit en lion, soutint toutes leurs attaques, et fit dans cette occasion tout ce que peut un grand courage. »

Cependant, les habitants eux-mêmes, surpris, n'ayant pu le secourir, du Parquet allait être forcé dans son château et massacré avec ses compagnons, dont plusieurs étaient déjà tombés, lorsque les capitaines de quatre vaisseaux hollandais arrivés en ce moment à Saint-Pierre, informés du danger dans lequel se trouvait le gouverneur, envoyèrent trois cents hommes de leurs équipages pour le soutenir. A la vue de cette troupe armée, dont rien n'avait pu leur faire soupçonner la présence, les sauvages lâchèrent pied. Du Parquet dégagé les poursuivit avec les braves fusiliers hollandais... Il se fit dans cette chasse un tel massacre des Caraïbes que bientôt le reste de ce malheureux peuple fut réduit à quitter la Capesterre et à laisser la Martinique en paix. Les marins bataves nous rendirent ce jour-là un service important, que du Parquet n'oublia pas... Vingt ans plus tard, en 1674, (la suite du récit le montrera), les vicissitudes de la guerre eu-

ropéenne transformèrent en adversaires ces précieux amis, et nous obligèrent à joncher la plage de Fort-de-France des cadavres de leurs soldats. Tristes lauriers pour les colons qui savaient encore de quels bienfaits nous étions redevables aux navigateurs hollandais! Leur commerce facile, attentif, fraternel, lucratif, avait nourri et enrichi nos colonies naissantes... On les expulsa des Antilles. Ainsi le veut la Fortune!

XVI

La captivité de du Parquet à Saint-Christophe l'avait atteint plus profondément qu'il ne le crut d'abord lui-même. Il était sorti de prison faisant bonne contenance, mais en réalité rhumatisant et goutteux. Son année en cave (ou peu s'en fallait), la privation complète d'activité, l'avaient mis à la torture, sans qu'il y parût, grâce à son courage. Les prétendus secours de l'art à la Martinique et en France ajoutèrent à ses maux, que l'admirable dévouement de sa femme put seul adoucir.

Au commencement de l'année 1657, il subissait une de ces crises douloureuses qui le clouaient au lit, lorsque la Martinique fut secouée par un tremblement de terre épouvantable qui dura deux heures, mais dont l'effet général fut plus effrayant que désastreux. Jacques, obligé de quitter en hâte la maison, à peine vêtu, souffrit beaucoup de cet événement. Une absurde émeute, que firent à Saint-Pierre une centaine de brouillons, lui donna le coup de grâce. Du Parquet venait d'engager les habitants à se cotiser pour l'entretien de la flottille, lui-même s'inscrivant pour la moitié de la dépense. Il ne leur demandait que de petits droits. Quelques mauvaises têtes refusèrent d'admettre cet impôt. Au premier avis, le gouverneur, montant à cheval avec ses gardes, courut droit aux émeutiers... L'attroupement se dissipa ; le refus de

payer ne fut pas maintenu. Mais l'émotion, la colère, et surtout l'effort que du Parquet avait dû faire dans cette fâcheuse sortie, lui causèrent une fièvre qui l'obligea sur-le-champ à s'aliter. Il ne se releva pas. Après avoir déclaré qu'il pardonnait au nommé Bourlet, promoteur de cette émeute, et après avoir reçu les derniers sacrements, Jacques du Parquet expira entre les bras de sa femme, le 3 janvier 1658, à à l'âge de cinquante-deux ans, comme son oncle d'Esnambuc. On lui fit de magnifiques funérailles. Les Martiniquais parurent le regretter sincèrement.

Jacques laissait le pouvoir à son fils aîné âgé de huit ans, sous la tutelle de sa veuve, malade, abattue par le chagrin, peu en situation de se faire obéir. Il y eut contre elle des révoltes qui lui donnèrent une impression si funeste que, frappée de paralysie, elle dut s'embarquer au plus vite, dans l'espoir de trouver soulagement à son état aux eaux thermales de Bourbon-L'Archambault, de tout temps réputées souveraines contre la paralysie... La pauvre femme mourut en route. Les personnes de sa famille, et les officiers de sa maison qui l'accompagnaient, supplièrent le capitaine de conserver son corps pour l'inhumer en terre sainte. Le corps de défunte « Marie Bonnard, générale du Parquet » fut dépecé, salé et hermétiquement enfermé dans un tonneau. Une interminable tempête ayant sévi, les matelots superstitieux prétendirent que la fatalité poursuivait le navire depuis qu'il portait ce funèbre colis. Le capitaine fut contraint de le faire jeter à la mer pour les apaiser (août 1659).

Adrien Dyel de Vaudroques, frère de Jacques, nommé par le Roi lieutenant général de la Martinique et tuteur principal des mineurs du Parquet, arriva dans l'île en novembre 1659. Il gouverna pour ses neveux, plutôt mal que bien, jusqu'au 25 septembre 1662, date de sa mort.

Son successeur Jean Dyel de Clermont, cousin des jeunes du Parquet, assez bon homme, prit le pouvoir au moment où M. et Mme de Collart se rendaient en France avec leurs

deux enfants. Ce voyage eut lieu en 1663. Nous les voyons, à la date du 6 novembre, signer le bail d'un bien rural, le Clos-Jallinet, qu'ils venaient d'acheter à Restigné, près Saumur. Il est stipulé, dans cet acte passé devant Lemesle, « notaire en la prévosté de Restigné », que « M. Claude Collart, escuier, sieur de Coussy, et damoiselle Magdeleine de Bremond, son espouse, de luy auctorisée, habitans de l'isle de la Martinique, estant de présent en ce lieu », louent la dite propriété à un sieur Nicolas Breton, qui la prend, pour cinq ans, à moitié profit. Une famille de la localité devait profiter des provisions de bouche de consommation courante telles que volailles, fruits, œufs, lait et beurre. Cette famille était celle de M. François de Henry, demi-frère de Madeleine de Bremond, baptisé à Restigné, le 5 octobre 1634. Les de Henry (dont les terres et les noms d'*Auchamp* et de *la Moinerie* ont passé aux descendants des dames de Bremond établies à la Martinique) avaient eu pour auteur Abel de Henry, écuyer, sgr d'Auchamp, époux de Anne de la Croix, veuve de Bremond de Bossée. Cet Abel avait eu, d'une première union, trois enfants et notamment un fils nommé Charles de Henry qui — peu avant le mariage de Mme Claude de Collart — venait d'hériter de la terre d'Auchamp, par la mort de son père, et, pour cette raison, conservait deux sœurs à sa charge.

Madeleine n'avait en parents proches, à l'époque de son mariage, que sa sœur Claude et son demi-frère François de Henry de la Moinerie. Ces trois personnes vivaient dans une modeste aisance. Nous tenons plusieurs actes qui montrent que l'inclination seule avait attiré Claude de Collart vers Madeleine et que, si elle emmenait sa sœur à la Martinique, c'était afin de lui procurer un sort meilleur en la mariant.

Le retour de M. et Mme de Collart aux Antilles eut lieu au commencement de l'année 1664, époque à laquelle Louis XIV, avec Colbert, créa la Compagnie des Indes.

Ainsi que nous l'avons vu, après la mort de du Parquet

des désordres avaient éclaté à la Martinique. Successivement, les autres îles n'ayant pas été plus heureuses, la cour résolut de les racheter toutes aux seigneurs propriétaires et d'en confier le commerce à une nouvelle compagnie qui opérerait sous le protectorat du Roi.

Alors, comme moyen d'appréciation, pour déterminer d'une manière approximative la valeur acquise par ces colonies, on voulut se rendre compte du mouvement d'émigration qui s'était produit du continent européen aux Antilles, depuis que du Parquet et d'autres les avaient achetées.

Un recensement nominatif des habitants de chacune d'elles fut dressé et envoyé en France. Ce travail est curieux et instructif. Il y avait alors à la Martinique : une colonie parisienne, une colonie dieppoise, rouennaise, malouine, nantaise, poitevine, bordelaise, etc. : on y comptait aussi des étrangers : des Flamands, des Ecossais, des Hollandais, etc. Ce mélange produisit, avec le temps, des types créoles admirables. On en peut citer un remarquable exemple : L'Impératrice Joséphine avait dans les veines du sang orléanais, normand, nantais, parisien et anglais, par l'une de ses grand'mères...

Ceux qui ont écrit sur la Martinique anciennement ont beaucoup exagéré le chiffre de sa population. Avant l'époque où fut dressé le premier recensement de la colonie, les uns ont compté vingt mille âmes; d'autres, aussi peu renseignés mais plus raisonnables, dix mille. C'était encore trop de moitié. Le véritable chiffre de la population blanche et noire, en comptant les femmes et les enfants, était exactement, en 1664, de cinq mille trois cent trois personnes. L'amour-propre martiniquais peut supporter cette révélation aujourd'hui que la colonie nourrit près de 170,000 habitants.

Ainsi que l'indique son article de recensement, extrait du « Rolle général de la compagnie de M. de Laubière, tant des habitans que des garçons portant armes, que femmes et enfans et femmes stérilles, neigres et neigresses et leurs

enfans », le personnel de la maison Collart en 1664 se composait de 1° Claude de Collart et Madeleine de Bremond, 45 et 33 ans ; 2° leurs enfants : Madeleine et François, 6 et 3 ans ; 3° quatre serviteurs français, de 22 à 32 ans ; et 4° vingt-deux esclaves, nègres et négresses. Ce nombre de travailleurs indiquait un revenu de 30,000 livres environ, un nègre étant alors compté comme rapportant annuellement à son maître en moyenne, 1800 livres, les non-valeurs défalquées...

M. et Mme de Collart ne tardèrent pas à marier leur sœur Mlle Claude de Bremond. Elle épousa, en 1665, M. Pierre du Prey, natif du Havre, venu dans la colonie comme chirurgien de marine. De ce mariage naquit notamment un fils : Louis du Prey, qui devint officier et gagna rapidement le grade de colonel. Compagnon d'armes de François de Collart, son cousin-germain et son digne émule, il acquit par ses belles actions aux Antilles une réputation de bravoure telle, que la cour (on était sous la Régence) le fit anoblir en 1721. Voici ce que nous remarquons dans les lettres patentes qui lui furent délivrées en août de la dite année :

« Nous avons d'ailleurs été informé que le mérite personnel du sieur du Prey est encore soutenu par une naissance distinguée, étant issu, par sa mère, de la maison de Bremond d'Ars, ancienne noblesse de notre province d'Anjou, dont elle portait le nom et les armes. »

Le colonel Louis du Prey (auteur des branches du Prey de la Ruffinière, de la Moinerie, etc.) est un des ascendants de M. le sénateur baron de Lareinty[1].

[1] Au moment où nous terminons la seconde partie de cette étude, nous recevons de la Martinique les plus tristes nouvelles. Un cyclone et un tremblement de terre — comme on n'en avait pas vu depuis l'année 1817 — viennent d'éprouver cruellement la colonie. Plus de trois cents personnes ont péri. La ville de Fort-de-France, déjà dévastée par un incendie dont la Métropole s'est récemment émue, est, dit-on, presque détruite. C'est pour nous en quelque sorte une obligation d'adresser ici à nos amis de la Martinique la plus vive expression de notre sympathie, à l'occasion de ce déplorable événement. Comme toujours, en face d'une aussi touchante infortune, le pays, nous n'en doutons pas, fera généreusement son devoir.

TROISIÈME PARTIE

Premiers effets de l'établissement de la Compagnie des Indes occidentales. — Alexandre Prouville de Tracy. — De Clodoré, de la Barre. — Guerre de 1666 à 1668. — Vaine attaque de la Martinique par les Anglais. — Madeleine d'Orange. — M. de Baas. — Une ambassade nègre. — Premier cadastre de la Martinique en 1671. — Terres possédées par Claude de Collart à cette époque. — M de Sainte-Marthe, gouverneur de la Martinique, beau-père de François de Collart. — Sa part glorieuse au siège de l'île en 1674 par les Hollandais. — Mort de Claude de Collart en 1678. — Jeunesse de François de Collart. — Son éducation en France. — Ses premiers services au régiment de Rouergue. — Madeleine de Bremond en France. — Retour de Mme de Collart et de son fils à la Martinique. — Les milices de l'île. — François de Collart est nommé lieutenant. — Son mariage avec Angélique-Anne de Sainte-Marthe. — Sa descendance et celle de son beau-père. — Premières armes de François de Collart aux Antilles. — Prise de l'île Saint-Eustache.

I

Colbert prévoyait que l'établissement de la Compagnie des Indes occidentales n'aurait pas lieu sans difficultés, sans troubles. Les deux précédentes Compagnies : celle de Saint-Christophe et celle des îles d'Amérique, avaient laissé de si fâcheux souvenirs aux Antilles que l'avènement d'une nou-

velle société devait rencontrer une opposition générale. Il était à craindre qu'à la Martinique principalement, où les colons étaient moins patients, moins résignés que partout ailleurs, l'opposition ne produisît une explosion parmi les têtes chaudes de la colonie. Aussi Colbert, dans cette prévision, voulut-il envoyer d'avance en Amérique une escadre dirigée par un chef à la fois prudent et avisé, qui, muni des pouvoirs les plus étendus, soutenu par une force imposante, serait en mesure d'apaiser les esprits, d'installer de nouveaux administrateurs et d'obliger successivement chaque colonie à recevoir, à laisser fonctionner la Compagnie. Personnellement Louis XIV attachait une grande importance au commerce qu'elle allait inaugurer. Il se flattait d'en tirer un immense profit pour le Trésor français. Les bénéfices considérables donnés, depuis longtemps déjà, par la Compagnie hollandaise à la République des Provinces-Unies, lui semblaient un sûr garant de réussite. Mirage trompeur ! Peut-être le Roi eût-il mieux fait — financièrement et politiquement — de chercher à s'associer, par des traités de commerce, aux opérations de cette Compagnie grandiose, expérimentée, que de s'acharner à les interdire dans nos colonies, pour aboutir, huit ans plus tard, d'excitation en excitation, à une guerre effroyable sur le continent européen, aussi bien qu'aux îles d'Amérique et dans l'Océan indien.

Quoi qu'il en soit, Colbert se montra judicieux dans son choix. Alexandre Prouville de Tracy, officier général de haute valeur, ci-devant commissaire des armées du Roi en Allemagne, avait été nommé, à la date du 19 novembre 1663, « lieutenant général pour le Roi, tant en l'Amérique septentrionale que méridionale, en terre ferme et aux îles. » Les pouvoirs d'Alexandre de Tracy (qui ne pouvaient être que momentanés) s'étendaient donc à la fois sur le Canada, sur la Guyane et sur toutes les Antilles françaises.

Cependant, jusqu'à nouvel ordre, Saint-Christophe, Sainte-Croix, Saint-Barthélemy « et autres îles en dépendant », ap-

partenant encore à l'Ordre de Malte, qui les avait acquises en 1651, ne furent pas comprises dans les pouvoirs du nouveau gouverneur général. Ce ne fut qu'en décembre 1663 que la Compagnie put être en mesure de négocier l'achat et de prendre possession de ce qui formait le domaine du commandeur de Poincy. Rappelons à ce propos que l'ancien lieutenant-général, dont il nous a fallu montrer le despotisme et la révolte, était mort en avril 1660. Depuis le retour de M. de Patrocles en France, M. de Poincy avait bien su se relever dans l'opinion des colons américains et dans l'estime des seigneurs propriétaires des Antilles. Le dernier bienfait de son gouvernement fut le traité de paix conclu avec les chefs caraïbes en mars 1660. Le capitaine Charles Baillardel, successeur de son père (mort à la même époque que du Parquet), comme « capitaine garde-côtes contre les sauvages », avait pris part à ce traité au nom des habitants de la Martinique. L'une des clauses de cet acte important était que Charles Baillardel rendrait les deux neveux d'un chef caraïbe qu'il avait faits prisonniers sur sa flottille.

M. de Tracy partit de la Rochelle le 26 février 1664 avec une escadre composée de deux vaisseaux de l'Etat et de quatre navires de la Compagnie portant douze cents hommes de débarquement. Il arriva le 11 mai à Cayenne, première étape de sa mission, et parvint à la Martinique dans les premiers jours de juin 1664. Il y fut bien accueilli. Le public ne savait pas encore à quoi se résoudrait l'action du nouveau système.

De Tracy, reconnu dans sa charge le 7 juin 1664 par Dyel de Clermont, gouverneur pour « le petit du Parquet », fit prêter serment le même jour à tous les corps d'Etat de l'île : au Conseil souverain (de création récente), aux milices, au clergé, à la noblesse, au peuple, etc., et, poursuivant sa mission, il remit à la voile pour la Guadeloupe. Il y séjourna quelques mois, en attendant la venue des fonctionnaires chargés d'installer les différents services de la Compagnie des Indes occidentales à la Martinique.

C'étaient MM. de Clodoré, gouverneur particulier, et de Chambré, agent général de la Compagnie. Partis de la Rochelle le 14 décembre 1664, ils prirent possession de leur emploi le 19 février 1665, en présence de M. de Tracy, revenu de la Guadeloupe afin de les faire reconnaître.

Clodoré, l'un des meilleurs administrateurs qu'ait eus la Martinique[1], donna tout de suite la mesure de son caractère énergique. Le texte de l'édit qui créait la Compagnie des Indes occidentales (mai 1664) était à peine connu des habitants qu'une sédition éclata au Prêcheur, quartier d'où partait généralement le signal des émeutes à cette époque. Un sieur Rodomont, « n'ayant de remarquable que le nom », dit Dutertre, s'agitait bravement au milieu d'une bande d'opposants criant : « Point de Compagnie ! Vive le petit du Parquet. » Clodoré prévenu court au Prêcheur et, à peine accompagné, va droit au coupable et le fait saisir. Le pauvre diable est jugé, condamné et pendu le même jour, 29 février 1665. Malgré cet exemple, trois autres soulèvements, qui eurent lieu, pour la même cause, en différents quartiers, nécessitèrent trois sacrifices semblables, dont les nommés Le Roy, Jousselin et La Rivière furent les victimes. A ce prix, le calme se rétablit et les représentants de la Compagnie purent espérer que l'ère de sa prospérité allait commencer au moins à la Martinique... Il n'en fut rien. La Compagnie végéta, lutta contre la mauvaise fortune quelque dix années, perdit cinq millions et succomba. Louis XIV en fut personnellement pour treize cent mille livres qu'il paya noblement.

Les derniers événements s'étaient passés pendant que M. de Tracy était encore à la Martinique... Il mit le cap sur le Canada vers le même temps que M. de Clermont s'embarquait pour la France avec ses deux cousins, les enfants du

[1] Voici comment il se qualifiait dans les actes de son administration : « Messire Robert le Fricot-Desfriches, chevalier, seigneur de Clodoré, président au Conseil souverain, gouverneur de l'isle Martinique, sous l'autorité de MM. de la Compagnie des Indes occidentales.

Parquet. Deux cent quarante mille livres étaient allouées par la Compagnie aux héritiers Dyel. Ce furent encore eux qui se trouvèrent les mieux favorisés. Avec le prix de leurs domaines coloniaux, qui fut payé en France, leur tuteur acheta pour leur compte, du duc de Luynes, les terres de Sorel et de Fontenailles, anciennement érigées, l'une en comté, l'autre en marquisat, la première en Touraine, près Maillé, la seconde en Normandie, près Caen.

II

Il nous faut abréger beaucoup le récit de ce qui survint aux Antilles, pendant la guerre de 1666-1668. Nous avons hâte d'arriver aux points qui touchent de plus près à notre sujet. Nous étions en guerre avec les Anglais. Ils cherchèrent à nous faire tout le mal possible dans nos îles. Nous les battîmes dans les leurs. Ils furent chassés de Saint-Christophe, d'Antigue et de Montsarrat... Les milices martiniquaises embarquées sur une nouvelle escadre envoyée aux Antilles avaient pris très sérieusement part à cette guerre dans l'archipel... Voilà tout ce que nous devons dire pour maintenir le fil du récit. Quant aux faits dont la Martinique fut le théâtre à l'époque où nous sommes, il n'est pas inutile d'ajouter quelques détails.

A M. Prouville de Tracy avait succédé, comme gouverneur général, M. Le Fèvre de la Barre, commandant en chef de l'escadre. De la Barre était plus brave qu'intelligent. Peu s'en fallut que son caractère jaloux et altier ne compromît la possession même du chef-lieu de son gouvernement.

Clodoré venait de donner, hors de la colonie, à la tête des milices embarquées, des preuves d'une haute capacité militaire. Son mérite éclatant portait ombrage au gouverneur général, et lorsque Clodoré proposait une mesure utile, M. de la Barre se trouvait enclin à vouloir absolument le contraire.

Cependant, en face de l'ennemi, en présence du péril que la Martinique courut en 1667, il fut nécessaire de s'entendre...

Du 29 juin au 6 août, la Martinique eut à subir quatre attaques enragées de la flotte anglaise, commandée par le chevalier Harmant et lord Willongby. Ces quatre attaques furent glorieusement repoussées. Saint Pierre et le Mouillage eurent surtout à souffrir dans ces actions mémorables.

Pour donner une idée de l'acharnement avec lequel les colons martiniquais s'y défendirent, il nous est agréable de reproduire les lignes suivantes, que nous trouvons dans le récit du Père Dutertre :

« L'on remarqua dans ces combats une chose assez rare pour « occuper ici une place, c'est qu'une femme nommée Madeleine « d'Orange, dont le mari faisait l'office de canonnier à la batterie de « Saint-Sébastien (Mouillage) où était le gouverneur (M. de Clodoré), « y tint ferme pendant tous les combats, fournissant courageuse- « ment les cartouches, les boulets et toutes les choses nécessaires « aux canons, sans s'étonner aucunement du fracas et du massacre « que faisait le canon des ennemis et sans jamais baisser la tête « pour des milliers de boulets qui passaient par-dessus. »

De tels dévouements ne doivent point être oubliés. L'exemple en sera toujours salutaire. En citant ainsi le nom de Madeleine, Dutertre a rempli son devoir d'historien. Complétons son éloge en disant ce qu'était l'intrépide Française célébrée par lui.

Guillaume d'Orange, père de Madeleine (un héros, lui aussi, dont nous reparlerons), né en 1609 à Dieppe, était passé aux îles en 1628 avec Urbain du Roissey, lieutenant de d'Esnambuc. Il y épousa, en 1637, Madeleine Huguet, venue vers le même temps à Saint-Christophe avec son oncle Liénard de l'Olive, plus tard gouverneur de la Guadeloupe. Guillaume passa l'un des premiers dans cette dernière île et s'établit à la Capesterre, où notre héroïne est née le 29 juin 1639. Voici son acte de baptême, le plus ancien des Antilles, conservé aux archives coloniales :

« Magdelaine d'Orange a esté baptisée par moy au logis de son père, ny aïant pas encore de chapelle dédiée. Elle fut ainsy nommée par Claude Roirdet, de Nantes ; a esté Mme Guillot sa marraine. Le premier juillet 1639 : elle était née le 29 juin. F. Remond Breton. »

Madeleine, passée à la Martinique avec sa famille vers 1650, avait épousé à Saint-Pierre M. Jean Vallance dont elle eut quatre enfants. Son mari tomba mortellement frappé dans l'un de ces combats où elle se fit remarquer à ses côtés. Trois ans après, Madeleine se remaria avec M. Jean Le Roux de Chapelle, dont elle eut aussi plusieurs enfants. Elle mourut au Prêcheur le 25 janvier 1716, à l'âge de 78 ans.

La renommée qu'eut Madeleine de ce qui se lisait à la Martinique, dès 1672, dans l'ouvrage du P. Dutertre, au sujet de sa belle action, ne fut pas sans profit pour sa famille. Tous ses enfants et petits-enfants, aussi bien que ses neveux et nièces, firent de beaux mariages. Deux de ces unions amenèrent cette double particularité que la sœur cadette de Madeleine, Marie d'Orange, figure en ligne directe dans la généalogie de l'impératrice Joséphine et dans celle aussi des descendants de Claude de Collart, contemporain des deux sœurs, lequel a dû être témoin du courage de Madeleine au siège de la Martinique par les Anglais.

De la Barre, obligé de reconnaître la supériorité de Clodoré dans la direction de la défense durant le siège, ne pouvait lui pardonner la gloire qu'il avait acquise au détriment de la sienne. Leurs relations s'aigrirent et, l'année suivante, le 20 février 1668, sous divers prétextes, de la Barre destitua son collègue de sa propre autorité. Blâmé pour ce fait, il fut rappelé en France et remplacé.

M. de Baas, son successeur (non plus sur une escadre), prit le commandement des îles à la date du 4 févrior 1669.

Nous avons quelques lettres intéressantes de ce gouverneur général qui se piquait d'écrire avec une certaine recherche. Le 26 décembre 1669, il dépeint la manière de vivre

des habitants ; il parle de la coquetterie des femmes « qui veulent toutes les propretés de la mode ».

Le 24 septembre 1670, il annonce à Colbert l'arrivée à la Martinique de dom Matheo Lopez, ambassadeur du roi d'Ardres « allant en France vers Sa Majesté, avec des présents composés de deux coutelas et deux zagayes, chefs-d'œuvre inimitables ».

Dom Lopez, vieillard septuagénaire, est venu de Guinée sur le navire *La Concorde*. Le sieur Naudin, capitaine de ce bâtiment faisant la traite, amène à la Martinique six cents nègres. M. de Baas a salué de cinq coups de canon l'entrée de l'ambassadeur à Saint-Pierre au milieu de plus de deux mille personnes. Il fait de cette entrée un tableau qui nous paraît aujourd'hui d'un comique achevé.

Le personnage est précédé de ses trois femmes et de ses trois enfants, de six captifs et d'un héraut sonnant de la trompette. « Cet instrument, dit M. de Baas, est construit d'une façon extraordinaire et ridicule. Il le fait toujours marcher et sonner devant lui, comme une marque de grandeur. Les enfants, les femmes et les captifs sont tout nuds, à un linge près qui les couvre de la ceinture aux genoux. L'ambassadeur est venu dans le même équipage. Il s'est embarqué, pour venir en France, avec des coquilles d'escargots qui est la monnoie du pays. »

M. de Baas s'étonne qu'on ose s'aventurer avec aussi peu de moyens pour « *circuir* » la moitié du monde. L'objet de cette ambassade est, pour le roi d'Ardres, de décider qui, de la France ou de la Hollande, doit avoir le pas dans les relations commerciales en Guinée. Les capitaines de navires des Compagnies de commerce rivales se disputent à qui aura les plus prompts et les meilleurs chargements. Le monarque nègre veut juger, en connaissance de cause, à laquelle des deux nations il est de son intérêt d'accorder la priorité. Dom Lopez explique cela de vive voix, par interprète ; car son maître ne sachant pas écrire, et personne dans le

royaume ne se permettant d'en savoir plus que le roi, l'envoyé n'a pu emporter de lettres de créance.

M. de Baas espère de grands avantages de cette ambassade. Il a parlé d'un traité de commerce à dom Lopez « qui paraît homme de bon sens ». Celui-ci a fait cette réponse imagée : « Le roy de France est un coffre. Le roy d'Ardres est un autre coffre et je suis la clef de tous les deux. Mais, pour faire plaisir au roy de France, je vous promets que si le roy d'Ardres est aussi dur que du fer, je le rendrai aussi mol que la cire. »

On a embarqué dom Lopez et son monde sur le navire *La Bergère*, capitaine Reauville, en partance pour Dieppe, lequel a mis à la voile à la fin de septembre 1670...

Colbert répond à M. de Baas, le 21 décembre : « Le sieur Mathieu Lopez est arrivé icy et eust hier audience du roy et la doibt aujourd'huy avoir de la reyne... »

Pauvre ambassade nègre! Et dire que s'il prenait envie au souverain d'Ardres actuel d'imiter son prédécesseur d'il y a deux cent vingt ans, le personnel de l'ambassade ne serait guère mieux équipé, tant le progrès a marché dans ces pays-là. Singulier peuple ! Il habite la Côte-d'Or et n'a pour monnaie que des « coquilles d'escargots », suivant M. de Baas, en réalité des cauris. En ces temps de nombreux traités sur la côte occidentale d'Afrique, il nous a paru intéressant de mentionner les dispositions d'un roi de Guinée envers la France, il y a deux siècles.

M. de Baas gouverna trois ans avec M. Rools de Laubières, ancien capitaine dans les milices de la colonie, qui avait succédé à M. de Clodoré comme gouverneur particulier. M. de Laubières étant mort, M. de Sainte-Marthe (au sujet duquel nous aurons à nous étendre) fut nommé pour le remplacer.

III

Nous voici en 1671. L'administration métropolitaine, revenue depuis sept ans déjà au système de l'exploitation des colonies par l'intermédiaire d'une Compagnie, a besoin d'être renseignée sur la contenance et la valeur des terres cultivées depuis le commencement de la colonisation française en Amérique...

M. de Baas fait dresser avec le plus grand soin un état des propriétaires de la Martinique, indiquant l'emplacement et la mesure des terres possédées par chacun d'eux et l'usage qu'ils ont fait des concessions distribuées. Dans ce document, daté du 30 décembre 1671, et signé par M. Pelissier, directeur général de la Compagnie, M. Claude de Collart a deux articles.

Le premier le désigne comme propriétaire à la paroisse du Fort-Saint-Pierre, le long de la rivière du Carbet, d'un terrain de la contenance de 150,000 mètres carrés, où se cultivent la canne à sucre et le gingembre. Il résulte du second article que ledit M. de Collart possède, entre l'établissement des RR. PP. Jacobins et la propriété de M. de Laubières (à la Case-Pilote), un autre terrain de la contenance de 500,000 mètres carrés, sur lequel existe une sucrerie avec moulin à bœufs. Il est planté « en cannes et en vivres », et une partie « en bois debout » reste à défricher[1].

[1] Le nom de la Case-Pilote, premier lieu d'établissement de Claude de Collart, ne figure pas dans ce recensement. La paroisse du Fort-Saint-Pierre s'étendait alors jusqu'au « Cul-de-Sac Louis », nom vulgaire du Fort-Royal. Elle comprenait le Carbet et la Case-Pilote, qui ne furent desservies, comme paroisses proprement dites, que vers 1676, époque à laquelle d'ailleurs commencent les registres d'état civil conservés. On ne voit trace d'actes inscrits au Fort-Royal qu'à partir de 1680. Les habitants de la Case-Pilote — dans les commencements — allaient aux offices religieux soit à la chapelle du Fort-Royal, soit à l'église du Carbet ou à celle de Saint-Pierre, si le Carbet n'avait pas de desservant. Il suit de là qu'en cas de recherche de très anciens actes de baptêmes ou de mariages sur cette partie de la côte martiniquaise, il convient de s'étendre (dans les registres) du Fort-Royal à Saint-Pierre, si l'on veut être sûr d'avoir fait une recherche complète.

Ces deux propriétés sont notées comme donnant ensemble un revenu annuel de 90,000 livres. Rien ne prouve mieux l'esprit actif et industrieux de M. de Collart. En trente ans, il était devenu l'un des plus riches colons de la Martinique. L'histoire va nous montrer que son mérite ne se bornait pas aux travaux de colonisation. La défense du pays le trouvait aux premiers rangs, dès que la colonie était en danger.

Mais nous voici suffisamment rapproché de notre sujet. C'est le moment de présenter au lecteur le nouveau gouverneur de la colonie.

Tout le monde connaît de nom la très ancienne famille de Sainte-Marthe, du Poitou, si féconde en personnes de haute science. Son illustration remonte au règne de Charles VII (1422-1461). Elle compte au moins quarante écrivains distingués. Poitiers et Loudun se partagent l'honneur d'avoir vu naître la plupart d'entre eux. Scévole de Sainte-Marthe (1536-1623) et ses fils ont jeté sur leur époque un tel éclat que la branche dont est descendu notre Sainte-Marthe en a reçu un certain reflet qu'elle a bien soutenu.

L'aïeul du gouverneur de la Martinique, Louis de Sainte-Marthe, chevalier, seigneur de Boisvre, lieutenant général du Poitou — en dernier lieu maire de Poitiers — époux de demoiselle Claude Grignon de la Pélissonnière, était le frère du grand Scévole, qui certainement a connu son petit-neveu, né dix ans avant la mort de cet homme illustre.

Les Martiniquais savent au moins par tradition que la colonie a possédé un gouverneur de ce nom. Un fait contribue à perpétuer ce souvenir. L'une des plus belles voies de Saint-Pierre s'appelle « rue de Sainte-Marthe ». Ce que nos colons ignorent complétement, c'est la vie de l'excellent homme dont le nom leur est si familier. Les auteurs de l'histoire généalogique de la maison de Sainte-Marthe se sont généralement bornés à mentionner sa filiation et sa qualité. Et pourquoi ? Parce que, très jeune, il s'est éloigné de son pays natal par suite d'un amour contrarié, et que ses collatéraux l'ont perdu de vue.

La biographie inédite de notre Sainte-Marthe est à la fois curieuse et intéressante à plus d'un titre. Toute la première partie (dont le commencement se passe en ce beau pays de Touraine qu'habita plus tard la famille de Bremond-Collart) se trouve relatée dans un mémoire — empreint de sincérité autant que d'ingénuité — rédigé par M. de Sainte-Marthe lui-même pour demander la naturalisation de deux enfants qu'il avait eus en Angleterre. A travers le développement d'une idée bien suivie, on comprend que M. de Sainte-Marthe, écrivant à une époque rapprochée des événements qu'il effleure, néglige de préciser, et, si sa relation n'était émaillée de détails qui touchent à des personnages historiques, on ne saurait fixer aucune date. Nous avons fait de notre mieux pour remédier à cet inconvénient qui tend à rendre aujourd'hui ledit mémoire assez obscur.

Antoine-André, fils de René de Sainte-Marthe, chevalier, seigneur de la Lande (1587-1632), et de Marguerite de Razin de la Verdonnerie[1], naquit en 1613 au château de Braslou, près Richelieu (Indre-et-Loire), à sept lieues de Chinon. Il eut pour parrain le comte de Voyer de Paulmy (de l'illustre famille des seigneurs d'Argenson, alliés aux Sainte-Marthe par les Turpin de Crissé), conseiller d'Etat, intendant de provinces, en dernier lieu ambassadeur à Venise, où il est mort en 1651.

A peine André avait-il terminé ses études que son parrain, en même temps « son curateur », sollicité par Mme de Sainte-Marthe, alors veuve, l'engagea fortement à rechercher en mariage Mlle de la Richardière, fille de feu René-François, écuyer, seigneur de la Richardière, en Indre-et-Loire. Mais « son inclination ne penchait pas de ce costé-là ». Le jeune homme, épris de Mlle du Roger, « fille d'un gentilhomme

[1] Marguerite de Razin, fille de Henriette Pidoux, était la nièce de Françoise Pidoux (née en 1582), fille de Jean Pidoux, docteur en médecine, épouse de Charles de La Fontaine, père de Jean de La Fontaine, né en 1621, l'immortel fabuliste, contemporain et cousin de M. le chevalier de Sainte-Marthe.

alors très cogneu en Poitou, » (Jean de Périon, chevalier, seigneur du Roger), à laquelle il avait engagé sa foi, supplia sa mère et son parrain de la lui laisser épouser, ce à quoi ils ne voulurent pas consentir. De plus en plus pressé au sujet de Mlle de la Richardière, il quitta le pays afin de se délivrer de cette obsession, emportant d'ailleurs l'espérance que le temps lui gagnerait ce que ses prières n'avaient pu lui faire obtenir.

André, alors dans sa vingtième année, s'en fut à la Rochelle, puis à l'île de Ré, où il séjourna chez M. (François de Goussé, écuyer, seigneur) de la Loge, gouverneur du Fort de la Prée, qui s'intéressait à lui. A quelque temps de là (1634), le Père Elisée, prieur du couvent des capucins de l'île de Ré, « qui venoit d'exorciser les ursulines de Loudun se disant possédées[1], » vint faire visite à M. de la Loge. Pendant sa visite, le Père Elisée, paraissant tout à coup reconnaître M. de Sainte-Marthe, demanda la permission de l'entretenir un moment en particulier pour lui donner des nouvelles de sa famille.

André se prêta volontiers à ce désir. « Je suis, lui dit le Père, le confesseur de Mlle du Roger, que vous avez recherchée en mariage contre le sentiment de votre mère. M. de Boisguérin[2], gouverneur de Loudun, son oncle, « homme fier et hautain, » s'est querellé avec votre famille parce qu'elle avait médit de la jeune personne à cause de votre mutuelle inclination. La querelle s'est envenimée si gravement que M. de Boisguérin a fait perdre à sa nièce l'amitié qu'elle avait pour vous, et l'a persuadée d'épouser M. de Bussy, gentilhomme demeurant à la Bellecave, près Saumur. Cette union vient de s'accomplir... »

Grand fut le chagrin d'André à cette nouvelle que, selon toute apparence, il ne devait pas seulement au hasard. On lui

[1] Ce détail nous aide à fixer la date de 1634. On était alors à l'époque où se jugea le procès lamentable du fameux Urbain Grandier, curé de Saint-Pierre de Loudun, qui, disons-le en passant, avait assisté le grand Scévole de Sainte-Marthe à ses derniers moments (1623) et prononcé son oraison funèbre.

[2] Marc-Antoine Mareau, écuyer, sieur de Boisguérin.

faisait comprendre que celle qu'il aimait étant perdue pour lui, il n'avait plus qu'à se marier avec Mlle de la Richardière. Mais ne voulant à aucun prix de cette compensation, sa mère et son parrain ne cessant de le tourmenter (probablement par l'intermédiaire du Père Elisée) afin de le faire céder à leurs volontés, André profita d'une occasion, qui se présentait à lui, pour passer secrètement en Angleterre, seul moyen de se délivrer de cette poursuite.

Il y a ici une lacune que nous ne pouvons combler. A quelle date André quitta-t-il M. de la Loge? Il semble que le jeune homme dut rester plusieurs années au Fort de la Prée et qu'il y apprit le métier des armes. Il paraît aussi qu'il dut se rendre en Angleterre avec le premier des trois personnages immédiatement cités ci-dessous (le premier indiqué, bien que le dernier parti de France).

Quoi qu'il en soit, arrivé à Londres, André « fist des habitudes chez MM. les ducs de Vendôme, de la Valette et de la Vieuville », éloignés de France pour des causes bien autrement graves que la sienne. C'était l'époque où Richelieu défendait l'Etat contre l'opposition des grands et n'en ménageait aucun, quelque haut placé qu'il fût.

La Valette, duc d'Epernon (1592-1661), accusé de haute trahison après la défaite de Fontarabie, condamné à mort par contumace, avait gagné Londres en 1638 pour sauver sa tête.

Charles, duc de la Vieuville (surintendant des finances en 1623), avait encouru la haine du grand ministre pour s'être attaché à la personne de la reine Marie de Médicis, tombée en disgrâce, et l'avait suivie jusqu'en Angleterre (1639).

César, duc de Vendôme (fils aîné d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, 1594-1665), accusé, en janvier 1641, d'avoir voulu attenter à la vie du terrible cardinal, s'était enfui en Angleterre, sans même essayer de se justifier[1].

C'est donc vers janvier 1641 qu'André de Sainte-Marthe dut arriver à Londres.

[1] Tous trois revinrent en France après la mort du cardinal (1642).

Dans la société des trois personnages dont il vient d'être parlé, André fut introduit chez la reine Henriette de France, fille d'Henri IV, épouse de l'infortuné Charles Ier, roi d'Angleterre, vers le moment où commençait l'agitation qui amena les guerres civiles.

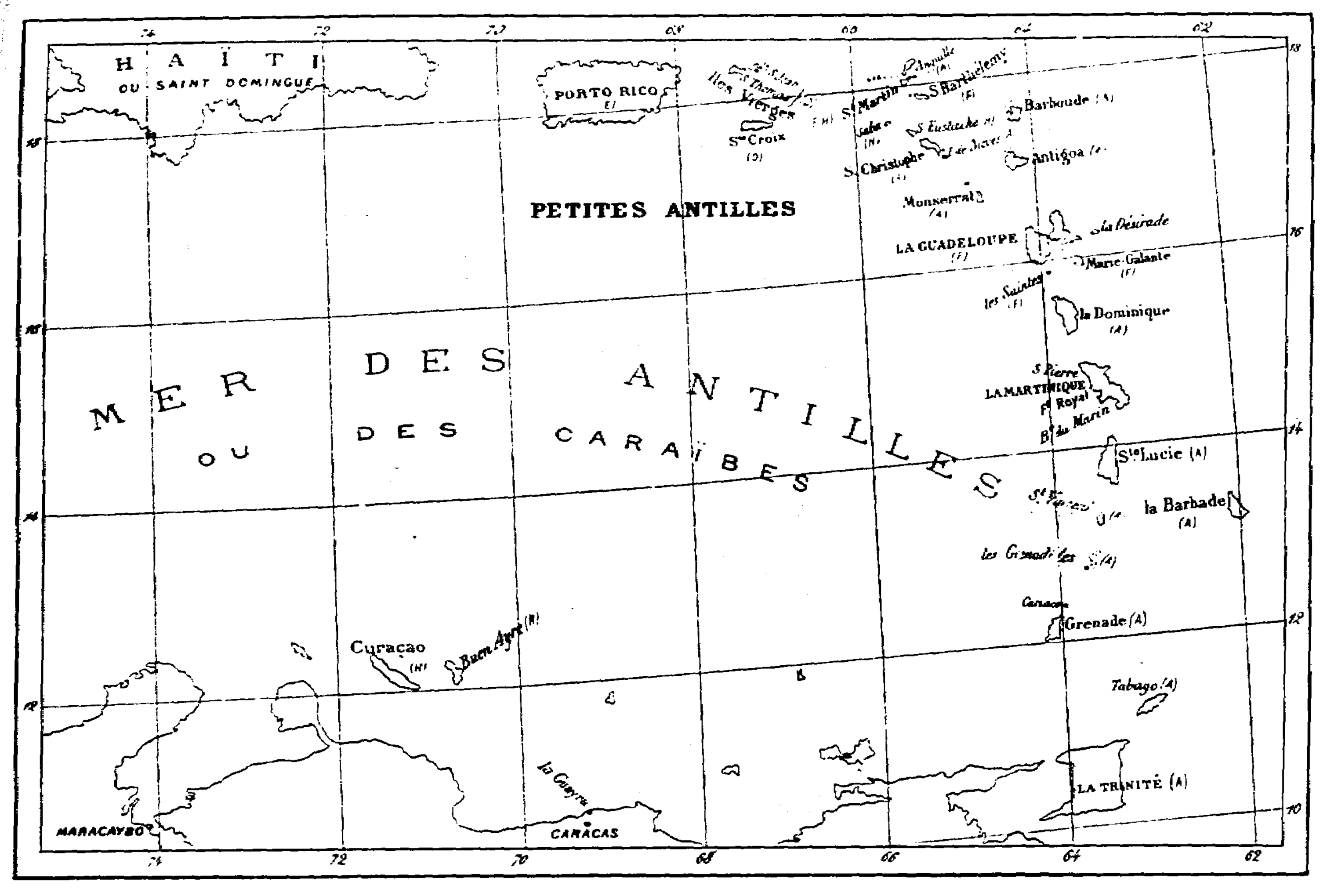
Là, « ayant faict beaucoup de cognoissances, il devint amoureux d'une demoiselle nommée Marguerite Ested, d'une famille noble bien cogneue dans la province de Lancastre et qui appartenoit à l'une des dames d'honneur de Sa Majesté.» Il obtint sa main avec la charge de capitaine au régiment des gardes de la Reine (1641). Il exerça cet emploi sous les ordres du prince palatin Robert de Bavière (plus connu sous le nom de Rupert), arrivé de Hollande pour servir le roi Charles Ier, son oncle, qui l'avait nommé généralissime de ses armées.

Rupert, à travers des alternatives de succès et de défaites, défendit très vaillamment la cause du Roi jusqu'à la capitulation d'Oxfort, 23 janvier 1647, après laquelle son armée s'étant dissoute, il fut obligé de passer en France, entraînant à sa suite les officiers étrangers qui l'avaient soutenu dans son entreprise et quelques troupes qui lui étaient restées fidèles.

Mme de Sainte-Marthe, sur le point d'accoucher de son second enfant, n'avait pu accompagner son mari. Elle le rejoignit cinq mois après.

Le prince Rupert se mit au service de la France au commencement de la guerre de Flandre, et forma un régiment du débris des troupes qu'il avait amenées avec lui (mars 1647). André de Sainte-Marthe y fut pourvu d'une place de capitaine aide-major, et fit ainsi les campagnes de 1647-1648, jusqu'à la prise d'Ypres, en Belgique, et la bataille de Lens.

Après ces deux faits de guerre, le régiment du prince Rupert fut supprimé. Les troupes en furent incorporées dans celui du colonel anglais Thomas de Rokeby, qui prit André comme capitaine (novembre 1648). Il fit la campagne de 1649 à Cambrai et à Condé. Puis Rokeby, ayant quitté le service de la France pour aller en Angleterre rejoindre le prince



HAÏTI
OU SAINT DOMINGUE
PORTO RICO
Iles Vierges
Ste Croix
St Martin
St Barthélemy
Barboude
St Eustache
St Christophe
Antigoa
Monserrat
PETITES ANTILLES
LA GUADELOUPE
la Désirade
Marie Galante
les Saintes
la Dominique
St Pierre
LA MARTINIQUE
Ft Royal
Bt du Marin
MER DES ANTILLES
OU DES CARAÏBES
Ste Lucie
la Barbade
les Grenadilles
Grenade
Tabago
Curaçao
Buen Ayre
la Guayra
CARACAS
MARACAYBO
LA TRINITÉ
74
72
70
68
66
64
62

Rupert, céda son régiment, alors en garnison à Amiens, à M. le comte Victor-Maurice de Broglio (*sic*), gouverneur de la Bassée en Flandre[1], où ledit régiment fut conduit (juillet 1650). M. de Sainte-Marthe servit à la Bassée en qualité de capitaine aide-major de la place et fit ensuite les campagnes de 1654-55-56-57, jusqu'à la prise d'Ypres par les Français, le 26 septembre 1658.

Sur ces entrefaites, Marguerite Ested, sa femme, mourut à la Bassée, le laissant père de quatre enfants. La paix (dite : *des Pyrénées*) signée (7 novembre 1659), André se retira à Saint-Venant[2] vers le 16 décembre, date à laquelle M. de Broglie quitta son gouvernement. L'année suivante, M. de Sainte-Marthe maria sa fille Alizon avec M. Jean-Baptiste de la Haye des Aublois, officier qu'il avait connu au dernier siège d'Ypres.

Le régiment de la Fère (*colonel* Jacob Blanquet de Lahaye), étant venu prendre ses quartiers d'hiver à Saint-Venant, M. de Sainte-Marthe y fut employé comme capitaine. Il y servit deux ans (1664-65). Après ce temps, ce régiment ayant été réduit et la compagnie commandée par André supprimée, il se fixa dans le pays d'Averdoingt[3] et se remaria avec Mademoiselle Isabelle-Louise du Riez, fille du seigneur d'Averdoingt.

« Mais comme il est impossible à un homme accoustumé à la guerre de demeurer dans l'oisiveté d'une vie champêtre, » André chercha à reprendre du service. En 1667, par la faveur de M. le comte de Charost[4] et de M. de Carnavalet[5], capitaines des gardes du Roi, dont il était parent, il entre à la cour en qualité de garde du corps de Sa Majesté. C'est dans cette position que cinq ans après, recommandé à Colbert par les mêmes personnages, M. de Sainte-Marthe est

[1] A trois lieues de Lille.
[2] A neuf lieues d'Arras.
[3] A trois lieues de Saint-Pol en Artois.
[4] Louis de Béthune, comte de Charost, gouverneur de Calais.
[5] Claude d'Acigné, seigneur de Carnavalet (1621-1686).

nommé gouverneur de la Martinique, à la date du 1er juillet 1672.

Voilà certes un luxe de détails donnés par M. de Sainte-Marthe en vue d'obtenir la naturalisation de ses deux enfants, nés à l'étranger. Mais, non seulement son récit a l'avantage de nous montrer combien jusqu'ici son existence avait été accidentée et laborieuse — et de grouper une foule de renseignements historiques qu'on ne trouverait peut-être pas facilement ailleurs — il nous prépare à mieux comprendre la seconde partie de sa carrière, qui rentre absolument dans notre sujet.

IV

M. de Sainte-Marthe s'embarque pour la Martinique avec sa femme et six enfants, et, le 28 décembre 1672, il arrive à Saint-Pierre, siège du gouvernement de la colonie. Dire que M. de Baas le reçut avec joie serait exagérer. Le gouverneur général des Antilles, homme d'ailleurs d'un vrai mérite, était goutteux et quinteux. Il avait supporté volontiers le prédécesseur de M. de Sainte-Marthe, parce que M. de Laubières, étant du pays, pouvait lui servir d'intermédiaire entre les habitants et de cette façon lui être fort utile. Mais l'idée d'avoir à la Martinique un gouverneur étranger à la colonie lui est importune. Sa correspondance trahit cette impression. Quand il voit débarquer M. de Sainte-Marthe en modeste équipage avec sa nombreuse famille (lui qui n'a ni femme ni enfants), il fait la grimace. Avec quel dédain il le toise dans son rapport à Colbert! Pas de logement pour le recevoir, à moins que lui, de Baas, « n'aille camper[1] ».

[1] Ce manque de logement pour le gouverneur s'explique ainsi : MM. de Vaudrocques et de Clermont avaient occupé l'habitation de la Montagne appartenant en propre aux héritiers du Parquet; MM. de Tracy et de la Barre, séjournant sur leurs vaisseaux, Clodoré avait pu se loger au fort Saint-

Quelle imprévoyance ! On aurait dû le prévenir... Enfin cela s'arrange. Un directeur de la Compagnie, qui rentre en France, cède son pavillon à M. de Sainte-Marthe : lui et sa famille peuvent s'y installer.

Le surlendemain 30 décembre, le Conseil souverain est assemblé. Les provisions de M. de Sainte-Marthe sont lues solennellement, puis enregistrées. Ces provisions ont cela de particulier que, données à Saint-Germain-en-Laye « le 16e jour de may de l'an de grâce 1672 », elles sont signées : « Marie-Térèse ». La reine avait la signature pendant l'absence de Louis XIV, parti pour la guerre de Hollande. Le 16 mai, le Roi se trouvait à la tête de son armée, sur la route qui conduit de Liège à Maëstricht.

Le contre-coup de cette guerre fameuse se fit sentir dans nos colonies. Cependant, par une fortune inespérée, la Martinique n'en souffrit pas comme elle aurait pu le craindre. Elle y cueillit au contraire des lauriers dont le souvenir précieux pour sa gloire ne s'est point effacé. Il était réservé au beau-père du colonel François de Collart d'attacher son nom à cette gloire par le fait mémorable dont le récit va trouver place en ce chapitre.

A la date du 1er juin 1673, M. de Baas écrit à Colbert : « M. de Sainte-Marthe a bien fait son devoir. Il a paru actif et intelligent partout. Il est juste, monseigneur, de songer aux moyens de le faire subsister ; car ce que la Compagnie luy donne ne sçauroit le faire vivre six mois de l'an. Toutes les denrées quy viennent de France sont vendues à un prix excessif. Cela fait que le peuple crie et soupire après les Hollandais quy traittoient toujours à bonne composition. »

La dernière phrase de cette lettre (critique indirecte de la politique du grand Roi, au moment où nous sommes) fait

Pierre. Laubières étant du pays et possédant son habitation privée, de Baas avait pu remplacer Clodoré dans les appartements du fort, qui auraient dû revenir à M. de Sainte-Marthe. C'était donc le gouverneur général qui n'avait pas d'hôtel, d'où son mot amer : « à moins que j'aille camper. »

allusion à l'ordonnance royale du 10 juin 1670, qui avait interdit de nouveau tout commerce étranger dans les îles françaises de l'Amérique. La déclaration de guerre, enregistrée à la Martinique le 7 juin 1672, vint donner à cette défense toute la rigueur de l'exécution. Les navires de la nation ennemie n'eurent plus accès à Saint-Pierre. L'importation des denrées hollandaises, jusque-là tolérée, avait cessé depuis deux ans, et les habitants gémissaient fort de cette suppression. La contrebande, toujours serviable en pareil cas, ne pouvait les consoler qu'imparfaitement.

Mauvaise politique qui devait bien coûter à Colbert! Les Hollandais étaient par-dessus tout des commerçants. Il suffisait de ces entraves pour les pousser à s'emparer de nos colonies, afin d'y maintenir ou d'y rétablir le trafic de leurs marchandises. On en eut bientôt la preuve...

Le 23 mars 1674, le Roi écrit au gouverneur :

« Monsieur de Sainte-Marthe, la guerre que je soutiens contre les Espagnols et les Hollandois joints ensemble, m'obligeant de prendre un soin particulier de la conservation de mes isles de l'Amérique, j'escris au sieur de Baas, mon lieutenant général ès dites isles, mes intentions, et luy donne mes ordres sur tout ce qui concerne leur conservaon, et quoyque je sois bien certain que vous exécuterez ponctuellement les ordres qu'il vous donnera pour la conservaon de celle de la Martinique, en laquelle vous commandez, je ne laisse pas de vous dire que je me repose sur votre valeur et sur votre expérience pour la conserver, et m'assurant que vous me donnerez, en toutes les occasions quy se présenteront, des preuves de votre valeur et de votre expérience, je prie Dieu, Monsieur de Sainte-Marthe, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Signé : *Louis*, et plus bas : *Colbert*. »

Bien que cette lettre sentît la poudre, rien n'avait pu faire supposer aux Martiniquais — comme au gouverneur — qu'ils seraient attaqués d'abord si tôt, ensuite où ils le furent, et enfin que Michel-Adrien Ruyter, amiral de Hollande, dont la renommée était alors universelle, viendrait exprès d'Europe avec sa flotte pour leur faire cet honneur.

Le récit du siège de la Martinique par les Hollandais en 1674, très écourté par les historiens — qui n'en ont jamais eu le résumé complet — doit être détaillé dans toutes ses particularités. Ainsi mis en lumière, il peut encore intéresser et même, à certains égards, servir d'enseignement. C'est d'ailleurs un fait connu. Henri Martin le mentionne. Il a sa place dans la collection des médailles historiques. Le peintre officiel Gudin l'a représenté au Salon de peinture de 1840. Rien ne manque à la notoriété de ce fait de guerre coloniale...

Trois documents principaux dont il n'a jamais été parlé, rédigés immédiatement après le siège, permettent d'en écrire le récit sans rien omettre de ce qui s'est passé dans cette attaque infructueuse des Hollandais. Ce sont les rapports de MM. de Baas, de Sainte-Marthe et de la Calle, ce dernier commis général de la Compagnie des Indes occidentales. Une lettre extrêmement remarquable de Colbert à M. de Sainte-Marthe (tout à fait inédite, et que nous donnerons textuellement) vient couronner cet ensemble rendu aussi complet que possible par diverses notes colligées dans la correspondance générale de cette époque conservée aux archives de la Métropole.

V

Ruyter avait reçu de son gouvernement l'ordre d'aller attaquer nos colonies d'Amérique. On l'ignorait à la cour de France. Il avait su dissimuler habilement sa marche, pour lui simple jeu de navigation. La flotte batave quitta les côtes de Hollande le 8 juin 1674 et arriva le 19 juillet, vers trois heures de l'après-midi, en vue de la Martinique, du côté des Anses d'Arlet. Elle parut se diriger vers le Fort-Royal. Rappelons que ce fort est construit sur une pointe rocheuse élevée qui s'avance dans la mer et forme à sa droite une baie assez profonde que l'on appelait jadis le Cul-de-Sac Louis (nom

du Roi) ou le Cul-de-Sac Royal ou encore le Carénage, parce que les navires, à l'abri de tout vent, y pouvaient radouber leur carène. Alternativement négligé en temps de paix et réparé à chaque menace de guerre, le Fort-Royal — œuvre de du Parquet — était resté, avec sa bonne situation stratégique, un double rang de palissades étagées que, dans les derniers temps, on avait armées de batteries à barbette formant un ensemble de quarante bouches à feu installées tant bien que mal sur de grossiers affûts en bois.

Ruyter n'ignorait pas que cet ouvrage, assez bien muni de canons, était vide de troupes. Il crut habile de faire une descente plutôt là qu'au Fort Saint-Pierre, qu'il savait garni de bons soldats et solidement défendu.

Heureusement pour les Martiniquais, un grand calme, qui dura toute la nuit, ayant arrêté vers cinq heures du soir la flotte batave, leur donna le temps d'aviser.

M. de Baas était malade. Dès qu'il fut prévenu, il fit partir son neveu, M. de l'Herpinière, capitaine de ses gardes, en lui prescrivant de s'entendre pour la défense avec le marquis d'Amblimont, commandant le vaisseau du roi *Les Jeux*, ancré dans le Carénage. Puis le gouverneur général réfléchit que la présence de M. de Sainte-Marthe serait nécessaire, et, malgré son regret de le mettre en avant, il lui donna l'ordre de se rendre immédiatement au Fort-Royal. M. de Baas avait des raisons de craindre que MM. d'Amblimont et de l'Herpinière ne se disputassent l'honneur de commander pour diriger la défense. L'arrivée du gouverneur devait obvier à tout inconvénient de cette nature. M. de Baas envoya aussi l'ingénieur de Gémosat, « très habile à remuer la terre. »

M. de Sainte-Marthe quitta Saint-Pierre en canot à cinq heures du soir et parvint à quatre heures du matin au Cul-de-Sac Royal, comme on disait encore.

Trouver du monde pour garnir le fort fut ce dont le gouverneur s'occupa en premier lieu. M. d'Amblimont fournit un enseigne et une douzaine de soldats de marine. Deux na-

vires provençaux, à l'attache dans le port, prêtèrent une partie de leurs équipages. Les habitants armés les plus voisins accoururent à l'appel d'alarme. M. de Sainte-Marthe put réunir ainsi cent soixante et un hommes (chiffre exact). Parmi les officiers de milice qui se présentèrent se trouvaient MM. de Valmenier, Antoine Cornette, Claude de Collart et Pierre du Prey, son beau-frère. Vint aussi, des premiers, d'Orange, combattant sans grade, mais qui, par sa bravoure éprouvée, son entrain au milieu de ses compagnons, son ingéniosité dans les moyens de défense, valait dix hommes à lui seul.

Cependant, la brise, qui s'était élevée le matin, poussait les vaisseaux hollandais vers la Martinique. A la manière dont la flotte gouvernait, le doute n'était plus permis sur les intentions de son illustre chef. Il était évident que Ruyter allait chercher à franchir la passe du Cul-de-Sac. Elle était fort étroite et défendue par une batterie à fleur d'eau. Mais, une fois gagné, l'avantage était si réel que l'amiral devait céder coûte que coûte à la tentation de le conquérir. On vit en effet deux frégates légères et un brûlot se détacher du gros de la flotte, dont on n'avait distingué nettement jusqu'ici que quatorze voiles, et mettre le cap sur le point ambitionné. M. de Sainte-Marthe, comprenant l'imminence du danger, fit couler à fond dans le chenal, pour le fermer, deux navires qui se trouvaient en partance. Il n'y avait que le temps juste. La rapidité avec laquelle cet ordre fut exécuté par le sieur Aycard, propriétaire de ces navires chargés de marchandises, honora beaucoup cet habitant, qui fut plus tard indemnisé et récompensé par le Roi. Cet écueil improvisé (les mâts des navires coulés se voyaient d'assez loin) surprit Ruyter, qui perdait ainsi l'unique moyen de détruire deux vaisseaux bien armés stationnant dans le Carénage : *Les Jeux*, déjà nommé, et le *Saint-Eustache*, de Saint-Malo, nef marchande commandée par le sieur Beaulieu, brave et intelligent marin, qui se rendit très utile.

L'amiral rappela ses deux frégates, fit signal aux autres na-

vires de forcer la marche, et bientôt l'on put compter quarante-trois voiles fondant sur l'île, bon vent arrière. Quarante-trois voiles[1] ! Comment résister à une telle armée dans un pauvre fort défendu par cent soixante et un hommes ? Il y avait de quoi perdre courage. L'amour du pays inspira mieux les Martiniquais. Ils eurent à la fois de l'esprit et de l'héroïsme.

M. de Sainte-Marthe avait connu bien des ruses de guerre. Il en employa une très simple, qui fait encore illusion dans les spectacles militaires. L'ennemi n'est pas toujours dupe de cette ruse presque enfantine ; mais elle ne manque pas de laisser dans son esprit un doute salutaire. Pendant que plusieurs navires de la flotte, embossés devant l'anse Le Vassor, non défendue, fouillaient les fourrés de la côte voisine du fort à coups de canon, dans le but d'assurer le débarquement des troupes hollandaises, M. de Sainte-Marthe faisait défiler, disparaître et revenir, dans un étroit sentier caché par des broussailles et qui semblait se rendre au fort, les mêmes cinquante hommes faisant briller leurs mousquets. Ils passaient à la vue de l'ennemi, afin de lui donner à croire qu'un nombre infini de défenseurs venait se ranger derrière les remparts. Ce long défilé, par l'effet produit, fut peut-être pour quelque chose dans le résultat final. Il eut ce premier avantage d'occuper, de distraire les habitants, qui ne devaient pas avoir le temps de songer au péril.

Dès que cessa la canonnade, l'on vit les chaloupes de la flotte, chargées de monde, se détacher des vaisseaux et débarquer, en plusieurs voyages de chacune d'elles, une troupe de soldats que l'on put évaluer par la suite à quatre mille hommes environ. Au milieu de cette opération, qu'il n'était pas en mesure d'empêcher, M. de Sainte-Marthe, discontinuant le défilé trompeur, avait fait entrer tous ses hommes dans le fort et pris la précaution d'en fermer la porte, afin que personne de ceux qu'il avait réunis n'eût la pensée de se retirer. Il n'ignorait pas que M. de Baas, pour obtenir des

[1] Trente-sept vaisseaux et six brûlots. C'est le chiffre donné, après le siège, par un capitaine de navire de la flotte hollandaise.

troupes de la Métropole, avait écrit récemment à Colbert qu'en cas d'attaque on ne devait pas compter sur les habitants pour défendre le Fort-Royal.

A l'obligation de retenir ses hommes autour de lui, M. de Sainte-Marthe devait ajouter celle de ménager les munitions apportées par les miliciens (tous chasseurs, partant bons tireurs) ou fournies par les vaisseaux qui devaient concourir à la défense, car le fort n'en possédait qu'un approvisionnement très restreint.

Devant les Hollandais dont le nombre grossissait, les cent soixante et un voyaient leur groupe compter si peu qu'ils ne pouvaient s'empêcher de dire : « C'est pour l'honneur que nous allons combattre. Quant à repousser tant d'ennemis, il ne faut pas l'espérer. » Si cette crainte hantait l'âme des Martiniquais, il y avait une singulière présomption dans celle de l'ennemi. Ruyter ne doutait pas d'un facile triomphe. Il avait jugé superflu de faire descendre du canon. Sa flotte se trouvait ancrée dans la rade dite « Rade des Flamands », à une telle distance du fort qu'il lui était aussi difficile de l'atteindre que d'en être atteinte. L'amiral voulait bien exposer ses hommes, non ses vaisseaux. Le souvenir de la défaite des Anglais à Saint-Pierre, sept ans auparavant, lui conseillait la prudence. La flotte britannique avait failli être incendiée.

Le comte de Stirum désigné par les Etats de Hollande « pour prendre ma place », dit M. de Baas, avait été chargé de diriger l'attaque du fort avec le comte de Horn et le fils de Ruyter, ayant tous deux le grade de contre-amiral. Ils avaient fait débarquer une certaine quantité d'instruments propres à remuer la terre. La présence de ces objets surprit moins les habitants que l'absence absolue d'échelles, sans quoi il est difficile de gravir des remparts. On ne songe pas à tout quand on est puissant et c'est bien heureux pour les faibles ; l'imprévoyance de l'ennemi doit toujours compter parmi leurs chances de salut.

VI

Il était dix heures du matin. M. de Sainte-Marthe avait placé chacun à son poste. D'Orange, caché au plus haut des palissades, voyant de loin sans être vu, avertissait le gouverneur de tout ce qui se passait sur le rivage. Il fut ainsi prévenu que les premiers soldats débarqués, forçant les portes de magasins établis sur le bord de la mer, sortant et perforant des fûts de vin et d'eau-de-vie qui s'y trouvaient rangés, s'attardaient à goûter à même, façon de boire qui leur était certainement familière. Ceux qui venaient, au fur et à mesure des débarquements, s'empressaient de suivre leur exemple. M. de Sainte-Marthe se garda bien de les troubler dans cette providentielle occupation. L'ivresse des assiégeants devint un précieux auxiliaire pour les assiégés.

Tout à coup, maladroitement, sans être organisés, les Hollandais, brusquant l'attaque, coururent à l'assaut du fort, avant même que le débarquement fût complétement terminé.

Ce fut un désordre épique où la masse se laissa entraîner confusément. Triste moment pour eux ! Beau spectacle pour nous ! Une trombe de fer s'abattit sur la foule houleuse, qui fléchit dans le sang. Boulets, balles et pierres culbutaient les assaillants les uns sur les autres au milieu de la multitude affolée, qui piétinait sur elle-même impuissante à se diriger, sourde aux commandements de ses officiers. Jamais élan défensif ne fut plus fécond en résultats surprenants... L'ennemi recula, tourna sur lui-même et revint à la charge sans plus de succès. Des milliers de coups se croisèrent pendant une demi-heure environ, après quoi le feu s'éteignit de part et d'autre. Les Hollandais désabusés se recueillirent. Leur attitude témoignait d'un profond désappointement. Un cruel embarras se peignait sur leurs visages et dans leurs gestes. Avaient-ils à

gémir sur la perte de quelqu'un des personnages qui les commandaient? Des officiers marquants étaient-ils tombés dans cette première attaque? On l'eût dit, aux groupes compacts formés autour de certains corps étendus à terre.

De notre côté, tout le monde avait fait son devoir avec une ardeur instinctive. Le juste sentiment du péril commun enflammait les cœurs. Plusieurs combattants s'étaient montrés d'une intrépidité presque inattendue. Le gros de l'attaque avait été à la palissade où M. de Sainte-Marthe, animant ses hommes et leur désignant les ennemis qu'il fallait surtout abattre, se multipliait comme doit le faire un bon général.

Le vieux d'Orange (il avait 65 ans), ne pouvant se servir du mousquet, à cause d'une ancienne blessure à la main droite, avait eu la précaution de réunir autour de lui une grande quantité de lourdes pierres. Ce qu'il fit de victimes avec ces armes primitives est inimaginable. Les assaillants qu'il surprenait cherchant à grimper aux palissades avaient affaire à lui.

Le jeune enseigne de vaisseau, M. de Martignac, excellent tireur, n'ayant pas dédaigné de se servir de fusils qu'on lui passait tout chargés, avait descendu à lui seul plus de trente ennemis « des mieux couverts ». Dans sa fougue, M. de l'Herpinière, perdant son chapeau et sa perruque, avait gagné en plein visage une belle blessure, heureusement sans gravité. Antoine Cornette enfin s'était fait remarquer par son intelligence à diriger sa compagnie, surprise elle-même des prouesses dont il l'avait rendue capable.

La première partie comptait à notre actif. Qu'allait-il advenir de la seconde? Les Hollandais, rendus sérieux, dégrisés par les pertes qu'ils venaient de subir, devaient tenter cette fois un effort plus réfléchi. On voyait qu'ils s'y préparaient. M. de Sainte-Marthe se disposait à les recevoir. Il avait engagé les deux vaisseaux armés, qui se trouvaient au fond du Carénage, à s'approcher aussi près que possible de l'extrémité de la pointe où est construit le Fort-Royal. Cette manœuvre devait leur permettre de prendre une plus grande part à la défense.

Le second assaut commença à deux heures. A travers des péripéties semblables à celles du premier, l'artillerie des deux vaisseaux, canonnant les ennemis de flanc, tandis que le fort les foudroyait de front, donna « des coups d'enfilade » qui renversaient chacun jusqu'à douze et quatorze hommes. M. d'Amblimont, secondé par Beaulieu, fut le héros de cet assaut qui avait été plus long, plus méthodique et plus meurtrier que le précédent.

Les Hollandais se recueillirent de nouveau... Il était quatre heures... A la sombre colère que reflétaient leurs regards, aux vives paroles qui se faisaient entendre dans leurs rangs décimés, à leurs gestes démonstratifs, on comprenait que les soldats criaient : Faut-il faire tuer tant de monde pour une pareille bicoque ! Qu'auraient-ils pensé s'ils avaient su que cent soixante et un hommes seulement défendaient cette bicoque déjà glorieuse ?

Le héros du troisième assaut, qui termina la journée, fut d'Orange, que les assaillants trouvaient toujours alerte avec ses quartiers de roc lancés du haut des palissades. Mais obligé de se découvrir pour casser la tête à ceux qui serraient de près les remparts, il reçut une balle qui lui traversa le corps. Peu d'instants après il expirait. On s'émut beaucoup dans le fort de la perte de cet homme intrépide. On l'aimait comme un fétiche, non seulement parce qu'il était d'une bonté rare et que, riche colon, son habitation servait de refuge aux malheureux, mais parce qu'il représentait la tradition vivante des colonies de Saint-Christophe, de la Guadeloupe et de la Martinique, successivement habitées par lui. Il avait servi sous d'Esnambuc et du Parquet. Celui-ci, un jour de combat contre les Caraïbes, avait dit de son fidèle compagnon grièvement blessé : « J'aimerais mieux perdre un bras que d'Orange. » Une telle parole dans la bouche d'un tel homme n'était pas un mince éloge, et que de fois on se l'était répétée ! D'Orange, ayant à la Martinique trente enfants ou petits-enfants, était le père doyen de la colonie. Le

père mort, il sembla que le malheur allait s'abattre sur l'île. S'il n'en fut rien, en grande partie on le dut à son courage... A cette heure où l'ombre s'épaississait, la victoire appartenait aux cent soixante et un hommes qui s'étaient battus comme des lions et qui néanmoins, protégés par les remparts, ne comptaient parmi eux que cinq tués et dix blessés. Il n'était pas supposable que l'ennemi se relèverait bien vigoureux de sa triple défaite, et la France allait proclamer que cette petite troupe héroïque, commandée par M. de Sainte-Marthe, avait bien mérité du pays.

VII

Tout n'était pas fini cependant. Nous avons montré le drame au dénoûment sanglant; représentons maintenant la comédie à la fin réjouissante.

Il est fréquent de voir, après de chaudes actions de guerre, un moment où, parmi les groupes des combattants, apparaît une exaltation singulière. Les quiproquos, les malentendus, les rires bruyants, les racontars, les paniques, et autres lutins de même espèce, forment le cortège de la folie passagère qui trouble les esprits sur le théâtre du combat. La joie de se retrouver vivants, au milieu de tant de causes de mort, achève de faire perdre la raison à ceux dont le fracas du canon et l'odeur de la poudre ont déjà ébranlé le cerveau. Les contrastes ne manquent pas dans ces rencontres : on voit des vaincus ayant la défaite gaie ; des vainqueurs, la victoire triste. Que les quatre mille Hollandais, par exemple, sous la conduite du grand Ruyter, aient trouvé tout à fait drôle d'être repoussés par une poignée de miliciens dont le nombre, d'ailleurs inconnu d'eux, leur semblait fantastique ; qu'ils se soient amèrement égayés de l'imprévoyance de leurs chefs ; que les Martiniquais, par contre, émus de leur succès inespéré, s'en exagérant les conséquences venge-

resses, en face d'un ennemi si puissant, se soient tenus aussi froids après l'action qu'ils s'étaient animés pour la défense, rien n'est plus acceptable. Ce qui est certain, c'est que les uns et les autres étaient d'avis que l'affaire avait assez duré. Les miliciens avaient hâte de retourner dans leurs familles, les Bataves à leurs vaisseaux. Cela dit pour faire pressentir ce qui va se passer, transportons-nous au fort Saint-Pierre, auprès de M. de Baas.

Le gouverneur général, bien qu'affaibli par la fièvre, n'était pas resté inactif pendant que les échos du canon, grondant du côté du Fort-Royal, lui bourdonnaient aux oreilles et tenaient en suspens la population qui l'entourait. Il avait réuni des secours en hommes et en munitions et dirigé le tout vers le point assiégé. Lui-même suivait à distance avec un second détachement. Quand la troupe envoyée arriva par un détour au lieu de sa destination, une double surprise l'attendait : personne ne vint la reconnaître. Le silence — un silence de mort — régnait aussi bien dans le fort que dans le camp des Hollandais. La fatigue avait-elle à ce point accablé ennemis et défenseurs ?... On approche avec défiance... A l'entrée de la citadelle, un homme posé en faction dormait assis, son fusil entre les jambes... Au loin, les premières lueurs de l'aube laissaient apercevoir la flotte hollandaise se perdant à l'horizon... Plus de doute, se dit-on, les Martiniquais voyant l'ennemi se rembarquer se sont retirés à leur tour. On reconnut bientôt que ce qui paraissait évident n'était pas la vérité. Il y a là un sujet d'étude d'anciennes mœurs coloniales qu'il serait dommage de négliger... Les incidents qui suivent vont nous en convaincre. Revenons un peu en arrière du récit et rentrons dans le Fort-Royal.

M. de Sainte-Marthe félicite ses compagnons du résultat de la journée et les encourage à continuer la résistance. Ses paroles sont accueillies froidement par les uns, sans entrain par les autres... On murmure : Les munitions manquaient... On n'attendait rien de M. de Baas. L'amiral, venu à terre,

avait fait débarquer du canon. Les moyens de défense du fort étaient nuls maintenant. Pourquoi se le dissimuler ? Cela et autres réflexions désolantes.. Ceux qui parlaient ainsi ignoraient (comme tout le monde dans le fort) que le comte de Stirum — futur gouverneur de la Martinique ! — avait été frappé mortellement ; que le comte de Horn, son second, avait eu les deux bras fracassés par un boulet, et le fils de Ruyter l'épaule traversée par une balle. Autrement, au lieu de maugréer, ils auraient compris que les Hollandais, découragés, étaient plus près de lever le siège que de poursuivre une entreprise déjà trois fois malheureuse...

Cependant les imaginations se montèrent. Les murmures tournèrent en clameurs. M. de Sainte-Marthe sentit qu'il n'était plus maître de ses hommes...

Du côté des Hollandais, même déchaînement des esprits... Il y avait dans leur camp un trouble étrange. Pour eux, les clameurs parties du fort annonçaient une sortie. Afin de se garantir d'une attaque nocturne par une sorte d'épaulement, ils roulaient sur le rivage les fûts de vin et d'eau-de-vie dont ils avaient trouvé, comme nous l'avons dit, des magasins remplis. Pour les assiégés, c'étaient des canons qu'on approchait des palissades. Des soldats criaient et chantaient; d'autres se disputaient comme pour défendre leur butin... Pour les Martiniquais, on préparait un nouvel assaut.

M. de Sainte-Marthe, bien qu'intrigué lui-même de tout ce tapage, affirma qu'il en est souvent ainsi en pareil cas ; mais que les appréhensions conçues dans les ténèbres ne sont pas justifiées au retour de la lumière. Peu à peu le calme se rétablissant dans le camp des Bataves, on convint que M. de Sainte-Marthe avait raison et que la nuit se passerait sans encombre.

Mais alors la fatigue, la faim, la soif parlèrent plus haut que le gouverneur. Les matelots prêtés par les navires marchands voulurent rejoindre leurs capitaines. Il fallut débarrer la porte. Eux partis, on pressa de nouveau M. de Sainte-

Marthe. Pouvait-on rester la nuit entière sans vivres et sans poudre? N'était-il pas plus sage d'aller prendre de la nourriture et du repos dans le bourg et de revenir au petit jour. Ne fallait-il pas d'ailleurs transporter les morts et accompagner les blessés? M. de Sainte-Marthe eut beau répondre à ces insinuations comme il le devait, les hommes disparaissaient un à un. Vers minuit, sur le point de se voir seul, il plaça en faction un milicien, qui voulut bien accepter la consigne de prévenir en cas d'alarme. Puis,suivi de quelques officiers qui lui étaient restés fidèles jusqu'au dernier moment, il alla rejoindre M. d'Amblimont à bord des *Jeux*. Il y trouva M. de l'Herpinière occupé à soigner sa blessure et M. du Prey partant pour aller à Saint-Pierre informer M. de Baas des événements du jour et le presser d'envoyer d· monde et surtout des munitions...

Plus d'une heure déjà s'était écoulée depuis que les assiégeants avaient abandonné la plage à l'insu des assiégés. Ruyter (on le sut plus tard par les prisonniers) était venu à terre dans la soirée ; et voyant le désastre, Stirum et de Horn expirants, son fils blessé, craignant une sortie, il avait ordonné « mélancoliquement » la retraite... Les Hollandais, frappés d'une terreur panique et d'un profond dégoût de leur entreprise téméraire, s'étaient rembarqués avec une hâte inexprimable...

Peu d'instants après son entrée dans le fort, vers trois heures du matin, la troupe fraîchement arrivée de Saint-Pierre était descendue sur le rivage... Pauvres Bataves! Quel spectacle! Quatre cent trente-trois cadavres des leurs gisaient sur le sable et, dans la confusion la plus étrange d'objets de toute sorte abandonnés, au milieu du plus affreux désordre, non loin des magasins dévalisés, quantité de soldats hollandais, insensibles à tout appel, dormaient ivres-morts....

VIII

La suite des péripéties qui devaient signaler cette journée — où le comique à chaque instant se mêlait au sérieux — n'était pas épuisée

. Rentrés dans le fort plus vite qu'ils n'en étaient sortis, les vainqueurs prévenus purent jouir à leur tour du tableau réconfortant dont nous n'avons pu donner qu'une faible idée... Au milieu des manifestations de joie, on vint remettre à M. de Sainte-Marthe l'étendard des Etats de Hollande, laissé par les ennemis dans leur précipitation à se rembarquer. Poussé par un sentiment naturel, mais irréfléchi, le gouverneur fit planter ce trophée de victoire au plus haut des palissades. Les Martiniquais saluèrent d'une bruyante acclamation. Le valet de M. de l'Herpinière rôdant aux alentours, entendant ce bruit, trompé de loin par la vue des couleurs hollandaises ainsi arborées, crut bien faire en courant prévenir M. de Baas, qu'il rencontra à la Case-Pilote, que le Fort-Royal était pris et que la flotte s'éloignait pour aller s'emparer du fort Saint-Pierre. A cette nouvelle — qui ne l'étonna pas outre mesure — M. de Baas rebroussa chemin et regagna au plus vite Saint-Pierre, dont la population, déjà en alerte, se lamentait. On voyait la flotte arriver lentement, le vent étant presque nul. « Le Fort-Royal est pris », criait-on dans les rues, et l'on se préparait à la défense, en vue de laquelle, du reste, le gouverneur général avait déjà fait tout disposer... On attendait les Hollandais, mèche au canon...

Ruyter avait un autre souci : celui d'organiser des secours pour huit cents blessés distribués sur les vaisseaux, parmi lesquels son fils grièvement atteint à l'épaule, comme nous l'avons dit. De plus, l'amiral cherchait un endroit favorable pour inhumer le corps de Stirum, dont la famille, hautement

placée en Hollande, voudrait recueillir les restes... La flotte fila au large devant Saint-Pierre et se rendit à la Dominique où le noble défunt fut enterré en lieu sûr... On craignait un retour offensif. La leçon, paraît-il, avait été suffisante. La victoire martiniquaise fut définitive.

La première nouvelle de l'éclatant succès parvint à Colbert, dans les premiers jours d'octobre, d'une façon qui mérite d'être rapportée. Pendant que Ruyter revenait en Hollande, un bâtiment de sa flotte, resté en arrière, fut pris par un corsaire de Saint-Malo. Le capitaine de la prise qui avait assisté à l'attaque du Fort-Royal, qui avait vu mourir le comte de Stirum, raconta au Malouin ce qui s'était passé à la Martinique. C'est ainsi que l'on sut le nombre des blessés hollandais. M. le duc de Chaulnes, gouverneur de Brest, à qui ce récit fut communiqué on ne sait comment, en écrivit, le 1er octobre, à M. de Seignelay qui prévint son père.

Les rapports de MM. de Baas et de Sainte-Marthe partirent seulement le premier septembre et arrivèrent bien après la communication faite par M. de Chaulnes. Pourquoi ce retard? Nous allons le dire. On verra à quels excès de zèle peut se porter l'esprit de rivalité de certains chefs, quand leur amour-propre est en jeu.

M. de Sainte-Marthe, resté au Fort-Royal avec M. de l'Herpinière, s'était hâté d'écrire la relation qu'il destinait à Colbert et l'avait confiée à son secrétaire chargé de la copier. Quand il s'agit de la faire partir, le secrétaire avoua qu'on lui avait dérobé minute et copie. M. de Sainte-Marthe fut obligé de recommencer son travail, et il explique qu'il le fit dans de mauvaises conditions, voulant malgré tout que son rapport partît en même temps que celui de M. de Baas. Il ne faut pas s'étonner après cela que le gouverneur général ait écrit au ministre : « M. de Sainte-Marthe n'est pas mon ami. » Ce dernier, au surplus, se borne à se plaindre, sans nommer son chef, du procédé par lequel « on a voulu ternir sa gloire ». Il est vrai que les récits diffèrent entre eux sur certains

points. M. de Baas notamment dissimule la retraite momentanée des habitants et autres défenseurs du fort. M. de Sainte-Marthe, persuadé que l'on ne pouvait et que l'on ne devait rien cacher au ministre, avait été plus franc. Colbert lui répondit par la dépêche suivante, datée de Sceaux, 21 mai 1675. Le registre sur lequel nous copions ce document porte, en marge de la page où il figure, la mention : « De la main de Monseigneur ». Ce qui veut dire que la minute avait été rédigée par Colbert lui-même.

« M. de Sainte-Marthe, je fais seulement ce mot de responce à la lettre que vous m'avez escrite après la descente des Hollandois dans l'isle de la Martinique, à laquelle estoit jointe une relation de tout ce qui s'est passé dans cette action. Je dois vous dire que le Roy a esté très satisfait d'apprendre ce que vous y avez fait pendant le jour. Mais en même temps je ne puis vous celer que l'abandonnement que vous fistes de ce fort pendant la nuict a dépleu à Sa Majesté et a mis les isles dans un risque manifeste d'estre perdues si Dieu, qui assiste toujours la justice des armes de Sa Majesté, ne les avoit deffendues en aveuglant ses ennemis. Vous deviez plustost prendre la résolution de périr dans le poste que vous aviez si bien deffendu. Mais Sa Majesté, dans sa bonté, a bien voulu considérer plustost le succez de la première que de la seconde action. C'est à vous de prendre garde une autre fois, en cas que vous trouvassiez d'autres occasions de pareille nature, d'avoir la fermeté et la constance nécessaires pour soustenir une action jusqu'au bout et faire en sorte que le Roy demeure plus satisfait de vostre fermeté, ainsy qu'il a esté de vostre courage dans la première action. »

Cette dépêche nous paraît charmante. Elle est empreinte d'un véritable esprit paternel. Le cœur de Colbert y est tout entier. Vraisemblablement elle était destinée à être lue par tous ceux qui avaient pris part à la défense; car en réalité M. de Sainte-Marthe n'avait rien eu à se reprocher. Du reste n'équivalait-elle pas à dire : « Tout est bien qui finit bien. » Ce fut donc malgré tout une glorieuse journée pour la Martinique que celle du 20 juillet 1674.

Il faut que l'avantage remporté sur Ruyter, jusqu'alors

invincible, ait beaucoup flatté Louis XIV pour que l'ordre immédiat de frapper une médaille commémorative soit parti de la bouche du grand Roi[1].

Les noms des braves habitants qui s'étaient dévoués à la défense de la colonie ont été conservés dans un état dressé (avec l'indication des morts et des blessés) par l'un des héros de cette action : le sieur Antoine Cornette. Ils furent récompensés en sa personne. Sur la proposition de M. de Sainte-Marthe, le roi lui accorda des lettres d'anoblissement, les premières données à la Martinique[2]...

Trois années se passèrent sans événements remarquables. Le 15 janvier 1677, M. de Baas mourut subitement à son poste « de la goutte remontée ». De cette date au 8 novembre, c'est-à-dire presque une année, M. de Sainte-Marthe gouverna seul, à la commune satisfaction des habitants. Le 19 avril 1678, le Roi, satisfait de sa bonne administration, lui envoya une gratification de trois mille livres, argent de France. Il ne survécut que deux ans et demi à M. de Baas. Il est mort le 12 août 1679 et fut remplacé le 7 juin 1680. Sa famille demeura à la Martinique. Nous aurons bientôt l'occasion de dire un mot de chacun de ses membres. Voici ce que ce bon père écrit à leur sujet le 15 février 1677, dans une lettre adressée à Colbert :

« J'ay douze enfans de tous âges, dont deux servent Dieu à l'église, trois au service de Sa Majesté, et sept qui me restent sur les bras, desquels il y en a quatre nez en ce pays (la Martinique).

[1] Cette médaille porte en latin d'un côté : « Colonie française victorieuse en Amérique » et de l'autre : « Les Bataves défaits et mis en fuite à la Martinique, 1674. »

[2] Le nom d'un autre de ces braves, figurant sur le dit état, doit être particulièrement rappelé : celui du sieur Antoine Ganteaume, de la Ciotat, commandant la *Notre-Dame*, l'un des deux bâtiments provençaux dont nous avons parlé au début du récit. Ce capitaine se fit remarquer par son empressement à monter au fort avec quinze de ses hommes « qui firent tous leur devoir. » M. de Baas, en signalant au ministre le mérite de Ganteaume, ajoute qu'il est « le porteur de cette dépêche. » Il fut en effet chargé, retournant en France avec son navire, de remettre à Colbert les relations du siège.

Je suis cadet de la famille des Sainte-Marthe et sans bien. Tout mon reconfort est à vostre bonté, la suppliant très humblement de me prendre en sa protection. Dieu sera vostre récompense. C'est de quoi nous le prierons tous ensemble. »

Cette lettre si touchante de M. de Sainte-Marthe avait pour but sans doute d'inciter Colbert à lui donner la succession de M. de Baas. Le but ne fut pas atteint. Le comte de Blénac fut nommé Gouverneur général des îles d'Amérique...

Il nous reste peu de chose à ajouter sur le fondateur de la famille de Collart à la Martinique. Dans un recensement fait en 1678 (compagnie de M. Antoine Cornette), la maison de Collart est inscrite comme suit : « M. de Collart, une femme, un garçon, 0 filles, deux domestiques, seize nègres, quatorze négresses, onze négrillons, six fusils, deux pistolets, une épée, six livres de poudre et cent balles. » Nous avons d'ailleurs la preuve que, cette année-là même, M. Claude de Collart est mort sur mer, à l'âge de 59 ans, dans le cours d'un voyage qu'il fit de la Martinique en France avec sa femme, pour aller joindre son fils unique, alors en Touraine. C'est à ce fils que nous allons maintenant consacrer tous nos soins.

IX

François de Collart est né à la Martinique, comme nous l'avons dit, le 1er juin 1662. Lui-même a fourni cette date en 1707 à d'Hozier, dans les archives duquel nous l'avons retrouvée, accompagnée d'autres précieux renseignements. Son acte de baptême n'a pas été conservé. Mais il y a lieu de croire que ce fut le capitaine de la compagnie où servait alors son père, M. François Rools de Laubières (plus tard gouverneur particulier de la Martinique), qui nomma le fils unique de Claude de Collart et de Madeleine de Bremond[1].

[1] Les Rools, venus à la Martinique en 1642, originaires de Goursolas, en Périgord, étaient deux frères. Goursolas, l'aîné (1615-1664), marié à Jeanne Hurault de Manoncourt, fit souche dans la colonie. Laubières (1617-1672), son cadet, marié d'abord à une Dyel, parente de du Parquet, et ensuite à

A l'âge de onze ans, vers 1673, François fut envoyé en France pour faire son éducation. Il alla chez son oncle François de Henry, sieur de la Moinerie, demi-frère de Charles de Henry, propriétaire du domaine d'Auchamp, à Restigné (Indre-et-Loire). On lui donna pour précepteur M. de Soisy, curé d'une paroisse voisine, la Chapelle-Blanche, aujourd'hui la Chapelle-sur-Loire. M. de Soisy (dont la famille était alliée aux Bremond de Bossée) était le fondé de pouvoirs de M. et Mme de Collart, pour l'administration des biens possédés par eux en Touraine.

En 1676, dans sa quinzième année, François obtint une sous-lieutenance au régiment de Rouergue, créé en 1667 par le colonel de Montpeyroux, qui le commandait encore. Ce régiment servit sous les ordres du maréchal de Créqui, dans la guerre de Hollande, conjointement avec celui de Touraine. S'aventurer dans le dédale de cette guerre, que les immortelles campagnes de Turenne ont rendue si mémorable, serait ici sans utilité. L'état des services de François de Collart porte que « il a esté fait sous-lieutenant en 1676 dans le régiment de Rouergue, de la compagnie de M. de Planque, et a servi jusqu'à la réforme ». C'est tout ce que nous pouvons savoir à ce sujet. Il peut donc suffire de rappeler ici que le régiment de Rouergue était, le 7 octobre 1677, au combat de Kokersberg, près Strasbourg, et, le 14 novembre, à la prise de Fribourg, dans le grand duché de Bade. A la fin du mois suivant, il se trouvait au combat de Schonau et à celui d'Alberspach. On le voit, le 7 juillet 1678, à l'attaque du pont de Seckingen et à la prise d'assaut de Kehl. Le 9 août, au blocus de Strasbourg, Rouergue contribue à la prise des forts de Zolhauss et de l'Ill, dont la garde lui est confiée. Il est appelé en novembre au siège de Lichtemberg, où son colonel, M. de Montpeyroux, perdit la vie, et il termina cette guerre en 1679

Elisabeth de Lahaye, parente des Baillardel de Lareinty, est mort sans postérité. Les descendants de Goursolas se sont alliés notamment aux Cacqueray de Valmenier (de Saint-Martin-le-Blanc, en Normandie) et aux des Vergers de Sanois (d'Anet, en Brie). Ces différentes familles ont servi très honorablement aux îles et en France.

par le combat de Minden, qui eut lieu le 30 juin. François de Collart servit ainsi jusqu'à la réforme de son régiment (21 décembre 1681), et tout nous porte à croire qu'il le fit avec honneur.

Durant ces quatre années de guerre, François avait profité de plusieurs accalmies pour venir en permission à la Chapelle-Blanche, où sa présence est indiquée par divers actes d'état civil signés de lui. Il y était au commencement de 1678. Il s'y trouvait au moment de l'arrivée de sa mère à Restigné, dans les premiers jours de 1679, et l'année 1680 l'y vit à son début. N'est-il pas naturel de penser que François venait à l'époque du jour de l'an dans sa famille ?..

Mme de Collart séjourna au moins trois ans en France avec son fils. A la date du 7 juin 1679, nous trouvons un acte portant « acquisition par damoiselle Magdeleine de Bremond, veuve d'escuyer Claude de Collart, sieur de Coucy, d'une maison et plusieurs pièces de terre, le tout scitué au village de la Rue-Neuve, paroisse de Restigné ». Le 16 août, même année, nous voyons un « relief de noblesse pour Magdelaine de Bremond, native de Genillé, en Touraine, daté de Saint-Germain-en-Laye, signé Louis et contresigné Colbert, » avec mention de « copie délivrée conforme, ce dernier octobre 1681, signée M. de Bremond et Sallais, notaire royal de Chinon ». Le 18 novembre 1680, nous sommes en présence d'une déclaration de tutelle faite « devant le sénéchal et juge de la prévosté et chastellenie de Restigné », signée « M. de Bremond, veuve de Claude Collart, écuyer, sieur de Coussy ». Il est dit dans cet acte que Mme de Collart déclare prendre la tutelle de son fils unique mineur, alors dans sa 19e année.

Nous pourrions citer ainsi bien d'autres pièces montrant la présence de Madeleine dans son pays natal. Mais il est préférable de résumer l'impression que fait naître la lecture d'une foule d'actes qui, séparément, sont d'une importance secondaire.

Quand l'avenir d'une famille est devenu sombre et que son horizon se rétrécit chaque jour sans autre motif que

l'apathie des circonstances, il est rare que, providentiellement, par la force de choses, il ne se révèle pas, au milieu de cette famille, une intelligence qui lui fasse bientôt entrevoir une meilleure perspective.

Pour les Bremond de Bossée, Madeleine fut la personne à laquelle nous faisons allusion. En 1653, elle avait vu mourir la plupart des siens : père, frères, sœurs. Claude, son aînée, la seule qui lui restât, ne se mariait pas, elle non plus. Vivant au fond d'une campagne, Madeleine n'a guère d'espérance de voir changer cette situation. Il lui faut sortir de là. Le flot qui baigne la Chapelle-Blanche mène à la grand'ville... Sur la Loire, si proche du lieu de sa résidence, passent régulièrement des galiotes offrant aux voyageurs un moyen de transport aussi commode que peu coûteux. Madeleine est ainsi conduite à Nantes, chez des parents, chez des amis peut-être. Dans cette ville de nombreuse et haute société, elle rencontre M. de Collart qui venait chercher de bien loin ce que M[lle] de Bremond lui apportait de Restigné : un noble cœur, une intelligence d'élite... A la Martinique, la fortune leur sourit... Les deux époux reviennent en France avec leurs enfants. Chez qui vont-ils? Dans la famille de Madeleine. Qui ramènent-ils avec eux à la Martinique ? Une sœur de Madeleine. Où François de Collart vient-il faire son éducation? Dans le pays de sa mère. Où François, sous-lieutenant, vient-il en congé? Dans la famille de Madeleine. Plus tard Louis du Prey, son cousin-germain, vient aussi faire son éducation en France. Où va-t-il? A Restigné, dans le pays de sa mère. L'influence de Madeleine se manifeste bien plus encore après la mort de son mari. Ses idées s'agrandissent. Elle veut son fils riche en France comme il l'est en Amérique. Son premier soin est d'acheter une nouvelle propriété. Son second est de se faire honneur en obtenant du Roi une reconnaissance de noblesse où son mari mort et son fils mineur figurent à côté d'elle ; car à la Martinique, désormais, il ne suffit pas d'être noble pour jouir des prérogatives de la noblesse, il faut encore

le prouver par un titre. Ce n'est pas tout : Madeleine de Bremond couronne son action bienfaisante sur la famille en rachetant les propriétés d'Auchamp, de la Moinerie, de la Janverie, du Mosey, provenant anciennement partie des Bossée, partie des Henry[1]. Et, plus tard, nous voyons les enfants et petits-enfants des deux sœurs de Bremond-Bossée porter à la Martinique les noms de ces terres revenues à la famille. Ces achats successifs en France font penser que Mme de Collart avait l'intention de venir se fixer définitivement en Touraine et d'y finir ses jours. On perd la trace de son existence en 1690.

Quoi qu'il en soit, en retournant pour la troisième fois aux Antilles, Mme de Collart emmena avec elle une cousine, âgée de trente-deux ans, qu'elle put marier à la Martinique comme elle avait fait de Claude de Bremond, sa sœur. Mlle Renée des Prés du Vert, cette parente, native des Essarts, en Poitou, (sœur de M. Jean des Prés, dont on trouve le mariage à Restigné en 1670), épousa à la Case-Pilote, le 19 juillet 1683, M. Charles Haye, de Valenciennes.

Il est curieux, disons-le en passant, de retrouver à la Martinique nombre d'émigrés dont on découvre l'origine dans le pays habité par la famille des Bremond de Bossée. Toutes ces personnes, alliées entre elles, étaient venues par la Loire à Nantes, où se faisaient constamment des armements pour les Antilles.

De retour à la Martinique, à la fin de 1681, Mme de Collart et son fils s'appliquèrent à faire réparer sur leurs habitations les désastres qu'avait causés l'ouragan survenu dans la nuit du 12 au 13 août 1680.

Nous n'avons rien à signaler des années 1683 et 1684. En 1685, François de Collart fut nommé lieutenant de milice. C'est le premier échelon de sa carrière militaire à la Marti-

[1] Ces terres ayant passé à Mme Charles de Henry, née Duval, par testament de son mari, avaient été mises en vente après le décès de cette dame, morte sans enfants.

nique. Bien avant cette époque, la milice coloniale (nous l'avons vu) formait un corps militaire des plus sérieux. Sous du Parquet, vers 1650 et après, celle de la Martinique comptait six compagnies, dont les capitaines étaient MM. du Bois, de la Houssaye, de Laubières, de la Garenne, de Francillon et Jaham de Vertpré. M. de Tracy trouva la population « portant les armes » divisée en huit compagnies commandées par les mêmes capitaines, plus MM. de la Peyre et Desjardins pour les deux nouvelles. Au moment où M. de Collart entra dans la milice, en 1685, on y comptait neuf compagnies, ayant pour capitaines MM. Le Pelletier, du Gas, Roy, de Saint-Aubin, de Vertpré, du Joncheray, de la Peyre, Le Vassor, Isaac Le Canu des Caveries.

Ces noms (et d'autres que l'on verra par la suite), connus des anciens Martiniquais, se rattachent aussi bien à des souvenirs de famille qu'à des faits historiques. Les colonies des Antilles françaises étant solidaires les unes des autres, relativement à la défense contre les attaques de l'étranger, la milice prenait part à toutes les actions de guerre dans l'archipel. Elle était composée de tous les habitants capables de porter les armes. Les officiers, nommés par les gouverneurs, étaient brevetés par le Roi. La croix de Saint-Louis leur était accordée en récompense de leurs services. Les occasions de se distinguer étaient fréquentes. Les colons réputés braves ne manquaient jamais d'y concourir. Ils le faisaient avec un certain orgueil. Les officiers de milice — riches habitants en général — ne comprenaient l'existence coloniale qu'unie à l'honneur militaire. Lorsque les forts furent garnis de troupes du Roi, il s'établit, dans les combats, une noble émulation entre ces troupes « réglées » (comme on disait) et celles des milices, et, plus d'une fois, on dut reconnaître que l'élan martial des miliciens avait dépassé celui des compagnies de la Métropole.

Revenons à notre futur colonel. François de Collart n'avait que vingt-trois ans lorsqu'il fut nommé lieutenant de milice. C'est à cet âge aussi qu'il se maria.

X

Nous avons dit précédemment que la famille de Sainte-Marthe était demeurée à la Martinique après la mort de son chef en 1679. En épousant l'une des filles de l'ancien gouverneur, François de Collart s'honora et fit une bonne action. Les demoiselles de Sainte-Marthe offraient l'avantage de leur grand nom. Mais elles étaient sans fortune.

C'est ici le lieu de donner le détail de cette famille. Nous avons eu tant de peine à compléter la liste qui va suivre que nous ne saurions nous refuser le plaisir de la présenter au lecteur. Elle est inédite et d'ailleurs instructive.

M. Antoine-André de Sainte-Marthe avait eu douze enfants de deux lits. De sa première union, contractée en Angleterre avec Marguerite Ested, sont issus : I. Alix ou Alizon, née à Londres vers 1642, mariée à Saint-Venant (Artois) vers 1660 à M. de la Haye, déjà nommé, qui en eut huit enfants, nés de 1661 à 1683 ; II. Robert ou Rupert, né vers 1647, élevé à Vendôme, devenu prêtre, docteur en théologie de la maison de Navarre, curé à Troissy (Marne) de 1687 à 1706, puis chanoine de Notre-Dame-des-Vignes de Soissons ; III. Pierre de Sainte-Marthe, sieur de la Lande, né vers 1649, nommé en 1674 gouverneur de la Grenade, blessé à l'attaque de cette île en 1675, lieutenant de Roi à la Guadeloupe en 1679, gouverneur de la Guyane en 1684, marié le 14 janvier 1688 à Marie-Renée de Rosmadec, mort en 1692 sans enfants ; IV. Victor-Maurice de Sainte-Marthe, sieur de Boisvro, né vers 1651, gouverneur de l'île Sainte-Croix (Antilles) en 1674, marié à demoiselle Anne de Bourgneuf, dont : 1° François-Bernard de Sainte-Marthe, né en 1676, garde de marine à Toulon en 1692, enseigne à la Martinique en 1696,

lieutenant à la Guadeloupe en 1697, mort en 1698; 2° Louis de Sainte-Marthe, né en 1689, enseigne de vaisseau en 1712; et 3° Louise de Sainte-Marthe, mariée le 28 décembre 1708 à M. Guillaume Hease, écuyer.

De sa seconde femme, Isabelle-Louise du Riez, morte à la Martinique vers 1718, M. de Sainte-Marthe a eu huit enfants: V. Maximilien, né à Saint-Venant en 1662, volontaire dans l'armée du vice-amiral d'Estrées — tué en 1677 à l'attaque du fort Tabago (Antilles); VI. François-Maximilien de Sainte-Marthe, né à Paris en 1664, prêtre de l'Oratoire, le continuateur du « *Gallia christiana* », publié par ses grands oncles en 1656, mort à Paris le 20 janvier 1707, à l'âge de 43 ans; VII. Angélique-Anne de Sainte-Marthe, née à Paris vers 1670, mariée le 28 février 1685, au Fort-Royal de la Martinique, à François de Collart, qui en eut douze enfants, notamment: 1° Pierre-François de Collart, sieur d'Auchamp, né en 1686, garde de marine de 1709 à 1713, puis capitaine de milice jusqu'en 1739, date de sa mort; 2° Françoise-Angélique, née en 1687, mariée en 1709 à M. Pierre Le Pelletier de Grandair, commandant des milices, chevalier de Saint-Louis, morte en 1727; 3° Marie-Rose, née en 1688, mariée en 1709 à M. Jean-Ignace de Beltgens, baron de Roux, colonel des milices de la Grenade; 4° Pierre-César, né en 1690, tué à l'ennemi en 1713; 5° Louis, né en 1692, tué à l'ennemi en 1713; 6° Madeleine-Elisabeth, née en 1694, mariée en 1722 à M. Charles-Nicolas Millet, écuyer, sieur de Saint-Paul; 7° Claire, née en 1697, mariée en 1720 à M. Philippe Mirabeau des Marais, enseigne, et en 2es noces, en 1723, à M. Louis de Giraudel, capitaine de milice, morte en 1730; 8° Bonaventure-Louis de Collart, sieur d'Auchamp, né en 1699, marié en 1724 à Mlle Marie-Anne Petit de la Grandcour; 9° Claude de Collart, sieur de Coucy et du Mosey, né en 1702, marié en 1740, à Sainte-Lucie (Antilles), à demoiselle Catherine d'Arène; 10° Antoine de Collart, sieur de Vaux, capitaine de milice, chevalier de Saint-Louis en 1746, à Saint-Domingue. —

Madame de Collart, née de Sainte-Marthe, est morte en 1709, à l'âge de 38 ans. — VIII. Marie-Antoinette de Sainte-Marthe, mariée le 28 février 1685 à M. Ricaud, munitionnaire de la Martinique, morte en 1690 ; IX. Marie-Anne de Sainte-Marthe, née en 1676, mariée au Fort-Royal le 18 mars 1696 à M. Pierre Guyon de la Roche-Guyon, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de Roi, lequel en eut dix enfants, morte en 1729 ; X. Dorothée de Sainte-Marthe, née en 1678, femme, le 9 octobre 1697, de M. Léon Fornier de Carles de Pradines, gouverneur de la Grenade, morte en 1708 au Fort-Royal ; XI et XII. Deux autres filles, mortes en bas âge.

En terminant l'honorable liste de cette longue descendance, nous ne pouvons mieux faire que de donner un extrait, concernant la famille de Sainte-Marthe, tiré du supplément, publié en 1777, de la grande *Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert :

« MM. de Sainte-Marthe, famille illustre dans la République des lettres, où l'esprit, le savoir et la piété semblent se succéder, ont donné plus de quarante auteurs distingués dans tous les genres, depuis 1500 jusqu'au XVIII° siècle. M. du Radier a consacré à leur éloge et au catalogue de leurs ouvrages le V° volume de sa *Bibliothèque du Poitou*, imprimée en 1754, auquel nous renvoyons. Cette famille où la nature, par un effort inouï, a rassemblé tant de personnes illustres, tant de savants : théologiens, jurisconsultes, poètes, historiens, subsiste encore dans quatre personnes. Mais elle n'a plus qu'un héritier de ce beau nom en Scévole Louis de Sainte-Marthe, né en 1753 : *Magnæ spes unica gentis.* »

Cet « unique espoir d'une grande race » mourut jeune. Depuis un siècle environ le nom de Sainte-Marthe n'est plus porté. Mais, par les femmes, il reste encore un héritier de ce noble sang : M. le baron Hulot de Collart, demeurant à Nantes, descend en ligne directe à la fois d'Angélique-Anne de Sainte-Marthe, épouse du colonel François de Collart, et de Marie-Anne de Sainte-Marthe, femme de M. de la Roche-Guyon, lieutenant de Roi à la Martinique.

XI

Collart se fit une sorte de spécialité des expéditions qui eurent lieu dans les Antilles. C'est de la prise de Saint-Eustache, en 1689, que datent ses premières armes aux îles.

La relation de ce fait, honorable pour nos trois principales colonies de l'archipel, a été bien négligée par les historiens du pays. Les uns se sont contentés de le mentionner à une date approximative et ce que les autres ont ajouté à cette mention est insignifiant. L'absence de documents, qu'ils ne pouvaient avoir qu'en France, a causé leur faiblesse sur ce point comme souvent ailleurs.

Il y avait pour nous un réel intérêt historique à rechercher avec soin, aux archives de la Métropole, tout ce qui pouvait renseigner sur cette action de guerre, et à procéder dans ce récit tel que nous l'avons fait pour le siège de la Martinique par le grand Ruyter. Ainsi exposée, la conquête (ou plutôt la destruction) de Saint-Eustache en 1689 — continuation d'une série de représailles, entreprise par le Roi de France contre la Hollande — a ceci d'important qu'elle peut montrer comment nos colons savaient improviser, avec des moyens très bornés, des expéditions remarquables qui pourraient servir encore d'exemples en pareille occasion.

Ce n'était pas la première fois que nous allions aborder Saint-Eustache. En août 1629, l'amiral de Cahuzac, envoyé, par Richelieu à Saint-Christophe (on se le rappelle), afin d'y soutenir d'Esnambuc contre les Anglais et les Espagnols, s'était hâté — ayant accompli sa mission principale — d'aller prendre possession de Saint-Eustache, alors déserte. Obligé d'abord de quitter ce poste (pour les raisons exposées dans la première partie de cette étude), Cahuzac y était retourné, en revenant de sa chasse au galion, et avait pris le

temps d'y faire construire un fort. Une petite troupe, qui devait garder cet ouvrage défensif, s'était occupée, aussi en présence de l'amiral, à établir une habitation, afin d'en retirer des vivres et pour mieux prouver sa possession par un commencement de culture.

Rien de plus sage. Mais le défaut de l'île était de manquer d'eau. Nous eûmes le tort de ne pas chercher tout de suite à obvier à cet inconvénient, qui nous empêcha d'y maintenir garnison. La plupart des soldats passèrent à Saint-Christophe et le fort resta sans défense.

Vers 1630, des Hollandais venant du Brésil, voyant Saint-Eustache presque délaissée, s'y fixèrent sans protestation de notre part, et, plus industrieux que leurs devanciers, ils y créèrent de vastes citernes, où l'eau du ciel recueillie, pendant la saison des orages, rendit l'île parfaitement habitable. Sa fertilité même y gagna beaucoup. Le gouvernement batave, voyant les Hollandais prospérer et s'augmenter à Saint-Eustache, y nomma un commandant. Ils y firent à la longue si bien leurs affaires que nos colons des Antilles, trafiquant avec eux, ne cessaient de se plaindre qu'on eût abandonné une possession dont les étrangers tiraient un grand profit; de là de vagues projets mal dissimulés...

D'autres que nous à Saint-Christophe portaient envie aux heureux occupants de Saint-Eustache : nos voisins les Anglais. En 1663, devançant nos vues, ils y descendirent nuitamment en nombre et les Hollandais se trouvèrent dépossédés de leur île, sans même avoir eu le temps de songer à la défendre... Beaucoup d'entre eux, refusant de subir le joug britannique, vinrent nous demander asile. C'étaient de bons colons ; on les recueillit et l'on n'eut pas à le regretter.

Trois ans après, la guerre s'étant rallumée entre la France et l'Angleterre, les Anglais, que l'ambition tourmentait sans cesse, voulurent profiter de cette guerre pour réaliser leur vœu constant : se débarrasser de nous à Saint-Christophe. On se battit avec acharnement. Mais nos rivaux écrasés dans

plusieurs combats, amèrement déçus dans leur espoir, furent obligés de déguerpir d'une colonie qui leur était si chère (avril 1666).

Les Bataves refugiés voulurent à leur tour profiter de l'avantage que nous venions d'obtenir pour recouvrer leur île. Nous consentîmes à les y conduire et à les aider. Encouragés par la défaite de nos communs ennemis et soutenus par cinquante de nos soldats, ils envahirent Saint-Eustache, persuadés qu'elle ne leur échapperait pas. Les Anglais démoralisés, ne pouvant opposer qu'une faible résistance, allaient rendre le fort, quand de la Barre, alors aux Antilles avec son escadre, trouva plus à propos d'envoyer, sur un vaisseau bien armé, le commandant d'Orvilliers, son gendre, s'emparer de l'île pour notre compte, que de laisser les Hollandais la reprendre pour le leur, avec notre appui.

D'Orvilliers s'acquitta de sa mission, sans coup férir, le 15 novembre 1666, et laissa dans le fort le capitaine des Roses avec quatre-vingts soldats. Le parti batave, revenu à Saint-Eustache, fut rétabli dans ses foyers. Quant aux Anglais, avec lesquels nous avions signé la capitulation, on les transporta à la Jamaïque, comme il avait été convenu à la reddition du fort.

Les succès de nos colons dans les petites Antilles furent mal récompensés. Le fâcheux traité de Bréda (1667) nous obligea de rendre à la fois et la partie naguère anglaise de Saint-Christophe et l'île Saint-Eustache aux Anglais. Ceux-ci durent consentir en même temps à remettre cette île à la Hollande.

Telles sont en résumé les vicissitudes de Saint-Eustache jusqu'en 1689. On voit qu'elle fut alternativement occupée par les Français, les Anglais et les Hollandais. Les Bataves, ses tranquilles possesseurs depuis vingt ans, avaient pu donner à leur établissement une importance capitale qui, par malheur pour la colonie, ne fut pas ignorée de notre gouvernement. Les Hollandais, plus appliqués d'ailleurs à

la colonisation et au négoce qu'à la politique, n'avaient pas remarqué qu'à ce dernier point de vue, eu égard aux idées de Louis XIV, ils venaient de lui fournir contre eux une cause de mécontentement des plus graves.

Vers 1686, une trentaine de Français, protestants de religion, éloignés de leur pays par la Révocation de l'Edit de Nantes — et passés d'abord à la Martinique, où, par ordre du Roi, l'administration pressait les « religionnaires » d'abjurer — étaient venus demander refuge à l'autorité hollandaise de Saint-Eustache. Ils y avaient été d'autant mieux reçus que la colonie comprenait encore de vieux compagnons d'armes de l'amiral Cahuzac. Quelques-uns même de ces anciens habitants, s'étant mariés dans l'île, y avaient fait souche, et leurs familles vivaient en bons rapports avec les maîtres de la colonie. Tout cela formait en 1689 un groupe français assez nombreux qui, pour des yeux mal prévenus, semblait en révolte contre son pays d'origine[1].

En révélant ces dernières circonstances à la cour de Versailles, dans le but de provoquer la reprise de Saint-Eustache, le Gouverneur général des Antilles avait saisi l'occasion de rappeler au Roi ce qu'était maintenant cette île, autrefois nôtre à deux époques.

En l'état aigu où se trouvaient encore une fois les relations de Louis XIV avec la Hollande, il n'en fallait pas davantage pour faire condamner la colonie batave à une destruction complète, ce qui sans doute allait désappointer nos colons, ambitionnant Saint-Eustache pour l'exploiter, non pour la détruire.

[1] Par ordre du Roi (13 septembre 1686), M. de Seignelay avait écrit au Gouverneur général et à l'Intendant des Antilles : « .... Sa Majesté est bien aise de leur dire, à cet égard, que son intention est d'empêcher, par toutes sortes de moyens, que les religionnaires ne sortent des îles françoises pour aller s'establir dans celles des étrangers. »

XII

Saint-Eustache est située entre Saint-Christophe et Saba, à trois lieues N. O. de la première, à six lieues S. E. de la seconde. Elle a cinq lieues de circonférence. Cette île n'est en réalité qu'une montagne, en forme de pain de sucre, au sommet de laquelle le cratère d'un volcan éteint a laissé un enfoncement central. Les alentours ont été magnifiquement disposés pour la défense par le travail des feux souterrains. Dans la partie du S. E., principal endroit de l'île habité, se trouve un plateau environné de ruines granitiques, tout indiqué pour servir d'assiette à un fort. C'est là qu'en 1629 l'amiral de Cahuzac avait fait construire celui qui défendait encore Saint-Eustache. Si les Hollandais ne pouvaient considérer ce fort comme imprenable puisque déjà il avait été pris, du moins ils le faisaient passer pour tel dans les Antilles. Sa position stratégique très vantée, la difficulté d'y parvenir justifiaient jusqu'à un certain point cette opinion. Aussi apprirent-ils, sans beaucoup s'émouvoir, l'annonce d'une nouvelle guerre entre la France et la Hollande. Il leur semblait d'ailleurs peu croyable que les Français, après vingt ans d'un abandon complet de leur ancienne possession, songeassent à la reprendre.

Mais Louis XIV savait que Saint-Eustache, suivant l'expression de M. de Blénac, était « *un bijou* », et que nous n'avions rien d'approchant comme entrepôt de richesses commerciales et centre de colonisation. Les Hollandais en effet avaient créé dans l'île un marché d'esclaves. A Saint-Eustache étaient emmagasinés les produits de leur industrie sucrière et ceux de leur commerce interlope aux Antilles. Cet entrepôt de nègres et de marchandises, dont les habitants des îles, sans distinction de nation, tiraient de bons offices ; cet

entrepôt respecté pendant la guerre de 1672... rien ne pouvait leur faire supposer qu'il ne fût pas en toute sûreté à Saint-Eustache.

Cela suffisait pour que le Roi de France, tenu au courant des choses coloniales, voulût atteindre aussi de ce côté son mortel ennemi, afin de lui faire sentir le poids de sa colère à la fois dans les deux mondes.

Par une dépêche, datée de Versailles, 26 novembre 1688, adressée à M. le comte de Blénac, Louis XIV lui explique les raisons qui l'obligent à recommencer la guerre, que le traité de Nimègue (1678) semblait avoir terminée. L'établissement, dans l'Electorat de Cologne, du cardinal de Furstemberg, que Louis voulait soutenir contre la ligue d'Augsbourg, fut le motif donné de cette nouvelle lutte, que bien d'autres causes avaient provoquée... Elle atteignit en Europe, comme on sait, aussi bien qu'aux îles d'Amérique, un degré de fureur, une rage de destruction, que les cruelles nécessités de cette guerre excusaient peut-être, mais que les temps modernes ne connaissaient plus.

Le 29 novembre 1688, par le même courrier, le Roi écrit au Gouverneur général des Antilles :

« Monsieur le comte de Blénac, vous avez été informé de la résotion que j'ai prise de déclarer la guerre aux Hollandois, et, comme mon intention est de ruiner leur commerce autant qu'il se pourra et que j'apprens qu'ils en font un considérable dans l'ile de Saint-Eustache, où ils n'ont qu'un très petit fort, qui peut estre insulté sans beaucoup de difficultés, je vous escris cette lettre pour vous dire que je veux qu'aussitôt que vous l'aurez receue, vous preniez les mesures convenables pour vous rendre maitre de cette isle, et, pour cet effet je désire que vous assembliez le nombre de troupes et de milices nécessaire pour cette entreprise. Je veux que vous détruisiez le fort et toutes les habitations, de manière que les Hollandois ne puissent jamais prendre la résolution de venir s'y establir. »

En transmettant cet ordre du Roi à M. de Blénac, le ministre lui recommande le secret absolu sur le point visé, « mesme

pour M. de Goimpy, » alors Intendant général des îles d'Amérique[1].

Toutefois, dans une lettre à part écrite à ce dernier, M. de Seignelay lui enjoint d'accompagner son chef dans l'expédition qu'il va entreprendre par ordre du Roi, sans spécifier autrement. L'Intendant devait être chargé de la partie administrative et financière de l'entreprise, en ce qui était relatif aux détails des approvisionnements, de l'affrètement des navires, etc. Il allait devenir ce qu'on appelle aujourd'hui un commissaire d'escadre.

Provisoirement la précaution de ne pas laisser échapper son secret était facile au Gouverneur général à l'égard de M. Dumaitz de Goimpy, alors en tournée à la Guadeloupe. M. de Blénac n'entreprenait rien sans l'aide de son intendant. Comprendre un tel auxiliaire dans la réserve qu'il devait garder put lui sembler une condition gênante. Cependant il s'y soumit.

Contrairement à ce qui s'était passé dans les îles entre hauts fonctionnaires, MM. de Blénac et de Goimpy vivaient en bonne intelligence[2]. Le premier était un officier général prudent et avisé, des plus alertes ; le second, un administrateur des plus capables. Rare avantage ! Ils n'étaient pas jaloux l'un de l'autre.

Nous allons les voir à l'œuvre.

XIII

Le 22 février 1689, aussitôt la réception du courrier de France, M. de Blénac envoie par une barque un exprès de confiance à la Guadeloupe, avec commission de ramener M. l'Intendant. L'exprès arrive le 25 à la Basse-Terre. Dès

[1] Il avait été nommé à cet emploi le 28 novembre 1684.

[2] Cela ne dura pas longtemps.

le lendemain, M. de Goimpy reprend la mer. Il est de retour à Saint-Pierre le 3 mars. Le 4, il se rend au Fort-Royal, résidence du Gouverneur général (depuis le 14 septembre 1681), et, sur-le-champ, gouverneur et intendant déterminent les moyens d'assurer l'exécution de la volonté du Roi.

Ils n'avaient pas de temps à perdre. On les prévenait que, dans le port de Flessingue, « quatre capres hollandois[1] » se préparaient à faire voile pour les îles d'Amérique, avec ordre d'aller inquiéter nos colonies et détruire, s'il était possible, les navires de commerce français fréquentant ces parages.

Afin de parer à ce danger, M. de Blénac fit délivrer immédiatement des lettres de marque aux habitants des îles qui voulurent bien armer en course...

La déclaration de guerre publiée fut enregistrée au Conseil souverain le 7 mars 1689.

Bien que le cardinal de Furstemberg (qui eut pour seul honneur, en définitive, de voir son nom donné à l'une des rues de Paris), fût, ainsi que sa cause, absolument ignoré aux Antilles, on y salua l'annonce de la guerre comme l'aurait été un glorieux avantage. Toute parole émanant de Louis XIV avait le don d'enflammer les cœurs.

— Marchons ! dirent les habitants de la Martinique, quand M. de Blénac leur eut appris l'ordre du Roi, et les esprits se mirent de suite en campagne.

Garder son secret en face d'opinions qui tombent juste, leur donner le change, tromper son monde par nécessité n'est pas chose commode. M. de Blénac le sentit plus d'une fois. Certes il lui était désagréable de voir sur la lèvre des autres un nom qui fuyait la sienne. Mais comment empêcher les allusions ?... La brusquerie de son caractère le servit mieux que ne l'eussent fait toutes les finesses du monde. Il imposa silence à la curiosité. Il faut agir, disait-il, et non perdre le temps en considérations superflues.

[1] Corsaires.

Appel est fait à toutes les bonnes volontés. Presque tout manquait... Chacun propose d'être utile suivant ses moyens. Saint-Pierre se transforme en arsenal. D'un bout du port à l'autre on entend résonner des marteaux, cercler des tonneaux, retentir des forges. Les échos sont en fête.

Affrêter des navires, les armer en guerre, « se précautionner de futailles, très rares en ces pays, » acheter des vivres, réunir des farines, en faire du biscuit, etc., le tout s'accomplit en moins de vingt jours. M. de Blénac pressait, M. de Goimpy stimulait. L'entrain patriotique se transmettait de proche en proche. C'était une activité des plus réjouissantes...

A peine avait-on fini d'approvisionner les bâtiments que « le 25 mars, dit M. de Blénac, on embarqua les milices de Saint-Pierre, avec la compagnie entretenue tenant garnison dans le fort. Le 26, tous les bastiments se rendirent au Fort-Royal. Le 27, on embarqua les autres milices destinées pour cette entreprise, avec les compagnies qui estoient dans le Fort-Royal, et *plusieurs personnes distinguées du pays qui alloient volontaires*, et l'on remarquoit une si grande joie parmi ceux qui estoient de cette expédition que l'on pouvoit, avec beaucoup de fondement, en augurer le succez. »

Comment M. de Blénac forma-t-il la petite armée dont il avait besoin ? Toutes les sources lui furent bonnes. D'abord il mobilisa, comme on le voit, une partie des troupes royales et des milices dans les deux quartiers susnommés. Les premières furent commandées par M. Calcavy, avec trois lieutenants : MM. Devaux, Lestiboudois et Ferrières, qui eurent chacun vingt soldats sous leurs ordres.

Les milices eurent à leur tête les capitaines Le Vassor de la Touche et Jarday des Marinières, qui prirent chacun soixante-dix hommes, avec du Buq et du Prey pour lieutenants.

M. de Blénac choisit pour son chef d'état-major M. le chevalier de Bernessac, neveu de M. de Gemozat, lieutenant de

Roi, chargé de l'intérim au Fort-Royal, pendant que le gouverneur serait absent.

Nous verrons bientôt comment M. de Blénac compléta son effectif à la Guadeloupe et à Saint-Christophe, où il avait envoyé d'avance M. de Mareuil, major de l'île, chargé de préparer les détachements à embarquer lorsque la flottille y passerait.

Il eût été imprudent de priver la Martinique des moyens de défense qui lui étaient nécessaires, pour être prête à tout événement.

Le plus grand nombre de milices, assemblées sous les armes tout le temps que durerait l'entreprise, ne devait pas quitter la colonie.

Cette précaution, cependant bien juste, chagrina beaucoup d'habitants. Tout le monde aurait voulu s'embarquer. M. de Blénac était contraint de modérer cet élan.

Collart était de ceux qui, poussés par un noble esprit d'aventure, s'opiniâtraient le plus à vouloir faire partie de l'expédition. Heureux d'ailleurs de se mettre en avant, chaque fois que le gouvernement de la colonie faisait appel au zèle des habitants, il cherchait à se distinguer, à payer de sa personne.

Ainsi le Roi, s'étant proposé d'acclimater les vers à soie aux Antilles, avait prescrit que l'on y entreprît la culture du mûrier. Pour les colons, dont l'unique souci était d'étendre les plantations sucrières, rien n'était moins engageant. Collart s'offrit pour satisfaire au désir de M. de Blénac, et depuis quatre ans, ses terres contenaient deux cent cinquante pieds du seul arbre qui nourrisse utilement la précieuse chenille.

S'efforcer par ce moyen d'être utile à la colonie, c'était bien. Joindre à cette preuve de zèle des avantages plus chèrement acquis, c'était mieux. Collart jugeait, comme d'autres autour de lui, qu'un rayon de gloire sur la tête d'un riche colon ne pouvait manquer de faire ressortir son mérite de tirer un large profit d'un sol généreux. A tort ou à raison, le fait d'a-

voir rendu service au pays, les armes à la main, s'oublie moins que tout autre.

Donc parmi ces « plusieurs personnes distinguées du pays qui alloient volontaires » se trouvait François de Collart. Sa compagnie n'étant pas comprise dans l'effectif mobilisé, il proposa de former un corps de volontaires qui ferait campagne sous les ordres de M. de Blénac, à part des troupes royales et des milices. Ces personnes étaient d'habiles chasseurs, habitués à gravir les roches dans les montagnes et à poursuivre le gros gibier jusque dans les retraites les moins abordables.

Collart exposa son idée. M. de Blénac se rendant compte que la montagne de Saint-Eustache, surtout en face de l'ennemi, offrirait matière à exercer la valeur et les talents de chasseurs déterminés, accepta la proposition de l'ancien officier au régiment de Rouergue, et celui-ci se trouva désigné, dans le personnel de l'expédition, comme « gentilhomme à la tête d'un corps de volontaires ».

Cette concession faite au dernier moment à l'extrême désir d'une trentaine de « personnes distinguées du pays », le Gouverneur général, « espérant que le vent de terre méneroit les bastimens hors la veue de la Martinique, détermina la partance à la nuict ouvrante du 28. »

C'est l'instant de considérer cette pittoresque réunion de nefs disparates, prête à quitter la colonie. Elle était composée de trois navires, d'un brigantin, d'une grosse barque et de cinq demi-barques, en tout dix bâtiments armés, dont voici plus ample désignation :

Le Bien Acquis, de Nantes, capitaine Noël-François, 160 tonneaux, 12 pièces de canon, 25 hommes d'équipage ; aumônier : le R. P. Zéphirin, capucin.

La Vierge, de Bordeaux, capitaine Meynadier, 180 tonneaux, 14 pièces de canon, 25 hommes d'équipage ; aumônier : le R. P. Jartoric, cordelier.

Le Sauvage, de Bordeaux, 130 tonneaux, 8 pièces de canon, 20 hommes ; aumônier : le R. P. Longchamps, jésuite.

Ensuite, *La Raffineuse*, grosse barque, capitaine Clermont, et le brigantin, capitaine Roussel, avaient chacun 9 hommes. La conduite des cinq demi-barques était confiée séparément aux patrons Lincolle, Bernier, Langlois, Bodin et Briard.

M. de Blénac avait chargé du service de santé MM. Desvaux de la Martinière, médecin du Roi, et Dugast, Peribaud, Cazenave, chirurgiens.

On voit que la petite armée navale qui prit la mer devant le Fort-Royal, le 28 mars au soir, devait faire assez bonne figure, et qu'on avait tout prévu, au spirituel comme au temporel, pour soutenir le courage de ceux qui la montaient.

Les habitants demeurés dans la colonie ignoraient, comme nous l'avons dit, sa destination, et ne pouvaient ni l'accompagner, ni la suivre à distance. Ordre formel avait été donné de « ne laisser partir aucun bastiment de ceux qui estoient restés, que trois jours après son départ, afin d'oster aux mal-intentionnez les moyens d'en donner avis aux ennemys ».

Le secret avait donc été fidèlement gardé. Ceux qui partaient se demandaient où M. de Blénac les conduirait, et les moins favorisés, ceux qui restaient, n'en savaient pas davantage. Les uns et les autres en étaient réduits aux suppositions.

Ce voile de mystère jeté sur le but de l'expédition donnait du piquant au spectacle de son départ. C'était nouveau. L'esprit français surtout chérit l'inattendu, la surprise.

XIV

Par une nuit superbe, la brise, soufflant de la côte, éloigna les navires assez rapidement de la Martinique. Pendant la journée du 29 et celle du 30, le vent s'affaiblit. On avançait si doucement et la gaieté se montrait partout si franche que

ceux qui voyaient passer la flottille durent prendre l'expédition pour une partie de plaisir, une promenade en mer, un peu nombreuse, il est vrai.

M. de Blénac, ayant imaginé pour la circonstance des forbans hollandais signalés dans les eaux de la Dominique et menaçant la Guadeloupe (où l'on mouilla le 31), avait fait avertir M. Hinselin, gouverneur de cette colonie, de se tenir sur ses gardes et d'avoir les milices en armes, prêtes à s'embarquer avec le secours qu'il amenait, en vue de poursuivre, de combattre et de détruire ces forbans.

Tout le monde à la Guadeloupe crut à ce danger imminent. Les milices étaient sur le rivage. M. de Blénac embarqua le détachement qu'il estima devoir prendre, et, voyant que la place libre serait insuffisante pour emmener les troupes demandées à Saint-Christophe, il se prémunit d'un navire à la Guadeloupe : les *Deux-Sœurs*, de la Rochelle, capitaine Gabiou.

Le vent contraire retint la flottille en rade jusqu'au matin du 1er avril. Vers la fin de la journée, le vent changea, la brise s'éleva, et, le 2, les vaisseaux se trouvaient à l'embouchure du canal formé par les îles Antigue et Montserrat. Cette dernière fut doublée à trois heures de l'après-midi. On la rangea de très près, à tel point qu'il eût été possible d'en compter les habitants que la surprise et la curiosité avaient fait accourir sur le rivage.

La flottille arriva tard devant la Basse-Terre de Saint-Christophe. Elle y demeura en panne toute la nuit. C'était un avantage : on arriverait de bonne heure à Saint-Eustache.

Avertis de la présence des vaisseaux, MM. de Salnave et de Magne, lieutenants de Roi à Saint-Christophe, avaient fait si grande diligence pendant la nuit, que, le 3 avril, dès l'aube, M. de Mareuil, envoyé d'avance, comme nous l'avons dit, vint prévenir que tout était prêt. L'embarquement eut lieu très vite sur le navire pris à la Guadeloupe à cet effet, et, sa capacité se trouvant insuffisante pour le passage des troupes,

on ajouta aux *Deux-Sœurs* trois brigantins et trois barques, qui se joignirent à la flottille, composée, en définitive, de dix-sept voiles et de douze cents hommes environ, en comptant les équipages. Les trois brigantins appartenaient aux sieurs Raffin, Duthuy et Bertrand ; les trois barques, aux sieurs Lefèvre, Patau et Bioche.

On mit le cap sur Saint-Eustache. Le vent était favorable. Une heure à peine suffit pour accomplir cette dernière étape du voyage.

L'ennemi n'avait pu soupçonner le but de l'expédition qu'aux premières lueurs du jour. Le sieur Schorer, gouverneur de l'île au temps de cette histoire, s'était mis immédiatement en mesure d'éloigner deux flûtes[1] armées en guerre, chargées de monde et de marchandises. On sut plus tard que les protestants français notamment avaient été embarqués par précaution. Ces bâtiments contenaient sans doute ce que Saint-Eustache tenait le plus à mettre en sûreté.

M. de Blénac, qui avait prévu l'éventualité d'un combat sur mer, s'y était préparé. Mais il se garda bien de poursuivre les deux flûtes qu'il voyait fuir à pleines voiles. D'autres soins réclamaient tous ses instants.

Les approches de Saint-Eustache sont naturellement protégées, d'un côté par des falaises, de l'autre par des brisants.

Outre la descente sous le fort (qu'il fallait éviter), il y a deux endroits abordables, et encore à la faveur d'embellies, car la mer se tient assez rude autour de l'île.

Ces deux endroits sont, du côté regardant Saint-Christophe, l'anse des Interlopes, formée par l'embouchure évasée d'un ravin presque toujours à sec, et de l'autre, au vent de l'île, une très petite anse appelée la Pointe-Blanche.

M. de Blénac divisa ses forces en deux corps afin d'atteindre l'ennemi de deux côtés à la fois. La plus grande partie des milices de la Martinique, aux soins de MM. Le Vassor,

[1] Gros navire de charge, alors très commun dans les ports de Hollande.

Jarday et du Prey, et toutes celles de Saint-Christophe, dirigées par MM. Castaing et Laguarigue de Survilliers (en tout deux cents hommes), reçurent l'ordre d'opérer leur débarquement à la Pointe-Blanche.

Un poste hol ndais s'étant retranché sur l'éminence qui domine cette pointe et n'en pouvant être chassé que par le canon, M. de Blénac fit mouiller en face le navire *le Sauvage*, dont l'artillerie balaya sans peine la hauteur occupée. De cette manière le débarquement eut lieu sans perte aucune de notre part.

M. de Blénac se rendit compte que là n'était pas le plus difficile et que sa présence serait plutôt nécessaire à l'anse opposée, où la troupe qu'il venait de chasser s'était reportée.

Après avoir donné ses instructions aux officiers qui devaient faire gravir la montagne à leurs hommes jusqu'à l'assiette du fort, où l'on devait se rejoindre, le Gouverneur général gagna l'anse des Interlopes. Il y voulait débarquer le reste de ses troupes, c'est-à-dire les compagnies réglées, à la tête desquelles se trouvait M. Calcavi, les milices de la Guadeloupe, dirigées par M. de la Malmaison, soixante Martiniquais mis à la disposition du lieutenant du Buq et enfin la poignée de volontaires, commandée par François de Collart.

M. de Blénac, laissant *le Sauvage* à la Pointe-Blanche avec quelques barques, fit conduire les deux navires armés, *le Bien Acquis*, de 12 pièces, et *la Vierge*, de 14, à l'anse des Interlopes. Son intention était de descendre devant le retranchement élevé en cet endroit, en faisant d'abord couvrir l'opération par le canon des deux vaisseaux. Puis la mousqueterie des troupes distribuées sur les brigantins et les barques, dont les navires étaient suivis, viendrait appuyer la descente au fur et à mesure qu'elle s'effectuerait. Il en avait donné l'ordre. La violence du courant en empêcha l'exécution. La flottille ne put mouiller qu'à deux cents pas de là, au pied d'une falaise où la mer était plus maniable. Mais cette escarpe était bordée d'un espace de terrain si étroit qu'à peine deux

hommes de front allaient pouvoir s'y engager pour pénétrer dans l'île.

Néanmoins, le débarquement, garanti par la falaise même, commença tant bien que mal, et ce furent les volontaires dirigés par Collart qui touchèrent le sol les premiers.

M. de Blénac vit tout de suite à leur allure ce qu'il pouvait attendre de ces hardis auxiliaires.

Du Buq suivit Collart avec ses soixante compagnons. Vinrent ensuite les milices de la Guadeloupe. La troupe réglée ferma la marche.

C'était le contraire qui avait été résolu d'avance. Mais, en raison du trouble causé par les mouvements de la mer, l'ordre indiqué s'était trouvé renversé. Les derniers descendirent les premiers et *vice versâ*. Personne ne s'en plaignit.

Le retranchement défendu par le lieutenant de l'île, second de M. Schorer, avec un groupe assez compact, n'allait pas être enlevé sans peine. Les vaisseaux et les petits bâtiments — tant le courant était mauvais — n'avaient encore pu s'embosser pour apporter un concours efficace, que déjà l'on recevait des coups de feu, sans être en mesure de les rendre. M. de Bernessac venait d'être atteint d'une balle tout près de M. de Blénac et quelques soldats qui les précédaient tombaient frappés. La situation pressait.

Ce fut Collart et ses volontaires qui ouvrirent le feu. Montés les premiers dans l'intérieur de l'île par un sentier escarpé serpentant aux flancs de la falaise, ils se glissèrent derrière des roches jusqu'à portée du retranchement et s'y maintinrent à la faveur d'un ancien éboulis, formant tertre et coiffé d'un fouillis de broussailles, qui permettait de tirer sans être vu.

De là, les volontaires, visant à coup sûr, forçant les Bataves à chercher d'où partaient ces coups meurtriers, favorisèrent l'approche des troupes. Du Buq et ses hommes purent se hausser dans la montagne afin de prendre le retranchement à revers. Ils grimpaient de roche en roche, lorsque les avant-postes du fort les apercevant descendirent

en hâte pour les déloger à coups de fusils. Les barques et les brigantins furent alors à même de répondre assez heureusement pour éteindre le feu des Bataves juchés sur les hauteurs. Toutefois, Collart, ayant vu du Buq dans une position dangereuse, s'était élancé avec ses compagnons pour le soutenir. Le péril conjuré, les avant-postes de l'ennemi s'étant retirés, Collart revint à son refuge et du Buq se maintint à l'étage supérieur.

Les Bataves, alors exposés à trois feux, s'efforçaient d'y répondre. Fusillés par du Buq d'en haut à revers, par Collart à droite, canonnés de face par les vaisseaux, dont les boulets faisaient sauter les palissades du retranchement, il leur fut d'autant plus impossible de tenir qu'ils appréhendaient de se voir enveloppés à gauche par la troupe royale et les milices de la Guadeloupe, qui dessinaient un mouvement tournant.

Après avoir résisté jusqu'à l'extrême limite de leurs forces, les Hollandais abandonnèrent le retranchement, et, craignant de ne pouvoir échapper aux assaillants par les sentiers, tous occupés, ils se jetèrent dans un ravin presqu'à pic, bordé de roches, où d'ordinaire il eût été prudent de ne pas se hasarder. Ils crurent qu'on ne les y suivrait pas... Collart et du Buq grimpèrent à leur suite. Les Hollandais étaient conduits par le lieutenant de l'île, qui soutenait vaillamment leur retraite. Au milieu d'une fusillade acharnée, ce brave, dont nous regrettons de ne pouvoir faire connaître le nom — les documents ne le disant pas — ce brave roula mortellement frappé dans le ravin. Sa chute ne ralentit pas l'ardeur des Bataves ; montant, s'arrêtant et se retournant pour combattre, comme des fauves surpris dans un repaire, ils vendirent chèrement leur vie. Il y eut en cet endroit une sorte de chasse à l'homme, dont il est très difficile de se faire une juste idée.

Ce fut à la fin de cette lutte sauvage que François de Collart reçut une balle qui lui perça la main droite, puis une autre

qui lui écorcha le flanc. Le même projectile traversa la cuisse gauche de du Buq qui se trouvait derrière lui. Vingt Bataves furent blessés ou tués aux abords du ravin. Les autres avaient pu rejoindre le fort. De notre côté, quatre soldats et un habitant de la Martinique furent tués à l'affaire du retranchement : douze soldats et deux habitants y furent blessés[1].

XV

Dans cette rencontre, où tous les combattants, de part et d'autre, firent admirablement leur devoir, il nous a paru que la palme était due aux volontaires martiniquais, et, comme on va le reconnaître, ce succès si chaudement disputé fut décisif. Schorer, en perdant son lieutenant, avait perdu le seul homme capable de conduire la résistance.

Cependant, M. de Blénac, craignant une sortie du fort, ne voulut pas abandonner les Martiniquais à ce mouvement isolé qui lui paraissait téméraire. Il leur fit donner le signal d'arrêt et reprendre les chemins tracés. Il les obligea de se reposer, de se réconforter. Les blessés reçurent les premiers soins. Puis on reprit la marche ascensionnelle avec prudence et, sans incident, on parvint à l'assiette du fort, au soleil couchant.

Un feu de cannes, s'élevant du côté opposé à celui que

[1] Extrait des états de services de François de Collart : 1° d'un état délivré en 1703 : « .... En 1689, il a esté à la prise de Saint-Eustache, sous le commandement de M. de Blénac, en qualité de volontaire, et fust mis à la teste des autres. Il fust blessé de deux coups de mousquet, un à la main droite, dont il est estropié de deux doigts.... » — 2° d'un état donné en 1707 : « .... A recherché avec ardeur toutes les occasions de se signaler, lorsqu'il s'est agy de la défense de nos isles ou d'aller attaquer celles des ennemis, y ayant fait paroistre autant de valeur que de bonne conduite et d'expérience, notamment en 1689, à la prise de Saint-Eustache, sous le commandement du sieur de Blénac qui luy donna celuy des volontaires, où il receut deux coups de mousquet, dont un dans le corps et l'autre lui perça la main droite, de laquelle il est estropié.... »

M. de Blénac venait d'occuper, renseigna très à propos sur la présence du corps de troupes laissé en marche à la Pointe-Blanche. On y répondit par un feu semblable, ainsi qu'il avait été convenu.

La journée du 3 avril avait donc été bien employée, et tout faisait croire que le succès ne s'arrêterait pas à ce premier avantage.

La nuit se passa sans trouble. Le lendemain matin, 4 avril, les troupes arrivées de la Pointe-Blanche se réunirent à celles campées du côté de l'anse des Interlopes... M. de Blénac fit ranger l'ensemble de ses forces en bataille et les dirigea jusqu'à la portée du fort. Les campements furent établis à l'endroit qui parut au Gouverneur général le plus commode et le plus sûr.

Le 5 avril, on alla reconnaître le fort, sa situation, la disposition du terrain dont il était environné, les chemins qui pouvaient y conduire. Pendant cette observation, on s'aperçut que l'ennemi, qui jusqu'ici n'avait pas donné signe de vie sur les remparts, y rangeait des sacs de terre.

A ce moment, M. de Goimpy émit l'opinion qu'il fallait monter du canon et le mettre en vue, ne fut-ce que pour aider les assiégés à justifier une demande de capitulation. M. de Blénac objecta la difficulté du transport à une telle hauteur. L'Intendant déclara qu'il se chargeait de diriger l'opération. M. de Blénac ayant consenti à ce qu'elle fût essayée, on se mit à l'œuvre. Trois pièces furent débarquées du vaisseau *le Sauvage*, resté à la Pointe-Blanche, et, à la fin de la journée, l'ennemi put voir une pièce établie à sa portée. Il ne chercha même pas à la démonter. Le sieur Schorer semblait résigné au silence. Etait-ce calcul ? Que fallait-il penser ?...

Dans cette situation, le Gouverneur général, jugeant à propos de brusquer le dénouement, décida que l'assaut aurait lieu le soir même... Il commanda deux cents hommes dont une moitié agirait à sa droite, l'autre à sa gauche, lui restant au milieu en réserve avec quatre cents hommes pour aller

soutenir les premiers assaillants au fur et à mesure que besoin serait, si, contre toute prévision, la garnison du fort se défendait sérieusement. Le reste des troupes était occupé à garder les issues.

Ceci réglé, M. de Blénac envoya sommer le gouverneur de se rendre... Il avait bien jugé.

Schorer, reconnaissant son impuissance, demanda une suspension d'armes jusqu'au matin, afin de préparer les articles d'une capitulation. M. de Blénac accorda la suspension demandée. Dès la pointe du jour, le 6 avril, deux officiers se présentèrent au camp, porteurs des conditions rédigées par le commandant du fort. Elles furent modifiées suivant ce que MM. de Blénac et de Goimpy jugèrent « le plus convenable pour les intérests de Sa Majesté et l'honneur de ses armes ». Reportées, par un officier des troupes réglées, au sieur Schorer, il les accepta sans difficulté.

La garnison, composée de cent soixante-quinze hommes, avait la vie sauve. Les officiers pourraient conserver leurs armes et sortir avec leur porte-manteau sans qu'il fût ouvert. Il leur était accordé, suivant le grade, un certain nombre de nègres qu'ils pourraient emmener comme domestiques. Habitants, soldats et officiers seraient transportés à l'île de Nièves.

Ces conditions furent exécutées fidèlement.

Puis, suivant l'ordre rigoureux du Roi, la colonie fut détruite de fond en comble : habitations, plantations et magasins, tout fut bouleversé, incendié, ruiné.

M. de Blénac prit sur lui de laisser le fort intact. Il y envoya une compagnie de troupes réglées, commandée par le capitaine Donon de Galliffet.

Tout ce qu'il était possible d'emporter : esclaves, chevaux, ustensiles d'exploitation, meubles, étoffes et autres marchandises, fut chargé sur nos vaisseaux et transporté à la Martinique en plusieurs voyages. La vente en fut opérée successivement, dans l'espace de quelques mois.

Deux cents nègres furent vendus à Saint-Pierre, en moyenne à raison de 273 livres par tête.

Tout compte fait, la recette de l'expédition se monta à la somme de 1,578,254 livres de sucre (brut), la dépense à 1,232,598 livres. Le bénéfice fut de 345,656 livres, lequel, réduit en livres d'argent, produisit 15,255 livres, qui furent versées entre les mains du trésorier de la Martinique[1].

L'entreprise avait donc été aussi honorable que fructueuse.

M. de Blénac expédia son rapport au ministre le 27 avril 1689 ; celui de M. de Goimpy porte la date du 1er mai[2]. Le compte de liquidation de l'expédition, qui ne fut terminé que le 16 décembre suivant, est une pièce particulièrement instructive. En prenant connaissance de ce long travail, on assiste au détail de l'entreprise ; on la voit naître, grandir et finir. On y voit le prix des denrées communes à cette époque. Le vin y est acheté 55 livres d'argent la barrique ; la farine, 55 livres le baril ; le bœuf, 32 livres le baril ; le fromage, 0,55 la livre ; le beurre « emporté pour les officiers seulement », 0,73 la livre.

Enfin, pour montrer que rien n'a été négligé dans les comptes, il y est dit que M. de Blénac s'est fait confectionner deux cages à poules pour emporter ses volailles ; que l'on a rasé la tête des nègres pris à Saint-Eustache, afin de les reconnaître à la Martinique ; que le poste envoyé à l'île conquise a été pourvu d'une..., de l'instrument que Molière avait acclimaté en 1673 sur la scène française dans « *le Malade imaginaire* ».

Il est à remarquer encore que du Buq, lieutenant de milice, reçoit 30,000 livres de sucre « en considération de sa

[1] Précédemment on comptait aux Antilles en livres de tabac. Mais le sucre s'étant trouvé en grande partie substitué à cette denrée par la culture générale de la canne, on comptait en 1689 en livres de sucre (brut). On voit que le quintal de sucre brut représentait environ 23 livres d'argent.

[2] Il est à noter que ces documents ne font pas mention du nombre de canons trouvés dans le fort. L'absence d'artillerie n'est pas non plus signalée.

blessure et des pertes faites sur son habitation pendant qu'il a esté absent pour se faire traiter ».

Les blessures de Collart ne coûtèrent rien à la colonie. Il était si fort à l'aise que personne n'eût pensé à lui proposer une compensation pécuniaire. Dans une lettre écrite par lui en 1713, Collart parle de son désintéressement après les actions de guerre. Nous n'avions pas d'abord saisi en quoi pouvait consister ce désintéressement. Le don fait à du Buq « en considération de sa blessure » explique suffisamment ce qu'a voulu faire entendre François de Collart. Il ambitionnait une autre récompense qu'il ne tarda pas à obtenir.

Terminons cette relation par une morale, qui se présenterait probablement à l'esprit du lecteur si nous ne la faisions pas.

Après bien d'autres vicissitudes, Saint-Eustache est revenue définitivement en 1814 à ses premiers colonisateurs. De cette petite île abrupte, imperceptible sur les mappemondes, peuplée de 2,500 habitants au plus, les Hollandais tirent annuellement près d'un million de francs. Cela ne montre-t-il pas qu'en fait de colonisation surtout, il ne faut jamais se décourager? Les Hollandais, maintes fois chassés de Saint-Eustache, y revenant toujours sans se lasser, nous en donnent la preuve. Le succès définitif est la récompense inéluctable de la persistance.

QUATRIÈME PARTIE

Collart est nommé capitaine. — Il assiste à la seconde prise de la partie anglaise de Saint-Christophe. — L'année suivante (1690), les Anglais reprennent cette île. — En 1691, deux compagnies de milices martiniquaises, dont l'une commandée par Collart, vont au secours de la Guadeloupe assiégée par les Anglais. — L'arrivée de ce renfort détermine l'ennemi à renoncer à son entreprise. — Descente des Anglais à la Martinique en 1693. — Brillante conduite de Collart à la fin du siège. — Retraite de l'ennemi. — Le traité de Ryswick (1697) rend aux Français leurs possessions de Saint-Christophe. — En 1702, ils sont contraints de quitter cette colonie. — Nouvelle descente des Anglais à la Guadeloupe, en 1703. — Les Martiniquais, commandés par Collart, arrivent au secours de l'île. — L'ennemi, forcé de se retirer, brûle tout sur son passage. — Nouveau règlement pour les Milices de la Martinique. Les quatre régiments. Collart nommé colonel. — En 1706, Collart et du Buq fils se distinguent à l'expédition du commandant Chavagnac, envoyé par Louis XIV pour venger les ravages exercés par les Anglais dans nos colonies d'Amérique. Saint-Christophe et Nièves sont ruinées. Butin immense. Collart et du Buq cités dans la *Gazette de France*. Ils sont proposés pour la croix de Saint-Louis par l'Intendant général de Vaucresson. — Mémorable campagne aux Antilles de Jacques Cassard. — Collart et du Buq, qui prennent largement part à cette expédition, reçoivent les éloges du grand marin. Leurs succès à

Montserrat, à Antigue et à Curaçao. Lettre de Collart au ministre. — Proposé de nouveau pour la croix de Saint-Louis par le Gouverneur général de Phélippeaux, Collart obtient cette distinction. — Traité d'Utrecht qui met fin à la guerre.

I.

Les chroniqueurs martiniquais — dont la prétention (nous l'avons déjà fait remarquer) a dû se borner à offrir une idée avantageuse de l'histoire des Antilles, ne pouvant y mettre toute l'exactitude désirable — ont placé la seconde prise de la partie anglaise de l'île Saint-Christophe, par leurs concitoyens, au mois de mai 1689. Cette date, si peu distante du moment où s'est terminée l'expédition de Saint-Eustache, ci-dessus détaillée, porte à croire que M. de Blénac, après avoir présidé à l'évacuation de l'île hollandaise et achevé sa ruine, a voulu faire d'une pierre deux coups et nous rendre tout de suite les uniques possesseurs du berceau de la colonisation européenne aux îles d'Amérique, comme nous l'avions été en 1666. On se le persuade si bien que cette date, séduisante, paraît-il, (précisée même quelque part au 17 mai) — inventée par qui ? nous ne savons — a été jusqu'ici communément reproduite. Et cependant elle est manifestement impossible. Personne n'a donc fait le moindre effort pour la vérifier. Il y a plus : sa présence dans les récits donnés — singulièrement réduits — prouve que nul de ceux qui les ont écrits n'a connu les documents qui vont nous servir. Leur simple lecture décèle l'erreur commise.

De Blénac, militaire correct, connût-il, en avril ou mai, les premiers effets de la révolution d'Angleterre, n'aurait pas agi contre les Anglais avant d'en avoir reçu l'ordre de son maître. Or cet ordre ne partit de Versailles que le 18 mai, le

lendemain de la déclaration de guerre du prince d'Orange, qui venait d'usurper la couronne de Jacques II, son incapable et fugitif beau-père, dont le Roi de France s'était fait le champion et qu'il avait recueilli à Saint-Germain-en-Laye. Ajoutons que c'est le 25 juin seulement que Louis, alors à Marly, signa sa déclaration de guerre à l'*usurpateur*, aux Anglais et aux Ecossais. Mais, bien que déjà en état d'hostilité contre l'Angleterre protestante — l'envoi en Irlande d'une flotte et de troupes françaises, commandées par son royal protégé, Jacques II en personne, le prouvait assez — Louis XIV avait voulu se donner le temps de prévenir ses colonies lointaines, avant de publier en Europe sa résolution d'engager directement la lutte contre Guillaume III et la Grande-Bretagne. Au surplus, les dates suivantes groupées chronologiquement s'expliquent d'elles-mêmes: 1689, 7 janvier, Jacques II en France — 24 février, le prince et la princesse d'Orange élevés au trône d'Angleterre — 22 mars, débarquement de Jacques II en Irlande — 17 mai, déclaration de guerre de Guillaume III — 18 mai, ordre du Roi de France, à la Martinique, d'attaquer les Anglais — 25 juin, déclaration de guerre de Louis XIV à l'Angleterre.

II.

Louis ne s'était pas contenté d'enjoindre à Blénac de chasser les Anglais de Saint-Christophe et autres îles leur appartenant. Il lui avait dépêché une flottille sous les ordres du chevalier d'Arbouville « qui devait exécuter tout ce que le Gouverneur général lui ordonnerait pour le service du Roi ».

Pendant que cet officier supérieur cingle vers les Antilles, voyons ce qui s'y était passé depuis la prise de Saint-Eustache.

Blénac redoutait l'incursion dans nos îles de corsaires hollandais, à lui annoncés par une dépêche ministérielle du

28 février. Averti dans le même temps de la présence à Curaçao de Rassemus, fameux corsaire batave, avec un vaisseau de 50 canons et une frégate de 30, le Gouverneur général s'était hâté de reconduire à Saint-Christophe, à la Guadeloupe et à la Martinique, les troupes que ces îles lui avaient fournies pour son expédition de Saint-Eustache.

De retour à Saint-Pierre, Blénac s'était occupé, de concert avec M. de Goimpy, à réaliser le produit de ladite expédition et à récompenser ceux de nos colons qui s'y étaient le plus distingués. Collart, à peine « guari de ses blessures », reçut dans cette distribution le grade de capitaine, seul avantage qu'il souhaitât en ce moment. Mais, comme il n'y avait pas alors de place vacante dans les milices martiniquaises et que le chef des volontaires était bon cavalier ; comme d'autre part on avait tiré de Saint-Eustache un certain nombre de chevaux (dont la vente négociée par le sieur Pinel avait produit 10,000 livres), Blénac décida qu'une compagnie de cavalerie serait créée à la Martinique et Collart en fut nommé le capitaine[1]...

Sur ces entrefaites, le 19 juillet 1689, parvint au Fort-Royal l'ordre du 18 mai dont nous avons parlé. Il ne s'agissait plus cette fois d'affrêter des navires de commerce, comme on l'avait fait pour l'expédition précédente. Le vaisseau du Roi, *la Perle*, que d'Arbouville montait, porteur des instructions pressantes du marquis de Seignelay, était suivi de cinq autres nefs armées[2], dont le concours allait permettre à Blénac d'obéir plus rapidement à la volonté du Roi.

[1] Déjà en 1672, pareille création avait été résolue. Elle était restée à l'état de projet. Cependant, même avant 1672, il est parlé de cavalerie dans les actions de guerre à la Martinique. Des miliciens montés, comme nous l'expliquerons plus loin, se joignaient aux fantassins et rendaient service à cheval. Mais ce n'était pas là une cavalerie organisée comme on l'entendit plus tard. Au surplus, nous n'avons pas vu, dans les documents, que l'on embarquât de la cavalerie à la Martinique lorsque les milices de cette île allaient au secours d'une colonie voisine attaquée. Ce qui n'empêchait pas les cavaliers de s'embarquer et de faire campagne comme fantassins.

[2] *Le Marin*, *l'Hazardeur* (sic), *l'Émérillon*, *la Loire*, *la Dauphine*.

M. de Goimpy ne perdit pas une minute pour organiser la campagne. Il s'arrangea si bien que, le 22 juillet, au matin, tout était prêt. Deux jours lui avaient suffi pour compléter l'approvisionnement des navires. Trois compagnies de milices, dont celle de Collart, furent embarquées et, sans tarder, la flottille quitta la Martinique. On prit en passant à la Guadeloupe trente hommes des troupes réglées de la garnison de cette colonie.

Bien qu'entreprise si vite et avec des moyens relativement peu considérables, l'expédition avait les meilleures chances de réussite, comme on va pouvoir s'en rendre compte.

Dès que les Anglais eurent appris à Saint-Christophe, par des navires venant d'Europe, la descente de Jacques II en Irlande, avec une armée française, ils crurent prudent d'obliger les Irlandais, établis sur le territoire anglais aux confins de notre Capesterre, à déposer leurs armes et leurs munitions dans le fort de la Pointe-de-Sable. Les colons irlandais, au nombre de trois cents environ, ressentirent vivement l'outrage. Ils refusèrent d'obéir, et, pour échapper aux violences de leurs maîtres, ils désertèrent chez nous en masse, emportant ce dont on voulait si injustement les priver.

Ces infortunés, en fréquentes relations de bon voisinage avec nous pour l'exercice de leur culte, avaient droit à notre assistance. On les accueillit en frères. On fit mieux : il fut question d'aviser aux moyens de leur accorder autre chose que les témoignages d'une vaine pitié. M. de Salnave, lieutenant de Roi, alors gouverneur par intérim, ne pouvant les conserver à la charge de nos colons, voulut bien qu'un officier français brave et intelligent — qui venait d'émigrer à Saint-Christophe afin d'y chercher fortune — se mit à leur tête, avec un certain nombre de nos miliciens, pour faire en sorte de contraindre les Anglais à respecter ces fils de la catholique Irlande. Dans ces conditions, il fallait que l'affaire marchât rondement. La petite troupe, pleine d'ardeur, confiante en son courage et en son chef, fut d'avis qu'il n'y avait

pas à négocier, à parlementer avec les Anglais. On s'élança sur les postes ennemis sans autres préliminaires qu'un cri de combat. Les Anglais culbutés, surpris par la soudaineté de l'attaque, n'ayant pu se jeter dans leur fort de la Pointe-de-Sable, élevé non loin du nôtre, gagnèrent précipitamment celui de la Grande-Rade, leur meilleur refuge. Le succès fut complet pour nos protégés.

Le terrain ainsi déblayé, sans grand dommage de part et d'autre, les Irlandais rentrèrent chez eux, où, grâce à notre soutien, ils purent se maintenir armés. De son côté, par un déploiement de forces opportun, Salnave avait fait comprendre à nos voisins la nécessité de se tenir tranquilles. Son devoir ne lui permettait pas d'aller au delà[1].

Voilà dans quelle position critique les Anglais s'étaient fait mettre à Saint-Christophe peu avant l'arrivée de la flottille venant de la Martinique. Nous ne pouvions omettre de relater cet incident.

III

Le 27 juillet, à midi, cinq jours après leur départ du Fort-Royal, Blénac et Goimpy, parvenus à la Basse-Terre de Saint-Christophe, y font débarquer leur monde. Sans retard l'ordre est transmis secrètement aux milices de la Capesterre et donné à celles de la Basse-Terre de s'avancer pendant la nuit, chacune de leur côté, jusqu'à un point indiqué, sur le

[1] Un traité de neutralité, pour les colonies d'Amérique, signé en 1686 entre les rois de France et d'Angleterre, avait été enregistré aux îles en avril 1687. Mais les Anglais de Saint-Christophe furent les premiers à déclarer, en apprenant la fuite de Jacques II, que ce traité n'avait plus de valeur à leurs yeux. Notre gouverneur se le tint pour dit. Cependant, jusqu'à nouvel ordre à cet égard, il conserva une certaine réserve, en ce sens qu'il évita de se mettre en lutte ouverte avec les Anglais.

quartier anglais[1]. Cet ordre est exécuté à l'insu de l'ennemi. Le 28, dès le petit jour, le fort est investi par nos troupes débarquées et bientôt viennent s'y joindre 120 hommes d'un vaisseau flibustier, commandé par le fameux du Casse (plus tard gouverneur de Saint-Domingue), que Blénac avait engagé pour cette opération. Le mouvement avait été parfaitement combiné. La consternation des Anglais était visible.

Le fort, « qui se trouvoit dans un meilleur estat que l'on ne se lestoit persuadé, » était défendu par 500 soldats, tout ce que la partie anglaise comptait d'hommes sous les armes. Blénac, sans se préoccuper autrement des colons britanniques habitant les bourgs et la campagne, les fit tenir à distance par les milices de la Basse-Terre et de la Capesterre.

Le 29 juillet, les Anglais qui voyaient leur situation très compromise, essayèrent d'une sortie pour se dégager. La sortie ne leur réussit pas. Ils avaient devant eux les milices de la Martinique, Collart en tête... L'action fut chaude. Ils y perdirent vingt hommes restés sur la place. Nous n'eûmes que quatre miliciens blessés grièvement, dont un seul mourut le lendemain...

En fait, il s'agissait de prendre le fort. On n'avait pas à s'inquiéter du reste.

Qu'était-ce que cet ouvrage déjà ancien, appelé le Fort-Charles, nom de l'infortuné monarque, sous le règne duquel il avait été construit ? Nous possédons un document, portant la date du siège, qui peut nous renseigner à cet égard. Il n'est pas superflu d'en profiter.

Bâti en pierres sur une falaise rocheuse, tout au bord de la mer, haut de dix pieds environ, sans talus, sans fossé, ayant deux bastions joints par une courtine sans parapet :

[1] Il est à propos de rappeler que, dès l'origine de l'occupation franco-anglaise à Saint-Christophe, nous avions eu en partage les deux extrémités de l'île, les Anglais la partie centrale. Plus d'une fois, nous avions souffert de cette distribution singulière. A leur tour, les Anglais, pris entre deux feux, allaient avoir à la regretter.

tel apparaissait, à première vue, le fort anglais, considéré du côté de la terre.

Du côté de la mer, on voyait une longue courtine, ayant pour toute défense un petit rempart de terre, élevé sur la falaise. Il est vrai que celle-ci avait sept toises de haut. Mais elle était tellement peu escarpée, qu'au dire d'un rapport, on aurait pu surprendre le fort par là, si l'on s'en était avisé.

La place, sans ravelin ni chemin couvert, était commandée, à 150 pas, par le terrain même, plus haut de quinze pieds que le rempart, et à une bonne portée de fusil, par un morne beaucoup plus élevé, d'où l'on pouvait battre l'intérieur du fort, en y montant du canon.

Du Casse, officier de mérite et bon stratégiste, indiqua tout de suite ce moyen d'attaque au Gouverneur général.

Naturellement Blénac fut d'un autre avis. Il aima mieux ouvrir une tranchée et la pousser aussi près que possible du fort. Puis, ce long travail terminé péniblement, il fit dresser une batterie de grosses pièces en face de la porte...

Pendant que l'on remuait ainsi la terre, les vaisseaux embossés devant la falaise faisaient tonner leur artillerie contre ce mur granitique. C'était évidemment pour occuper ou distraire les équipages ; car le tir ne produisait et ne pouvait produire aucun effet. L'obstacle était invulnérable, seul avantage réel de la position du fort Charles.

Quatorze jours se passèrent ainsi. Les assiégés se défendaient mollement. On en sut plus tard la raison. Ils n'avaient dans le fort que des canons sans valeur, rongés par la rouille et tous de calibre différent.

Cependant Blénac hésitait à faire jouer sa batterie contre la porte et à commander l'assaut. Forcément, disait Goimpy, on y perdra du monde...

Du Casse, voyant l'hésitation du Gouverneur général, vint lui réitérer son offre de monter une batterie sur le morne qui dominait si bien le fort. Blénac finit par y consentir. Ce

travail très rude fut exécuté en une seule nuit par les 120 flibustiers agissant sous la conduite de leur commandant... Il ne fallait pas être très versé dans l'art stratégique pour prévoir le ravage qu'allait produire cette demi-couronne de bronze aux bouches menaçantes. Au jour, à la vue des six pièces de campagne ainsi juchées, les Anglais, comprenant le péril, cherchèrent à les démonter. C'était peine perdue. Ils le virent bien, mais ne voulurent pas apparemment nous priver de ce spectacle. On laissa faire ; leurs faibles canons ne portaient pas... Puis du Casse leur montra par un feu plongeant ce que pouvait sa batterie. Aux premiers coups, dont l'effet sur les constructions intérieures fut désastreux, « les Anglais sortirent d'eux-mêmes pour capituler, » en poussant des cris, accompagnés de gestes expressifs, à l'éloquence desquels on ne résista pas un instant. Du Casse avait épargné un assaut. Beaucoup de braves gens lui durent la vie.

La capitulation démandée par le major Hill, alors gouverneur de la colonie britannique, accordée par Blénac, porte la date du 15 août 1689. On voit que celle donnée trois mois plus tôt par les chroniqueurs martiniquais nécessitait une rectification.

La colonie anglaise fut transportée à l'île de Nièves. Les Irlandais, demandant à rester avec nous dans leurs habitations, on y consentit de bon cœur.

Maintenant, quelles furent les circonstances dans lesquelles Collart se signala durant le siège ? Les documents ne les précisent pas. Ses états de services disent, en 1703 : « En la mesme année 1689, il a esté fait capitaine d'une compagnie de cavalerie et, après estro guari de ses blessures, il s'est trouvé à la prise de Saint-Christophe, sous le commandement de M. de Blénac, où ledit Collart s'est distingué dans toutes les occasions, » et, en 1707 :... « où il fit tout ce qu'on pouvait attendre de sa valeur et de son zèle. »

On doit croire, d'après ces deux extraits, que la compagnie

de Collart (où il servait à titre de lieutenant, celle de cavalerie n'étant pas organisée) donna vigoureusement lors de l'unique sortie des assiégés et que notre héros trouva moyen d'y faire éclater sa valeur.

Pour obéir aux instructions formelles qu'il avait reçues de la cour, Blénac fit dépouiller et incendier les magasins et les habitations rurales des Anglais « excepté cependant celles des catholiques » (les Irlandais). On retira de cette expédition « 352 nègres et autres effets » dont la vente produisit 119,895 livres. Les dépenses faites pendant le siège déduites, il resta 39,805 livres.

IV.

Blénac avait reçu un ordre du Roi, daté du 17 février 1689, qui lui prescrivait d'installer au gouvernement de Saint-Christophe le chevalier de Guitaud, gouverneur particulier de la Martinique, à la place du chevalier de Saint-Laurent, depuis longtemps atteint d'une maladie de langueur. La présence de Blénac et celle de Goimpy, à la résidence du Gouvernement général, y rendaient moins nécessaires les services d'un commandant en second. Mais Saint-Laurent étant décédé le 31 mars 1689, la mutation ne put avoir lieu. Guitaud fut installé gouverneur à Saint-Christophe à l'arrivée de la flottille et remplacé à la Martinique par M. de Gabaret, qui prendra figure dans la suite du récit. La nomination de ce dernier porte la date du 15 juin 1689.

Huit jours après la prise de Saint-Christophe, le 23 août, Blénac laissant Goimpy dans la colonie, afin d'y terminer les affaires, revint à la Martinique avec les vaisseaux ramenant les troupes. Du Casse l'y suivit sur son navire.

Par une longue lettre du 27 août, Guitaud, en informant le marquis de Seignelay de la prise de Saint-Christophe, fait

ressortir la situation fâcheuse où Blénac a laissé le fort Charles et la colonie elle-même. Pas de vivres, pas de munitions, pas d'artillerie servable, nombre d'armes portatives insuffisant, mille hommes de troupes pour défendre six lieues de côtes abordables, les Anglais se concentrant à Nièves, à une lieue de Saint-Christophe : tel est en résumé le tableau peu rassurant que M. de Guitaud présente au ministre. A sa lettre est annexé un « Estat des choses nécessaires pour la conservation de l'isle Saint-Christophle, sur quoy la cour est très humblement suppliée d'avoir égard. »

Quelques détails sont à noter, dans ce passage surtout :

« Il est à propos de metre la place que l'on a conquis sur les Anglais dans un estat conforme au devis qui est envoyé par M. Dumaitz de Goimpy. On ne peut aussy sassurer de la conservation de cete colonie à moins que sa maiesté n'ait égard au peu de forces que nous avons et quelle envoye au moins six compagnies d'augmentation, de bons officiers et de bons soldats bien armés de bons fusils boucaniers, faits de main de maistre ; ces armes estants beaucoup plus commodes que les mousquets qui ne portent pas sy loing. Il est nécessaire, pour armer généralement tous les habitants, que la cour envoye trois cents fusils boucaniers, dont le Roy sera remboursé par lesdits habitants et deux cents espées pareilles à celles que l'on donne aux soldats[1]. »

Suit une liste des provisions de bouche, des munitions et des objets d'armement indispensables à la colonie, avec les quantités indiquées : canons, boulets, balles, poudre, mèches, pierres à fusil, grenades, cordages, fanaux, pertuisanes, boulets ramés, charbon de terre, vivres pour six mois, etc., etc. Le développement technique de cette liste, les réflexions

[1] Ces « fusils boucaniers » dont se servaient, dès l'origine de la flibuste, les forbans de Saint-Domingue pour tuer les taureaux sauvages qu'ils boucanaient ensuite, devinrent quatorze ans plus tard (1703) les fusils de munition employés dans l'armée française. Sur des types venus des colonies, on les fabriquait à Nantes, à Dieppe et à Bordeaux. On voit que nos colons faisaient grand cas de ces armes à longue portée, dont le prix marchand était de 31 livres 10 sous.

qui la suivent, prouvent que le chevalier de Guitaud était un officier d'expérience et savait bien son métier.

Deux mois s'étaient écoulés. Le Gouverneur général voulut rappeler son Intendant à la Martinique. Mais, craignant que les corsaires bataves, dont l'idée ne le quittait pas, n'enlevassent M. de Goimpy, il l'envoya chercher par la flottille. Son retour à Saint-Pierre eut lieu pacifiquement, le 15 octobre 1680. Le 23 décembre suivant, Blénac écrit une longue lettre au marquis de Seignelay, dans laquelle il fait part au ministre de certaines difficultés que du Casse vient de faire naître dans la colonie en traitant assez durement les hommes de son équipage. Cette lettre, qui prouve que ce capitaine avait le sang vif et le coup de bâton facile, montre en même temps que le signataire est devenu soupçonneux. Elle se termine par ces deux phrases légèrement obscures : « Le pis de tout cela est que (du Casse et) le sieur de Gémosat, son amy, chez quy il demeure pendant que son navire est en carène, ont tellement changé M. Dumaitz (de Goimpy) de toute la disposition qu'*on* lui avoit donnée de demeurer en paix et d'y laisser les autres, qu'il n'est pas connoissable de l'estat où *on* l'avoit mis à Saint-Eustache et à Saint-Christophe. Aussy peut-*on* assurer à M. le marquis de Seignelay que ce corsaire (du Casse) et le lieutenant de Roy (Gémosat) sont deux grands brouillons. »

A la place du pronom indéfini *on*, trois fois employé dans ce passage, il faudrait, ce semble, supposer *je* pour le rendre plus clair. En fait, Blénac insinue que du Casse et Gémosat se sont ligués avec Goimpy pour le contrarier. Premier nuage qui s'élève entre le Gouverneur général et l'Intendant !

De son côté, Guitaud, écrivant de Saint-Christophe au ministre, se plaint amèrement de Blénac et dit par contre que « M. de Goimpy est infatigable quand il s'agit du service du Roy. »

Au commencement de mars 1690, Blénac, irrité de cette mésintelligence, qui ne fit que s'accroître, et surtout des

façons désordonnées du bouillant du Casse qu'il n'aimait pas ; d'ailleurs mécontent de voir que ses demandes de troupes et de munitions pour Saint-Christophe n'avaient produit aucun effet, sollicita instamment son rappel pour des raisons de santé. La nomination du marquis d'Alesso d'Esragny, son successeur, à la date du 1er mai 1690, prouve que le Roi avait pris tout de suite au sérieux le prétexte dont s'était servi le Gouverneur général. Mais celui-ci devait attendre près d'un an avant de pouvoir quitter la Martinique. Quelques mots glissés dans la correspondance de Guitaud font comprendre la cause principale de la mésintelligence survenue entre les hauts fonctionnaires de la colonie.

Il faut convenir que Blénac avait usé bien modérément de la flottille de guerre, mise à sa disposition en juillet 1689. Le Roi lui avait prescrit de s'emparer de Nièves et autres îles appartenant aux Anglais. Blénac s'était contenté d'agir à Saint-Christophe et, malgré les instances de son entourage, il avait commis la faute de transporter la colonie anglaise à Nièves, au lieu de l'envoyer à la Jamaïque, comme le souhaitaient ses conseillers. Les Anglais profitèrent de cet avantage pour se concentrer dans la petite île si voisine de Saint-Christophe, afin de reconquérir plus vite leur colonie préférée. Que devait faire Blénac pendant qu'il disposait à son gré de la flottille? Prendre Nièves, la saccager, en transporter les habitants aux possessions anglaises des Antilles les plus éloignées de Saint-Christophe. Rien ne lui était plus facile. Par une économie mal entendue et surtout par crainte de voir la Martinique attaquée pendant qu'il serait à Nièves, il ne le fit pas. Mais combien il dut regretter d'avoir donné trop de créance aux projets supposés des corsaires hollandais contre lesquels, sur de vagues indices (il faut le penser), le ministre l'avait mis fortement en garde! Au moment où nous sommes la faute n'était plus réparable.

Le nouveau cabinet britannique, ayant appris la perte de Saint-Christophe, avait envoyé aux Antilles une escadre

pour venger cet échec. Composée de huit vaisseaux, portant plus de trois mille hommes de troupes, cette escadre était commandée par le chevalier Christophe Codrington, ancien gouverneur de la Barbade, maintenant capitaine général et gouverneur en chef des possessions anglaises aux îles d'Amérique.

Depuis le 27 août 1689, comme il a été dit, M. de Guitaud avait prévu que les Anglais ne resteraient pas longtemps sous le coup de leur défaite à Saint-Christophe et qu'il était indispensable de se préparer à les recevoir si l'on voulait conserver cette île. Nous verrons que la cour de France, bien qu'avertie et comprenant le péril, s'était vue dans l'impossibilité d'agir assez vite pour prévenir l'attaque des Anglais. Guitaud n'avait reçu aucun renfort, aucun secours (et, pour comble, la colonie était décimée par la fièvre jaune, qui venait d'enlever 450 colons) lorsque, le 30 juin 1690, Codrington vint débarquer ses trois mille hommes de troupes sur les côtes de Saint-Christophe. Notre gouverneur, n'ayant pas assez de forces pour empêcher ce débarquement, livra bataille aux Anglais dès qu'il lui fût possible de les joindre. Plus d'une fois, devant l'élan de nos milices, l'ennemi plia ; mais on ne put l'obliger à regagner ses vaisseaux.

Guitaud laissa trois cents hommes au dehors pour harceler les Anglais et détruire par le feu le bourg de la Grande-Rade afin de les empêcher de s'y fortifier. Puis, toutes précautions prises pour l'approvisionnement, le gouverneur, résolu à ne céder qu'à la dernière extrémité, comme c'était son devoir, se renferma avec trois cents hommes dans le fort Charles, notre récente conquête. Il s'y tint sans faiblir pendant quarante-cinq jours, attendant qu'un secours de France ou de la Martinique vînt lui permettre de reprendre l'offensive. Les Anglais avaient déjà perdu trop de monde, dans mainte escarmouche, pour chercher à prendre le fort autrement que par la famine. Ils patientèrent. Le secours ne venant

pas, Guitaud exténué, avec ses trois cents compagnons, dut capituler le 24 juillet 1690[1].

La colonie française fut transportée en partie à la Martinique et en partie à Saint-Domingue. D'un côté comme de l'autre elle fut accueillie avec la plus grande bonté. Tous les colons un peu aisés se chargèrent d'une famille et ouvrirent largement leur bourse pour aider les autres à remplir dignement le même devoir. Nous voyons notre Collart figurer sur la liste de ceux qui montrèrent l'exemple de la charité avec un empressement très louable. Ce n'était pas seulement du pain qu'il fallait offrir à ces pauvres réfugiés se tenant à peine debout. Un lit et des soins délicats leur étaient d'abord nécessaires, tant ils avaient souffert des fatigues et des privations pendant le siège et durant la traversée. A les voir on désespérait de les sauver. Mais comblés d'attentions par nos dames créoles, en même temps que reconfortés progressivement, suivant que la prudence l'ordonnait, ces vaillants fantômes, si l'on peut dire, reprenant figure, se rattachèrent à la vie. Leurs bienfaiteurs et bienfaitrices eurent, pour première récompense de tant de soins, la satisfaction d'avoir rendu à l'existence de malheureux compatriotes plus morts que vifs. Ce fut, à la Martinique comme à Saint-Domingue, un touchant spectacle que cette résurrection dont l'humanité seule eut tout le mérite. Les maux de cette guerre interminable ont fourni trop souvent à nos créoles des Antilles l'occasion d'exercer l'hospitalité dans de semblables conditions.

La seconde récompense fut un accroissement de prospérité pour les deux colonies. L'arrivée de ces nouveaux habitants n'augmenta pas seulement la population de la Martinique et de Saint-Domingue. Toutes les industries y ga-

[1] Il est ainsi qualifié dans l'acte de capitulation : « Charles de Peychpeyrou Comminge Guitaud, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, lieutenant de roi au Gouvernement général, gouverneur de Saint-Christophe et isles adjacentes. »

gnèrent d'utiles travailleurs et chaque profession se renforça d'habiles artisans.

Il faut excuser un peu le Gouverneur général de ne pas avoir secouru Saint-Christophe. Blénac se voyait lui-même si menacé par les Anglais qu'il craignait sans cesse d'être attaqué. De son côté la cour de France voyait ses ressources absorbées par les exigences croissantes de la guerre européenne. Nous étions à l'heure cruelle où Louis XIV donnant l'exemple de l'abnégation, envoyait son argenterie au Trésor et faisait fondre des chefs-d'œuvre d'art métallique pour les transformer en monnaie. Voilà à quelles extrémités la guerre sans merci, indéfiniment prolongée, conduit une grande nation.

V

Cependant le Roi de France, instruit des misères de toutes sortes au milieu desquelles se débattaient nos colonies d'Amérique, n'avait pas négligé de les faire secourir. Par malheur, ses ordres tardivement exécutés n'avaient pu conjurer le péril...

D'Esragny, désigné en mai, comme on l'a vu, pour aller remplacer Blénac, devait passer aux Antilles sur le vaisseau de guerre *le Mignon* escortant plusieurs navires chargés d'armes, de vivres et de munitions, avec un certain nombre de troupes. Son départ de Brest devait s'effectuer en septembre et, de fait, il prit la mer dans le courant de ce mois. Mais, forcé par les vents contraires de relâcher à Rochefort — où la nouvelle de la mort de Seignelay lui parvint dans les premiers jours de novembre — puis à la Rochelle, où la saison le cloua jusqu'au 22 décembre, il n'avait pu mettre définitivement à la voile que dans les derniers jours de l'année 1690, quatre mois après la perte de Saint-Christophe.

Pendant que d'Esragny faisait route pour les Antilles,

Codrington, ancré à la Grande-Rade, se préparait à nous faire tout le mal possible et comme Blénac était réduit, par le manque de vivres et de munitions, à ne pouvoir rien entreprendre hors de la colonie, les Anglais avaient beau jeu pour continuer leurs déprédations. S'ils tardaient encore à lancer leur escadre, c'est qu'ils avaient tout à refaire à Saint-Christophe. Habitations rurales, plantations, bourgs, magasins, tout avait disparu. Plus entreprenants qu'expéditifs, les Anglais travaillaient à rétablir leur colonie.

On savait toutefois par leurs démonstrations que la Guadeloupe, Marie-Galante, la Martinique et Saint-Domingue étaient menacées d'une prochaine invasion. C'est dire avec quelle impatience la Martinique attendait le successeur de Blénac et les secours qu'il devait amener. Cette espérance, dont on se flattait avec raison, ne fut pas déçue. D'Esragny parvint sans encombre au Fort-Royal le 5 février 1691.

En voyant la flottille approcher on se sentit délivré des plus cuisants soucis. Installé dans son gouvernement par Blénac, qui se hâta de quitter la colonie, le nouveau Gouverneur général commença par faire distribuer des vivres et des munitions aux habitants. On donna des armes à ceux qui en manquaient. Un certain nombre de nègres, les plus intelligents et les plus attachés à leurs maîtres, furent embrigadés et armés. On consolida les palissades construites aux endroits de l'île les plus exposés à la descente des ennemis. Tous les planteurs furent tenus d'employer une partie déterminée de leurs terres à cultiver les plantes nourricières du pays, soin qu'ils ne prenaient ordinairement que dans des proportions insuffisantes. Deux mois furent occupés à ces préliminaires de défense... Vinrent alors de mauvaises nouvelles. Le 20 avril 1691, Codrington avait pris Marie-Galante, et la Guadeloupe était assiégée par l'escadre britannique. D'Esragny fut-il prévenu tardivement de ce fait? Eut-il confiance que les troupes de cette dernière île suffiraient pour repousser l'attaque des Anglais?... Ce que l'on peut affirmer, c'est que la

Guadeloupe envahie resta livrée à elle-même pendant plus d'un mois. Les milices et les troupes réglées, bien que faiblement dirigées, se défendirent héroïquement. Elles perdirent peu de monde et tuèrent aux Anglais plus de 400 hommes. Puis, comme à Saint-Christophe, accablés par le nombre en divers combats que nous n'avons pas à détailler, où, de part et d'autre, il fut dépensé beaucoup d'énergie, les Guadeloupéens furent obligés, les uns de se réfugier dans les montagnes, les autres de s'enfermer avec leur gouverneur malade dans le fort de la Basse-Terre. Ils y étaient cernés depuis deux semaines environ, désespérant de voir arriver les secours que le gouverneur Hinselin avait demandés à la Martinique ; pressés par la famine, plus meurtrière que la poudre, ils allaient se rendre, lorsqu'enfin d'Esragny parut avec sa flottille.

Inspiré par M. de Goimpy, toujours plein d'ardeur, le Gouverneur général avait désigné deux compagnies de milices pour s'embarquer. Collart et du Buq étaient à leur tête... Nous ne pouvons donner beaucoup d'importance au récit de cette expédition, parce qu'en fait elle n'en eut qu'au point de vue du résultat. La flottille, partie du Fort-Royal le 19 mai 1691, se dirigea d'abord sur Marie-Galante, d'où quelques Anglais, qui gardaient cette île, déguerpirent dans leur bateau en voyant approcher nos vaisseaux. D'Esragny remit sans tarder à la voile et mouilla le 24 mai à la Grande-Terre de la Guadeloupe, au lieu dit le Gosier. De là il passa par la voie terrestre à la Basse-Terre, où se trouvait ancrée l'escadre britanique.

En voyant paraître les milices martiniquaises, les Anglais — dont les maladies avaient fort réduit le nombre — abandonnèrent complètement leur entreprise. Résister à des troupes fraîches ne leur était plus possible. Ils se jetèrent pêle-mêle dans leurs navires, laissant des canons, un mortier, quantité des munitions, de blessés, des malades, et, prenant la mer à la hâte, ils mirent le cap sur Saint-Christophe.

Ainsi la seule vue du renfort donna des ailes aux pieds de l'ennemi. Pas le moindre combat ne fut livré par les milices martiniquaises en cette circonstance. Ce que l'on a publié à ce sujet n'est pas exact. Les Anglais ont une qualité pratique qui chez nous serait tenue pour un défaut capital. Quand ils prévoient une défaite, ils n'insistent pas. Réserver leur bravoure, souvent réelle, pour une occasion profitable, leur paraît être une preuve de sagesse.

Cette expédition fut cependant honorable pour la Martinique. L'arrivée de ses troupes, la renommée qu'elles avaient acquise, l'appareil martial dont se firent précéder Collart, du Buq et leurs compagnons, concoururent à sauver la Guadeloupe à bout de forces. Deux jours plus tard elle capitulait. Le sang versé de part et d'autre n'eût pas rendu le résultat plus favorable.

L'état des services de Collart, auquel nous avons déjà fait quelques emprunts, est bref sur ce point, comme il convenait.

« En 1691, y lisons-nous, les Anglais attaquèrent la Guadeloupe ; il (Collart) fut commandé pour aller au secours avec un détachement, sous le commandement de M. Déragny (sic). *Les ennemis levèrent le siège à la vue du secours.* »

Le rapport de M. de Goimpy, qui s'étend longuement sur la belle résistance des Guadeloupéens, ne dit guère plus que cet extrait, au sujet du secours amené par les milices de la Martinique.

On a raconté que d'Esragny, dès son retour au Fort-Royal, mourut foudroyé « par le mal de Siam[1] ». L'évènement, qui priva les Antilles françaises de leur chef, fut en réalité moins prompt. La flottille rallia la Martinique au commencement de juin. Dans les premiers jours d'août, d'Esragny fut atteint de la fièvre jaune, languit deux semaines environ, et mourut le 18 août 1691.

[1] La fièvre jaune, importée à la Martinique en 1690 par le vaisseau du Roi *l'Oriflamme*, commandant de Lestrille, venant de Siam, sévissait depuis plusieurs années au Brésil, où ce bâtiment avait séjourné avant de faire escale aux Antilles.

M. de Pontchartrain, successeur du marquis de Seignelay à la Marine, écrivait encore le 4 octobre à d'Esragny. Ce fut seulement dans les premiers jours de novembre que, la nouvelle de sa mort étant parvenue à la cour, le Roi résolut de nommer le prédécesseur du défunt pour le remplacer. — Blénac n'eut rien à objecter. Du Casse, « ce corsaire », comme il l'appelait, qui lui était surtout antipathique à cause de son caractère, avait été pourvu en juin du gouvernement de Saint-Domingue. La Martinique était délivrée de sa présence.

Louis XIV, sachant cette colonie particulièrement en butte à la haine des Anglais, pressa l'armement de l'escadre qui devait escorter Blénac sous les ordres du commandant de Vaudricourt. Parti de Rochefort fin décembre 1691, le Gouverneur général des Antilles mit pied au Fort-Royal le 5 février 1692, juste un an, jour pour jour, après l'installation de feu d'Esragny.

Blénac fut reçu à bras ouverts. Ses emportements répétés, sa mésintelligence avec l'Intendant général, étaient déjà tombés dans l'oubli. On sentait que la Martinique avait besoin d'un chef énergique. Blénac était l'homme de la situation.

VI

L'année 1692, qui se passa en alertes continuelles, n'offre cependant rien de remarquable à signaler pour notre sujet. Mais voici 1693. Les Anglais ont reçu des renforts d'Europe. Ils sont prêts à frapper un grand coup. Du moins ils s'en flattent. La colonie où réside le Gouvernement général des Antilles est digne de leur ambition. C'est la Martinique qu'ils vont envahir avec des forces considérables.

Blénac avait su par des éclaireurs échelonnés dans les eaux de Saint-Christophe et de la Guadeloupe — arrivés nuitamment par esquifs — que la flotte britannique était en marche. Les deux forts, ayant tout ce qu'il fallait pour repousser une

attaque, même simultanée, si sérieuse qu'elle fût, étaient prêts à recevoir l'ennemi. Quatorze cents miliciens veillaient sous les armes aux approches de ces deux principaux points de défense. Les compagnies réglées attendaient de pied ferme derrière les remparts. Les défaites de Willougby en 1666, de Ruyter en 1674, étaient encore trop présentes à la mémoire des Martiniquais pour ne pas les encourager à se bien tenir.

Pendant les accalmies dont la colonie avait pu jouir l'année précédente, Blénac s'était empressé de faire élargir et de rendre plus praticable un chemin de communication, déjà tracé dans les hauteurs par les piétons, entre Saint-Pierre et le Fort-Royal. Cette voie devait être surtout utilisée dans la présente campagne.

Pour faciliter la mobilisation des milices, Blénac les avait divisées en quatre bataillons, chacun de trois compagnies : 1° Le bataillon de Saint-Pierre, le plus nombreux, où se trouvait rangée la compagnie de cavalerie dont Collart était le capitaine, était placé sous les ordres de Gabaret, gouverneur particulier ; 2° celui du Fort-Royal était commandé par M. de Guitaud, ex-gouverneur de Saint-Christophe, « lieutenant général des îles d'Amérique[1] » ; 3° celui du Marin, le moins nombreux, était confié aux soins d'Auger, lieutenant de Roi, gouverneur de Marie-Galante *in partibus*[2], précédemment à Saint-Christophe ; et 4° le bataillon de la Trinité, où commandaient MM. du Buq père et fils.

Cette organisation du reste, à peine ébauchée, devait se compléter avec le temps. L'ordre était de s'arranger le mieux possible pour se défendre. Ainsi, en attendant que chaque bataillon pût avoir sa compagnie de cavalerie, ceux qui possédaient un cheval marchaient comme cavaliers à la tête

[1] Ce titre lui avait été donné pour l'autoriser à remplacer Blénac au besoin. Mais, en fait, Guitaud était sous les ordres du Gouverneur général des Antilles.

[2] Le Roi avait décidé que Marie-Galante, en attendant la fin de la guerre, serait provisoirement abandonnée. M. l'ingénieur de Gémosat, lieutenant de Roi, avait été nommé gouverneur de la Grenade.

des fantassins. Dans les relations, quand un chef écrit : je lançai ma cavalerie, une ou deux escouades figuraient généralement l'arme dont il parle. L'aspect de loin, à travers les éclaircies, de quelques miliciens chevauchant ensemble n'était pas sans produire de l'effet sur l'ennemi ; moyens primitifs assurément. Le résultat seul importait.

Avant de détailler cette nouvelle attaque des Anglais, signalons un fait qui surprend au premier abord dans l'une des relations du siège... L'ennemi descend en nombre sur les rives en apparence désertes d'un quartier. Il perd du monde, ne tue personne, se déconcerte, se rembarque et poursuit sa tentative d'un autre côté, sans plus de succès. Ce qui paraît si peu croyable s'explique ainsi : Les miliciens armés de longs fusils boucaniers, qu'ils maniaient fort habilement, se postaient en petits groupes espacés dans les hautes herbes ou les broussailles, dès qu'ils apercevaient l'ennemi près d'aborder.

Le laissant mettre pied à terre, ils tiraient, se déplaçaient sans bruit, comme de vraies couleuvres, et tiraient de nouveau, tandis que l'assaillant troublé faisait en vain siffler ses balles dans la direction d'où partaient les coups.

Cette sorte de défense par embuscades, très commune aux Antilles, était des plus meurtrières pour l'ennemi. On comprend qu'il lui fallait un courage surhumain pour résister longtemps à ce jeu terrible, dont il était fatalement victime.

En 1691, à la Guadeloupe, vingt Français dont huit nègres, tuèrent ainsi quatre-vingts Anglais, au prix seulement de quatre des leurs, qui avaient eu le tort, à la fin, de se laisser voir en changeant de place, après avoir tiré.

VII

Le 11 avril 1693, la flotte anglaise parvint à l'aube en vue de Saint-Pierre. On put compter 32 vaisseaux, 9 barques, 3 brigantins, 2 quaiches[1] et une galiote à bombes, au total

[1] Quaiche, ketch, navire à poupe carrée, de 50 à 200 tonneaux, assez en usage en Angleterre.

47 bâtiments. Le signal d'alarme fut donné. On pensait que le fort allait être attaqué et l'on se prépara en conséquence. Gabaret, qui commandait le bataillon du quartier, envoya le capitaine de Collart, avec sa compagnie de cavalerie, surveiller la descente de l'ennemi. Mais on fut surpris de voir la flotte défiler assez loin devant la rade et poursuivre sa route à distance de la côte martiniquaise. On eut lieu de croire alors que l'attaque était destinée au Fort-Royal... Même déception, la flotte passa et, tournant au sud-est, elle disparut derrière les Anses-d'Arlet[1].

[1] Pour vérifier les dénominations locales contenues dans les relations du siège, j'ai dû consulter le recensement cadastral de 1671, cité dans la troisième partie de cette étude. Cette circonstance m'a rappelé que plusieurs personnes de la Martinique, s'étant occupées de la topographie de leur île, m'avaient dit n'avoir pu comprendre la marche de ce recensement. La question était celle-ci : avait-on suivi un ordre quelconque ou bien chevauché dans les quartiers, d'après certaines convenances ? Il n'était pas facile de répondre sans un examen approfondi. Le doute provenait de ce que nombre d'endroits de différente nature, très éloignés les uns des autres, portent le même nom ; par exemple : le Cul-de-Sac Louis (à l'est) et le Fort-Louis (à l'ouest), la rivière Saint-Jacques, et la paroisse Saint-Jacques, le rocher du Pain-de-Sucre et le piton du Pain-de-Sucre, le morne du Céron et l'anse du Céron, la rivière Monsieur et l'ancien quartier de Monsieur (le Carbet), la Case-Pilote et la Rivière-Pilote, la Case des navires et l'Anse des navires, etc., et quand on se bornait à consulter une carte moderne incomplète, en regard du recensement, à chaque instant on se trouvait dérouté.

Cependant il est très bien fait ce cadastre de 1671, l'ordre y est fidèlement suivi. Je vais en donner la preuve. Le récit du siège en sera mieux compris.

Les commissaires chargés de ce travail énorme, partis de la Caravelle, à l'est, sont montés au nord, ont descendu la côte ouest jusqu'au Fort-Royal, dont ils ont contourné la baie et, passant devant les anses d'Arlet, ont suivi la côte sud jusqu'au Cul-de-Sac Marin, dont ils ont fait également le tour et se sont arrêtés à la Pointe-Desjardins, terme de leur voyage. Le reste de l'île au sud et à l'est n'était pas encore habité.

Voici maintenant la nomenclature des localités, donnée dans le recensement de 1671. Quelques indications sont ajoutées, entre parenthèses, en vue d'éclairer les points qui ont pu sembler douteux.

Capesterre. Paroisse de la Caravelle — Cul-de-Sac Louis (c'est le havre de la Trinité) — Fort Sainte-Marie — Fort Saint-Jacques — Pain-de-Sucre (Rocher) — Fond du Charpentier — Marigot — Morne du Céron (au nord) — Grande Anse — Basse-Pointe — Macouba — Potiche — Grande-Rivière — Anse du Lévrier (à l'ouest) — Anse du Céron — Prêcheur — Pointe de la Mare — *Fonds Canouville* — Rivière-Blanche — Ravine Sèche — *Saint-Pierre* (comprenant alors le *Carbet* et la Case-Pilote) — Rivière Monsieur (autrement dit du Parquet, à droite à côté du Fort-Royal vu de la mer) —

Blénac sut bientôt que la flotte avait mouillé à dix heures du matin, dans la baie Desjardins. Les Anglais attaquaient la Martinique par son côté le moins défendu, le moins peuplé, le plus faible... Codrington avait probablement mûri son projet en considérant la carte publiée dans l'ouvrage de Dutertre, la seule imprimée à cette époque. Or cette carte qui représente assez mal les contours de l'île, n'indique ni les cours d'eau, ni les accidents de terrain, ni les obstacles d'aucune sorte. Elle pouvait donc laisser croire que rien n'était plus facile de pénétrer par le sud jusqu'au Fort-Royal et de le cerner avec des troupes en même temps qu'il serait bloqué par mer. Cela fait, on procéderait pareillement au nord pour le Fort-Saint-Pierre, du côté du Prêcheur, et les deux forts, ne recevant pas de vivres par terre ni par mer, ne pourraient tenir longtemps. Ce projet ainsi conçu n'était pas déraisonnable. En supposant que les Martiniquais ne se défendraient pas, Codrington pouvait espérer le voir réussir. Mais le brave Auger, commandant le sud de l'île, était homme à faire plus que son devoir, bien que ses moyens de défense fussent très bornés, presque nuls.

On n'avait pas imaginé que la Martinique serait attaquée par cette extrémité, semblant si peu faite pour attirer et recevoir une grande flotte. Aussitôt l'alarme donnée à Saint-Pierre et transmise le long de la côte, les milices de la baie Desjardins et du Cul-de-Sac Marin s'étaient portées, suivant l'ordre, sur le Fort-Royal, par les chemins les plus courts. Auger

Rivière de l'Acajou — Rivière du Lamentin — Rivière des Lézards — Trou-au-Chat (Ducos) — Rivière Salée — Trois Ilets — Anse du Mitan (du milieu) — Anse-des-navires (entre l'Ilet à Ramiers et la pointe d'Arlet) — *Petite Anse du Diamant* — Marigot du Diamant (au sud) — Trois Rivières — *Anse Laurent* — Anse du Serrurier (*Sainte-Luce*) — *Rivière-Pilote* — Pointe de la Borgnesse — *Cul-de-Sac Marin* — Quartier des Suisses (à gauche du Marin). — *Pointe Marin* (à droite du Cul-de-Sac) — et *Pointe Desjardins* (à droite de la baie jadis appelée du même nom (celui d'un habitant), aujourd'hui nommée la Baie de Sainte-Anne. Ainsi compris, le recensement cadastral de 1671 devient, pour la topographie de la Martinique, un document historique de premier ordre. J'ai souligné les dénominations qui figurent dans le récit du siège de 1693.

n'avait donc autour de lui que sa garde. Le Gouverneur général, croyant à une feinte des Anglais pour mieux surprendre nuitamment le Fort-Royal, en attirant nos troupes au sud, se contenta d'envoyer à Auger une soixantaine d'hommes, sous les ordres du capitaine Henry de Saint-Amour et du lieutenant Fouger, deux bons officiers. Et encore on était si persuadé que les Anglais n'avaient pas sérieusement l'intention d'effectuer leur descente en cet endroit que le secours envoyé, prêt à retourner au premier signal, ne se pressa pas d'arriver...

Cependant, le 12 avril, à sept heures du matin, 50 chaloupes, des barques et des brigantins, abordant à droite à l'égard de l'ennemi, au Cul-de-Sac Marin, déposèrent 2500 hommes environ depuis la pointe Desjardins jusqu'à celle du Marin, distante l'une de l'autre d'une demi-lieue. Auger, n'ayant sous la main que 48 à 50 hommes à leur opposer, ne pouvait songer à empêcher cette descente. Tout ce qu'il pouvait faire était de rester invisible et d'inquiéter l'ennemi par des embuscades dressées comme nous l'avons dit. Dès le premier moment, 2 officiers et 12 soldats tombèrent mortellement frappés, sur les bords de la pointe Marin, sans que les Anglais débarqués eussent pu voir d'où les coups étaient partis. Leurs balles sifflèrent dru, comme en pense, mais ne touchèrent personne. Les tireurs s'étaient déjà mis en sûreté.

Pour venger leur perte (dont on sut exactement l'importance le lendemain par un prisonnier), les Anglais mirent le feu à l'habitation, sur laquelle ils se trouvaient alors, appartenant à M. Monnel fils, conseiller, qui avait tué l'un des deux officiers.

Le 13 avril, à midi, les Anglais détachèrent de la pointe Marin trente chaloupes, une galiote à bombes et deux barques, pour aller descendre des troupes dans le fond du Cul-de-Sac, près de l'église. Avant d'aborder, les barques tirèrent du canon dans les broussailles au hasard et les hommes lancèrent force grenades qui n'atteignirent personne, puisque

l'endroit était désert. Mais Auger, dissimulé de côté en arrière sur une hauteur, guettait l'opération. Il envoya au plus vite, par un chemin détourné, trente hommes de cavalerie et infanterie. Cette poignée de braves arriva juste à temps pour voir descendre l'ennemi et se poster en embuscade. Au rapport d'un soldat débarqué, qui s'égara et que l'on fit prisonnier, les Anglais perdirent là seize des leurs et eurent plusieurs blessés, entre autres le colonel Foë qui commandait la troupe de descente. L'incendie de l'église du Marin, construite en bois, punit de leur bravoure les habitants de cette partie de la colonie.

Le 14, à 7 heures du matin, trois détachements de l'ennemi, formant ensemble deux cent cinquante hommes, occupèrent les hauteurs de la Rivière-Pilote. L'une de ces hauteurs dominait la maison du sieur Thibaut, conseiller, dernière sucrerie du Cul-de-Sac Marin. Les plantations de cet établissement furent livrées aux flammes par les Anglais. La maison seule resta debout. A la même heure, quatre chaloupes ayant tenté de descendre à une demi-lieue, à main gauche du Cul-de-Sac, à leur égard, le détachement du capitaine Henry, qui venait d'arriver et qu'Auger avait posté en embuscade pour garder l'entrée de la Rivière-Pilote, canarda si à propos ceux qui les montaient qu'une des chaloupes, perdant ses avirons, resta à la côte et que les trois autres se retirèrent avec perte. L'ennemi perdit là dix-huit hommes, sans compter les blessés. On lui fit cinq prisonniers dans la chaloupe qui n'avait pu fuir. Quelques heures après, quinze cents Anglais, venus par terre, incendièrent le bourg de la Rivière-Pilote et son église pour venger l'échec de la descente par mer.

Le 15, à midi, trois brigantins, cinq barques et vingt-huit chaloupes débarquèrent sur la droite de la Rivière-Pilote, à leur égard, huit à neuf cents hommes. Plusieurs de ces chaloupes, venant reconnaître la gauche de ladite rivière, l'une d'elles reçut l'ordre d'y mettre à terre. Le détachement du lieutenant Fouger, posté à point, salua de son feu les hommes

qu'elle débarquait. L'ennemi perdit là trois hommes, dont un capitaine, et releva plusieurs blessés. Treize soldats anglais, épouvantés par la décharge, s'échappèrent dans les bois voisins. Ils y furent enveloppés et tombèrent entre les mains du détachement. Les habitants, exaspérés de voir le quartier incendié, voulaient fusiller ces treize malheureux, qui s'étaient laissés désarmer sans coup férir. Auger arriva juste à temps pour les sauver de la rage des miliciens. Il rendit la liberté à l'un de ces prisonniers, en lui faisant promettre de raconter ce qui s'était passé au général anglais. Le but d'Auger était de ramener ce chef incendiaire à de meilleurs sentiments.

Peine perdue ! Le 16 avril, l'ennemi n'osant forcer l'entrée de la Rivière-Pilote, garnie d'un retranchement, brûla dans le voisinage presque tout le quartier Sainte-Luce et son église.

Le 17, quatre chaloupes faisant du bois, furent canardées par quatorze hommes embusqués du détachement Henry, qui tuèrent 15 Anglais et firent 2 prisonniers. Les autres soldats débarqués regagnèrent leur bord avec peine. L'une des chaloupes resta à la côte.

Le 18, l'ennemi, sans rien tenter, se tint vers le fond du Cul-de-Sac et la pointe Desjardins, dont il était maître. Le 19, à midi, 4 vaisseaux, 4 brigantins et 2 barques arrivèrent de Nièves avec le renfort des îles Antigue, Saint-Christophe et Montserrat. A trois heures, ces bâtiments joignirent l'armée dans la baie Desjardins. Le soir, Auger, qui tenait ces détails de deux transfuges, envoya ces deux Anglais à Blénac pour le mieux renseigner. Le 20, deux cents Anglais débarquèrent aux anses Laurent, à la faveur du canon de leurs barques. Pendant qu'ils mettaient le feu sur leur passage, huit de leurs hommes tombèrent frappés mortellement ; plusieurs autres furent blessés. Deux fugitifs égarés se rendirent.

Le 21, toutes les chaloupes allant visiter les côtes du Cul-de-Sac et de la pointe Desjardins (apparemment pour ra-

mener les hommes éloignés du lieu de campement), Auger supposa que l'ennemi ne tarderait pas à se rembarquer. Deux transfuges, recueillis le soir du même jour, l'ayant confirmé dans son idée, il prévint tout de suite Blénac par un message.

Les Anglais en effet passèrent une partie de la nuit à se rembarquer et leur flotte appareilla le 22 avril, à sept heures du matin. Dès qu'Auger se fut assuré qu'elle avait dépassé le Diamant, à l'extrémité sud-ouest de cette partie de la côte, il fit ce que n'avait osé entreprendre l'ennemi. Il s'engagea dans la montagne, par des chemins connus des habitants, et, avec ses 120 miliciens, il traversa l'espace compris entre la côte des anses Laurent et celle du lieu dit le Cul-de-Sac à Vaches, qui, vu de la rade, se trouve à droite de la baie du Fort-Royal.

Parvenu en cet endroit à quatre heures, assez à temps pour y voir entrer la flotte, Auger embusqua ses hommes sur les pointes environnantes, pendant que les Anglais mouillaient leurs vaisseaux dans la baie. Bientôt leurs barques, venant pour reconnaître les descentes, les fusiliers postés sur les pointes, canardant ces bateaux, les obligèrent à se retirer. « Les Anglais trouvèrent du monde partout », dit Auger. Le 23 avril se passa en mouvements des chaloupes anglaises cherchant à reconnaître les environs du Fort-Royal. Quelques volées de canon les forcèrent à s'éloigner. A ce moment, Auger reçut l'ordre de Blénac de venir le joindre aussitôt qu'il verrait le fort attaqué ou que les ennemis appareilleraient dans la direction de Saint-Pierre. Les 24, 25 et 26 se passèrent, de la part des Anglais, en vaines démonstrations de barques et de chaloupes. Ils trouvèrent moyen de se faire tuer encore quelques hommes, avant de quitter leur seconde station sur les côtes martiniquaises.

Le 27 avril, à deux heures du matin, Auger fut prévenu du départ de la flotte. La voyant au point du jour, le cap tourné du côté de Saint-Pierre, il se mit en route avec son monde pour le Fort-Royal. Il y parvint à midi. Déjà Blénac avait

quitté le fort, à la tête d'une partie des milices du quartier, laissant à Guitaud l'ordre de dire à Auger de venir le joindre avec sa troupe à Saint-Pierre. Le 28, Auger, ayant marché toute la nuit par le chemin de communication dont nous avons parlé, se trouvait à Saint-Pierre, en présence du Gouverneur général, à neuf heures du matin.

On verra que pour bien comprendre la suite du récit il était nécessaire de connaître toutes ces particularités.

VIII

Jusqu'ici les Anglais, plus malfaisants que redoutables, ne nous avaient causé que de sérieux dégâts. On était encore à se demander ce qu'ils voulaient faire avec tant de forces réunies. Avaient-ils une résolution arrêtée ou bien agissaient-ils au caprice du vent? On aurait pu le croire.

Sur ces entrefaites, en effet, Gabaret apprit, dans l'après-midi du 27 avril, que l'ennemi, retenu par un calme, se disposait à descendre au Carbet (à trois lieues de Saint-Pierre). A cette nouvelle, aussi peu attendue que les précédentes, le gouverneur, voulant parer à tout événement, avait dépêché vers ce bourg l'une des compagnies réglées du fort Saint-Pierre, conduite par MM. de Mareuil et Mallevault, avec la cavalerie commandée par Collart. Quand elles parvinrent à destination dans la soirée, l'ennemi resté à l'ancre, ne paraissait avoir fait aucun préparatif de descente. On attendit... Le matin du 28, le vent s'étant élevé, et la flotte ayant vu le Carbet garni de troupes, sembla renoncer au dessein d'y aborder. Elle remit à la voile, reprit sa route vers Saint-Pierre, dépassa la rade et alla mouiller vers le fonds Canouville[1], à l'extrémité sud du Prêcheur, hors la portée du Fort

[1] Canouville, aujourd'hui commune de l'arrondissement d'Yvetot, était un des fiefs de d'Esnambuc, en Normandie.

et d'une batterie établie à proximité, derrière un retranchement récemment construit[1].

On peut se figurer combien tous ces mouvements sans suite avaient présentement affaibli nos moyens de résistance.

Le peu de miliciens qui se trouvèrent au débarquement avec Gabarot, arrivé à la hâte, n'étaient nullement en mesure d'empêcher les Anglais de se répandre en masse sur la côte[2]. Ces pauvres gens surpris, effrayés de se voir tout à fait à découvert devant tant d'ennemis, s'enfuirent, abandonnant leur gouverneur, qui resta seul avec M. Ranché, officier des troupes réglées, dont il s'était fait accompagner.

Survint heureusement Blénac, avec ses miliciens du Fort-Royal, qui les rassurèrent et les ramenèrent en face de l'ennemi. On reprit d'assez loin, sans effet d'ailleurs, une faible escarmouche, destinée de notre part à prouver que cette partie de la côte ne manquait pas de défenseurs. Mais, accablés de fatigue par deux longues étapes à travers des mornes, qu'il fallait sans cesse monter et descendre, ayant pour surcroît passé plusieurs nuits sans sommeil, les compagnons de Blénac ne pouvaient pas être d'un grand soutien. En attendant le retour des troupes envoyées au Carbet et l'arrivée des milices de Saint-Pierre, qu'il savait en marche, le Gouverneur général était obligé de se maintenir à distance sur une hauteur avec Gabaret.

L'ennemi, voyant cette situation embarrassée, fit pousser au pas de course, le long de la mer, un bataillon de fusiliers marins pour isoler Blénac et Gabaret, et les empêcher de recevoir le secours qu'ils attendaient. Ce mouvement des Anglais inquiéta vivement les deux gouverneurs. Ils pouvaient

[1] « A la Rivière des Pères Jésuites, au nord et à l'extrémité du bourg de Saint-Pierre, le terrain se trouve eslevé de 5 à 6 toises et le costé qui regarde la mer est un espèce d'ouvrage à corne. C'est sur ce terrain que l'on a fait construire une batterie. »
(Extrait du rapport de mai 1689, envoyé par l'ingénieur de Gémosat.)

[2] Blénac, dans sa relation, donne les chiffres de 5000 hommes et de 63 voiles.

être enveloppés avec la poignée d'hommes restés autour d'eux... Leur émotion ne dura pas longtemps. Arrivèrent à point la cavalerie de Collart et les milices de Saint-Pierre, commandées par les capitaines Le Vassor de la Touche et Giraud, « tous trois de très braves gens, » dit Blénac.

Se précipitant avec une extrême vigueur sur le bataillon anglais, ils le firent plier, retourner sur ses pas et, le poursuivant l'épée dans les reins, ils l'obligèrent à se retrancher dans une maison qui se trouvait en contre-bas derrière un ravin assez profond. L'affaire se continua jusqu'au soir. « Ces messieurs (Collart, la Touche et Giraud) ayant les hauteurs sur les Anglais, firent merveille avec nos milices et tuèrent un grand nombre d'officiers et de soldats. »

« Trois braves gens qui firent merveille ! » C'est le cri de reconnaissance du Gouverneur général. Ne leur devait-il pas sa liberté et celle de Gabaret ; le salut de la colonie ?

Le soleil couché, Blénac laissa en avant deux détachements pour surveiller l'ennemi pendant la nuit et se retira, avec les milices de Saint-Pierre, derrière le retranchement dont nous avons parlé.

Le lendemain, 30 avril, les Anglais se voyant mal pris le long de leur ravin, voulurent gagner les hauteurs. Dans ce but ils firent marcher un bataillon de leurs fusiliers. Blénac leur opposa la compagnie de Saint-Amour, du Cul-de-Sac Marin, et celles des sieurs Renaudot et Lefebvre, formant ensemble trois cents hommes, qui tous, avec une hardiesse surprenante « grimpant comme des chèvres » sur les mornes que les Anglais convoitaient, les empêchèrent d'accomplir leur dessein. Quelques coups de canon, tirés à propos de notre batterie, obligèrent l'ennemi à redescendre au plus vite et à se réfugier dans un vallon pour se mettre à couvert. Cette position, qui lui masquait nos troupes, permit à celles-ci de jeter impunément par terre nombre de fusiliers anglais. L'ennemi, voyant nos hommes très avancés et absorbés par cette occupation destructive, imagina de recommencer le

mouvement tournant qu'il avait essayé la veille, du côté de la mer.

Auger, qui commandait une sorte de réserve derrière le retranchement, comprit l'intention... Avec la cavalerie de Collart et les milices du Marin, il s'élança, le long de la mer, à la rencontre du bataillon en marche et ramena les Anglais jusque dans leur camp, en même temps que « les coureurs de montagnes » les obligèrent complètement à la retraite du côté opposé.

Il n'y avait réellement plus grand'chose à faire pour contraindre les Anglais à reconnaître leur impuissance. Leurs jeunes soldats peu aguerris ne tenaient pas. Ils semblaient combattre à contre-cœur.

Cependant on s'aperçut, à des coups de fusil partis d'un pli de terrain entouré de haies vives, que l'ennemi s'était emparé d'un moulin à sucre qui s'y trouvait à la portée de notre retranchement. « Ce feu des Anglais nous incommodait », dit Blénac. Il fallut se glisser en nombre dans les hautes herbes qui masquaient cet enclos, pour en déloger les Anglais, sans trop de pertes de notre part. Nos milices, très habiles, comme on sait, à la guerre d'embuscades, cernèrent les abords de la sucrerie et commencèrent à manœuvrer leurs « boucaniers ». L'ennemi, voyant tomber ses hommes par dizaines, sous le tir invisible des Martiniquais, dut faire avancer au plus vite la moitié de ses forces pour dégager son monde occupant l'enclos. Il comprit que s'il perdait le moulin, devenu comme le centre de sa résistance, il perdrait en quelque sorte son va-tout.

Mais, au moment où s'avançaient hésitants deux bataillons britanniques, les Martiniquais avaient réussi à faire pratiquer, du côté opposé à la porte, une large brèche dans le rempart végétal qui entourait l'enclos. Par ce passage déboucha la cavalerie de Collart, qui, suivie de nos meilleures milices, se précipita à la rencontre des fusiliers anglais et les fit rebrousser chemin dans le plus grand désordre. Ce fut là que l'ennemi décontenancé perdit le plus de monde.

Les officiers et les soldats anglais, qui s'étaient réfugiés dans les bâtiments de la sucrerie, n'opposèrent pas de résistance. On les fit prisonniers. Blénac sut par eux que, le 2 mai, la flotte devait s'embosser entre Saint-Pierre et notre retranchement, afin de foudroyer nos milices de flanc, tandis que l'ensemble des troupes anglaises débarquées les aurait prises de face. « L'affaire aurait été chaude et fâcheuse », dit Blénac. Mais, pour en arriver là, fait-il observer, il fallait que l'ennemi traversât à découvert une savane dominée par des hauteurs, d'où nous aurions pu le couvrir de feux.

Quoi qu'il en fût, les Anglais réfléchirent, se consultèrent et, dans la nuit du 1er au 2 mai, se rembarquèrent, nous laissant le soin d'enterrer leurs morts. Leur flotte appareilla dès l'aurore. Sa présence sur les côtes de l'île pesait à la colonie depuis le 11 avril.

« Ils ont laissé, dit Auger, des marques de fuite ou tout au moins d'un embarquement si précipité qu'ils ont abandonné du pain (cinq barriques), des poudres, des balles, des sacs et des instruments à remuer la terre, en assez grande quantité pour faire juger qu'ils ont eu quelque crainte... Leur perte à la Martinique est d'environ 600 hommes, en y comprenant le nombre de 110 qui ont été tués au Cul-de-Sac Marin et dépendances, sans que j'y aie perdu un seul homme. Je n'ai même pas eu un seul blessé. Nous avons perdu à Saint-Pierre 13 hommes et eu 30 blessés. »

Voici maintenant l'extrait de l'état des services de Collart, relatif à cette nouvelle étape des campagnes de notre héros :

« En 1693, la Martinique fut assiégée par les Anglois qui avoient des forces considérables. Le sieur Collart s'est signalé dans toutes les occasions et particulièrement dans une sortie où il fut commandé d'aller à la teste de sa compagnie reconnoistre les ennemis jusque dans leurs retranchements, ce qu'il fit avec beaucoup de courage et de conduite. L'action fut chaude et vigoureuse, tant de la part des ennemis que de la nostre. Collart se retira avec avantage

par un grand feu qu'il fit faire fort à propos. Les ennemis eurent deux cents hommes hors de combat et de nostre côté il n'y eust que 17 hommes tant tuez que blessez, ce qui fut cause que les ennemis levèrent le siège. »

Ce passage du présent extrait fait sans doute allusion à la dernière rencontre de nos troupes avec les Anglais où notamment Collart « fit merveille », suivant l'expression de Blénac.

Ajoutons, pour clore ce chapitre, que M. de Blénac, signalant au Ministre, M. de Pontchartrain, la belle conduite des officiers qui s'étaient distingués à l'attaque des Anglais, nomme François de Collart au premier rang dans ses demandes de récompenses.

VIII

Il nous faut maintenant traverser une période de neuf années, sur lesquelles nous devons passer aussi rapidement que possible pour arriver au récit d'un siège important où le capitaine de Collart sut encore se distinguer, et dont les opérations compliquées différèrent en tous points de celles que nous venons de raconter.

La mésintelligence, déjà signalée entre le Gouverneur général et l'Intendant, « ayant excité des mouvements et des animosités, particulièrement dans le Conseil de la Martinique, » le ministre se vit contraint, à regret, de proposer au Roi le rappel de M. de Goimpy. L'Intendant n'était pas le plus blâmable en cette affaire. L'âge et la maladie avaient rendu M. de Blénac insociable. En lui donnant le repos, on lui eût prolongé l'existence peut-être ; c'est l'Intendant qui fut remplacé. Le principe d'autorité doit toujours prévaloir. Rarement du reste les gouverneurs vécurent d'accord avec les intendants. Le mariage du sabre avec la plume ne fut pas heureux.

Le 2 janvier 1696, M. de Goimpy, après avoir présenté au Conseil M. l'Intendant général Robert, son successeur, quitta la colonie sur le bâtiment qui avait amené le nouveau fonctionnaire... Le 10 juin, M. de Blénac, atteint d'une dysenterie chronique, mourut à l'âge de 74 ans. Le chevalier de Guitaud, ayant le titre de Gouverneur général en prévision de cet événement, prit l'intérim jusqu'à l'arrivée de M. le capitaine de vaisseau marquis d'Amblimont, nommé Gouverneur général des Antilles. Cet officier supérieur parvint à la Martinique le 14 mars 1697. La colonie le connaissait déjà pour la glorieuse part qu'il avait prise à la défense du Fort-Royal en 1674. Sur ces entrefaites, la guerre fut terminée par le traité de Ryswick qui nous rendit la partie française de Saint-Christophe (30 octobre 1697). Le 2 février 1699, M. d'Amblimont, accompagné de M. Robert, alla, au nom du Roi, reprendre possession des quartiers de l'île que nos colons avaient dû abandonner en 1690. Ce ne fut pas sans grandes difficultés que les Anglais, détenteurs des habitations françaises, les remirent à leurs anciens propriétaires, représentés par le comte de Gennes, qui fut installé gouverneur. Cette remise leur coûta d'autant plus qu'à l'annonce du traité, dont ils ne connaissaient pas le texte, ils s'étaient empressés de tout détruire. Eglises, maisons, habitations, tout avait été renversé, saccagé. Or, le traité ayant prévu le cas, exigeait que les Anglais rendissent les deux quartiers, Capesterre et Basse-Terre, dans l'état le plus convenable. Le Gouverneur général, texte en main, les obligea de tout réédifier, de tout réparer. Ils se soumirent, mais en jurant qu'à la rupture de la paix, ils reprendraient ce que le traité les forçait de rendre. Le marquis d'Amblimont n'eut pas la mortification de les voir exécuter leur menace. Il mourut de la fièvre jaune en mai 1700. M. le comte d'Esnotz, qui vint le remplacer le 23 mai 1701, fut bientôt frappé par le même fléau. Il venait de recevoir du Roi l'avis de la prochaine reprise des hostilités, ramenées par la trop fameuse guerre de la succession d'Espagne (autre

fléau), lorsqu'il mourut, dans le courant d'octobre 1701. Le chevalier de Guitaud reprit l'intérim.

M. de Machault, nommé Gouverneur général le 1er juillet 1702, fut installé au Fort-Royal le 24 mars 1703. Dans l'intervalle, la Hollande et l'Angleterre avaient déclaré la guerre à la France (8-14 mai 1702) et nous avions reperdu la partie française de Saint-Christophe (16 juillet 1702). Son gouverneur, d'ailleurs mal outillé de toute manière, ne sut pas la défendre avec assez d'énergie. Louis XIV fut très irrité de cette perte. De Gennes, accusé d'impéritie, fut traduit à la Martinique devant un conseil de guerre. Il aurait été puni avec la dernière rigueur si sa femme, alors en France, ne l'avait soutenu auprès du ministre avec un rare dévouement. L'accusation fut abandonnée[1].

Les Anglais ne se contentèrent pas de leur facile victoire sur de Gennes. Ils avaient à venger les défaites de 1691 et 1692 à la Guadeloupe et à la Martinique.

La nouvelle flotte britannique envoyée aux Antilles (dont le début avait été de reprendre la partie française de Saint-Christophe) était commandée par le fils de celui que nos colons avaient si maltraité dans la dernière guerre[2].

Le présompteux Codrington, paraît-il, avait promis de faire payer chèrement à nos colonies d'Amérique la mauvaise fortune de son père.

La Guadeloupe fut la seconde île dont il voulut s'emparer. En 1691, cette colonie avait été bravement défendue par Hinselin, son gouverneur, et par La Malmaison, lieutenant de Roi. Le premier, déjà malade lors du siège, était mort en

[1] M. de Gennes mourut en novembre 1705. Le Roi voulut bien accorder une pension à sa veuve et promettre de prendre soin de l'avenir de son fils « s'il se rend capable de servir ».

[2] Christophe Codrington, né à la Barbade en 1668, avait fait de bonnes études à l'université d'Oxfort. Il était plus poète que militaire. Après avoir servi comme capitaine dans les gardes de Guillaume III, il fut nommé Gouverneur général des Iles-du-Vent... Il est mort à la Barbade en 1711, laissant un poème qui fut publié en 1741.

juillet 1695 et avait été remplacé, le 21 août de la même année, par Auger, que nous avons vu se distinguer à la Martinique en 1693. Ce fut sur Auger et La Malmaison que reposa d'abord tout le soin de la défense à la Guadeloupe. Ils s'y préparaient depuis le commencement de l'année, lorsque, le 6 mars 1703, l'avis leur fut donné à la Basse-Terre que la flotte anglaise se rassemblait à Marie-Galante. La prudence nous avait fait quitter momentanément cette petite île, distante de six lieues de la Guadeloupe.

Les Anglais savaient que les troupes de la colonie étaient sur leurs gardes et qu'il serait difficile d'aborder par surprise. De là l'hésitation du jeune Codrington, qui réfléchit pendant douze jours à ce qu'il devait faire.

La Guadeloupe, comme on sait, est formée de deux îles séparées par la Rivière-Salée, bras de mer sinueux, large de cent mètres environ. La Basse-Terre a la forme d'une ellipse, la Grande-Terre, d'un triangle déformé. Son nom vient de ce que, sur les cartes primitives, elle paraissait plus grande que l'île voisine. Sa superficie en réalité est moindre que celle de la Basse-Terre...

A l'aube du 18 mars, la flotte anglaise fut signalée par les vigies de la pointe du Vieux-Fort, ainsi nommée parce qu'en 1635, à l'origine de la colonie, un fort en palissades avait été construit en cet endroit. La flotte arrivait si lentement — à cause du calme qui régnait alors — que des barques furent obligées de remorquer les bâtiments à l'aviron pour leur faire doubler la pointe et prendre le large afin d'éviter les canons du fort de la Basse-Terre.

La lenteur des mouvements de la flotte commandée par Codrington permit aux nôtres de compter sûrement sept vaisseaux, une frégate, dix-huit navires marchands armés en guerre et dix-neuf barques ou brigantins, au total quarante-cinq voiles. Les Anglais n'épargnaient rien quand il s'agissait de nous attaquer.

Du 18 mars au 22, le temps se passa, du côté des Anglais,

à tâtonner avant de choisir le point où ils allaient opérer leur descente. La côte sud-ouest (de l'anse Bouillante à la rade de la Basse-Terre) fut en somme la partie de la Guadeloupe où se borna leur action. Un débarquement partiel fut tenté à Bouillante. Trois cents hommes environ se jetèrent sur ce petit bourg et parvinrent à l'incendier. Mais, repoussés par nos milices, ils regagnèrent au plus vite leurs barques, laissant une vingtaine de cadavres sur le rivage. Le lendemain 22, (démonstration aussi absurde qu'inutile) la flotte bombarda le bourg incendié, puis se retira au large.

Le même jour, vers huit heures du soir, un nègre transfuge, qui avait appartenu à un colon français de Saint-Christophe, vint à la nage sur un point de la côte gardé par quelques éclaireurs. Recueilli par les nôtres, il dit vouloir parler au gouverneur. On l'y conduisit. Auger le reçut. Il venait prévenir que les Anglais devaient descendre le lendemain aux anses du Val-de-l'Orge et des Vieux-Habitants. Le gouverneur fut loin d'être persuadé par ce que lui raconta ce brave homme. Auger crut plutôt à une feinte de l'ennemi, destinée à détourner nos troupes en ces deux endroits, pendant qu'il déposerait les siennes à un autre. Dans cette pensée, Auger se concentra au Baillif, où, suivant lui, les Anglais devaient tenter leur débarquement. Il dut regretter de s'être montré incrédule. La descente des Anglais s'opéra juste sur les deux points désignés par le nègre. On y courut. On arriva trop tard; quinze cents hommes étaient débarqués. Nos milices en abattirent un certain nombre. Mais leurs efforts ne purent arrêter la troupe de descente. Elle s'avança jusqu'au Baillif, que le gouverneur avait jugé à propos de quitter pour se retirer à la Basse-Terre.

Deux jours après, le chef-lieu de l'île était occupé par les Anglais.

Auger avait fait entrer 370 hommes dans le fort que La Malmaison était chargé de défendre : chose malaisée ! Il allait avoir à subir le choc d'une batterie de 16 pièces de

différents calibres, que les assiégeants dressèrent du côté de la mer. Il les contraria tant qu'il put dans leur travail. Mais l'ennemi réussit quand même à établir sa batterie.

Les Guadeloupéens commençaient à désespérer, quand, le 27 mars, ils apprirent l'arrivée de M. de Machault à la Martinique. Cette nouvelle releva leur courage. Ils ne doutaient pas que le Gouverneur général, instruit de leur situation, n'envoyât promptement au secours de la colonie. Le mal était déjà considérable. Quatre bourgs, cinq couvents pillés et brûlés, nombre d'habitations dévastées dans la campagne, le fort de la Basse-Terre attaqué, ainsi pouvait-on résumer l'état du siège à la fin de mars 1703.

IX

En arrivant au Fort-Royal le 24 mars, M. de Machault avait appris la mort du chevalier de Guitaud, récemment décédé. Ce fut M. de Gabaret, gouverneur particulier de la Martinique, qui reçut le Gouverneur général... Machault ne perdit pas de temps. La Guadeloupe était en péril. Il s'agissait de la secourir au plus vite et le mieux possible. Quinze cents hommes se présentèrent. On en choisit sept cents des meilleurs. Afin de parer à tout événement, Machault restait à la Martinique avec le double au moins de bons soldats. A Gabaret, plus ancien qu'Auger, fut confié le commandement en chef de l'expédition. Neuf barques, deux navires et un brigantin (ayant nom *Trompeuse, Union, Samaritaine*) furent immédiatement armés et approvisionnés. Cette opération, lestement menée par M. Robert, ne demanda que six jours.

L'embarquement de la petite armée eut lieu, à six heures du matin, le 31 mars 1703, le samedi veille des Rameaux. La flottille, convoyée par deux vaisseaux de guerre et une frégate, que Machault avait amenés aux Antilles, appareilla le même jour, à neuf heures du matin. En troupes, elle empor-

tait douze compagnies : 1° deux compagnies de marine, commandées par M. de la Roche-Guyon (beau-frère de Collart), et par M. La Guarigue de la Tournerie, créole de Saint-Cristophe ; 2° quatre compagnies de milices, capitaines de Collart, du Buq, de Saint-Amour et Renaudot, et 3° six compagnies de flibustiers, à la tête desquelles se trouvaient les sieurs Lambert, Questel, Bréart, Daniel, Lauriol et Mayeux, tous renommés pour leur bravoure.

Gabaret avait pour aides de camp MM. de Boisfermé, gouverneur nommé de Marie-Galante, de Cacqueray-Valmenier et du Parquet, lieutenants de Roi. Ce dernier était un petit-neveu du fondateur de la colonie martiniquaise.

Gabaret commandait sur la *Trompeuse*, Boisfermé sur l'*Union*, du Parquet sur la *Samaritaine*. Les trois vaisseaux de guerre avaient pour commandants MM. de Patoulet, chevalier de Saugeon et Chabon.

La flottille, ayant eu bon vent, parvint en vue de Marie-Galante dans l'après-midi et s'y rassembla vers cinq heures. Le débarquement se fit à la Guadeloupe, le matin du 2 avril, au port Sainte-Marie de la Capesterre. Gabaret, confiant à du Parquet le soin d'amener les troupes à la Basse-Terre, se rendit en hâte à cheval auprès d'Auger, accompagné de quelques officiers.

Le gouverneur de la Guadeloupe instruisit son ancien de ce que les Anglais avaient fait jusqu'alors et de la résistance qui leur avait été opposée. Auger, évitant des engagements sérieux, dans la crainte de perdre beaucoup de monde, s'était borné à multiplier les embuscades. Les Anglais en avaient souffert, mais pas assez pour les empêcher de s'avancer jusqu'aux approches du fort. La situation était fâcheuse...

Les deux chefs s'entendirent sur les premières dispositions à prendre. Il fallait d'abord que l'ennemi sût bien qu'il n'aurait plus seulement affaire aux Guadeloupéens.

Avant d'amener les Martiniquais sur le théâtre de la guerre, nous devons montrer la position de l'assiégeant et

celle de l'assiégé. Le fort de la Basse-Terre s'élevait à l'endroit où se trouve aujourd'hui le fort Richepanse, beaucoup plus vaste que son devancier. Considéré de la rade, il était à gauche de la rivière des Galions, près de son embouchure, en vue d'une colline derrière laquelle débouche ladite rivière.

Les Anglais, occupant le bourg de la Basse-Terre, attaquaient le fort au N. et au N.-O., tandis que les Français, hors du fort, en défendaient les approches à l'E. et au S.-O. On avait garni de retranchements les bords de la mer et ceux de la rivière des Galions, afin d'empêcher l'ennemi de tourner la position de ce côté. Mais par les hauteurs au N. et à l'E., il était possible aux assiégés comme aux assiégeants de chercher à s'envelopper. C'était là que les efforts des uns et des autres allaient se porter, les Anglais par les chemins qui conduisent aujourd'hui au camp Jacob, ou par la ravine l'Espérance, les Français par les chemins des hauteurs d'où vient la rivière des Galions.

Le 3 avril, les troupes martiniquaises, parties la veille du port Sainte-Marie, joignirent les défenseurs du fort vers midi. Gabaret les fit défiler bruyamment, à la vue de l'ennemi, sur la colline du S.-O., trompettes en tête et tambours battants. Les Anglais, semblant ne pas les voir, commencèrent à tirer de leur batterie sur le fort et continuèrent ainsi pendant tout le défilé, comme pour montrer que cette démonstration leur était indifférente. On se rappelle qu'au dernier siège, la seule vue du renfort martiniquais avait fait rembarquer les troupes britanniques. Il est à croire que le père de Codrington avait recommandé à son fils de ne pas se laisser émouvoir par un tel spectacle. Si Gabaret, comme on le prétend, comptait sur son défilé pour produire beaucoup d'effet sur les Anglais, il fut trompé dans son attente.

Du Parquet, suivant les ordres qu'il avait reçus, avait laissé à Sainte-Marie une centaine d'hommes pour garder les abords de la flottille qui devait fournir les approvisionnements. Les vaisseaux de guerre, le débarquement opéré étaient retournés à la Martinique.

Tout compte fait les assiégés pouvaient opposer deux mille hommes aux assiégeants, qui, d'après ce que l'on pouvait juger, en avaient débarqué plus de trois mille, ayant d'ailleurs une forte réserve sur la flotte.

Le 4 avril, Gabaret fit la revue des troupes, pour se faire reconnaître commandant en chef. Il avait jugé à propos de remplacer, dans le fort, la moitié des milices de la Guadeloupe par les deux compagnies de marine qu'il avait amenées de la Martinique.

Le 5 avril (jeudi saint), prenant avec Auger les compagnies Collart, du Buq, Lefebvre (capitaine de la Martinique, commandant les volontaires de la Guadeloupe), et La Perle (nègre libre, à la tête des nègres armés en troupe) — le tout formant 500 hommes — Gabaret se dirigea vers un terrain qu'Auger lui avait signalé comme propre à attirer l'ennemi pour combattre avec avantage.

Les deux gouverneurs étaient accompagnés de MM. du Parquet et La Guarigue.

On s'aperçut, assez loin en chemin, qu'un détachement anglais faisait, dans la même direction, une reconnaissance aux environs. Pour le surprendre, en évitant le détour que firent Gabaret et Auger avec la majeure partie de leurs troupes, il s'agissait de couper par une voie escarpée presque inabordable.

« On peut dire avec vérité, mentionne le rapport, que nos gens y furent avec la contenance la plus vive et tout l'empressement possible. Il est difficile de croire que des troupes aient passé par où ils passèrent pour arriver plus tôt à l'action. Les officiers et soldats hazardèrent tous à se tuer estant obligez de s'attacher à des racines d'arbres pour monter au-delà de la rivière, et de se donner leurs fusils de main en main. Enfin MM. Gabaret et Auger, qui, marchant en avant, estoient fort inquiets, furent surpris agréablement de voir, en moins d'une demi-heure, arriver nos troupes qui, suivant les ordres de MM. du Parquet et La Guarigue, donnèrent avec vigueur. »

En voyant déboucher les nôtres, les Anglais, bien autrement surpris, ne devant pas apparemment combattre, firent volte-face, s'enfuirent et revinrent à la Basse-Terre.

On continua la marche vers le terrain recherché.

Cet endroit, appelé dans le rapport « le camp du s^r de Crapado » (vraisemblablement celui où se trouve aujourd'hui le camp Jacob, à une lieue environ de la Basse-Terre), était bien approprié pour recevoir le gros des troupes martiniquaises. Là en effet fut établi « *le camp de la Martinique* » dont François de Collart eut le commandement. A droite, du côté de la rivière des Galions, s'installèrent les volontaires de la Guadeloupe. Ce poste, appelé « *le camp des Galions* », fut commandé par Lefebvre. En avant, du Buq, avec sa compagnie, occupa une clairière qui prit le nom de « *poste avancé* ».

M. de Boisfermé fut chargé de diriger cet important détachement et le commandant en chef demeura au camp de la Basse-Terre, sur une hauteur, d'où il pouvait tout surveiller avec Auger, à l'aide de lunettes d'approche, et envoyer ses ordres par des cavaliers.

Les troupes ainsi cantonnées, il fut résolu, entre Gabaret, Auger, du Parquet et La Guarigue, que le lendemain on entamerait la lutte. On commencerait par manifester l'intention de faire une sortie du fort pour détruire la batterie des ennemis. Si les Anglais, voyant nos préparatifs de sortie, se maintenaient exclusivement à leur batterie et dans le bourg, nos troupes, placées sur les hauteurs, descendraient à un signal parti du fort pour les cerner; la sortie n'aurait lieu qu'au moment de l'engagement aux approches de la Basse-Terre. Si, au contraire, les Anglais, informés du mouvement de nos troupes, s'aventuraient à leur rencontre vers les hauteurs, le terrain, vrai nid d'embuscades, était bien choisi pour battre l'ennemi à coup sûr, et peut-être en même temps pourrait-on détruire sa batterie.

Ce plan était habilement combiné. Mais, comme tous les plans trop bien réglés d'avance, il fut en grande partie dé-

rangé par les circonstances. Gabaret avait recommandé que rien ne fût commencé sans un ordre venu de lui. Or, le 6 avril (vendredi saint) dès le petit jour, Lefebvre, se méfiant peut-être, imagina d'aller avec cinquante hommes en quête de l'ennemi. Assez en avant, il rencontra, sur l'un des chemins qui conduisaient « au camp du sieur de Crapado », un corps d'environ quatre cents Anglais. Lefebvre, ne pouvant lutter contre un tel nombre, « se battit en retraite », et attira les Anglais dans les parages où les nôtres étaient campés. Le bruit de la fusillade les avertit heureusement de la présence de l'ennemi. M. de Boisfermé, qui se trouvait avec les Martiniquais commandés par Collart, eut le temps de s'assurer que tout le monde était à son poste de combat. Dans les fourrés, dans les broussailles, dans les creux, derrière des files de gros arbres, l'ennemi allait rencontrer la mort à chaque pas.

Du Buq, qui eut d'abord les Anglais à sa portée, les obligea, en les canardant par derrière, de s'avancer du côté des volontaires guadeloupéens, sortis du camp des Galions. Ceux-ci, les recevant à coups de fusil comme il convenait, les rejetèrent vers les compagnies de la Martinique, que François de Collart avait semées en embuscades sur un assez grand espace. Les Anglais, persuadés qu'en avançant fermement, ils trouveraient un point où, par leur nombre, ils pourraient écraser les Français, ne s'attardaient guère à répondre au feu de nos soldats, jusqu'alors invisibles. Mais il vint un moment où, ahuris, ne sachant s'ils devaient avancer ou reculer, les Anglais tournèrent sur eux-mêmes comme un troupeau que l'épouvante a gagné. Pris alors entre deux feux par du Buq qui les avait suivis et par Collart, dont les hommes s'étaient rapprochés, les Anglais commencèrent à plier. Boisfermé, qui d'une hauteur avait pu embrasser l'ensemble de l'action, vint ordonner fort à propos d'aborder l'ennemi à l'épée. Collart et ses compagnons se précipitèrent en avant avec une telle vigueur que, sans du Buq, qui vint le dégager rapidement, il aurait pu être enveloppé dans la mêlée. L'action des diverses compagnies, se

combinant avec plus d'ensemble, acheva la déroute des Anglais. A ce moment un renfort britannique, arrivant de la Basse-Terre, nous aurait mis en péril si la première troupe engagée avait pu reprendre position. Elle n'y parvint pas ; nos embuscades étaient trop bien garnies. La présence du renfort aida seulement les Anglais débandés à retrouver le chemin de la Basse-Terre.

Les troupes de Codrington laissèrent sur le terrain 150 hommes, dont 75 tués et 75 blessés. De notre côté, le capitaine Lefebvre fut tué avec quatre hommes et nous relevâmes 17 blessés.

« M. de Boisfermé, dit le rapport, reçut un coup de fusil au travers de son bras de bois (le droit), qu'il a eu emporté dans un fait de guerre. Tous les officiers majors se sont distingués et ont agi avec toute la bravoure et la prudence possible. Les sieurs Collart, capitaine de cavalerie à la Martinique, et du Buq, à leur ordinaire, ont parfaitement bien fait, aussi bien que les sieurs des Rivières, lieutenant de du Buq, Gallet, Arbousset et Gasse, enseignes de milices et de flibustiers, et plusieurs volontaires. M. Gabaret dit qu'il était très content des officiers et des troupes. »

Au sujet du même événement, voici ce que l'on remarque dans l'état des services de notre capitaine, dressé en juillet 1703 :

« ... Et, dans le mois d'avril de la présente année 1703, on a fait choix du sieur Collart pour estre à la teste des troupes de milice, qui ont esté au secours de la Guadeloupe sous le commandement de M. Gabaret. Il s'y est tout à fait distingué, particulièrement dans l'action qui se passa le 6e avril, où, à la teste de sa compagnie, dans le détachement que commandait le sieur de Boisfermé, on soutint, pendant plus de deux heures, le feu de deux bataillons ennemis, qui à la fin plièrent et se retirèrent en désordre. Les ennemis, au rapport même des prisonniers, y ont eu plus de cent hommes tuez sur la place et autant de blessez. »

Tel fut ce fameux combat du 6 avril 1703, qui, d'après les chroniqueurs, fit à l'époque, aux Antilles, une si profonde impression.

X

On aurait voulu que, plus entreprenant, Gabaret se fût porté, par la même occasion, sur la batterie des Anglais. La Malmaison, qui se dépitait dans le fort, avec ses 370 hommes, lui avait envoyé proposer d'en faire la tentative. Les troupes qu'Auger avait près de lui, à l'embouchure de la rivière des Galions, se seraient jointes à celles que le fort pouvait fournir sans inconvénient et tout donnait à espérer que les Anglais, restés à la Basse-Terre, n'auraient pu résister à cette attaque bien combinée.

Gabaret ne le voulut pas, dans la crainte de perdre trop de monde. Le sentiment était louable. Presque tous les miliciens étaient pères de famille. Mais, répondait-on, en laissant les Anglais user de leur batterie comme ils le faisaient depuis trois jours, le fort, déjà endommagé, ne pourra tenir longtemps. Cette objection aurait préoccupé Gabaret si l'abandon et la destruction du fort n'étaient tout d'abord entrés dans son plan de défense.

On critiqua vivement cette idée. La Malmaison protesta, demanda un ordre par écrit. Auger fit son possible pour dissuader le commandant en chef de commettre ce qui, suivant lui, était une imprudence — ce que certains, en arrière, qualifièrent de trahison. Cependant Gabaret ne céda pas. Le fort de la Basse-Terre fut évacué le 11 avril. On devait le démanteler par la mine. Mais la plupart des mèches, humides ou mal arrangées, s'éteignirent, et le fort resta solide sur sa base. L'explosion fit juste assez de bruit pour avertir les Anglais qu'il s'était passé quelque chose d'anormal du côté des Français.

Pendant tout un jour l'ennemi se défia ; puis, comme La Malmaison s'était éloigné avec sa troupe, les Anglais purent s'assurer que l'abandon était réel. Ils réparèrent le fort, le

réarmèrent et s'y logèrent militairement, sans pouvoir comprendre, comme le dirent plus tard des prisonniers, ce qui avait poussé les Français à priver la colonie de son principal moyen de défense.

L'action de Gabaret n'était pas aussi injustifiable qu'elle pouvait le paraître. Le commandant en chef avait de puissantes raisons pour croire que le fort serait investi à bref délai, et que le travail de l'artillerie ennemie l'obligerait bientôt à se rendre. Fatalement (comme le fait avait eu lieu à Saint-Christophe) la capitulation, qu'il s'agirait d'obtenir d'un ennemi altéré de vengeance, comprendrait la reddition de la colonie, et la Guadeloupe était perdue pour la France. Or Gabaret ne voulait pas que l'on fût obligé de recourir à une telle capitulation pour sauver la vie ou la liberté des 370 bons soldats commandés par La Malmaison. L'évacuation au contraire allait augmenter le nombre des assiégés militants. Un bon poste était indispensable aux Trois-Rivières (au S. de la colonie) où les approvisionnements apportés de la flottille allaient venir en dépôt. La Malmaison y fut envoyé avec ses 370 hommes et l'on reconnut, comme nous le verrons bientôt, que leur présence était absolument nécessaire en cet endroit.

L'idée de Gabaret pouvait sembler obscure ; elle concourut en somme à sauver la colonie. C'était une gêne pour la défense que ce fort. La gêne allait passer du côté de l'ennemi. Les Anglais ne le comprirent pas d'abord et célébrèrent leur prise de possession comme un succès. Ils ne tardèrent pas à se rendre compte que la crainte d'être enveloppés les forcerait à porter tout le poids de la lutte dans ces hauteurs auxquelles ils ne pouvaient songer sans frémir.

Ceci expliqué, il est juste de reconnaître que notre commandant en chef n'avait pas à s'inquiéter de la batterie des Anglais, naturellement réduite au silence par le fait même de l'abandon du fort...

XI

On fatiguerait le lecteur à raconter en détail les péripéties de la fin du siège de la Guadeloupe. Le plan de Gabaret, quoique mal jugé, fut obstinément suivi. Durant un mois entier, les Anglais, harcelés par nos milices, s'épuisèrent en vains efforts pour étendre leur action dans l'île. Rien ne leur réussit. Parmi leurs tentatives infructueuses, il en est deux que l'on doit citer.

Codrington imagina, en premier lieu, d'enlever le poste des Trois-Rivières. La destruction de ce bourg, qui était comme la clé des communications avec la flottille, d'où la colonie tirait ses approvisionnements, eût équivalu pour nous à une défaite presque irrémédiable. Heureusement pour les Français, il y avait de bonnes âmes dans le bas personnel, durement traité, de la flotte anglaise. Gabaret, averti par un transfuge (dont l'indication cette fois ne fut pas dédaignée), renforça le poste menacé. La plupart des miliciens d'ailleurs s'offrirent pour aller au secours de La Malmaison. On comprenait le danger... Lorsque Codrington se présenta aux Trois-Rivières avec une partie de ses vaisseaux chargés de soldats, il aperçut tant de monde aux alentours, la côte lui parut si bien gardée et si bien armée, que le goût de cette expédition lui passa plus vite que l'idée ne lui en était venue. Codrington se remit piteusement au large, et, pour se consoler de sa déconvenue, il fit brûler, en passant, le village abandonné du Vieux-Fort, facile moyen de faire croire à ses troupes qu'il avait atteint son but.

Le résultat de sa seconde tentative fut plus sérieux en ce qu'il amena la retraite des Anglais.

Ils sentaient bien que la conquête de la Guadeloupe leur serait impossible tant que les milices réunies au « camp du s^r de Crapado », pour l'instant « le camp de la Martinique »,

tiendraient solidement avec celles du poste avancé et du camp des Galions. De ces hauteurs l'action de nos troupes rayonnait dans un circuit de plusieurs lieues. La bonne entente et la valeur de Collart et de du Buq les gênaient fort. Il fallait briser ce faisceau ou renoncer à l'entreprise.

Les Anglais, n'ayant réussi ni par le milieu (la ravine l'Espérance) ni par la droite (les Trois-Rivières), voulurent tenter un dernier effort par la gauche. Ils mûrirent leur projet au bourg des Vieux-Habitants et devaient partir de là en forces pour nous surprendre.

Mais encore une fois Gabaret fut prévenu. Il dut cet avis salutaire à des Irlandais de Saint-Christophe qui, servant malgré eux sur la flotte, avaient gardé bon souvenir du service que les Français leur avaient rendu en 1689.

Le capitaine de Collart fut envoyé de son camp, avec ses milices, aux approches des Vieux-Habitants. Les flibustiers de la Martinique fournirent leur contingent. Sur la route que devaient suivre les Anglais, on échelonna savamment des embuscades...

A peine les soldats de Codrington, ayant quitté le bourg, se furent-ils engagés le long de chemins dont les abords leur paraissaient déserts, qu'ils furent assaillis à coups de fusil par les compagnons de Collart et les autres combattants Martiniquais. Les Anglais croyaient nous surprendre; ils furent surpris. Opposant une résistance que nous ne leur connaissions pas encore, ils se battirent avec acharnement et laissèrent sur le terrain 80 des leurs, dont la moitié de blessés.

Ce dernier coup désespéra Codrington. Sa flotte était pleine de malades ; les privations commençaient à se faire sentir... Les vivres allaient manquer. Un groupe d'Irlandais, ne voulant pas retourner à Saint-Christophe, vint nous demander refuge et prévenir que, pendant la nuit, depuis quelques jours, les Anglais rembarquaient leur matériel. Il y avait toute apparence que leur départ était prochain... Bref, on les vit regagner sournoisement leurs vaisseaux dans

la journée du 18 mai... A la tombée du jour, aux tourbillons de flamme et de fumée qui s'élevèrent de l'intérieur du fort et à la Basse-Terre, on comprit que l'amiral anglais venait d'accomplir son œuvre de destruction. Enfin, à dix heures du soir, les quarante-cinq voiles britanniques s'enflèrent, éclairées et rougies par l'incendie répandu sur la côte ; beau spectacle pour un vaincu ! Les malédictions françaises, partant du rivage, firent aux Anglais une conduite dont leurs oreilles, bien qu'elles ne les comprissent pas, durent garder le souvenir.

Les pertes de l'ennemi, au siège de la Guadeloupe en 1703, furent de 700 hommes, chiffre officiel, qui doit se décompter ainsi : tués 148, dont 5 officiers ; blessés : 473 ; déserteurs 79. Ces derniers, presque tous Irlandais, furent envoyés à la Martinique, où ils demeurèrent[1].

Les Français (Guadeloupéens et Martiniquais) eurent à regretter la perte de 15 hommes, 1 capitaine (le s[r] Lefebvre, et 14 miliciens). On compta de plus, parmi nos troupes, 50 blessés.

Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, le système des embuscades, dans un pays inconnu à l'assiégeant, est mortel pour l'ennemi, précieux pour l'assiégé. Mais ce qui est désastreux pour l'un comme pour l'autre, à cause des représailles, c'est le pillage et l'incendie. Les Anglais avaient réduit en cendres Bouillante, les Vieux-Habitants, le Baillif, Saint-François, la Basse-Terre, le Vieux-Fort. Avec ces bourgs déjà prospères, huit églises, cinq couvents, et nombre d'habitations (ou fermes) dans la campagne, furent complètement ruinés...

Trois ans plus tard, comme nous le verrons, Louis XIV fera durement payer aux Anglais cette dévastation...

Le 21 mai, la flotille martiniquaise, de retour à Saint-Pierre et au Fort-Royal, y ramenait les troupes, au secours des-

[1] On prétend que les Anglais perdirent un millier d'hommes par suite de maladies. Ce chiffre n'est pas constaté dans les documents.

quelles la Guadeloupe avait dû, pour la seconde fois, de rester française[1].

Et à qui la Martinique devait-elle la renommée que ses héroïques enfants lui attiraient par leurs *courses* à la gloire ? Surtout à Collart et à du Buq, les deux boute-en-train de chaque expédition.

XII

Le premier soin que prit M. de Machault, quand on lui eut rendu compte de cette campagne, fut de chercher à récompenser les officiers et les miliciens qui s'y étaient le plus distingués. Il pensa d'abord à Collart, dont le mérite avait encore une fois dominé dans les nombreuses rencontres de nos troupes avec celles de Codrington. Après un entretien avec le capitaine, M. de Machault adressa au ministre, le 3 juillet 1703, une demande spéciale, très flatteuse pour notre héros, et que nous aurons bientôt l'occasion de faire connaître...

A la suite de cet entretien, et d'autres qui l'éclairèrent, le gouverneur comprit que, pour rendre justice à tout le monde, il faudrait donner un avancement général. Pour atteindre

[1] Le chroniqueur colonial Labat (dont Voltaire loue quelque part l'esprit caustique), ayant assisté à cette campagne de la Guadeloupe, a fort injustement traité M. de Gabaret qu'il n'aimait pas. Ce qu'il raconte avec un certain art n'est guère exact. Labat rédigea de mémoire longtemps après les événements, sur des notes faites à la hâte. On doit le consulter avec une certaine réserve. Voici ce que l'on trouve, à son article, dans le *Dictionnaire historique* du savant abbé Ladvocat : « Labat (Jean-Baptiste), célèbre voyageur dominicain né à Paris, alla en 1693 en Amérique, en qualité de missionnaire ; de retour en France en 1705 — mort à Paris le 6 janvier 1738, à 75 ans. — *Voyage aux îles de l'Amérique*, 6 vol. in-12, 1722 ; réimprimé en Hollande en 2 vol. in-4°. — Puis augmenté à Paris, 1741, 8 vol. in-12. — Ouvrage agréable et instructif en bien des choses, mais pas toujours exact dans les faits. » Ladvocat aurait pu dire : rarement exact, et ajouter à « de retour en France en 1705 » : il fut disgracié. Le ministre de la marine écrivait en 1707 et répétait en 1708 à M. de Machault : « Le Père Labat ne retournera pas dans les colonies, quelques instances qu'il fasse pour en obtenir la permission. »

son but, M. de Machault se proposa de réorganiser les milices des Antilles. Cette organisation consista, pour la Martinique, à transformer les quatre bataillons créés par M. de Blénac en 1693, en autant de régiments qui seraient commandés par des colonels et des lieutenants-colonels. De plus, on avait maintenant les moyens de créer un régiment de cavalerie. Il y serait pourvu.

Ce projet, s'il était admis à la cour, allait permettre de faire une importante promotion...

Le ministre (le comte Jérôme Phelypeaux de Pontchartrain, qui avait succédé à son père en septembre 1699) agréa la proposition, et, l'ayant soumise à l'approbation du Roi, il autorisa M. de Machault à pourvoir de titulaires tous les nouveaux emplois, et lui prescrivit d'envoyer un état des officiers avancés ou créés (avec le détail de leurs services) afin de les faire breveter par Sa Majesté.

Les quatre colonels nommés, à la date du 15 mai 1705, furent, par rang d'ancienneté, La Touche père, Collart, Survilliers et Jorna. On leur donna pour lieutenants-colonels La Touche fils, Roussel, du Buq et du Prey.

Il est à propos d'ajouter ici quelques renseignements sur les trois colonels, dont nous n'avons guère parlé.

Le premier était Samuel-François Le Vassor de la Touche, originaire de Paris, fondateur de sa famille à la Martinique. Il avait épousé une demoiselle d'Orange. La suite du récit nous permettra de faire connaître les enfants issus de cette union.

L'auteur de la souche coloniale de la famille du troisième était Jean de la Guarigue, natif de la Tournerie, en Champagne, capitaine d'une compagnie française à Saint-Christophe, où il avait épousé, le 18 novembre 1656, Mlle Elisabeth de Rossignol, née en France. L'un de ses fils, Claude La Guarigue de Survilliers, réfugié en 1690 à la Martinique et marié dans cette île, le 13 janvier 1697, avec Mlle Luce de la Salle, était le colonel nommé à la Capesterre. Il est mort

chevalier de Saint-Louis, le 18 octobre 1748, à l'âge de 84 ans.

Joseph de Jorna, le quatrième colonel, est celui qui fit souche à la Martinique. Originaire d'Aix-en-Provence, il avait épousé une demoiselle Picquet de la Calle, fille du commis général de la Compagnie des Indes, dont il eut notamment un fils, qui devint lieutenant de Roi à la Guadeloupe, où ce fils fonda famille. Les autres enfants de Joseph demeurèrent à la Martinique. L'une de ses arrière-petites-filles, Caroline de Jorna, figure dans l'intéressante généalogie de la famille de Pellerin de la Touche, que les *Annales historiques* ont publiée en 1880[1]. Caroline de Jorna avait épousé M. Louis-Claude-Ernest de Fabrique de Saint-Tours, dont la fille, Henriette, s'unit le 10 août 1857 avec M. Auguste-Rose-Gaston de Pellerin de la Touche (1826-1875). Ce dernier était d'une ancienne famille de l'Orléanais, dont un membre, venu à la Martinique, en 1728, avec l'Intendant général d'Orgeville[2], s'y fixa et s'y maria.

En remontant à l'origine de cette famille (qui fut très honorablement représentée dans la magistrature, dans l'armée, et l'est encore dans l'administration de la métropole), on la trouve issue de « Pierre de Pellerin, chevalier, seigneur de la Touche-Bredière, fondateur, vers 1480, de l'église de Notre-Dame-du-Noyer, près Chateaudun, dans le chœur de laquelle il fut inhumé en 1524 ».

Ce tribut de souvenirs — se rattachant à la parenté du colonel de Jorna — offert à l'affection que les Collart ont conservée pour les Pellerin de la Touche, revenons à notre sujet.

Les soucis de la guerre qui sévissait alors avaient retardé la conclusion du travail de l'organisation des milices. Commencé en 1703, continué en 1704 et 1705, il ne fut terminé qu'en 1707. Comme il reste fort peu de documents relatifs à

[1] H. Tisseron, directeur, Paris, 5 rue d'Assas.

[2] Pannier (Jacques), chevalier seigneur d'Orgeville, l'Epervanche, Lamotte-Merrinchal, Cherdon-le-Bouchel, conseiller du Roi, maître des requêtes ordinaires de son h... Possesseur d'une fortune considérable, il avait épousé Mlle de Sainte-Hermine, parente de M. de Maurepas ; mort en 1739.

cette affaire, nous croyons devoir insérer ici l'extrait d'une lettre inédite que M. de Machault écrivit au ministre en 1704 :

« Fort-Royal de la Martinique, 29 juin 1704... Le règlement que vous avez fait donnera de l'émulation pour le rang que vous donnez aux anciens officiers des troupes et des milices, et par le tiltre de colonels dont vous les honorez. Comme ils jouissaient des privilèges de la noblesse pour l'exemption des droits pour douze nègres vous pourriez, Monseigneur, pour les distinguer des capitaines de milices, leur accorder l'exemption de dix-huit nègres. MM. de Jorna et de Survilliers ont été choisis entre les officiers des troupes; MM. de la Touche et de Collart, entre ceux de milices, et les compagnies leur ont été distribuées, selon les quartiers, avec la plus grande égalité qu'il a été possible. »

Pour la distribution dont il s'agit, on avait tenu compte de la résidence privée des colonels. La Touche, qui demeurait à l'Acajou, près du chef-lieu de la colonie, eut le Fort-Royal; Collart, qui pouvait communiquer facilement avec le sud de l'île, eut le Cul-de-Sac-Marin ; Jorna, le Fort-Saint-Pierre, et Survilliers, habitant de la Trinité, la Capesterre.

De son côté, le Gouverneur général reçut du ministre la lettre suivante, qui semble clore la correspondance entreprise au sujet de l'organisation :

« Versailles, 10 juin 1705... Le roy m'a permis d'expédier le règlement pour l'établissement des compagnies de milices, dont je vous avais adressé le projet, et vous trouverez en même temps, cy-joint, les provisions pour les colonels, les brevets pour les lieutenants-colonels[1] et capitaines, et les ordres du roy pour les lieutenants et enseignes. J'en expédierai de pareils pour les aydes-majors lorsque vous m'en aurez adressé la liste. Cette disposition, qui donne à ces officiers un relief qui mettra en état de n'y admettre que des gens d'une considération proportionnée à leur emploi, ne sera

[1] La nomination de du Buq, comme lieutenant-colonel, n'eut lieu qu'à une promotion faite à la date du 14 avril 1707 et dans laquelle d'ailleurs toutes les nominations précédentes furent confirmées par le Roi. Dès 1705, du Buq était désigné pour la croix de Saint-Louis, qui lui fut donnée l'année suivante. Or il était de règle que la même personne ne pouvait obtenir deux faveurs à la fois.

d'aucun embarras, puisque, lorsqu'il en vaquera par mort, vous pourrez en commettre en attendant que S. M. ait choisi sur les sujets que vous proposerez. »

Restait à pourvoir d'un chef le régiment de cavalerie. M. Adrien Rools de Goursolas (1658-1733) y fut nommé colonel. Fils et neveu des Rools de Goursolas et de Laubière, dont nous avons parlé dans la troisième partie de cette étude, il avait épousé, en 1690, Catherine de Cacqueray-Valmenier, dont il eut quatre fils et une fille.

XIII

Cependant Louis XIV n'avait pas oublié ses griefs contre les Anglais aux îles d'Amérique. Dans sa pensée, tout dommage de leur part appelait un dommage équivalent de la nôtre. Il va commencer à leur faire subir la peine du talion. Saint-Christophe, Nièves seront d'abord détruites, et comme nous n'aurions aucun profit à conserver des îles que nos rivaux ne tarderaient pas à reprendre, nous économiserons les frais de réarmement et de défense ultérieure en les abandonnant de plein gré. Puis, ce premier châtiment accompli, ayant vengé la Martinique et la Guadeloupe, nous reviendrons fléau vengeur, au nom de Marie-Galante et de Saint-Domingue, et ferons ainsi jusqu'à ce que les Anglais aient acquis la certitude que le salut de leurs établissements d'outre-mer dépendra du respect qu'ils auront pour les nôtres. La politique de représailles est déplorable, on doit en convenir ; mais c'est une politique parfois nécessaire, à laquelle pourra seule mettre fin la sagesse des nations : ce que doivent souhaiter tous les gens sensés.

En décembre 1705, M. de Machault reçut par un exprès venu de France l'ordre secret de se préparer à cette campagne. Louis XIV allait envoyer aux îles deux escadres, avec « deux cents bons soldats » embarqués sur chacune d'elles.

La première, dont l'armement s'opérait à Brest, était commandée par le comte de Chavagnac; la seconde, préparée à Rochefort, avait pour chef le capitaine de vaisseau d'Iberville.

M. de Chavagnac, parti le premier, vers le 15 décembre 1705, était parvenu à la Martinique vers la fin de janvier 1706.

Quand le Gouverneur général vit arriver cette escadre, il fut très surpris. Voici pourquoi. Au lieu de se conformer simplement aux ordres du Roi, M. de Machault avait imaginé d'écrire en substance à Louis XIV que, ne partageant pas ses idées sur la politique de représailles, il le suppliait de vouloir bien laisser la Martinique à ses travaux de culture, sans quoi les habitants, appauvris déjà par la guerre, seraient exposés à mourir de faim (14 décembre 1705). N'ayant pas reçu de réponse immédiate, le gouverneur, persuadé que ses représentations avaient eu bon accueil à la cour, était resté dans une complète inertie[1].

Le comte de Chavagnac, qui s'attendait à quelque chose de semblable, ne perdit pas un instant à se plaindre. Des indications lui avaient été données à Versailles dans les bureaux du ministère. Il pria Machault de le mettre en rapport avec Collart et du Buq, dont on lui avait beaucoup parlé...

Des explications données par le commandant de l'escadre, il ressortit que le Roi, ne pouvant faire entièrement les frais de cette campagne, les colonies de la Martinique et de la Guadeloupe devraient compléter ce qui serait nécessaire à l'armement, en moyens de transport, en hommes et en vivres, comme on avait procédé pour Saint-Eustache et Saint-Christophe en 1689. Le butin paierait autant que pos-

[1] Le Roi s'était montré très irrité de la hardiesse de Machault. Il n'eut connaissance de sa lettre que fort tard, en avril 1706. Il lui fit répondre vertement par le ministre. Dans sa dépêche, pleine de hauteur, celui-ci blâme M. de Machault d'avoir osé discuter les ordres du Roi, et ajoute qu'il regarderait comme extrêmement regrettable que, réflexion faite, le Gouverneur général *n'ait pas obéi aux injonctions de Sa Majesté (14 avril 1706).* On doit avouer que Machault, bien qu'animé de bonnes intentions, avait commis là une très grande faute. Heureusement, grâce au zèle et à la valeur des troupes martiniquaises, cette faute n'eut pas de conséquences fâcheuses.

sible les dépenses de l'expédition. Des volontaires, demandés aux compagnies de milices et de flibustiers, se joindraient aux troupes embarquées sur l'escadre. En fait, la Martinique et la Guadeloupe allaient armer en course.

En moins de huit jours, Collart et du Buq, toujours pleins d'ardeur, achevèrent leurs préparatifs. Ils purent répondre d'un secours de quatre cents volontaires[1]. Trois cents flibustiers qui s'offrirent à les accompagner mirent plus de temps à s'organiser à cause des vivres, fort rares dans la colonie.

Le moment du reste était bien choisi. Codrington, dégoûté de la guerre après sa défaite, avait donné sa démission d'amiral. La flotte britannique était retournée en Angleterre et il s'était retiré dans ses propriétés à la Barbade. Toutefois Chavagnac envoya une frégate (la *Nymphe*) croiser au vent de cette île, afin d'y surveiller quelques petits navires anglais restés au mouillage...

Le 3 février 1706, l'escadre, ayant embarqué les milices commandées par Collart et du Buq, appareille et croise dans la rade de Saint-Pierre, afin de presser les flibustiers à suivre son exemple. Le 4, la journée se passe de même à les attendre. A cinq heures du soir, presque tous les flibustiers, ayant mis à la voile, Chavagnac fait route pour la Guadeloupe, où le rendez-vous avait été donné. Le lendemain, étant par le travers de la Dominique, il renvoie à la Martinique, avec une barque, M. de la Calande, lieutenant de vais-

[1] A la date du 15 février 1706, M. Mithon, commissaire de la marine, faisant l'intérim d'intendant général après le départ de M. Robert, rentré en France, écrivait au ministre :

« Les sieurs Collart et du Buq, colonel et capitaine des grenadiers, se sont extrêmement distinguez par le zèle qu'ils ont fait paroistre pour aller à cette expédition, où ils ont entraîné, par leur crédit, un grand nombre de volontaires. Je suis persuadé que ces deux habitans seront très utiles à M. de Chavagnac par leur valeur et par leur bonne conduite. Ils méritent d'autant plus de louanges que l'honneur seul les a engagez à cette expédition, sans avoir égard qu'ils quittent leurs biens en cette isle et une famille nombreuse. Ce sont de ces sujets, Monseigneur, s'il m'est permis de vous le représenter, à qui l'on doit des récompenses distinguées. »

En marge il est écrit de la main du ministre : « Bon. Sçavoir quoy ? »

seau, pour chercher les flibustiers en retard et laisse en arrière un de ses vaisseaux pour les convoyer. Le 6 et le 7, en vue de la Guadeloupe, un calme ralentit la marche de l'escadre, qui n'arrive à la Basse-Terre que le 8 à sept heures du soir. Le 9 et jours suivants, embarquement de trois cents miliciens commandés par le major Poullain. Conseil de guerre pour savoir où, pour attaquer Nièves, la descente devra s'opérer.

Le 13 février, la flotte, enfin réunie au complet, appareille de la Basse-Terre par beau temps. Elle est composée de cinq vaisseaux de guerre : le *Glorieux*, l'*Apollon*, le *Brillant*, le *Fidèle*, le *Ludlow*, commandés par MM. de Choiseul, de Gabaret (neveu du gouverneur de ce nom), du Coudray, Guimond et le chevalier de Nangis. Avec deux navires marchands armés en guerre et vingt-quatre barques ou brigantins fournis par les flibustiers, le comte de Chavagnac avait à conduire un ensemble de trente-et-une voiles, portant au total douze cents hommes de débarquement.

Le 14 et le 15, le vent fraîchit, la mer grossit en vue d'Antigues. Le 16, on mouille devant Nièves, à 10 heures du soir. Du 17 au 20, le temps se tient si mauvais que l'abord de l'île est jugé impossible. Le conseil renonce provisoirement à l'attaque de Nièves et se décide pour Saint-Christophe. Le 21, l'escadre mouille à cette dernière île, à dix heures du soir, « devant la Basse-Terre (au N.-E.) où était le bourg français. » Le 22 février, à une heure après minuit, le débarquement s'opère « sans opposition » à la Petite-Saline. Au jour, Chavagnac fait marcher les troupes réglées le long de la mer pour aller au bourg français et envoie descendre à la Pointe-de-Sable (à l'autre extrémité de l'île) le major Poullain avec ses trois cents Guadeloupéens.

Poullain devra faire le tour de Saint-Christophe, du côté du vent (en remontant par le nord) et venir rejoindre le commandant, après avoir tout ravagé et brûlé sur son passage...

La descente effectuée à la dite Pointe-de-Sable, Poullain voit arriver à sa rencontre un corps de deux cents hommes. Il marche droit à eux, et, après trois heures de combat, il les chasse de leurs postes. Les Anglais mis en fuite se retirent dans le fort de la Soufrière.

Pendant que le major exécutait ponctuellement la part de destruction qui lui avait été assignée, Chavagnac se dirigeait vers le bourg de la Basse-Terre, à une demi-lieue de l'endroit où il avait débarqué. Un parti de 40 hommes fait mine de vouloir lui barrer la route. Poussés vivement par du Buq, ils lâchent pied et rejoignent un corps de 300 fantassins et 100 chevaux, que Chavagnac aperçoit rangé en bataille dans une prairie, entre le bourg de la Basse-Terre, qui se trouvait derrière l'ennemi, et un petit bois plein de broussailles. MM. du Parquet et de Collart arrivent en ce moment avec les milices et les flibustiers. Le commandant fait gagner les hauteurs à du Parquet conduisant les flibustiers et engage Collart le long de la mer avec ses compagnies de milices. Chavagnac, ainsi épaulé, marche droit à l'ennemi, à travers les broussailles, avec les troupes réglées. Les Anglais font bonne contenance jusqu'à demi-portée de canon. Mais en voyant les Français s'élancer de trois côtés à la fois, ils lâchent pied et si bien qu'il est impossible de les joindre.

On reprend le chemin du bourg. L'église en fermait l'entrée. Elle était entourée d'un fossé avec un pont-levis flanqué de quatre pièces de canon. On est contraint de s'arrêter et de faire un détour.

Dans un endroit où l'on pouvait descendre, le bord de la mer était retranché et garni de six canons, que l'ennemi n'avait pas encloués. Chavagnac fait « crever » les six canons. Puis, les troupes s'étant reposées pendant la grande chaleur, les trois détachements s'avancent dans le même ordre, s'appliquant à ravager le pays et à prendre des nègres dans les bois. A demi-lieue du bourg français, un grand retranchement établi le long d'une ravine fait croire que l'ennemi

disputera ce passage. Mais personne ne s'y trouvant, Chavagnac gagne la Basse-Terre, et, apprenant par des prisonniers que le bourg est désert, il y passe la nuit.

Le 23 février, mis en marche à 7 heures du matin, le commandant rencontre sur sa route un village (Cayonne) auquel les Anglais venaient de mettre le feu en l'abandonnant. Du Buq, avec ses grenadiers, se charge de l'éteindre et l'on passe la nuit dans cet ancien village français.

Le 24, Chavagnac quitte Cayonne à huit heures et, traversant de l'E. à l'O., va camper à demi-lieue du fort de la Grande-Rade. Serrant le fort de près sans l'attaquer, il se contente de ravager le pays environnant. Les flibustiers, à qui cette destruction est confiée, « s'en acquittèrent à merveille, n'étant bons à rien autre », dit Chavagnac. On met aussi le feu aux cannes à sucre et aux maisons qui entouraient le fort. L'ennemi fait une sortie pour tâcher d'arrêter ce ravage. Cinquante chevaux et cent fantassins se dirigent du côté des milices de la Martinique. Collart, du Parquet et le capitaine des Cassaux qui les commandent vont droit aux Anglais, qui tiennent bon cette fois. Après une demi-heure d'un combat acharné, le capitaine de Choiseul, à la tête des troupes réglées, marche « pour les couper par le bas », ce qu'ayant aperçu, les Anglais se retirent en désordre dans le fort, en laissant nombre des leurs sur le terrain.

Le 25, Chavagnac envoie M. de Choiseul, suivi des troupes de marine, avec les milices et flibustiers commandés par Collart et du Parquet, pour faire le tour de la Soufrière[1] et aller brûler un bourg que l'on voyait de l'autre côté. L'ennemi tire le canon de son fort. Un boulet frappe le major du bataillon de M. de Choiseul, M. de la Perrière, qui tombe mort auprès de lui. Une heure après, le bourg est réduit en cendres par nos troupes.

Le 26, M. Langon, capitaine de troupes réglées, et du Buq, avec ses grenadiers, sont détachés pour aller brûler

[1] Morne contenant une mine de soufre non loin du fort anglais appelé le fort de la Soufrière, vers la Pointe-de-Sable au N. O.

tout ce qui se trouvait entre le fort et le camp français. L'ennemi sortant veut s'y opposer. Autre combat acharné soutenu par Collart et ses milices, qui, pour la seconde fois, repoussent les Anglais. Tout ce qu'ils avaient dessein de protéger est livré aux flammes, jusqu'à un corps de garde construit au pied du fort.

Le 27 février, « n'y ayant plus rien à faire et les vivres pressant, » dit le rapport, Chavagnac fait « crever » deux pièces de canon qui étaient à la redoute et fait rembarquer les flibustiers[1]. Le 28, jour de l'appareillage, le commandant avait résolu de les maintenir à côté de l'escadre pour les convoyer jusqu'à la Martinique ; mais ils forcèrent de voiles et s'éloignèrent, uniquement préoccupés « de serrer leur petit butin qu'ils voulaient mettre en sûreté ». Le 1er mars, Chavagnac, forçant lui-même de voiles pour les rattraper, sans y réussir, passe à trois lieues de Montserrat, « bien fâché de ne pouvoir y aller. »

Nous avons laissé au récit du comte de Chavagnac toute la simplicité de sa forme, afin de présenter un tableau aussi réel que possible de l'expédition. L'ennemi, battu en quatre rencontres, a dû faire en hommes des pertes sensibles. Mais les chroniqueurs, en avançant que les Anglais subirent de de notre part « un carnage effroyable », ont singulièrement exagéré. Le chiffre peu élevé de nos pertes suffirait pour les contredire. Nous eûmes sept tués, dont un officier, et treize blessés dont deux officiers, ce qui certes ôte créance à un prétendu « carnage effroyable » infligé à l'ennemi.

La lettre d'envoi, dont M. le comte de Chavagnac accompagna son rapport au ministre, rend trop bien justice aux milices de la Martinique pour qu'il nous soit permis d'en omettre ici la reproduction :

« A la rade du Fort-Saint-Pierre de la Martinique le 16e mars 1706,

« Monseigneur, les vents m'ayant contrarié, comme vous verrez par le journal que j'ai l'honneur de vous envoyer, je n'ay pu en-

[1] On doit supposer ici que la flotte était venue joindre le corps français à la Pointe-de-Sable.

treprendre sur Niéves et j'ai été obligé d'aller à Saint-Christophe. Tout le monde convient en ce pays-ci que nous avons fait plus de trois millions de ravages. Si les vivres n'avoient pas manqué aux flibustiers, j'aurois pu y rester encore huit jours. Messieurs les flibustiers m'abandonnèrent aussitôt qu'ils eurent mis à la voile. On ne sçait ce que c'est que de les contraindre à la moindre chose. Il n'en est pas de même des habitans et milices de ce pays. Elles sont par troupes connoissant fort bien les officiers et servent avec plus d'exactitude que ne le font nos milices en France. Je dois, monseigneur, cette justice à M. Collard et à M. du Buq, qu'ils se sont portez partout avec une ardeur qui n'est pas commune. Je suis, etc.

« CHAVAGNAC. »

Au sujet du butin fait à Saint-Christophe sur les Anglais, nos chroniqueurs ont parlé de 1500 nègres et de l'enlèvement de tous les moulins à sucre. Nous serions disposé à les croire, si, dans une pièce datée à la Martinique, 8 mars 1706, les miliciens de cette île ne déploraient « la mauvaise fortune du butin, attribuée aux contre-temps survenus par le mauvais temps... » Néanmoins « les habitants et flibustiers », désirant témoigner au comte de Chavagnac leur reconnaissance pour ses bons procédés, viennent le supplier (Collart portant la parole) de vouloir bien accepter six noirs provenant dudit butin. Sans doute le commandant se contenta d'agréer l'expression de la gratitude de ces braves gens. Mais cette démarche n'est-elle pas de nature à faire supposer que, s'il y eut un immense butin dans cette campagne de 1706, ce n'est pas de Saint-Christophe que l'on dut le rapporter? Les Anglais avaient eu la précaution, ne croyant pas Nièves attaquable, de faire passer leurs richesses dans cette petite île très bien défendue, leur refuge ordinaire... Nièves est donc l'endroit sensible, celui qu'il faut atteindre pour faire regretter amèrement à l'ennemi ses déprédations à notre égard. Là se retrouveront les dépouilles de nos colonies ravagées par les deux Codrington. L'escadre commandée par d'Iberville, qui vient d'arriver à la Martinique, va se

joindre à celle de Chavagnac, et, réunis à Nièves, à la tête de onze cents Martiniquais, les deux commandants vont ruiner, pour une assez longue période, le commerce des Anglais aux Antilles.

XIV

Pour une raison que l'on comprendra, nous n'avons pas à détailler l'expédition de Nièves, comme nous l'avons fait pour celle de Saint-Christophe.

Les Anglais ne se défendirent pas. L'action simultanée des deux escadres les trouva démoralisés. Ils se rendirent à discrétion. Jamais succès plus productif ne fut acheté moins cher...

D'Iberville arrive à la Martinique le 7 mars. Les deux escadres mettent à la voile pour la Guadeloupe le 26. Elles prennent en passant dans cette île un appoint de 50 volontaires commandés par le capitaine de Bragelogne et repartent le 31, composées de 12 vaisseaux de guerre, 2 flûtes et 21 barques. Chavagnac et d'Iberville arrivent à Nièves le 2 avril. Les Anglais capitulent le 4 et, presque tout de suite, le lieutenant de vaisseau de Nangis, commandant le *Ludlow*, est détaché de la flotte, avec ordre de porter en France la nouvelle de cette capitulation... Laissons-le arriver... La *Gazette de France* qui va publier son récit nous permettra d'ajouter quelques détails à la brève mention que nous venons de faire.

Le 26 avril, les deux escadres chargées de butin étaient de retour à la Martinique. Ce que l'on saura bientôt donne à penser qu'elles furent obligées de retourner à Nièves...

Le 12 mai, M. l'Intendant général Arnoul de Vaucresson[1] (installé le 12 mars au Fort-Royal, en remplacement de M. Robert) écrit au ministre :

[1] Arnoul (Nicolas-François), chevalier, seigneur de Vaucresson, commissaire de la marine, mort à Marseille le 2 mars 1726.

« ... Je profite de cette occasion pour vous parler du sieur Colart, colonel des milices de la Martinique, et du sieur du Bucq, capitaine des grenadiers, qui étoient à la première expédition faite à Saint-Christophe par M. de Chavagnac, où ils se sont distingués avec toute la conduite et la valeur qu'on pouvoit souhaiter. Ils devoient même estre de cette dernière (celle de Nièves) ayant demandé à y aller. Mais M. le général (de Machault) voulut se les conserver, en sorte que ces deux sujets estant toujours prets d'aller aux ennemis, j'ay cru devoir représenter qu'il conviendroit de leur donner quelque marque de distinction, en les honorant de la croix de Saint-Louis. Cela augmenteroit leur zèle et inspireroit aux autres l'amour du service, ce que l'on doit désirer dans ce païs-cy, où les sujets de cette nature ne laissent pas d'estre rares. »

Evidemment M. de Vaucresson, nouveau dans la colonie, n'avait adressé cette proposition au ministre que par l'ordre de M. de Machault. Collart méritait certes la croix de Saint-Louis. Mais le Gouverneur général savait que le colonel préférait un autre avantage à cette distinction. Il laissait donc M. de Vaucresson proposer la croix pour Collart (ce qui ne tirait pas à conséquence) et s'était chargé lui-même de pousser pour l'autre faveur. La recommandation du Gouverneur général primait toujours celle de l'Intendant. M. de Machault avait agi en bon tacticien.

C'est ici le moment d'expliquer ce à quoi nous avions déjà fait allusion. Il faut pour cela nous reporter à l'année 1679, au moment où Collart s'était rencontré en France avec sa mère.

La mort prématurée de son père — décédé en voyage en 1678, sur le navire qui l'amenait à Nantes — avait laissé ignorer à François de Collart les origines de sa famille paternelle en Lorraine et en Picardie. Il était mineur. Il allait retourner à la Martinique. Un titre lui était nécessaire pour jouir de ses droits dans la colonie.

Madeleine de Bremond, sa mère et tutrice, se fondant sur la qualité d'écuyer que portait feu Claude de Collart, son mari, dans leur contrat de mariage et autres actes privés, avait fait exposer à la cour la situation nobiliaire de son fils — en même temps que la sienne.

Par lettres patentes signées à Saint-Germain-en-Laye le 16 août 1670, (contresignées Colbert), le Roi — « voulant, disent ces lettres, traiter favorablement l'exposante, reconnoistre la constance et le courage qu'elle et son deffunct mary ont eus de demeurer pendant un si long temps en nostre dite isle de la Martinique, pour, suivant notre dessein, peupler et cultiver et faire cultiver la dite isle, luy donner moyen d'élever avec honneur son dit fils et à elle occasion de continuer sa demeure en la dite isle, en jouissant du privilège de noblesse », — avait invité le Conseil souverain de la Martinique à tenir compte des pièces qui lui seraient présentées par Mme de Collart.

Mais, si bienveillant qu'il fût dans la forme, ce document n'était au fond qu'un titre royal de recommandation, adressé au dit Conseil.

Ce titre, pris d'abord en considération, ne suffit pas en définitive pour l'enregistrement qui fut plus tard exigé à la Martinique. François, bien que réputé gentilhomme[1], fut donc obligé de solliciter des lettres de noblesse coloniales par l'intermédiaire du Gouverneur général des Antilles.

Voici en quels termes M. de Machault voulut bien s'exprimer en écrivant au ministre :

« 19 juillet 1703. Le sieur Collart, monseigneur, capitaine d'une compagnie de cavalerie de milice, distingué par ses bonnes actions et par la manière noble dont il vit, vous supplie très humblement de luy faire accorder, par Sa Majesté, des lettres de noblesse. Par le détail des occasions où il s'est trouvé, vous voirez, monseigneur, qu'il mérite bien que vous luy procuriez l'honneur qu'il vous demande. M. Gabaret, qui le connoist depuis longtemps, m'a rendu bon témoignage de luy, et, par ce qu'il m'a paru, il est fort zélé pour le service du roy. Il prend grand soin de sa compagnie. Dans la dernière action de la Guadeloupe, où il estoit, il a eu des détachements dans lesquels il a parfaitement bien servy. Il a épousé

[1] Cela est prouvé notamment par une lettre de M. l'Intendant général de Goimpy, en date du 1er mai 1689, écrite au ministre après la prise de Saint-Eustache.

la fille de feu M. de Sainte-Marthe, gouverneur de la Martinique, dont les deux cadettes ont épousé MM. de Pradines et de la Roche-Guyon, capitaines de compagnies franches de la marine. »

« Distingué par ses bonnes actions et par la manière noble dont il vit », M. de Machault ne pouvait mieux dire. Toutefois cette lettre étant restée sans réponse, apparemment à cause de l'état de guerre, M. de Machault réitéra le 29 juin 1704 :

« Si vous cognoissiez, monseigneur, la valeur du sieur de Collart, son zèle pour le service du roy, ses bonnes actions distinguées et la manière noble dont il vit, vous n'héziteriez pas un moment à luy faire accorder les lettres de noblesse qu'il demande. »

Quelque pressantes — éloquentes, oserons-nous dire — que fussent ces deux missives — modèle du style épistolaire officiel de l'époque, d'inférieur à supérieur — il fallut patienter encore...

Arriva l'expédition de Saint-Christophe. On a vu comment le comte de Chavagnac s'était empressé de signaler à la cour la valeur que notre héros et Jean du Buq avaient déployée dans cette campagne.

Encouragé par M. de Machault, Collart fit lui-même appel à l'attention de M. Jérôme de Pontchartrain par une lettre qui n'a pas été conservée.

Enfin le ministre lui adressa la dépêche suivante, qui vint couronner l'œuvre de cette intéressante correspondance :

« Au sieur Collard, colonel de milice à la Martinique. A Versailles, le 9 juin 1706.

« J'ai reçu votre lettre du 25 mars dernier. J'ay esté informé par M. de Chavagnac de la conduite pleine de zèle et de fermeté que vous avez tenue dans l'expédition de Saint-Christophe, et j'avois désjà de bons témoignages de vous. Sur le compte que j'en ay rendu au roy, Sa Majesté a bien voulu vous accorder les lettres de noblesse que vous demandez — ce qui n'est pas une grâce médiocre dans quelque conjecture que ce soit, mais surtout dans celle-cy, où

on n'en a pas fait une affaire de finance[1]. Vous m'envoyerez en réponse un mémoire de vos services, avec le blason des armes qu'il vous convient de prendre et chargerez quelqu'un à Paris de suivre ce qu'il y aura à faire sur ce sujet. »

Entre la date de cette notification et celle de l'expédition du titre, quinze mois se passèrent. Les nouvelles lettres patentes furent signées à Fontainebleau, par le Roi, en septembre 1707, et contresignées Phelypeaux par le ministre[2].

D'après leur texte, que nous avons sous les yeux, le colonel les obtint en considération des services exceptionnels par lui rendus en temps de guerre aux colonies.

Sur le contenu desdites lettres, très développé et des plus honorables, en ce qu'il détaille et fait ressortir lesdits services, sans en négliger aucun, on peut affirmer que François de Collart — tout en possédant originairement la noblesse — avait bien mérité de l'obtenir pour lui-même et pour « ses enfans et postérité, nez et à naistre en légitime mariage ».

Au lieu de charger quelqu'un de son affaire, comme le lui avait dit le ministre, Collart s'était rendu en France pour recevoir le royal parchemin dans les bureaux du ministère de la marine. Puis, de Versailles, il était allé chez d'Hozier. Par un acte daté de Paris, 1er octobre 1707, le garde de l'Armorial général de France lui régla ses armoiries « à l'avenir ». Collart adopta, par substitution aux armes de ses ascendants paternels, celles de sa mère, dernière héritière des Bremond de Bossée : « Un écu d'azur à une aigle à deux têtes d'or, le vol abaissé ; cet écu timbré d'un casque de profil, orné de ses lambrequins d'or et d'azur. »

Ces lettres patentes furent enregistrées au Parlement le

[1] Personne n'ignore que l'extrême détresse de l'État, pendant la guerre de la succession d'Espagne, l'avait réduit à taxer chèrement jusqu'aux lettres de noblesse, hormis celles données pour services exceptionnels.

[2] Jérôme de Pontchartrain signait : Phelypeaux, son nom patronymique, pour se distinguer de son père, qui existait encore. Le comte Louis de Pontchartrain est mort en 1727, à 85 ans.

12 décembre 1707 et, suivant ordre de la cour, au Conseil souverain de la Martinique, le 4 septembre 1708.

Ce n'est pas sans raison que nous avons donné ces détails. Nous devions montrer de combien de formalités s'entourait l'enregistrement des titres nobiliaires aux colonies, et surtout quels services éclatants il fallait avoir rendus pour les obtenir.

Ajoutons, pour surcroît de renseignements, que toutes les pièces dont il vient d'être parlé furent détruites dans l'incendie de l'habitation Collart au siège de la Martinique par les Anglais en 1762, et qu'il a fallu de grands soins de recherches pour en reconstituer le dossier complet sur les minutes conservées dans les diverses archives de la Métropole.

XV

Que le lecteur veuille bien nous pardonner d'avoir un moment interrompu le récit pour aborder ce côté spécial de notre sujet...

Nous avons laissé le *Ludlow* quittant Nièves avec la mission d'aller faire connaître en France la capitulation des Anglais. Le mieux que nous puissions faire pour rendre compte des nouvelles dont le chevalier de Nangis était porteur, est de reproduire ici l'article rédigé dans les bureaux du ministère pour être inséré dans la *Gazette de France*.

Il y est parlé de Collart et de du Buq. Les deux expéditions y sont avantageusement résumées. On ne saurait trop insister sur ces faits séculaires, qui prouvent combien nos colonies des Antilles ont eu part, sous Louis XIV, à la gloire comme aux souffrances de la nation.

Collart et du Buq n'assistèrent pas à l'affaire de Nièves, dont la Martinique tira un immense profit. La fortune aurait pu les favoriser davantage. M. de Machault en les retenant

près de lui, pour s'assurer deux solides défenseurs en l'absence de tant d'officiers, les priva des bénéfices de cette campagne. Ils purent donc se dire : tout pour l'honneur !

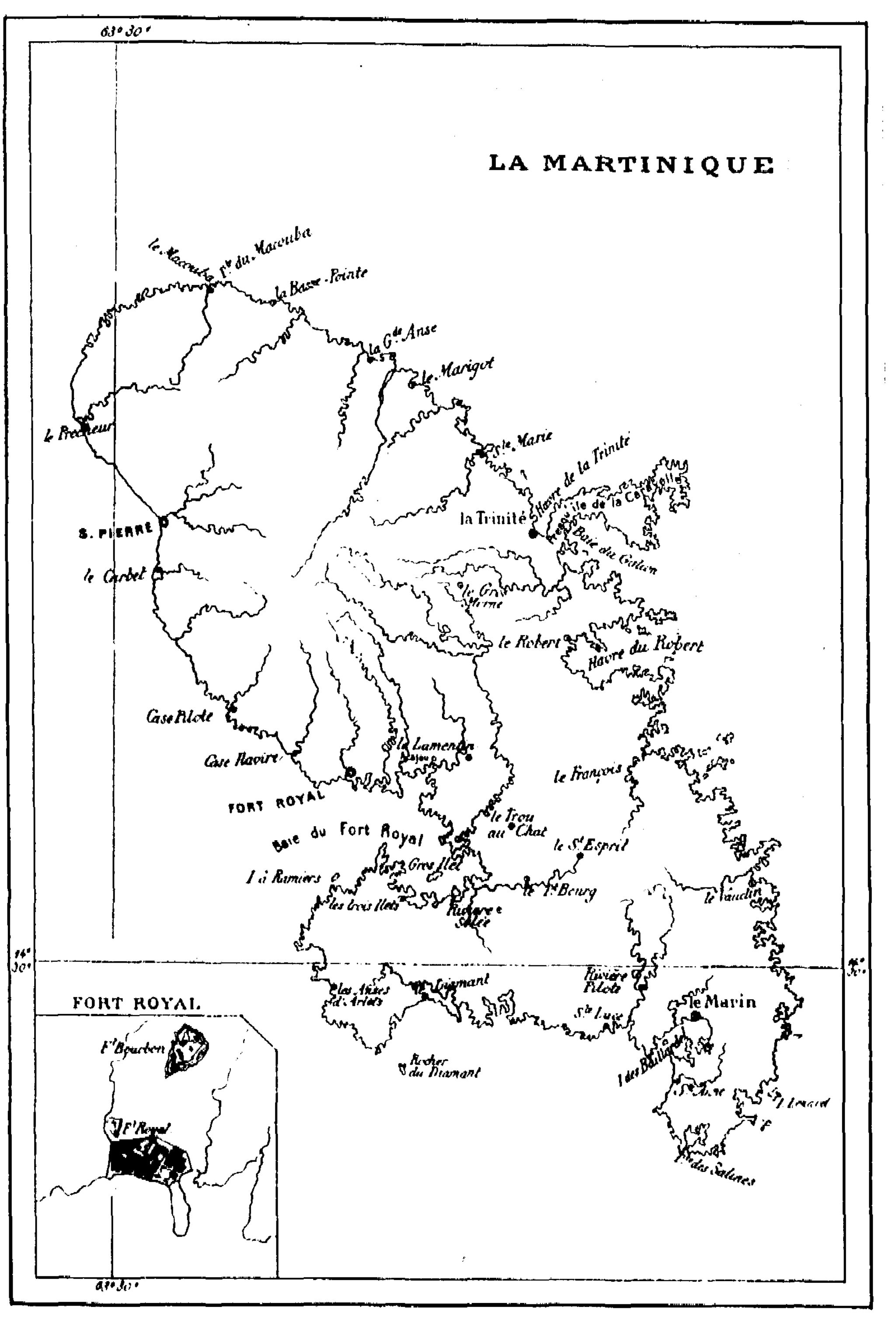
« 22 mai 1706. Le 16 de ce mois le chevalier de Nangis, lieutenant de vaisseau du roy, venant des isles de l'Amérique, est arrivé à Marly et a rapporté les nouvelles suivantes :

« L'escadre des vaisseaux du roy, commandée par le comte de Chavagnac, capitaine de vaisseau, fit descente le 21 février dernier dans l'isle de Saint-Christophe, occupée par les Anglois, qu'elle pilla et ravagea, nonobstant l'opposition des troupes et des habitans du pays, jusqu'au 2 mars suivant, que cette escadre revint mouiller à la Guadeloupe. La perte que les ennemis y ont faite est estimée plus de trois millions, sans compter trente canons qu'ils y ont perdu. On assure qu'il leur faut plus de dix années pour se rétablir en l'estat qu'ils estoient avant la descente. Nous n'avons eu en cette occasion que 11 ou 15 hommes tant tués que blessez, du nombre desquels sont le s[r] de la Perrière, enseigne de vaisseau, tué, et le s[r] de Joyeux, autre enseigne, et le sieur de Lescouëtte, garde-marine, blessez de coups de mousquet.

« Le dit s[r] de Chavagnac avoit pris à la Martinique un détachement des troupes commandé par le s[r] du Parquet, lieutenant de roy, et des milices, conduit par les s[rs] Collart et Dubucq, de la valeur et de la discipline desquelles il se loue beaucoup, et 5 à 600 flibustiers qui ont agi avec leur vigueur ordinaire.

« Cette expédition, qui n'avoit été projetée par le comte de Chavagnac qu'en attendant la jonction d'une autre escadre que le roy envoyait en Amérique sous le commandement du s[r] d'Iberville, a esté suivie d'une entreprise plus considérable et encore plus dommageable aux ennemis.

« Le s[r] d'Iberville, capitaine des vaisseaux du roy, qui estoit arrivé avec son escadre à la Martinique dès le 7e de mars, ayant joint celle du comte de Chavagnac et embarqué avec lui 1100 habitans de la Martinique ou flibustiers, descendit la nuit du 1er au 2 d'avril à l'isle de Niesves, l'une des meilleures que les Anglois aient dans l'Amérique. Il chassa d'abord les ennemis des postes avantageux qu'ils occupoient et les contraignit d'abandonner le fort de la Pointe, où ils s'estoient retirés avec une bonne partie de leur artillerie. Il y fit entrer aussytost 200 habitans et on s'empara en même temps de 22 bâtimens anglois qui estoient à l'anchre sous ce


63° 30'
LA MARTINIQUE
le Macouba
Ft du Macouba
la Basse-Pointe
la Gde Anse
le Marigot
le Precheur
Ste Marie
Havre de la Trinité
la Trinité
S. PIERRE
le Carbet
Baie du Galion
le Robert
Havre du Robert
Case Pilote
Case Navire
la Lamentin
FORT ROYAL
le François
le Trou au Chat
Baie du Fort Royal
le St Esprit
I. à Ramiers
Gros Ilet
les trois Ilets
le Vauclin
14° 30'
Rivière Pilote
le Marin
les Anses d'Arlets
Diamant
Ste Luce
Rocher du Diamant
Ste Anne
FORT ROYAL
Ft Bourbon
Ft Royal
63° 30'

fort. Cependant les ennemis s'estant retranchés le 4e d'avril dans un réduit dont les avenues estoient presque impraticables et où ils auraient pu faire une longue résistance, le sr d'Iberville prit la résolution de les y aller forcer et s'avança en effet à la teste des troupes du roy. Cette démarche intimida les ennemis de sorte qu'ils demandèrent à capituler, et ils acceptèrent les articles qu'on voulut bien leur accorder. Les principaux furent que le commandant, les officiers, les soldats et tous les habitans, sans distinction d'âge ni de sexe, seroient prisonniers de guerre et qu'on remettroit entre les mains des Français tous les nègres de l'isle. On ne sçait point précisément à quoy se monte le butin. Mais on y compte plus de quatre mille nègres et près de 30 navires armés en guerre et marchandises.

« Tous les officiers qui se sont trouvez à ces deux expéditions ont marqué tant de conduite et d'intrépidité qu'on ne peut leur donner trop de louanges, et ces deux actions ne coûtent pas cinquante hommes au roy. »

Au dos est écrit : « Pour la Gazette. »

Il serait superflu de s'arrêter à rectifier quelques erreurs de détail glissées dans la rédaction de cet extrait. L'ensemble est exact.

On trouve du reste cette mention dans la table analytique de la *Gazette de France* — dont les trois petits volumes sont dans toutes les bibliothèques — 22 mai 1706 (N° 21, p. 251) : « Le sieur Collart commande un détachement aux Antilles et se distingue dans une expédition contre l'isle Saint-Christophe, le 21 février 1706. »

D'autre part, pour le même fait, l'auteur des « *Hommes illustres de la Marine française* », Graincourt (1780), mentionne, page 183 : « Messieurs Duparquet et Collart, de la Martinique, débarquent en 1706 à Saint-Christophe avec 400 hommes.... »

On voit que notre héros, illustre aux Antilles, n'était pas tout à fait un inconnu pour la mère-patrie.

XVI

François de Collart profita de son voyage en France pour régler quelques affaires privées. On voit par des papiers relatifs à la succession de son beau-frère (déjà cité), François-Maximilien de Sainte-Marthe, attaché à la maison enseignante de l'Oratoire, mort à Paris le 29 janvier 1707, que le colonel s'était logé « à l'*Hôtel de Saumur*, rue de la Harpe, paroisse Saint-Séverin ». Collart s'y trouvait encore (pour préciser une date) le 19 octobre 1707. Il résulte desdits papiers que sa belle-mère, Mme veuve de Sainte-Marthe, habitant la Martinique, l'avait chargé de recouvrer des fonds à l'Oratoire[1], à Paris, puis chez des négociants à la Rochelle et à Nantes, où il dut se rendre pour cet objet. Sa descente à Paris à « l'*Hôtel de Saumur* » fait supposer, non sans raison, qu'il avait séjourné dans cette dernière ville, où il était à portée de communiquer facilement, par la Loire, avec la Chapelle-Blanche et Restigné, pays de sa mère. Ses propriétés rurales ont dû l'y attirer souvent pendant le séjour qu'il fit en France. Nous n'avons pu d'ailleurs fixer l'époque à laquelle les terres d'Auchamp, du Mosey, de Vaux, de la Moinerie, cessèrent d'appartenir à la famille. Vraisemblablement le voyage de Collart ne fut pas étranger à cette affaire. Tout l'engageait à reporter en entier ses intérêts à la Martinique, où sa fortune était considérable. Ses brillants services aux Antilles, sa nombreuse parenté dans la colonie, le tenaient attaché au sol américain par des liens autrement étroits que ceux qu'il pouvait avoir encore en France...

Avant d'arriver au récit de la troisième série de représailles, entreprise par Louis XIV contre les possessions

[1] L'église de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, est devenue, comme on sait, après la Révolution, un temple protestant, qui existe encore. Le P. Abel-Louis de Sainte-Marthe (1621-1697), général de cette congrégation jusqu'en 1696, y avait fait entrer le P. Maximilien, que l'on dit « son proche parent ». Nous avons recherché cette parenté. Elle existait au septième degré.

anglaises et hollandaises en Amérique, nous devons faire connaître un nouveau changement de gouverneur.

M. de Machault, malade à la fin de 1708, avait demandé son remplacement. La mort le surprit le 7 janvier 1709. Il avait dépassé de beaucoup la soixantaine. Sa nomination de capitaine de vaisseau remontait au 1er mars 1673 ; celle de chevalier de Saint-Louis, au 1er février 1694. Pendant les six années que M. de Machault était resté Gouverneur général, il avait donné tant de marques de bienveillance au colonel que celui-ci dut vivement regretter sa perte. Mais une mort plus sensible vint frapper Collart à un mois de là : celle de sa femme à l'âge de trente-huit ans. Que de soucis avaient abrégé l'existence de cette courageuse mère de famille ! Chaque fois que son mari partait en expédition, sa crainte de ne pas le revoir n'était que trop justifiée par l'ardeur qu'il mettait à montrer le bon exemple. Cependant à travers tant de combats à Saint-Eustache, où il avait été blessé, à Saint-Christophe, à la Guadeloupe et à la Martinique, la Providence le lui avait conservé pour la gloire de son nom e[illegible] [illegible]e bien de sa famille.

Une consolation restait au colonel : Mme de Sainte-Marthe, alors âgée de soixante-dix ans, survécut à sa fille neuf ans encore. Elle avait été elle-même bien éprouvée. La mort lui avait ravi cinq grands enfants. 1677, 1690, 1707, 1708, 1709 étaient pour Mme de Sainte-Marthe de tristes années. Rien n'est plus cruel que de voir descendre dans la tombe de chères personnes que l'on devait y précéder. Mais il faudrait anticiper pour dire ici quelles peines l'avenir réservait encore à cette aïeule....

A la mort de M. de Machault, Gabaret avait pris l'intérim. Il le conserva deux ans, jusqu'à l'arrivée de M. de Phelypeaux, nommé Gouverneur général le 1er janvier 1709. Ce haut fonctionnaire ne partit de Brest, sur le vaiss[illegible] du Roi l'*Elisabeth*, que vers la fin de l'année 1710. Il parvint à la Martinique le 22 décembre et ne s'installa au Fort-Royal que le 2 janvier 1711.

C'était la première fois que la Martinique avait pour gouverneur un aussi grand personnage, n'appartenant d'ailleurs à aucun titre au département de la marine[1]. Dans ses mémoires le duc de Saint-Simon (1675-1755) parle de cette nomination. La manière dont il dépeint le nouveau Gouverneur général des Antilles est curieuse.

« Pholypeaux était un homme très extraordinaire, avec infiniment d'esprit, de lecture, d'éloquence et de grâce naturelle, fort bien fait, point marié, qui n'avait rien, avare quand il pouvait, mais honorable et ambitieux, qui n'ignorait pas qui il était, mais qui s'échafaudait sur son mérite et sur le ministère ; poli, fort l'air du monde et d'excellente compagnie, mais particulièrement avec beaucoup d'humeur, et un goût exquis en bonne chère, en meubles et en tout. »

Ce que Saint-Simon ajoute à ce portrait est trop intéressant au point de vue historique pour ne pas fixer un moment notre attention :

« Il était lieutenant-général, fort paresseux et plus propre aux emplois de cabinet qu'à la guerre. Il avait été auprès de l'électeur de Cologne, puis ambassadeur à Turin et fort mal traité à la rupture, dont il donna une relation à son retour, également exacte, piquante et bien écrite. Il fut conseiller d'Etat d'épée à son retour. Mais, après cet écrit où M. de Savoie était cruellement traité, et ses propos, que Pholypeaux ne ménagea pas davantage, madame la duchesse de Bourgogne lui devint un fâcheux inconvénient, et M. de Savoie même après la paix. Il n'avait rien, et n'avait qu'un frère, évêque de Lodève, qui n'avait pas moins d'esprit que lui, ni moins de mœurs, chez lequel il alla vivre en Languedoc. Ils étaient cousins-germains de Châteauneuf, secrétaire d'Etat, père de la Vrillière, qui, avec le chancelier Pontchartrain et son fils, trouva moyen de l'envoyer à la Martinique, général des iles, qui était alors devenu un emploi indépendant de plus de quarante mille livres de rentes, sans le tour du bâton qu'il savait faire valoir. »

[1] Il avait eu dans la marine deux cousins de la branche des Phelypeaux d'Herbaut : Antoine-François, intendant général des armées navales, et Henri, capitaine de vaisseau. Le premier mourut le 10 octobre 1704 de la blessure qu'il avait reçue au combat naval de Malaga, où son frère fut tué le 24 août 1704.

Quelques renseignements, puisés dans la généalogie des Phelypeaux, feront mieux comprendre ce passage.

Raymond-Balthasar de Phelypeaux (1650-1713), qui venait d'arriver aux Antilles, appartenait à la branche des seigneurs du Verger, de la célèbre famille de son nom. Il était le fils aîné d'Antoine de Phelypeaux, conseiller au Parlement, mort en 1665, et de Marie de Villebois, dont le père avait une charge à la cour. De son aïeul paternel, Raymond de Phelypeaux (1560-1629), frère de Paul (1569-1621), auteur de la branche des comtes de Pontchartrain, le nouveau gouverneur de la Martinique tenait une parenté, au septième degré, avec Jérôme de Pontchartrain, ministre de la marine, qui l'avait fait nommer. Par son oncle, Louis de Phelypeaux de la Vrillière (1598-1681), notre gouverneur étant cousin-germain de Balthasar de Phelypeaux, marquis de Châteauneuf, mort en 1700, se trouvait parent, au cinquième degré, de Louis de Phelypeaux de Châteauneuf, comte de Saint-Florentin, marquis de la Vrillière (1672-1725). C'est de ce La Vrillière (fils de ministre, père et cousin de ministres) que parle Saint-Simon.

On comprend qu'avec de l'esprit, du savoir et une telle parenté, Phelypeaux aurait pu viser aux plus hauts emplois. En 1698, il fut nommé envoyé extraordinaire à Cologne ; en 1700, ambassadeur à Turin. Là, sa position devint délicate et difficile. Rappelons-en brièvement les circonstances.

Le 30 mai 1696, le duc Victor-Amédée — petit-fils de Christine de France, sœur de Louis XIII, beau-père, l'année suivante, du dauphin le duc de Bourgogne, et, en 1701, de Philippe V, roi d'Espagne — s'était lié à la politique de Louis XIV par un traité secret, dont la Savoie devait tirer de grands avantages territoriaux. Au moment où le Roi — bien qu'il n'eût pas réalisé les conditions du traité — croyait ce lien des plus solides, Phelypeaux s'aperçut que le duc de Savoie, en vue de s'assurer les mêmes avantages vainement attendus, complotait, avec l'empereur Léopold, un marché qui allait

amener une rupture de la Savoie avec la France et conséquemment avec l'Espagne.

Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne, dont l'esprit et la beauté dominaient à la cour de Versailles, avait conservé pour son pays une inclination que l'impatiente ambition de son père pouvait rendre funeste à la France... Phelypeaux suivit cette intrigue, et, quoique sentant combien il était périlleux pour lui d'instruire Louis XIV des projets de Victor-Amédée, l'ambassadeur n'hésita pas à faire son devoir[1]. Le Roi, déjà mis en garde, eut peine encore à croire à tant d'ingratitude. Mais, quand Phelypeaux lui eut prouvé que les préliminaires du marché de l'empereur avec le duc de Savoie avaient été signés en janvier 1703, Louis ne pensa plus qu'à chercher les moyens de prévenir le coup qui allait le frapper au milieu d'une guerre si dangereuse pour la France. Un seul se présenta tout d'abord à son esprit comme pouvant être immédiatement mis en œuvre. Louis avait dans son armée trois mille Savoyards. Il les fit arrêter et désarmer. Le duc de Savoie, se voyant découvert, fit saisir l'ambassadeur de France à Turin et les Français qui se trouvaient dans ses Etats. La rupture était accomplie. Le mal suivit son cours...

Phelypeaux, mis en liberté, ne se gêna pas à Versailles pour exprimer publiquement son indignation contre Victor-Amédée. On conçoit combien la duchesse de Bourgogne eut à souffrir de ces propos qui pouvaient l'atteindre directement. Elle n'avait pas dû ignorer les projets de son père...

Telle fut la cause, restée longtemps obscure, à laquelle la Martinique dut un gouverneur de si haut parage. On a parlé de disgrâce. Phelypeaux ne fut pas disgracié. Le Gouvernement général des Antilles lui fut offert en récompense du service rendu par lui.

Rappeler un fait aussi honorable pour l'ancien ambassa-

[1] Le grand Catinat, commandant alors en Italie, avait fait part à Louis XIV d'un soupçon à cet égard et, sur-le-champ, Catinat avait été rempla é.

deur à Turin, est donner à sa mémoire une marque de gratitude que nous lui devions au nom de notre héros. Comme on le verra par la suite, M. de Phelypeaux accorda au colonel François de Collart de grandes preuves de bienveillance.

Quant aux méchancetés de Saint-Simon, bien connu pour ne ménager personne, elles sont de peu de poids. Rien ne prouve, par exemple, que Phelypeaux « savait faire valoir le tour du bâton ». Saint-Simon le dit pauvre. Cela s'accorde mal avec ce dont il l'accuse.

Deux années se passèrent à la Martinique sans événements assez remarquables pour être signalés. Le seul à mentionner est la mort du brave Gabaret, vers le milieu de l'année 1711. La nomination de Phelypeaux l'avait contristé. Il espérait que le Gouvernement général des Antilles, laissé entre ses mains, par intérim, pendant deux ans, lui serait définitivement accordé. Retomber en sous-ordre, après ce laps de temps, lui fut tellement sensible qu'il ne put se faire à l'autorité de Phelypeaux. Celui-ci ne ménagea pas assez ce bon serviteur. Entré avec lui en de graves contestations, il le suspendit de son emploi de gouverneur particulier et informa le ministre de cette mesure. Le Roi, sans donner tort à Phelypeaux, nomma Gabaret gouverneur de Saint-Domingue. Il n'existait plus quand l'ordre qui le nommait parvint à la Martinique...

Les Antilles vont de nouveau se trouver le théâtre d'entreprises guerrières. Le Roi de France supporte avec résignation les suites malheureuses de la juste guerre provoquée par la Succession d'Espagne ; mais il sent bien que le moment est venu d'atteindre encore une fois au loin ses ennemis afin de les décider à la paix, qu'ils ont le tort de ne pas désirer autant que lui. Par une mauvaise fortune dont nous souffrions depuis vingt ans, noire était la détresse du Trésor. Si la marine royale avait encore des vaisseaux, les moyens lui manquaient pour les mettre en état de naviguer. Ce

amener une rupture de la Savoie avec la France et conséquemment avec l'Espagne.

Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne, dont l'esprit et la beauté dominaient à la cour de Versailles, avait conservé pour son pays une inclination que l'impatiente ambition de son père pouvait rendre funeste à la France... Phelypeaux suivit cette intrigue, et, quoique sentant combien il était périlleux pour lui d'instruire Louis XIV des projets de Victor-Amédée, l'ambassadeur n'hésita pas à faire son devoir[1]. Le Roi, déjà mis en garde, eut peine encore à croire à tant d'ingratitude. Mais, quand Phelypeaux lui eut prouvé que les préliminaires du marché de l'empereur avec le duc de Savoie avaient été signés en janvier 1703, Louis ne pensa plus qu'à chercher les moyens de prévenir le coup qui allait le frapper au milieu d'une guerre si dangereuse pour la France. Un seul se présenta tout d'abord à son esprit comme pouvant être immédiatement mis en œuvre. Louis avait dans son armée trois mille Savoyards. Il les fit arrêter et désarmer. Le duc de Savoie, se voyant découvert, fit saisir l'ambassadeur de France à Turin et les Français qui se trouvaient dans ses États. La rupture était accomplie. Le mal suivit son cours...

Phelypeaux, mis en liberté, ne se gêna pas à Versailles pour exprimer publiquement son indignation contre Victor-Amédée. On conçoit combien la duchesse de Bourgogne eut à souffrir de ces propos qui pouvaient l'atteindre directement. Elle n'avait pas dû ignorer les projets de son père...

Telle fut la cause, restée longtemps obscure, à laquelle la Martinique dut un gouverneur de si haut parage. On a parlé de disgrâce. Phelypeaux ne fut pas disgracié. Le Gouvernement général des Antilles lui fut offert en récompense du service rendu par lui.

Rappeler un fait aussi honorable pour l'ancien ambassa-

[1] Le grand Catinat, commandant alors en Italie, avait fait part à Louis XIV d'un soupçon à cet égard et, sur-le-champ, Catinat avait été remplacé.

deur à Turin, est donner à sa mémoire une marque de gratitude que nous lui devions au nom de notre héros. Comme on le verra par la suite, M. de Phelypeaux accorda au colonel François de Collart de grandes preuves de bienveillance.

Quant aux méchancetés de Saint-Simon, bien connu pour ne ménager personne, elles sont de peu de poids. Rien ne prouve, par exemple, que Phelypeaux « savait faire valoir le tour du bâton ». Saint-Simon le dit pauvre. Cela s'accorde mal avec ce dont il l'accuse.

Deux années se passèrent à la Martinique sans événements assez remarquables pour être signalés. Le seul à mentionner est la mort du brave Gabaret, vers le milieu de l'année 1711. La nomination de Phelypeaux l'avait contristé. Il espérait que le Gouvernement général des Antilles, laissé entre ses mains, par intérim, pendant deux ans, lui serait définitivement accordé. Retomber en sous-ordre, après ce laps de temps, lui fut tellement sensible qu'il ne put se faire à l'autorité de Phelypeaux. Celui-ci ne ménagea pas assez ce bon serviteur. Entré avec lui en de graves contestations, il le suspendit de son emploi de gouverneur particulier et informa le ministre de cette mesure. Le Roi, sans donner tort à Phelypeaux, nomma Gabaret gouverneur de Saint-Domingue. Il n'existait plus quand l'ordre qui le nommait parvint à la Martinique...

Les Antilles vont de nouveau se trouver le théâtre d'entreprises guerrières. Le Roi de France supporte avec résignation les suites malheureuses de la juste guerre provoquée par la Succession d'Espagne ; mais il sent bien que le moment est venu d'atteindre encore une fois au loin ses ennemis afin de les décider à la paix, qu'ils ont le tort de ne pas désirer autant que lui. Par une mauvaise fortune dont nous souffrions depuis vingt ans, noire était la détresse du Trésor. Si la marine royale avait encore des vaisseaux, les moyens lui manquaient pour les mettre en état de naviguer. Ce

n'était pas là une difficulté insurmontable. En profitant du patriotisme de nos corsaires, du naturel désir de lucre de nos armateurs, on pouvait organiser une expédition à la fois redoutable et fructueuse. Le tout était de trouver, pour conduire l'escadre que Louis XIV projetait d'envoyer aux Antilles, un homme d'expérience, entraînant, excellent marin, capable d'agir vite... On avait choisi Cassard.

Préoccupés qu'ils étaient de nous accabler en Europe, nos ennemis laissaient leurs colonies presque sans défense. Nous pouvions les molester facilement : les Portugais, sur la route du nouveau monde, aux îles du Cap-Vert; les Anglais, dans la mer des Caraïbes, à Montserrat, à Antigue, à Saint-Christophe, à Nièves; les Hollandais, à Saint-Eustache, à Curaçao, et, sur la terre ferme, à Surinam, à Berbice, etc. Il s'agissait de les surprendre dans quelques-unes de ces possessions lointaines et de faire le plus de mal possible à leurs colonies. Triste rôle de la guerre !

Les derniers mois de 1711 offraient, il est vrai, aux propositions de paix formulées par Louis XIV, une lueur d'espérance non entrevue jusqu'alors. La reine Anne, fatiguée pour l'Angleterre d'une lutte où la gloire d'un grand général qui l'inquiétait avait seule à gagner, semblait vouloir revenir à la raison. Mais, de ce que, sur son initiative, le 29 janvier 1712, les représentants des puissances intéressées avaient commencé d'examiner à Utrecht si la paix était faisable, il eût été prématuré de conclure que la guerre allait finir. La nécessité de peser sur cette disposition pacifique était pour nous évidente.

L'urgence ne l'était pas moins. Il ne fallait pas exposer les négociants de Marseille, qui s'étaient décidés à faire les avances de l'armement, à perdre ces avances, dans le cas où la paix, signée trop tôt pour eux, viendrait à empêcher le départ de l'escadre. Cette préoccupation n'enchaîna pas leur zèle. Les trois premiers mois de 1712 furent patriotiquement employés à l'approvisionnement des vaisseaux prêtés par le Roi, ainsi qu'à réunir les équipages et les troupes qui devaient faire la campagne.

XVII

Nous n'apprendrons rien au lecteur en disant que la gloire de Cassard fut éclatante au commencement du XVIII[e] siècle. Né à Nantes en 1670, il fit ses premières armes en 1697, à l'expédition flibustière de Cartagène d'Amérique, où le chef d'escadre, baron de Pointis, fit perdre plus de vingt millions à l'Espagne, en rapportant dix millions de valeurs d'or et d'argent à ses armateurs. Jacques Cassard eut de ce magnifique butin sa petite part qu'il avait bien gagnée, dit-on, en réglant le tir de mortiers avec le sûr coup d'œil d'un bombardier. L'apprenti marin, que l'on crut majeur sur sa bonne mine, fut fait, à vingt ans, capitaine de navire marchand, et, chose à remarquer pour notre sujet, son premier voyage sur le *Laurier*, de Nantes, armé guerre et marchandises, se fit à la Martinique, où nous allons le voir établir son quartier général. Nous n'avons pas à suivre Cassard à travers tous ses exploits. Avant sa campagne des Antilles, qui doit seule nous occuper, ses croisières du *Saint-Guillaume*, de la *Duchesse-Anne*, du *Jersey*, de l'*Eclatant*, etc., ont été, si l'on peut dire, des chefs-d'œuvre de l'art du corsaire. Intrépidité, célérité, science maritime, modération dans la victoire, tout s'y rencontre, jusqu'à cet esprit de « probité intacte » — un peu sauvage — qui plus tard concourut à faire son malheur[1].

[1] Consulter, pour le détail complet des hauts faits de ce glorieux marin, la vie de « JACQUES CASSARD, *Capitaine de vaisseau, 1670-1740* », publiée dans la *Revue historique de l'Ouest*, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro, et ensuite en un volume de 196 p. chez E. Lafolye, éditeur à Vannes, 1890. — La récompense qu'un héros doit le plus envier ici-bas dans l'avenir est d'avoir un historien consciencieux qui le mette pleinement en lumière, comme l'a fait pour Cassard M. de la Nicollière. Personne n'ignore que le grand nantais eut terriblement à souffrir à la fin de sa vie. Mais si, dans la prison de Ham, éclairé d'un rayon mystique, rêvant à ses campagnes, il put entrevoir son image sculptée comme elle l'est aujourd'hui, son nom gravé sur le marbre et le beau livre qui vient de restaurer dignement sa mémoire, JACQUES CASSARD, consolé de l'injustice de son temps, dut se croire plus que vengé.

Cassard, à qui ses précédents services avaient acquis la situation de lieutenant de frégate, de capitaine armateur et les grades, dans la marine royale, de capitaine de brûlot, de capitaine de frégate, reçut, pour la campagne, celui de capitaine de vaisseau, dont il eut en réalité la jouissance le 25 novembre 1712.

A la tête d'une escadre de six bâtiments[2], portant trois cent huit canons et neuf cents hommes de troupes et d'équipages — à l'armement de laquelle il avait présidé lui-même de concert avec ses armateurs — Cassard met à la voile à Toulon le 29 mars 1712.

Parvenu le 4 mai aux îles du Cap-Vert, où, selon ses ordres, il avait à venger sur les Portugais les atrocités commises par eux en 1710 sur des Français à Rio-Janeiro, Cassard descend à la Praia, ville et port de l'île Santiago. Le gouverneur, sommé de se rendre, consent d'abord, au nom des habitants, à une contribution de 60,000 piastres. Ceux-ci, refusant de combattre aussi bien que de payer (ils étaient pourtant de dix à douze mille en comptant la troupe), le gouverneur, peu valeureux lui-même, leur montre le chemin de la fuite et se réfugie avec eux dans l'intérieur de Santiago. Cassard patiente six longs jours. Il leur avait fait déclarer nettement ce à quoi s'exposait la colonie. Ne voyant rien paraître au bout du terme fixé, le chef d'escadre ordonne le pillage, fait brûler la ville, sauter la forteresse, crever quarante canons de fer, enlever dix-sept pièces de fonte, deux cents barils de poudre, les cloches et quelques marchandises de peu de valeur. Cinq grands navires, dont trois anglais et deux portugais, pris dans le port en y arrivant, sont chargés de butin, puis dirigés sur Cadix, où ils parviennent au commencement d'août. Toute l'escadre elle-même avait dû prendre sa charge du butin. Cette première affaire ne coûta la vie, de notre côté, qu'à un enseigne de vaisseau et deux soldats.

[2] Les vaisseaux *Neptune*, *Téméraire*, *Rubis* ; les frégates *Méduse*, *Parfaite*, *Vestale*.

Le 14 mai, Cassard quitte les îles du Cap-Vert et se rend à Surinam. Le gros temps, et diverses circonstances inutiles à rappeler, l'obligent à remettre l'attaque de cette colonie hollandaise à un moment plus favorable. L'escadre arrive à la Martinique le 1er juillet 1712. Comme nous l'avons dit, Cassard, connaissant déjà cette île, se propose de faire à Saint-Pierre le quartier général de sa campagne. Il se présente à M. de Phelypeaux qui l'accueille avec empressement et lui donne toutes facilités pour renforcer son armée navale d'un corps d'élite de milices et de flibustiers, ainsi qu'avaient procédé en 1706 les commandants Chavagnac et d'Iberville. De vastes magasins sont rapidement disposés pour recevoir les dépouilles de la Praia et celles des colonies étrangères que l'on projette de ravager.

C'était vraiment un beau spectacle que cette escadre, déjà riche des produits de sa descente à Santiago, dont elle n'avait cependant qu'une partie. Il était impossible que tous les braves gens habitués à ces sortes d'entreprises ne fussent pas de suite attirés par la présence de l'illustre Cassard à la tête de ses vaisseaux.

A peine lui laissa-t-on le temps d'aborder la question. Collart, du Buq et du Prey, qui lui étaient connus de réputation, vinrent lui proposer leur concours et toute la colonie militante se disputa l'honneur de les suivre.

Les conditions pour le partage des prises et du butin bientôt réglées, il fallait déterminer par quelle colonie anglaise on devait commencer la campagne. Cassard ayant peut-être décidé à cet égard, comme c'était son droit, ne voulut pas se prononcer sans avoir recueilli les avis de ses capitaines et ceux des principaux officiers de la colonie prenant part à la campagne. Il réunit un Conseil qui fut composé de quatorze personnes, dont voici les noms : MM. de Collart, du Buq, du Prey, et Lascaris de Jauna, représentant la colonie martiniquaise ; Maillet, des Hayes, le chevalier de Sabran-Bagnols, Castelet de Pérez, le baron de

Moans de Grasse, de Sorgues, de Bandeville de Saint-Périer, officiers de l'escadre ; Le Vasseur, commissaire de l'escadre, Boisragues, major de l'escadre, et Cassard qui présidait.

Les avis sont rédigés et signés par chacun sur un procès-verbal, dont, par parenthèse, nous n'avons qu'un extrait non daté. Les sentiments sont exprimés et motivés brièvement. Deux points surtout sont examinés : doit-on attaquer Antigue ou Montserrat, voisines l'une de l'autre ? La très grande majorité, y compris Cassard, se prononce pour Antigue, bien que cette île ait en rade foraine deux vaisseaux de guerre anglais de 40 canons. Ce qui préoccupe la plupart des membres du Conseil, au sujet d'Antigue, est de savoir si, avec le concours de la Martinique et de la Guadeloupe, on pourra réunir sur l'escadre au moins deux mille combattants. Or la Martinique seule ayant fourni ses milices et ses flibustiers pour cette expédition, le susdit chiffre ne dut pas être atteint.

Maintenant il y a tout lieu de penser, d'après ce qui advint, que cette réunion du Conseil ne fut, pour le chef d'escadre, qu'une ruse de guerre. Cassard savait bien que la surprise est la première condition de réussite en ces sortes d'affaires. Il devait croire impossible de cacher le secret d'une délibération qui réunissait quatorze membres, dont quatre Martiniquais devant commander à plusieurs centaines de milices et de flibustiers embarqués sur l'escadre. Certes on pouvait ne pas dire après la séance : « Nous irons attaquer Antigue. » Mais donner le change aux espions que l'ennemi entretenait dans la colonie rendait cette communication plus utile que nuisible. Que l'on veuille bien se rappeler les précautions prises en 1689 par de Blénac pour l'attaque de Saint-Eustache, dont lui seul avait le secret ! Là, silence absolu ; ici, nulle précaution apparente ; on délibère, et, quelques jours après, l'escadre, accompagnée d'un certain nombre de petits bâtiments, appareille sans mystère pour Antigue. Mais alors, qu'arrive-t-il ? Le rusé Cassard, parti pour Antigue,

se jette sur Montserrat, « la prend, la détruit, fait sauter les fortifications, brûle entièrement la campagne », et revient à la Martinique. Avec deux moyens différents, le même but est atteint... Il y avait un réel intérêt à surprendre l'ennemi : ne pas lui laisser le temps de se reconnaître et de cacher ses richesses.

On a raconté qu'aussitôt l'affaire de Montserrat terminée et le butin déposé à la Martinique, Cassard, se retournant vers Antigue, lui fit subir le même sort. Trois documents prouvent le contraire : une lettre de Collart au ministre (18 mars 1713), une lettre de M. de Phelypeaux (21 mai 1713)[1], un mémoire imprimé, rédigé pour Cassard et présenté au *Conseil de Marine* avant le 25 juin 1716. Dans ces trois documents, où chaque fait principal de la campagne des Antilles est mentionné, le nom d'Antigue ne figure même pas. Nous nous sommes assuré d'ailleurs que cette prétendue expédition est demeurée à l'état de projet.

Quant à celle de Montserrat, la détailler est difficile en l'absence d'un rapport officiel. Si Cassard en fit un spécial, on dut avoir quelque raison pour le supprimer. La suspension d'armes, particulière entre la France et l'Angleterre, fut convenue (17-19 juillet 1712) juste au moment de la descente à Montserrat. Louis XIV, assure-t-on, fut contrarié, ou plutôt feignit d'être contrarié de cette affaire et fit exprimer le regret qu'elle ait eu lieu. Larmes de crocodile ! N'était-ce pas lui qui avait fait écrire, le 12 février 1712, à Cassard, « *pour lui seul* » :

« L'intention du Roy est qu'il exerce, par représailles, tous les actes d'hostilités possibles sur les colonies ennemies, qu'il en fasse sauter, avec des mines, les travaux et fortifications, maisons, magasins et tous autres bâtiments sans exception ; qu'il brûle les cannes de sucre et autres plantes en campagne ; qu'il fasse généralement tous les dégâts pratiquables dans une terre que l'on veut dévaster. »

[1] On les verra plus loin.

Après cela, le regret peut venir d'un sentiment diplomatique bien entendu, mais peu sincère.

Observons que, dans cette lettre de Pontchartrain, il n'est question ni de contribution, ni de rançon, ni de butin, ni de pillage. « Dévaster », voilà le dernier mot, celui qui résume tout. Si les armateurs avaient eu connaissance de ladite lettre — eux dont l'unique profit était basé sur tout ce qui n'y figurait pas — ils auraient protesté sur-le-champ, comme ils le firent plus tard, contre cette étrange campagne entreprise à leurs frais. Rendons cette justice à Cassard qu'il fit tout pour satisfaire le Roi et ses armateurs. Amener à contribution ou ravager fut en effet sa règle, selon les circonstances.

D'après ce que nous venons de dire, on est donc obligé, pour s'éclairer sur l'affaire de Montserrat, de recourir à des sources de moindre valeur qu'un rapport officiel.

Nous avons, en premier lieu, une correspondance anglaise, insérée au *Mercure historique* (t. 53, octobre 1712, p. 463) et citée par M. de la Nicollière (p. 85 note).

Plusieurs navires marchands, partis de Saint-Chistophe le 30 juillet 1712, arrivés le 20 septembre à Liverpool, rapportèrent que « le sieur Cassard » fit sa descente à Montserrat le 16 juillet, dans la baie de Corne, et s'empara de l'île « excepté du fort de Dedan, situé sur une montagne inaccessible, où la plupart des habitans s'étoient retirés... Les François ont ensuite entièrement ruiné cette isle et brûlé tous les vaisseaux qui s'y trouvoient... excepté le SPEEDWEL, vaisseau de S. M., commandé par le capitaine Mouton, qui, à la vue des ennemis, coupa son câble et eut le bonheur de se sauver à Nevis (Nièves), où il donna l'avis ci-dessus aux capitaines marchands... Les François avoient resté dix jours maîtres de Montserrat, après quoi ils avoient fait voile avec leur butin vers le nord, ce qui donnoit beaucoup d'inquiétude aux habitans des trois autres isles Antilles, savoir : Antigoa, Nevis et Christophe, où l'on travailloit à mettre les meilleurs effets en sureté et à se tenir en état de repousser l'ennemi en cas d'attaque. »

On voit dans la même correspondance que Cassard s'était rendu à Montserrat « avec 12 vaisseaux de guerre et 30 chaloupes ». D'après ce que nous savons de la composition de l'escadre, cela paraît exagéré. Mais si l'on veut bien se rappeler que le commandant Chavagnac partit de la Martinique pour Saint-Christophe en 1706 avec 31 voiles, dont 24 barques et 2 navires marchands armés en guerre, on conviendra que, dans ces conditions, le chiffre de 42 voiles emmenées par Cassard, à Montserrat, n'a rien de surprenant. Les flibustiers de la Martinique, très industrieux, ont pu fournir au chef de l'escadre 6 navires marchands armés en guerre et 30 barques, prises ici pour des chaloupes[1]. Ces petits bâtiments étaient nécessaires pour emporter le butin, sinon pour combattre. Que de choses on pouvait loger dans les flancs arrondis de ces coques, à qui leur faible tirant d'eau permettait toute approche...

Nous avons, en second lieu, l'état des services de du Buq, qui prit une grande part à l'affaire de Montserrat, en compagnie de François de Collart, dont la belle conduite est signalée dans une lettre du Gouverneur général de Phelypeaux. Il résulte de ces documents que les deux colonels martiniquais, à la tête de 320 miliciens et flibustiers, aidèrent glorieusement Cassard à réduire Montserrat. L'endroit où les habitants avaient porté à la hâte ce qu'ils avaient de meilleur fut découvert, pris et pillé. L'île fut dévastée suivant les intentions du Roi. Le butin qu'on en tira — joint à celui recueilli à Saint-Christophe et à Nièves en 1706 — concourut à indemniser les Martiniquais et les Guadeloupéens des pertes dont les troupes de Codrington les avaient affligés en 1693 et en 1703. On sait que nos flibustiers avaient une particulière aptitude à dépouiller une colonie de tout ce qu'elle possédait de transportable. Ils purent largement exercer leurs talents à Montserrat. Le butin y fut immense.

[1] Pour aller à ces expéditions, les habitants de nos îles ne se servaient que de barques pontées, jaugeant de 25 à 40 tonneaux et davantage.

XVIII

Les milices de la Martinique n'ayant pas assisté à l'expédition de Surinam et de Berbice, nous n'avons pas à la détailler[1]. Cassard partit le 21 août de la Guadeloupe, rendez-vous de ses vaisseaux après avoir quitté la Martinique.

Parvenue pour la seconde fois à Surinam, le 10 octobre 1712, son escadre obligea cette colonie hollandaise à capituler après dix jours de siège et de bombardement. Cette prise fit beaucoup d'honneur au grand Nantais. M. de Pontchartrain en porta la nouvelle au Roi le 4 février 1713, pendant qu'il soupait avec Mme de Maintenon[2].

Berbice, attaquée par le baron de Moans, commandant la *Méduse*, ne se rendit pas non plus sans résistance. La rançon de Surinam fut de quinze mille barriques de sucre payées 3,400 en espèces et le reste en marchandises d'Europe ; celle de Berbice, de « cens mille escus d'Ollande », payés en barriques de sucre, en nègres et en lettres de change[3].

L'escadre, ayant quitté Surinam le 6 décembre, était de retour à la Martinique le 25. On voit que Jacques Cassard, qui avait si bien ravagé Santiago et Montserrat, se contenta d'assez belles rançons pour les deux établissements bataves de Surinam et de Berbice[4]. Il agit de même à l'expédition de Curaçao, qui doit nous intéresser davantage.

[1] Un certain nombre de flibustiers martiniquais a suivi Cassard dans cette expédition. D'après un compte liquidé bien tard (en 1727), on voit que la part revenant à ces flibustiers, sur des marchandises vendues, partie, en novembre 1712, à Carthagène et à Porto-Bello, partie plus tard en France, se montait à la somme de 26,934 francs. Leur fut-elle payée ? Nous n'en avons pas trouvé la preuve.

[2] Dangeau — cité par M. de la Nicollière.

[3] Ces rançons produisirent en argent 1,415,450 francs.

[4] Depuis 1814, Berbice fait partie de la Guyane anglaise.

Le 30 décembre 1712, il y eut à la Martinique à bord du *Neptune*, que montait Cassard, un « Conseil de guerre tenu, dit l'intitulé du procès-verbal, pour sçavoir la situation de l'escadre, des troupes, et les mesures à prendre pour attaquer Corossol[1], où, suivant les derniers avis, il y a sept à huit cens hommes. M. Cassard demande les avis de ces messieurs (les officiers) et le renfort jugé nécessaire pour la réussite de cette entreprise. »

L'unanimité fut pour l'attaque à bref délai et la demande au Gouverneur général d'un renfort de cinq cents hommes environ.

M. de Phelypeaux chargea encore une fois Collart de commander ce détachement et de réunir les volontaires de la Guadeloupe et de la Martinique qui voudraient participer à l'entreprise. Collart fut bientôt en mesure de répondre au désir de Cassard. L'acte renfermant « les conventions et charte-partie » a été conservé en entier. Nous pouvons en donner un aperçu. Il a été rédigé chez maître Lemoyne, notaire, à la date du 11 janvier 1713. En voici le début :

« Par devant le notaire royal en l'isle Martinique, soussigné, furent présents, en personnes, Messieurs CASSARD, capitaine de vaisseau, commandant une escadre de vaisseaux du Roy, de présent en cette dite isle, en la rade de ce bourg Saint-Pierre, d'une part ; et François COLLART, escuyer, colonel d'un régiment de milice de cette isle, stipulant en cette partie pour les autres officiers, habitans et flibustiers qui s'embarqueront avec luy pour l'expédition entreprise par ledit sieur Cassard sur les Hollandais, ennemis de l'Etat, d'autre part. »

Le premier article est relatif aux moyens de transport et aux vivres. Cassard fournira les vaisseaux de son escadre, « et autres qu'il conviendra, bien avitaillés de vivres du pays » ; le second règle la manière dont les prises et le butin seront partagés : Collart fera « la répartition de ce qui luy

[1] Ancien nom de Curaçao. On prononçait aussi Curassol, qui diffère moins du véritable nom.

reviendra, auxdits flibustiers et habitans » ; le troisième a trait aux blessés, qui seront indemnisés « d'une valeur de 600 escus, et soignés par les chirurgiens de l'escadre ». — « A esté expressément convenu, dans le quatrième article, que tout ce qui pourra être pris et enlevé sera porté à la masse pour être partagé et qu'il n'y aura de pillage que ce qui est ordinairement accordé aux flibustiers des isles[1]. » — On lit dans les cinquième et sixième articles : « Toutes les attaques seront faites par les troupes, les habitans et flibustiers à proportion des forces, afin que les uns ne soient pas plus exposés que les autres. » — « Le sieur Collart roulera avec les officiers de la marine, suivant l'ancienneté de leurs commissions et conformément au règlement du Roy, pour ce qui regardera le commandement », etc., etc.

Cet acte, dont l'original se trouve aux archives de la Marine, est instructif en ce qu'il montre que l'on procédait régulièrement et avec tout le soin possible pour ces entreprises coloniales, si communes alors aux Antilles...

Cassard ne perdit pas un instant; les conventions avaient été signées le 11, il partit de la Martinique le 13 janvier 1713. Six bateaux portant les volontaires martiniquais suivaient l'escadre : l'*Atalante*, la *Mignonne*, la *Marianne*, le *Dragon-volant*, la *Thérèse*, la *Gaillarde*, commandés, dans le même ordre, par MM. de Collart, colonel ; du Prey, lieutenant-colonel; Bernier, Bonfils, Hude et Bertrand.

Cassard était le 15 à la Guadeloupe. Il y prit un renfort d'une centaine de volontaires qui furent embarqués sur trois autres bateaux : le *Saint-Antoine*, le *Vainqueur*, le *Guillaume*, commandés, dans le même ordre, par MM. Testas, Courtin et la Ferrandière.

[1] Ce paragraphe indique qu'après l'enlèvement par les troupes des marchandises et autres objets d'une certaine valeur, qui formaient le butin proprement dit, on permettait aux flibustiers de procéder à une sorte de glanage de tout ce qui avait été négligé dans la première opération. Souvent ce glanage, grâce à l'habileté, à la prestesse et aux connaissances particulières des flibustiers, valait mieux que la moisson.

L'escadre remit à la voile le 22 et mouilla le 25 devant l'île hollandaise de Saint-Eustache, que nous connaissons déjà. Le gouverneur, sommé de se rendre, se rendit. Il fit savoir que, sur la nouvelle de l'arrivée de l'escadre, les habitants s'étaient réfugiés à Saint-Thomas et dans les autres îles, avec leurs effets, et que l'on pouvait disposer de tout ce qui restait.

Cassard fit prendre les rafraîchissements nécessaires pour son approvisionnement. Il embarqua trente quatre nègres et le gouverneur lui remit 13,500 l., seule valeur d'argent qui restât dans la colonie.

Cassard reprit la mer et mit le cap sur Curaçao[1]. Le commencement de l'expédition fut loin d'être heureux. On débuta par un désastre. Le 6 février, en allant faire de l'eau à la Guayra[2], le *Neptune*, de 66 canons, à une lieue environ de terre, toucha sur un banc non marqué sur les cartes, et que le pilote ne connaissait pas. La mer était très grosse. Le vaisseau s'ouvrit. Tout ce que l'on put faire, en ce péril extrême, fut de l'échouer à la côte de Caracas, au port de la Caraota, l'une des trois rivières qui traversent le territoire de cette ville. Les hommes, débarqués à grand'peine, parvinrent à sauver les mortiers, si précieux pour un siège. Le reste fut perdu, le vaisseau abandonné, « carcasse crevée et de l'eau jusqu'au premier pont ».

Cassard fit distribuer son monde sur les autres navires et se transporta sur le *Téméraire*, commandé par M. de Bandeville. Puis il remit tristement à la voile et mouilla le 15 février en vue de Corossol. Là, toujours soigneux des formes, Cassard réunit un conseil composé des principaux officiers de l'escadre. Il voulait savoir l'impression qu'avait laissée dans l'esprit du personnel le naufrage du *Neptune*,

[1] Près de la côte de Vénézuela à 10 lieues N.-E. de la terre ferme. L'île de Curaçao est plus longue que large, 17 lieues sur 5. Elle a sept baies nommées Flye, Sainte-Barbe, Krabraye, Pescadère, Saint-Michel, Sainte-Marie et Sainte-Croix.

[2] Petit fleuve sur la côte de Vénézuela.

« ce cruel malheur », dit-il, et connaître l'opinion de chacun sur ce qu'il convenait de résoudre en la conjoncture.

L'impression avait été des plus fâcheuses. Tant de vivres, de munitions et d'armes de toute sorte étaient disparus, que l'on se croyait à la veille de manquer du nécessaire. La très grande majorité du conseil (9 voix contre 4)[1] opina pour abandonner l'expédition. Curaçao, que l'on ne pouvait prendre par surprise, était, selon toute apparence, très bien défendue. On craignait que le commandant de l'escadre, jusque-là victorieux, ne ternît sa gloire par un insuccès. Cassard écouta les avis contraires au projet d'attaque ; aucun ne le persuada. Au lieu de discuter, il prononça quelques-unes de ces paroles dont l'effet sur de braves cœurs n'est pas douteux : « Je vous connais, dit-il en substance, vous êtes des intrépides. Avec vous je n'ai rien à craindre et j'ai tout à espérer. Allons, messieurs, appareillons pour Corossol. » On cria : vive Cassard ! et l'on partit rassuré. L'escadre alla mouiller dans la baie de Sainte-Croix, comme la plus sûre.

Au milieu de cette manœuvre, que le gros temps rendait fort difficile, survint un nouvel incident, déplorable encore pour l'expédition. En arrière de l'escadre, le vaisseau le *Rubis* de 56 canons, commandant de Beaudinard, fut emporté vers l'ouest par les courants et ne put venir au mouillage[2]... On le retrouva plus tard à Saint-Domingue[3].

[1] Collart fut l'un des quatre qui tinrent bon. Voici les termes de son avis : « M. Collart a 423 hommes de débarquement, tant habitans que flibustiers. L'on pourra débarquer environ 500 hommes à la fois dans les chaloupes et canots. Suivant tout ce qui est dit cy-devant, mon opinion est de faire la descente. Signé : Collart. »

[2] Cassard, ne voyant plus le *Rubis*, avait envoyé deux bateaux flibustiers à sa recherche pour le piloter. Les deux bateaux disparurent aussi. L'un d'eux reparut douze jours après. Il portait cinquante Martiniquais, dont Cassard, comme on le verra, sut habilement exploiter le retour.

[3] M. Le Vasseur, commissaire de l'escadre, embarqué sur le *Rubis*, profita de la présence de plusieurs officiers de vaisseau et autres, témoins de la perte du *Neptune*, pour ordonner une information sur cet événement. Le procès-verbal est daté, à Léogane (St-Domingue), du 24 mars 1713.

Tout autre que Jacques Cassard eût vu, dans ces deux événements si rapprochés, un mauvais présage et plié sous les coups de la fatalité qui le frappait. Lui ne se laissa pas abattre. Il avait pris sa résolution ; rien ne pourrait l'en détourner.

Cependant la disparition du *Rubis*, plus fâcheuse en un sens que la perte du vaisseau-amiral, dont on avait sauvé tout le personnel, privait l'escadre de 650 hommes.

Il ne restait que 600 soldats, plus 350 habitants et flibustiers, heureusement « tous de bonne volonté ». Quant aux forces de l'ennemi, les indications rassurantes, précédemment obtenues, n'offraient aucun caractère de certitude. Rien n'était moins sûr que ces forces ne fussent pas de beaucoup supérieures à celles dont Cassard allait pouvoir disposer. Les assiégés d'ailleurs n'allaient pas ignorer les malheurs survenus à l'escadre. Pour eux, c'était une raison d'opposer une résistance à laquelle peut-être ils n'auraient pas songé... Toutes ces réflexions vinrent à l'esprit des officiers. Le chef lui-même en fut pénétré. Mais s'arrêter maintenant à les peser avec prudence, était superflu. L'honneur commandait. Il fallait obéir.

XIX

Le débarquement s'opéra le 18 février, à dix heures du matin. Cassard mit pied à terre le premier, « pour donner l'exemple ». Les officiers et les troupes le suivirent « avec une vivacité incroyable », et l'on put se mettre en bataille sans recevoir un coup de fusil. L'ennemi présent à la descente, surpris par la rapidité de l'action, se replia dans un retranchement élevé sur une hauteur voisine. Sept cents hommes environ défendaient cet ouvrage construit en pierres à hauteur d'épaule. Cassard, à la tête de sa troupe, marcha droit à eux. Salué par une décharge de mousqueterie, il fut

blessé, le premier, d'une balle qui lui perça le talon, de part en part. Cette blessure l'obligea de se retirer sur le *Téméraire*. Il y fut vers midi.

C'était jouer de malheur pour la troisième fois. L'adversaire n'y gagna pas. Nos troupes, émues de voir Cassard blessé, conduites par le lieutenant de vaisseau de l'Espinay, s'élancèrent à l'assaut du retranchement, le forcèrent, en chassèrent l'ennemi, lui prirent un drapeau, plusieurs hommes et cinquante chevaux. A cette première affaire, très sanglante de part et d'autre, nous eûmes, de notre côté, cinquante tués ou blessés.

Tandis que Cassard — instruit de la défaite de l'ennemi — faisait panser sa blessure, il remettait le commandement des troupes débarquées au capitaine de frégate Bandeville de Saint-Périer, le plus ancien des officiers supérieurs.

C'est au rapport de ce dernier que nous devons recourir pour continuer le récit. Ce document, très développé et rédigé avec un soin extrême, débute ainsi :

« L'escadre de M. Cassard étant mouillée devant Sainte-Croix à ouest de l'Isle, environ huit lieues de la ville, n'étant composée pour lors que du *Téméraire,* la *Vestale,* la *Parfaite* et la *Méduse,* avec six bateaux et un brigantin, dans lesquels étoient embarqués les habitants et flibustiers de la Martinique et Guadeloupe, au nombre de trois cent vingt hommes de descente, commandés par Monsieur Collart, colonel des habitants de la Martinique... »

Nous allons maintenant résumer, jour par jour, l'intéressante relation de M. de Bandeville, qui suit pas à pas tous les incidents et les opérations du siège.

Vers deux heures de l'après-midi, le nouveau commandant passe à terre, va reconnaître les troupes, et, considérant que la plaine est libre, les fait camper dans une habitation dont M. de l'Espinay s'était emparé à une lieue de la mer. Les postes établis, Bandeville rend compte de la situation du camp au chef d'escadre et lui demande ses ordres. Cassard lui fait répondre qu'il veut réfléchir jusqu'au matin. Le lendemain

19, Cassard écrit à Bandeville qu'il le laisse maître de faire rembarquer les troupes ou d'aller en avant. Sur ce, Bandeville — dont l'esprit de prudence et d'entente sous tous les rapports est très remarquable — se résout à retourner au *Téméraire* pour conférer avec son chef... Ce qui préoccupe surtout l'un et l'autre est de savoir si l'on pourra se servir des mortiers. Le malheur a voulu que la provision de fusées pour différents calibres de bombes se trouvât sur le *Rubis* disparu. Après une minutieuse recherche à bord du *Téméraire*, on découvre 130 fusées pouvant à la rigueur s'adapter aux bombes de ce vaisseau. Bref, la marche en avant est décidée et les dispositions sont prises pour assurer le transport, par bateaux, des mortiers et munitions, jusqu'à la batterie Pescadère, à une lieue de la ville, située à l'autre bout de l'île.

Le matin du 20 février, Bandeville retourne au camp et organise ses détachements en quatre bataillons : le 1er commandé par M. de l'Espinay ; le 2e, par M. de Rutty, l'un et l'autre de 280 hommes, avec chacun 18 officiers ; le 3e, composé de 320 habitants et flibustiers de la Martinique, commandé par M. de Collart[1] ; et le 4e, formé des officiers mariniers et matelots détachés de l'escadre, au nombre de 180 hommes, commandé par M. d'Héricourt, le tout donnant un ensemble de 1170 hommes, en comptant l'arrière-garde et ses officiers.

On venait d'apprendre par les prisonniers que l'ennemi prétendait pouvoir nous opposer 3000 insulaires environ.....

Le 21, dès la pointe du jour, la petite armée se met en marche dans l'ordre ci-dessus indiqué. Après une heure de chemin, Bandeville, obligé de suivre un défilé, dominé à droite et à gauche par des hauteurs, dont heureusement l'ennemi n'avait pas su profiter, pénètre avec défiance et précaution dans ce passage étroit. Il eût suffi de quelques

[1] Il avait, parmi ses officiers, deux de ses fils servant comme enseignes.

pelotons placés en diverses embuscades pour entraver la marche des assiégeants. En sortant de là, on rencontre une assez grande maison abandonnée, où la troupe s'arrête et passe la nuit.

Le 22 février fut une journée des plus rudes. L'armée, partie au lever du soleil, aperçoit, après une heure de route, un gros de cavalerie stationnant sur la crête d'un morne que l'on ne pouvait éviter. Craignant qu'un retranchement ne soit établi en cet endroit, Bandeville commande la marche sur trois colonnes. La cavalerie à cette vue quitte la hauteur et disparaît. On reprend la marche ordinaire. Le morne gravi, la troupe descend le long d'un chemin creux, qui se continue entre deux murailles et débouche dans une petite plaine. En face, au pied d'un coteau, un corps de soldats hollandais se tient rangé en bataille. On reconnaît alors que ce monticule est retranché. Derrière une batterie de neuf petits canons, se trouve un gros d'hommes armés, au milieu desquels on apercevait des visages noirs. Bandeville s'arrête, étudie la situation ; puis, tandis qu'il se laisse voir à l'ennemi comme hésitant, il fait pratiquer à sa droite une brèche dans la muraille. Son but est de lancer par cette ouverture un tiers de sa troupe vers une hauteur qui va permettre, en la tournant, de prendre le retranchement à revers. La trouée faite et le détachement lancé — la marche des hommes qui le composent étant dissimulée par des accidents de terrain — Bandeville s'avance à la vue de l'ennemi et fait disposer en trois colonnes le reste de sa troupe, à l'entrée de la plaine. Lorsqu'il juge que le détachement chargé de faire diversion est arrivé sur la hauteur, il marche fermement à la tête de son monde, vers l'assiégé, afin de l'atteindre à la fois de face et de flanc. L'important est de bien combiner le moment de la double agression. L'ennemi était trop occupé de ce qui se passait devant lui pour s'inquiéter de ce qui pouvait venir à sa gauche par la hauteur, d'ailleurs considérée comme impraticable, à cause des raquettes (ronces)

dont elle était couverte. Nos agiles troupiers franchirent ce vain obstacle comme un coup de vent.

On comprend quels furent la surprise, le trouble, la stupéfaction des défenseurs du retranchement en le voyant envahi par ce côté. Pendant que, tournant le dos pour répondre à cette brusque attaque, ils tirent sur les envahisseurs un de leurs petits canons chargé à mitraille, Collart et ses hommes à leur gauche, Bandeville et sa troupe en face et à leur droite, se précipitent dans l'ouvrage fortifié avec un tel entrain, une telle furie que l'ennemi épouvanté se débande aux premières décharges et s'enfuit en désordre dans un bois qui se trouvait derrière lui. La déroute fut si rapide que l'on ne put faire que sept prisonniers. Mais on prit trois drapeaux, neuf canons, des armes jetées à terre, avec les munitions de guerre et de bouche dont le retranchement ne manquait pas. L'habile manœuvre de Bandeville avait parfaitement réussi. Pour ce qui suit dans son rapport, il faut citer textuellement :

« On ne peut trop exprimer, dit-il, l'ardeur que messieurs les officiers et les troupes ont eue dans cette occasion, ayant marché avec beaucoup de vitesse et autant d'ordre que le terrain le permettoit ; et quoiqu'ils deussent être fatigués de la marche précipitée qu'ils venoient de faire, ils donnèrent avec toute la vigueur que l'on peut souhaiter des meilleures troupes du Roy. Les habitants et flibustiers animés par MM. Collart, leur colonel ; Courpon, lieutenant-colonel ; Beltgens[1], Marguerine, majors, et quelques autres officiers, donnèrent à la gauche de nostre second bataillon et presque au mesme moment ; de mesme que notre troupe de matelots qui estoit plus à nostre gauche, commandée par M. d'Héricourt, ce qui occupa la droite du retranchement des ennemis. Il y a eu à cette occasion qui n'a duré que demy-heure, deux officiers de la marine blessés légèrement, M. de Raousset, capitaine de grenadiers, et M. d'Erville, capitaine, qui a eu une contusion, sept soldats tués et douze blessés entre les deux bataillons; et des habitans ou flibustiers de la Martinique, un lieutenant de tué, un capitaine et deux enseignes blessés[2],

[1] Gendre de Collart.

[2] Les deux fils de Collart, Pierre-César et Louis.

deux flibustiers tués, sept blessés et quatre de nos matelots aussy blessés. Nous avons esté heureux de n'avoir pas perdu davantage de monde, y ayant dans ce retranchement huit à neuf cens hommes de leurs meilleures troupes et trois cens noirs, de l'aveu des principaux de la ville et de leurs officiers, nous ayant dit qu'ils avoient esté si étourdis de la valeur avec laquelle on les attaqua, qu'ils prirent la fuite avec tant de terreur qu'ils ne peurent rallier vingt hommes, et se sauvèrent en confusion à la ville qui est à trois lieues de ce retranchement, et où ils mirent l'épouvante. Cela fist aussy que la batterie de Saint-Michel, de douze canons sur le bord de la mer, fut abandonnée. »

Il est manifeste, d'après ce passage du rapport (comme d'ailleurs le dira bientôt clairement M. de Phelypeaux), que les Martiniquais, « animés par M. Collart, leur colonel », combattant à l'égal « des meilleures troupes du Roy », avaient tenu la plus belle part de cette action. A eux seuls, ils comptaient dix blessés, dont trois officiers, et trois tués, dont un lieutenant. Une demi-heure avait suffi pour nettoyer un retranchement défendu par douze cents assiégés et neuf canons. C'est bien là le fait de cette bravoure irrésistible dont Collart et ses compagnons nous ont donné tant de preuves.

Bandeville employa le reste de la journée à conduire sa petite armée vers la batterie de Pescadère, à une demi-lieue de laquelle il campa. Le matin du 23, la trouvant abandonnée avec sept canons, dont cinq encloués, et des vivres, il l'occupa.

Cassard, retenu à bord par sa blessure, ne cessait de s'entendre avec Bandeville au sujet des opérations du siège. Chaque jour il lui en était rendu compte et ses instructions concouraient à diriger nos troupes en marche. Il veillait aussi à ce que la flottille de chaloupes et de bateaux, envoyée dès le commencement — portant notamment les mortiers sauvés du *Neptune*, dont on allait bientôt faire usage — cotoyât les bords de l'île[1] et suivît la petite armée, afin qu'elle

[1] Sa forme tout en longueur facilitait cette manœuvre.

ne manquât pas de vivres et fût nantie de tout ce qu'il lui faudrait pour attaquer la ville.

Non loin de la batterie de Pescadère, s'étendait un lac, séparé de la mer par une étroite chaussée. Bandeville la fit ouvrir pour établir une communication. De cette manière les bateaux, qui venaient d'aborder au mouillage, allaient pouvoir transporter les mortiers et les munitions jusqu'à un chemin conduisant devant la ville. Tandis que s'opérait ce percement, le commandant, accompagné de cinquante hommes alla reconnaître les approches des remparts et s'assura de l'endroit où les mortiers pourraient être avantageusement placés. Le matin du 24 février, il fit solennellement avancer toutes les troupes, drapeaux déployés, tambours battants. C'était une manière de prouver à l'ennemi que le combat de la surveille n'avait nullement ralenti notre ardeur. Dans la même journée du 24, à quelque distance du campement, au milieu d'un champ de cannes de millet assez hautes pour masquer à l'assiégé le travail des ingénieurs, furent commencés l'épaulement et la plate-forme de la batterie projetée.

Le lendemain 25, le même travail fut continué et achevé. Pendant la nuit, « on voitura les mortiers » arrivés par le lac. Le 26, à huit heures du matin, la batterie étant prête à tirer, le chevalier de Ligondès, major du second bataillon, fut envoyé au gouverneur de Corossol pour lui demander « s'il vouloit laisser mettre sa ville en poussière ou venir à contribution ». Il répondit « qu'il défendroit la place jusqu'à la dernière goutte de son sang ». Bandeville transmit à Cassard cette belle réponse.

L'ennemi jusqu'alors avait semblé indifférent à nos préparatifs d'attaque. Mais, le 27, des vigies montées au plus haut des mâts de ses navires, découvrirent les travaux de notre batterie. Toute l'artillerie de la ville se mit à tonner contre les mortiers encore silencieux. Son tir mal dirigé ne produisit aucun dégât. A neuf heures du matin, une lettre de Cassard

apporta l'ordre de commencer le bombardement. Trente-quatre bombes furent tirées jusqu'à une heure de l'après-midi. On cessa le feu à la réception d'une lettre de Cassard adressée au gouverneur, à qui elle fut portée sur-le-champ. Cette missive ne parut produire aucun effet sur l'esprit de ce fonctionnaire. Cassard en fut informé. Le feu des mortiers fut recommencé et continué. de six heures du soir à huit heures du matin. On avait tiré en tout cent-vingt bombes. Le 28 février, à une heure de l'après-midi, Bandeville reçut une nouvelle lettre de Cassard pour le gouverneur. Celle-ci l'instruisait de l'arrivée d'un renfort et l'assurait que s'il ne voulait entrer en composition, on allait attaquer la ville des deux côtés. Effectivement, ce jour-là même, l'un des bateaux « qui s'étoient écartés de l'escadre, » revenu à temps, avait pu fournir au camp une compagnie de cinquante hommes des troupes de la Martinique, si redoutées dans l'archipel. Le gouverneur savait ce fait avant d'avoir reçu la lettre de Cassard. Cette coïncidence, jointe aux menaces de Bandeville, de plus en plus pressantes, fit réfléchir le chef batave. Il demanda ce que l'on entendait par contribution, en faisant ressortir l'extrême pauvreté des habitants de Corossol. Sa lettre fut portée à bord du *Téméraire* le 1er mars à minuit. Cassard n'ignorant pas qu'il ne restait plus à Bandeville que dix bombes à tirer, à cause du manque de fusées, autorisa le commandant à traiter comme il pourrait avec le gouverneur. Enfin, après divers pourparlers qui remplirent les journées des 2 et 3 mars, la contribution fut arrêtée péniblement à la somme de cent quinze mille piastres (575,000 francs)[1].

Le rapport de M. Bandeville de Saint-Périer est daté « du camp, devant la ville de Corossol, le 5e mars 1713 » ; celui de Cassard, du *Téméraire*, le 18 mars 1713.

Nous ne savons que par la lettre suivante de Collart que

[1] « Sans les malheurs qui sont arrivés, dit Cassard en terminant son rapport, ils n'eussent pas été quittes à si bon marché... On n'a jamais veu tant de valleur dans les officiers et dans les troupes. »

l'escadre appareilla le 19 mars de Curaçao pour revenir à la Martinique. Ce n'est pas seulement à ce titre que nous la reproduisons. Elle contient des renseignements utiles à connaître. C'est d'ailleurs la seule lettre autographe de Collart qui nous ait été conservée :

« A Curaçao, le 18 mars 1713.

« MONSEIGNEUR, »

« Je prens la liberté d'informer vostre grandeur au sujet de l'entreprise de Curaçao[1]. Je suis persuadé que M. Cassard vous rendra compte du zelle que j'ay pour le service du Roy, ayant eu lieu d'estre content de mes troupes[2], M. de Phelypeaux m'ayant donné ordre de prendre cinq cents hommes de la Martinique et de la Guadeloupe pour cette entreprise. Après la blessure de M. Cassard, j'ay esté sous les ordres de M. de Bandeville qui a aussy eu lieu d'estre content de moy. J'ay eu l'honneur, Monseigneur, de vous rendre compte de l'entreprise de Montsarat, ayant esté commandant des milices et flibustiers[3]. J'aurois aussy suivi M. Cassard à celle de Surinam, si les Anglois n'avoient eu dans leurs isles douze vaisseaux de guerre, qui auroient pu faire quelque attaque à la Guadeloupe[4]. Je vous prie, Monseigneur, de considérer que, depuis 1685, j'ay toujours commandé dans toutes les entreprises sans en laisser passer aucune. A cette considération, je prie vostre grandeur de m'accorder la croix de Saint-Louis, ayant mes certificats de services des troupes de France

[1] Il est à observer que la lettre de Collart est le seul document de la campagne qui porte le nom de l'île écrit ainsi. Tous les autres disent : Corossol Carassol ou Curassol.

[2] Cela prouve que ces troupes, dirigées par Collart, avaient pris une grande part à l'assaut du premier retranchement, où Cassard fut blessé.

[3] Ce rapport, qui eût pu suppléer en partie à celui de Cassard, n'a pas été retrouvé.

[4] Ce ne fut qu'un bruit.

au bureau de M. de Salaberie[1]. Je puis vous assurer, Monseigneur, que, dans toutes les entreprises ou j'ay esté, je n'ay jamais profité d'un seul sol. Mon seul but n'a esté que de rendre service au Roy. Je continuerai tousjours mes services avec le mesme zelle, tant dans mon régiment que dans les sorties. Je pars demain avec mes troupes pour me rendre à la Martinique.

« Je suis avec un très profond respect, etc.

« COLLART. »

Cette lettre porte en tête, de la main du ministre : « Réponse honneste. Il est colonel de milices à la Martinique. » L'annotation prouvait que M. de Pontchartrain connaissait bien le nom du signataire, mais elle n'impliquait aucune décision conforme à la demande...

Cependant M. de Phelypeaux avait fortement appuyé cette demande dans une lettre adressée au ministre le 20 mai 1713. Elle est tellement honorable de toute manière pour notre héros que nous aimons à la reproduire en entier[2]. Peu d'offi-

[1] M. Charles de Salaberry, premier commis à la marine sous cinq ministres, maître à la chambre des comptes, pourvu en 1710 d'un office de président en ladite chambre, était né à Charleville en 1650. Il était fils de Charles-Simon d'Irumberry de Salaberry et de Marie Morel de Vindé, mariés en 1656. Son frère Vincent de Salaberry de Benneville, « capitaine des vaisseaux du Roy, » devenu vice-amiral de France (1663-1749), avait eu pour marraine Antoinette-Marie de Collart, sa tante par alliance (1645-1726), mariée à Charleville en 1660 avec Marius Morel de Vindé, directeur général des Domaines de France (1632-1686). M. Charles de Salaberry, ayant vu François de Collart, dans les bureaux à Versailles en 1707, n'avait pu manquer de lui parler des Collart de Charleville (issus au troisième degré d'Etienne, l'*Elu* de Rethel en 1596). Ceci explique comment le souvenir de M. de Salaberry était resté au colonel après un entretien qui datait déjà de six années. Mais Collart ignorait que M. de Salaberry avait quitté la marine en 1710.

[2] M. de la Nicollière, à qui elle avait été communiquée, n'en a inséré que la partie principale dans son remarquable ouvrage sur Cassard (p. 114), en la précédant des lignes suivantes : — « Parmi les officiers qui se distinguèrent (à Curaçao) d'une façon brillante, n'oublions pas M. de Collart. Sa belle conduite est ainsi appréciée dans la lettre fort honorable que le gouverneur de la Martinique écrivit au ministre de la Marine, et à la suite de laquelle le chef des milices martiniquaises reçut la distinction qu'il ambitionnait. » Collart, hélas ! dut l'attendre encore et se consoler en pensant que Jacques Cassard ne fut décoré qu'en 1718, après six ans de grade de capitaine de vaisseau.

ciers supérieurs, dans les milices coloniales, ont mérité et obtenu un hommage aussi complet:

Lettre de M. de Phelypeaux, Gouverneur général des Antilles, au ministre de la marine.

« 20 mai 1713, Fort-Royal de la Martinique.

« ... Dimanche 23 d'avril, furent ramenés ici par M. de Collart, le plus ancien de nos colonels de milices, les habitants et flibustiers de la Martinique, ainsi que de la Guadeloupe, qu'il avoit conduits à l'expédition de Corossol, suivant la demande que m'en avoit faite M. Cassard ; dans une lettre qu'ensuite il m'a escrite, il se loue extrêmement de la valeur et de la bonne conduite de M. de Collart, auquel il convient devoir la meilleure partie du peu de succès qu'il a eu en cette occasion. Nous n'y avons perdu que douze hommes de nos habitans ou flibustiers. Le fils de Collart y a esté blessé au visage et trois autres de nos officiers[1].

« Collart, deux fois à Monsarat, et en plusieurs autres occasions, a donné des preuves de valeur. Il en donnera toujours. Il souhaite ardemment une croix de Saint-Louis et la mérite. Je vous seray très obligé, Monsieur, si vous jugés à propos de luy procurer cette grâce.

« ... Est revenu de l'expédition de Corossol le sieur Beltgens. C'est un gentilhomme de la Gueldre espagnole qui a servy seize ans dans les troupes d'Espagne, capitaine d'infanterie, ou à Madrid, dans les mousquetaires de Sa Majesté catholique, et cinq ans sur les vaisseaux du roy, en qualité d'officier bleu. Le désir de voyager et de faire une fortune imaginaire a obligé Beltgens de passer ensuite dans nos isles, où il n'a manqué aucune des expéditions qui s'y sont faites, y servant major des armemens. Il estoit icy avant moy et y avoit déjà espousé une fille de Collart, un de nos colonels de milices duquel je vous ai parlé dans cette lettre. Beltgens est âgé d'environ 40 ans, bien fait et d'une taille assez approchante de la gigantesque. Il a du mérite et s'est toujours bien comporté icy, outre que son beau-père est digne que le gendre soit favorisé. Beltgens a, à la

[1] Parmi ces trois officiers se trouvait probablement un second fils de Collart. Une lettre postérieure apprend qu'il perdit « deux de ses fils ». Il est vraisemblable que, ramenés à la Martinique, atteints de blessures d'abord considérées comme peu graves, ces deux jeunes créoles finirent par succomber à leur mal.

Grenade, une assez bonne habitation qu'il rendra meilleure ayant du talent pour cela. Il souhaite ardemment d'estre colonel des milices de la Grenade, ce que je crois qu'on ne peut mettre ici en meilleures mains. Vous m'obligerez, Monsieur, si vous voulés avoir la bonté de luy en envoyer la commission... »

« PHELYPEAUX. »

Les endroits qui nous ont frappé dans cette lettre si bienveillante n'ont pas dû échapper au lecteur.

Cassard convient devoir à Collart la meilleure partie du succès qu'il a remporté à Curaçao... Collart, deux fois à Montserrat, a donné des preuves de valeur. *Il en donnera toujours*[1]... Beltgens a du mérite, outre que son beau-père est digne que le gendre soit favorisé.

Il est difficile de faire mieux ressortir les titres qu'avait Collart à la faveur sollicitée pour lui.

XX

La paix d'Utrecht, ayant mis fin aux exploits du grand Nantais, comme à ceux de l'illustre Martiniquais, va nous obliger à clore cette longue « quatrième partie », que nous avons tâché de rendre aussi intéressante que possible...

Quelques lignes encore pour faire entendre comment Collart et ses compagnons d'armes n'eurent à partager aucun profit d'argent, venant des expéditions par eux entreprises à Montserrat, à Saint-Eustache et à Curaçao.

La campagne de Cassard aux Antilles, qui infligea aux colonies ennemies une perte estimée à plus de trente millions ne produisit à son armement que 2,291,693 livres 10 sols 11 deniers (chiffre officiel).

[1] Les miliciens et les flibustiers martiniquais, habitués au climat, mieux nourris, moins fatigués que les soldats de l'escadre, étaient beaucoup plus vigoureux. Leur pratique, en certaines rencontres, d'étourdir l'ennemi par des élans bruyants, donnait à ces troupes coloniales une valeur exceptionnelle. L'esprit d'émulation, dans les combats livrés de concert avec les compagnies réglées, exaltait encore cette bravoure surprenante.

Les frais généraux se montèrent à 3,227,155 livres 19 sols 7 deniers[1].

Par un arrêt du 12 août 1715, rendu en Conseil, Louis XIV, reconnaissant le déficit de 935,462 livres 8 sols 8 deniers, décida que le Trésor royal ferait en sorte de le combler.

Par un autre arrêt du 16 juin 1716, rendu en Conseil après la mort du grand Roi, cette somme fut réduite, « à cause de la difficulté des temps », à 625,000 livres, « payables sur les fonds faits ou à faire pour les huit premiers mois de l'exercice de 1715 ». Autant qu'on peut en juger, cette dernière somme dut être payée en billets d'Etat aux armateurs de Cassard. Mais comme ils perdirent au change environ 125,000 livres, on comprend combien grand fut leur déboire. De là vint que Jacques Cassard, qui d'ailleurs n'avait pu sauver sa fortune personnelle généreusement engagée dans cette triste affaire, conçut, après sa campagne des Antilles, un sombre chagrin que le temps ne put adoucir, source de tous ses malheurs... Rien ne put distraire cet homme, « d'une probité intacte, » de l'âpre idée que tant de braves gens avaient perdu (au lieu de gagner) à se fier à sa parole, à son étoile...

La paix d'Utrecht, fille, si l'on peut dire, de l'immortelle victoire remportée le 24 juillet 1712, à Denain, par le maréchal de Villars, glorieux sauveur de la France, avait été signée le 11 avril 1713. Elle fut notifiée au Gouverneur général des Antilles par une dépêche ministérielle du 21 avril. Toutefois M. de Pontchartrain annonçait, dans cette dépêche, qu'un nouvel avis serait donné à Phelypeaux pour la célébration de cette date mémorable. L'ordre, retardé par les délais de

[1] Par diverses circonstances difficiles à expliquer, la campagne des Antilles,dont les dépenses avaient été prévues pour huit mois, en dura vingt-sept. Ce nombre, donné par les documents, doit se décomposer ainsi : 10 mois de 1712, 12 mois de 1713 et 5 mois de 1714. Bandeville, embarqué sur le *Téméraire* en mars 1712, en fut débarqué en mars 1714. Cassard, embarqué sur le *Neptune* en mars 1712, fut débarqué du *Téméraire* en mai 1714. Le désarmement de l'escadre n'a donc été terminé qu'à cette dernière date.

ratification, ne parvint au Gouverneur général que dans le courant d'août. La fête, publiée dans toute l'île le 24, fut célébrée à la Martinique le jour de la Saint-Louis (25 août). Cette solennité des plus brillantes fut un triomphe pour Phelypeaux qui l'avait organisée[1]. Tous les corps militaires et civils de la colonie, réunis, vinrent adresser au Gouverneur général, représentant le Roi, « un compliment pour la paix », qui fut prononcé par le procureur général d'Hauterive. Phelypeaux y répondit éloquemment. Puis il y eut *Te Deum*, salves d'artillerie, grand feu de joie sur la place d'Armes du Fort-Royal, et le soir feu d'artifice. La principale pièce de cette réjouissance, élevée sur quatre faces, représentait autant de sujets différents entourés d'inscriptions de circonstance : 1° deux mains passées en foi, soutenant sept couronnes ; 2° un lion et un coq se tenant chacun par une patte élevée ; 3° une corne d'abondance d'où les richesses et les fruits ruisselaient sur la terre ; et 4° la Justice recevant une balance des mains de la Paix. Les devises dans le même ordre — écrites en latin seulement — étaient : 1° *Quo major numerus, concordia fortior* (Plus on est nombreux, plus on est fort quand on est uni) ; 2° *Quis disjunget ?* (Qui nous désunira ?) ; 3° *Abundantia ubique parta* (L'abondance est partout répandue) ; 4° *Pacis Justicia soror et comes* (La Justice est sœur et compagne de la Paix).

« Toute cette machine était surmontée d'une grande figure représentant la sûreté publique qui foulait aux pieds la discorde et les armes. Pendant que les feux d'artifice en partaient, et que tout se consumait, les vaisseaux rangés dans le Carénage, au bout de cette place, au nombre de près de quarante, se trouvèrent en un instant illuminés dans tous leurs mâts et toutes leurs manœuvres, ce qui fit pendant deux heures de nuit le plus beau coup d'œil qu'on puisse imaginer. »

[1] La description nous en a été conservée dans les « *Annales du Conseil souverain de la Martinique* », publiées par Pierre Dessalles en 1786.

Ces belles allégories, toujours de mode, ne sont guère comprises de la multitude, pas plus que le beau latin qui les entoure. Exceptons-en toutefois la corne d'abondance, dont tout le monde voudrait la réalité... Cet emblème parla beaucoup aux regards de nos colons, en cette grande fête de la paix. Trop souvent détournés de leurs travaux par les expéditions guerrières, ils vont pouvoir enfin augmenter brillamment leurs cultures et leur commerce. Ils en ont le plus vif désir. C'est avec une noble passion que la Martinique, après avoir recueilli la gloire, va maintenant chercher à conquérir la fortune. Aussi, malheur aux deux chefs présomptueux qui, par excès de zèle, imagineront inconsidérément d'arrêter cet essor ! Ils ne pourront tenir au choc et disparaîtront.

Nous verrons, dans la cinquième et dernière partie de cette étude, ce qui nous mène à faire pressentir au lecteur de nouveaux et très graves événements. Collart y trouvera sa place encore. Il y donnera la mesure de sa raison, après nous avoir offert le spectacle de sa valeur.

CINQUIÈME PARTIE

Prospérité de la Martinique sous le Gouverneur général de Phelypeaux. Sa mort. Son oraison funèbre. — Le chef d'escadre du Quesne lui succède. Serment de fidélité au Roi. — Mort de Louis XIV. Le Régent. — Le Conseil de Marine. — Le commerce étranger aux Antilles. Du Quesne ne peut résister aux embarras que lui cause cette grave question. Il est remplacé. — Le capitaine de vaisseau marquis de la Varenne et l'intendant de Ricoüart. — Rappel de proposition pour le colonel de Collart. — Instructions du Conseil de Marine aux nouveaux administrateurs. — Affaire de 1717. Visite de Collart dans les quartiers sud de la colonie. — Confiscation du navire espagnol le *Saint-François-Xavier*, appartenant à la famille Le Vassor de la Touche. Complot des La Touche, amené par cette saisie. La cache des 50,000 écus. — La Varenne et Ricoüart se sont aliéné toute la population martiniquaise. Révolte des habitants. Le gouverneur et l'intendant sont arrêtés. Collart prend en vain leur défense. Les révoltés veulent s'emparer des forts de la colonie. Service rendu à cette occasion par le cornette de cavalerie Guillaume Geffrier. — Du Buq est nommé par le peuple commandant provisoire de la colonie. Energie qu'il déploie dans cette situation. — Efforts de Collart pour enlever La Varenne et Ricoüart aux révoltés. — Conduite distinguée de du Buq tout le temps de la révolte. — Le gouverneur et l'intendant sont embarqués et renvoyés en France. L'ordre rétabli. — MM. de Feuquières et de Sylvecanne viennent les remplacer. — Procès criminel des principaux révoltés. Condamnés à mort par contumace, ils sont exécutés en effigie. Amnistie. Fin de l'affaire de 1717. — Fortune de Collart en 1718. — Sa mort. — Conclusion.

I

Phelypeaux ne jouit pas longtemps de son triomphe. Deux mois après la splendide fête que nous venons de décrire — organisée par lui à l'occasion de la paix d'Utrecht — la Martinique prenait le deuil de son Gouverneur général. Phelypeaux mourut le 21 octobre 1713. L'oraison funèbre fut prononcée à l'église Saint-Louis du Fort-Royal, le 9 janvier 1714. On s'était réservé d'imprimer à ce service solennel tout l'éclat que méritait le personnage.

Sur l'homme distingué par sa naissance, ses hauts emplois, son administration libérale aux Antilles, que de belles choses à dire, en flattant par surcroît le ministre, son parent, qui tenait encore, avec la Marine, les Colonies dans sa puissante main !

L'éloge était facile. La présence, les départs, les retours bruyants de l'escadre de Cassard, arrivant, quatre fois différentes à Saint-Pierre, chargée du plus riche butin, avaient donné du lustre au gouvernement de Phelypeaux. La fête de la paix, célébrée au Fort-Royal, avait prouvé, par sa magnificence, que le défunt s'était attiré des artistes capables, par leurs œuvres, d'inspirer le goût du beau, du luxe, des enivrements de l'esprit.

La colonie avait eu le spectacle de grandes joies sous M. de Machault, lors des expéditions mémorables de Chavagnac et d'Iberville. Mais, avec Cassard, ces glorieuses surprises ne finissaient plus. Elles avaient porté au plus haut degré l'enthousiasme des habitants.

Les armements de flotilles flibustières, renouvelés coup sur coup, avaient donné à la Martinique une importance jusqu'alors sans exemple. Pour elle cette époque exceptionnelle fut marquante. Ces nombreux marins de l'escadre se mêlant à la population blanche et colorée ; la venue à terre de ces brillants officiers de vaisseau accueillis par des acclamations

sympathiques ; leur réception chez les colonels de milice se disputant l'honneur de les héberger ; l'aspect des magasins de Saint-Pierre encombrés d'armes et d'objets de toute sorte ; la vue de cet arsenal sans cesse en mouvement, les entrées, les sorties, puis les échanges, les ventes de butin !... Quelle agitation ! Quel orgueil ! Tout cet appareil avait échauffé les têtes de nos colons enclins à s'émouvoir et semé dans les esprits des germes d'idées libres, ambitieuses, qui vont se développer.

Les Martiniquais n'oublieront de longtemps ces années fécondes en réjouissances, en dépouilles opimes tirées des colonies étrangères, années où la fièvre de gloire et la bienveillance du chef, rendant tout permis, rendront difficile l'administration des successeurs de Phelypeaux.

Nous devions montrer ce vivant tableau de prospérité passagère. Revenons maintenant à notre récit.

II

La Malmaison, gouverneur de la Guadeloupe (après Auger passé à Saint-Domingue), avait été appelé à prendre l'intérim du généralat. Il reçut une commission du Roi à cet effet, le 6 novembre 1713.

On attendait impatiemment le marquis du Quesne, chef d'escadre (neveu du grand marin de ce nom), choisi par le Roi pour remplacer Phelypeaux. Que serait ce nouveau maître ? Aurait-on avec lui l'existence aisée dont on venait de jouir ? Peut-être la face des choses allait-elle changer complètement. Autant d'hommes au pouvoir, autant de manières de gouverner.

En même temps que du Quesne avait été nommé, le 1er janvier 1714, Gouverneur général des *Iles du Vent*, Blénac, fils de l'ancien gouverneur des Antilles, s'était vu porté au gouvernement de Saint-Domingue, érigé en Gouvernement gé-

néral des *Iles sous le Vent*, dernière création de Louis XIV aux Antilles : deux Gouvernements généraux dans nos îles d'Amérique...

Du Quesne parvint à la Martinique le 7 novembre 1714. Son installation eut lieu le 10 janvier 1715. A cette date, le Conseil souverain prêta devant lui le serment d'usage. Mais la principale solennité — celle du serment public — se fit le 12 mars. Les trois corps d'Etat de l'île — Clergé, Noblesse, Tiers-Etat — se présentèrent avec une certaine pompe au Gouverneur général entouré de son état-major. Voici, pour la Noblesse, la formule sacramentelle prononcée par du Quesne, devant une infinité de gentilshommes rassemblés l'épée au côté, et à genoux sur un tapis de Turquie, la main droite levée : « Vous jurez et promettez à Dieu de bien et fidèlement servir le Roy, de verser tout votre sang, comme de bons et vrais gentilshommes doivent le faire pour le service de Sa Majesté et celui de l'Etat, et que, s'il vient quelque chose à votre connaissance qui puisse être contre le service ou la personne de Sa Majesté, vous m'en avertirez. » A quoi tous ont répondu : « Nous le jurons ! »

Les députés du Tiers-Etat répondirent pareillement, sur une formule analogue, appropriée au rang des habitants qu'ils représentaient[1].

Cela montre que, dans nos Colonies, comme en France, rien n'était négligé pour maintenir intact le respect du principe d'autorité. Cependant il va recevoir bientôt une terrible atteinte à la Martinique.

A six mois de la date de cette cérémonie, le Roi, auquel on avait tant de fois renouvelé promesse de fidélité, expirait à Versailles.

Le 1er septembre 1715, Louis XIV — si cruellement éprouvé ces dernières années par les rudes coups dont la mort avait frappé sa famille — terminait son éclatante et laborieuse carrière. Son règne de soixante-douze ans, assemblage gran-

[1] *Annales du Conseil souverain.*

diose de succès et de revers guerriers dans les deux mondes et sur toutes les mers, est resté vénéré. Ce que l'on ne peut oublier, c'est que le génie français, dans les arts, dans les sciences, dans toutes les créations, a couronné ce règne d'une gloire impérissable. Nous nous permettons de rappeler ici ce que personne n'ignore, parce que la Martinique eut ce privilège, aux Antilles, d'attirer presque toujours l'attention, les bienfaits du Grand Roi. Il y fut très regretté. Les documents le constatent.

La pensée que la couronne allait se poser sur la tête d'un enfant augmentait l'émotion qui serrait tous les cœurs. Louis XV, âgé de cinq ans, reçut, comme on sait, le pouvoir nominal sous la régence de Philippe d'Orléans, neveu du monarque défunt.

Qu'allait devenir la France entre les mains d'un prince magnifique, instruit, spirituel, hardi, mais novateur irrésolu et brouillon dans les affaires les plus sérieuses? Voilà ce qui donnait à réfléchir...

Le Régent, ayant besoin de s'attacher à la cour beaucoup de partisans et de s'en faire un appui dans son gouvernement, remplaça les ministres par autant de Conseils qu'il y avait alors de départements administratifs, idée fâcheuse qui ne tarda pas à lui causer de grands embarras.

Le Conseil de Marine fut ainsi composé; la liste de ses membres est peu connue :

Les maréchaux Victor-Marie d'Estrées (1660-1737), président du Conseil, et René Froulay, comte de Tessé (1651-1725); les intendants des armées navales, Louis Girardin de Vauvré, conseiller d'Etat (1650-1724), et François d'Usson de Bonrepaus (1650-1719); les chefs d'escadre, marquis de Champigny, plus tard gouverneur de la Martinique, et Alain-Emmanuel de Coëtlogon (1646-1730), plus tard maréchal de France.

Jérôme de Pontchartrain remit l'administration de la marine, le 1er septembre 1715, au Conseil de ces hommes éminents, mais dont pas un seul ne connaissait les Colonies.

Du Quesne, aussi bon marin qu'excellent homme, désirait

sincèrement vivre d'accord avec le Conseil de Marine comme avec ses administrés. Mais la question du commerce étranger, toujours brûlante aux Antilles, lui amena rapidement des ennuis, ainsi qu'elle en avait amené à la plupart de ses prédécesseurs.

Les gouverneurs s'expliquaient mal l'intérêt qu'avait la Métropole à empêcher ce trafic. Avant leur départ, on leur remettait des instructions. Aux Colonies, on avait bientôt fait de leur persuader que celles concernant l'interdiction du commerce étranger — provenant de vieilles traditions — étaient tombées en désuétude. Certaines dépêches, en effet, parties de Versailles, semblaient contredire ces instructions.

La disette sévissait-elle dans l'île, on tolérait, on encourageait, on ordonnait même les opérations du commerce étranger.

Le manque de vivres cessait-il de se faire craindre, l'interdiction reparaissait avec son épouvantail de rigueurs : l'amende, la prison, la confiscation des navires et de leur chargement.

Les négociants habiles s'arrangeaient de manière à ne pas trop souffrir de ces gênantes alternatives. Ils obtenaient des gouverneurs une licence pour continuer le commerce entrepris pendant la disette. Si la permission leur était refusée, ils opéraient en fraude et l'autorité fermait les yeux pour avoir la paix. Telle était, sous du Quesne, la situation du commerce étranger pratiqué aux Antilles.

Nous avons là-dessus vingt documents probants. En voici un qui peut montrer ce que sont les autres. Il contient d'ailleurs des renseignements utiles.

Le 8 octobre 1715, le Conseil de Marine adresse à du Quesne le reproche suivant :

« Après les ordres réitérés qui vous ont été donnés sur le commerce étranger, le Conseil désapprouve que vous ayez permis aux habitans de la Martinique d'aller chercher à la Barbade (colonie anglaise) des matériaux pour faire des moulins à vent, et d'y porter

du cacao, pour en rapporter, en échange, du cidre, de la bière et de l'eau-de-vie. Les habitans doivent tirer les secours, dont ils ont besoin, de France ou des iles appartenant au Roi. D'ailleurs, ces sortes de permissions sont toujours suspectes de plus grands commerces, auxquels elles servent le plus souvent de prétexte. Ainsi vous ne devez en donner absolument aucune pour quelque raison que ce puisse être. »

On mettait un gouverneur à la torture avec de pareilles défenses. Les habitants suppliaient, en faisant valoir des raisons auxquelles il était difficile de ne pas se rendre. Si le gouverneur faiblissait, l'intendant, avec lequel il se trouvait toujours en sourde lutte, croyait de son devoir d'avertir le Conseil et bientôt la foudre administrative tombait sur le haut délinquant...

Vaucresson ne résista pas plus que ses prédécesseurs aux effets prolongés de cette désunion. Il fut rappelé en France vers la fin de 1715, et remplacé dans ses fonctions, le 15 décembre, par l'Intendant général de Ricoüart, dont nous aurons beaucoup à reparler. Un sieur Mesnier prit l'intérim en attendant l'arrivée du titulaire qui tarda une année entière...

Cependant, sans que l'on puisse toujours s'expliquer de quelle manière les bureaux de la Métropole se trouvaient renseignés au sujet du commerce étranger, aucun fait ne leur échappait, et, chaque fois, le gouverneur était blâmé. En 1716, du Quesne reçoit encore cette réprimande :

« Le Conseil de Marine a approuvé que vous ayez renvoyé le navire anglais sans lui permettre de vendre sa cargaison de bœuf salé. Mais le Conseil estime que vous avez très mal fait d'avoir pris six barils pour vostre usage, parce que cela est de très mauvais exemple. »

Assurément ! Mais du Quesne ne put tenir à ce régime. Il demanda son rappel. Malgré quelques efforts de sa part, il ne réussit pas à empêcher le commerce étranger. De son côté, le Conseil de Marine vit que ses idées absolues d'inter-

diction ne pouvaient cadrer avec l'humaine faiblesse d'un tel gouverneur. Il lui fallait quelqu'un d'énergique pour obtenir un résultat décisif. Du Quesne fut remplacé par le capitaine de vaisseau marquis de la Varenne, que l'on choisit et que l'on styla en conséquence, ainsi que l'intendant de Ricouart, dont on éveilla particulièrement les défiances à l'égard du trafic interlope.

Avant de laisser du Quesne revenir en France, n'oublions pas de mentionner ce qu'il fit pour Collart. Le Gouverneur général ayant jugé que, proportionnellement aux campagnes de notre vieil ami, la cour s'était montrée peu généreuse, avait écrit à Pontchartrain le 17 mai 1715 :

« Le sieur Collart, colonel, pour lequel M. de Phelypeaux vous avait demandé la croix de Saint-Louis, est un très bon sujet. Il a plusieurs blessures, surtout la main droite estropiée. Si vous avez la bonté de lui accorder cette grâce, dont je le crois assurément très digne, elle lui donnera encore plus d'émulation. »

Cette lettre, parvenue en France au moment de la mort du Roi et du remplacement de Pontchartrain par le Conseil de Marine, ne reçut pas de réponse... Collart fut ensuite obligé par une circonstance plus loin déduite de faire solliciter une autre faveur qu'on ne pouvait lui refuser. Elle fut accordée. Mais cette seconde demande fit négliger la première et le colonel dut se résigner encore à n'obtenir la croix qu'à une époque indéterminée. Jamais pourtant (on le voit par la correspondance) il ne lui échappa une plainte, une parole amère. Il attendit patiemment que justice lui fût enfin rendue.

III

La Varenne et Ricouart s'embarquèrent ensemble à Brest pour la Martinique, vers le commencement de novembre 1716, sur la frégate la *Valeur*, commandée par le chevalier de Ricouart, parent de l'intendant.

Ils eurent le temps, pendant la traversée, de relire les instructions qui leur avaient été remises à Versailles et d'en méditer les conséquences. Deux points y dominaient : la culture des terres mieux appropriée que par le passé aux besoins de la Métropole et à ceux des colons ; l'interdiction du commerce étranger.

Sur des renseignements intéressés parvenus de quelques ports de France, le Conseil de Marine s'était imaginé qu'il y arrivait trop de sucre et pas assez d'autres produits coloniaux — « comme le coton, la casse, le rocou, l'indigo, le gingembre et le cacao ». Il fallait donc faire mettre en seconde ligne la culture de la canne, l'empêcher même, afin d'y substituer celle des susdits végétaux.

Puis La Varenne devait « interdire aux gens de procès l'entrée des îles de son gouvernement... » — « ces sortes de gens étant très dangereuses pour les colonies, où les affaires demandent à être traitées sommairement, à quoi il doit exciter les officiers de justice. »

« Sommairement », c'était revenir au temps de du Parquet.

Les mots « officiers de justice » tombant à la fin de cette phrase, que La Varenne comprit mal, le frappèrent. Il ne les oublia pas.

Le gouverneur et l'intendant retinrent aussi ce paragraphe, dont l'objet pouvait s'étendre à toute sorte de détail :

« La police, qui contribue plus que tout autre chose à l'augmentation des colonies pour le bon ordre du travail et l'application des habitans, doit faire une des plus importantes occupations du sieur de la Varenne, en la maintenant dans les lieux où il la trouvera établie, l'affermissant dans ceux où elle aura été négligée, toujours conjointement avec le sieur de Ricoüart, avec lequel il doit la faire en commun. »

En résumé, dans ces instructions presque paternelles, si l'interprétation n'en était pas forcée, les matières qui devaient se partager l'attention de MM. les administrateurs étaient les cultures, les gens de justice, le commerce étranger et la police.

Mais La Varenne et Ricoüart, bien que dignes à certains égards de la confiance du Conseil de Marine, dépassèrent l'esprit, la portée de leurs instructions.

Dès leur entrée à la Martinique, le 7 janvier 1717, ils produisent sur le public la plus fâcheuse impression. Ils arrivent au Fort-Royal : « Les Martiniquais n'ont qu'à bien se tenir, » dit la Varenne à peine débarqué. Le Conseil souverain vient les complimenter par la voix du procureur général Laurenceau d'Hauterive : « Allons ! pas tant de phrases, interrompt La Varenne, les ordres dont nous sommes porteurs contiennent à votre adresse plus de verges que de douceurs. »

Soixante sucreries sont en construction : ordre est donné par Ricoüart de suspendre, d'abandonner sur-le-champ les travaux[1].

La saisie, l'amende, la prison frappent les maîtres de navires et les négociants simplement soupçonnés ou à peine convaincus de commercer avec les colonies étrangères.

Aussi, trois mois après leur installation, dit un mémoire signé par les plus notables habitants, « la colonie de la Martinique ne pouvait plus supporter les violences et les injustices de MM. de la Varenne et Ricoüart, qui, loin de chercher à établir et à maintenir le service du roi et du bien public,

[1] Les administrateurs eurent tort évidemment d'agir avec cette précipitation. Les habitants lésés écrivirent au Conseil de Marine pour se plaindre du grave dommage qui leur était causé. A la date du 17 juin 1717, le Conseil répondit par la dépêche suivante, qui parvint à la Martinique trop tard pour être lue par La Varenne et Ricoüart :

« Il vous a été ordonné, messieurs, par le Mémoire du Roi, de l'année dernière, d'empêcher l'établissement de nouvelles sucreries aux Iles du Vent, et le Conseil de Marine a été informé que vous avez rendu une ordonnance pour les défendre ; sur quoi il y a eu des représentations faites par les habitans de ces Iles, qui exposent qu'ayant fait planter des cannes à sucre nécessaires et fait les autres dépenses, c'est les ruiner entièrement que de les empêcher d'établir leurs sucreries. Le Conseil en a rendu compte à M. le Régent, et Son Altesse Royale a bien voulu leur permettre l'établissement des sucreries qui sont commencées. Ainsi vous n'y apporterez aucun obstacle et vous aurez soin de leur faire part de la permission qui leur est accordée. »

Il ressort de cette lettre que les administrateurs, avant de procéder avec tant de rigueur, auraient dû prendre un nouvel avis du Conseil de Marine.

ne travaillaient au contraire, depuis leur arrivée dans cette île, qu'à détruire l'un et l'autre... »

Dans ce court espace de temps, les administrateurs s'étaient mis à dos la magistrature, la petite et grande culture, les détaillants, les milices, les gens de mer et le peuple des campagnes, que la suppression du commerce étranger ne manquait jamais d'affamer.

Nous réservons à dessein le fait qui va porter à l'exaspération la partie remuante de la colonie. Mais de ce qui précède, on peut déjà inférer que La Varenne et Ricouart furent des plus mal inspirés quand, le 3 mai 1717, ils annoncèrent leur résolution d'entreprendre une tournée d'inspection générale dans les quartiers.

D'après leurs propres termes, il s'agissait de tout, et, en particulier, « de démêler les sentiments des gens du pays, grands et petits, riches et pauvres, et, par cet examen, nous mettre en état de rendre un compte très régulier des remarques que nous aurions pu faire. »

Chaque fois que des chefs de colonie manifesteront, sans y prendre garde, ces visées policières, ils s'exposeront à la haine de leurs administrés.

Cependant, indice que toute prudence ne leur semblait pas superflue, La Varenne et Ricouart prièrent Collart — qui, sans y chercher, avait gagné toute leur confiance — de vouloir bien parcourir les bourgs qu'ils projetaient d'inspecter en premier lieu, afin de s'assurer de l'état des esprits.

Le colonel employa la semaine avant le dimanche de la Pentecôte à remplir cette mission.

Peu apte à pénétrer les mystères d'une situation ténébreuse, Collart se plut à constater que la tranquillité régnait partout sur son passage. On se plaignait seulement de la rareté des vivres, cause de leur excessive cherté. Prenant sur lui d'adoucir l'amertume de ces plaintes, Collart dit être informé que plusieurs navires, chargés notamment de bœuf salé, étaient partis de Nantes pour la Martinique, et que d'un jour à l'autre on les verrait arriver.

L'état des esprits exigeait que l'on ne crût pas à l'assurance donnée par l'envoyé du gouverneur. La nouvelle fut regardée comme inventée par notre colonel, et, sans savoir pourquoi, on se défia de lui. Le service, bien innocent, rendu à La Varenne et à Ricoüart, faillit lui devenir funeste. Et pourtant, au sujet des vivres, il avait dit vrai. On le reconnut bientôt.

Collart alla rendre compte de son voyage aux administrateurs. Ils ne virent dans son récit rien qui pût arrêter leur projet d'inspection...

Le 26 avril, la frégate la *Valeur*, qui avait amené le gouverneur et l'intendant, était partie de Saint-Pierre, emportant leurs dépêches, ainsi que les plaintes des habitants relatives à l'arrêt des travaux dans les sucreries en construction, et auxquelles il fut répondu par le Conseil le 17 juin.

La présence d'un bâtiment de l'Etat aux abords d'une colonie est toujours un soutien pour ceux qui l'administrent. Le départ de la frégate fut regrettable pour La Varenne et Ricoüart. Il ne restait à la Martinique, en partance pour France, que le brick le *Gédéon*, navire marchand de la Rochelle, qui prendra singulièrement place dans le récit.

Revenons au Fort-Royal, où vient de se produire le fait important que nous avons annoncé.

A la date du 1er mai 1717, La Varenne informe le Conseil de Marine « qu'une sédition est survenue à la Guadeloupe à cause des vivres qui manquent par suite de la suppression du commerce anglais ».

Rien n'était plus capable, ce semble, de suggérer des réflexions salutaires au gouverneur. Mais la nouvelle qu'il transmet ne lui apporte aucun enseignement. La Varenne avait au bout de la plume une autre information, suivant lui, beaucoup plus intéressante.

Dans la même lettre il relate :

« La nuit du 23 au 24 avril, un vaisseau espagnol, nommé le *Saint-François-Xavier*, est venu mouiller au Fort-Royal... Le lendemain, le capitaine vint à terre me demander la permission de

faire des vivres et d'entrer dans le Carénage, *ce que je lui accordai avec des termes très gracieux*. Aussytost que M. Durand, capitaine de port, l'eust amarré dans le Carénage, j'envoyai à bord un détachement de vingt hommes, commandé par M. de Poincy, qui s'empara dudit vaisseau venant de la Vera-Crux, dans lequel on a trouvé 25,000 piastres. C'est au sieur Latouche de Longpré qu'il était adressé, comme commissionnaire. Il réclame 5,000 piastres qu'il dit lui appartenir. »

Sans doute La Varenne et Ricoüart avaient été prévenus par quelque dénonciateur intéressé. Car, il est peu probable que, si résolus qu'ils fussent de prouver leur zèle au Conseil de Marine, ils se soient exposés à saisir le navire d'une nation amie, sur laquelle régnait le petit-fils de Louis XIV.

En fait, le *Saint-François-Xavier* appartenait à Longpré. Il avait profité du départ de M. du Quesne pour le fréter sous pavillon espagnol, avec capitaine et équipage de la même nation. Le navire ayant porté à la Vera-Cruz des marchandises martiniquaises, était revenu au Fort-Royal avec les fonds de sa cargaison vendue et un chargement de cuirs. Longpré qui habitait aux environs l'avait fait entrer au Carénage, afin d'en opérer le déchargement pendant la nuit. Des particuliers, venant s'établir dans la colonie et à qui appartenait la majeure partie des 25,000 piastres, avaient pris passage à la Vera-Cruz pour la Martinique sur le *Saint-François-Xavier*.

Le Gouverneur général, d'accord avec l'intendant, confisqua le tout : piastres, cargaison et bateau.

C'était violent !... Ils ne connaissaient pas (ils ne connurent jamais) toute l'importance de leur saisie. Certes Longpré avait de quoi gémir. La perte de ses cuirs et de ses piastres (peut-être définitive) le chagrinait beaucoup. Mais la confiscation de son navire l'exaspérait. Voici pourquoi :

A l'avant du *Saint-François-Xavier*, il avait fait pratiquer une cache, qui, pour l'instant, renfermait 50,000 écus, dont son père, ses frères, ses neveux et lui-même, avaient chacun leur part.

Ce fut une histoire très curieuse que la reprise du trésor dans la cache : nous la raconterons en temps et lieu. Bornons-nous à dire ici sans retard que les principaux intéressés, appelés en conférence secrète pour se concerter après l'événement, résolurent d'affronter tout péril, tout obstacle pour récupérer leurs écus. Ils jurèrent de s'entr'aider afin d'obtenir ce résultat.

Pour être à même de bien envisager l'affaire de 1717[1], qui va prendre à la Martinique une portée considérable, il faut connaître la famille Le Vassor de la Touche[2].

IV

Son glorieux chef, Samuel-François Le Vassor de la Touche, colonel de milice de la promotion Collart (1705), avait épousé Marie-Madeleine d'Orange, dont le nom nous est déjà connu. En première ligne, cinq enfants étaient issus de ce mariage :

1° Charles-Lambert Le Vassor de la Touche, lieutenant-colonel du régiment de son père; 2° Charles-François Le Vassor de Beauregard, capitaine de cavalerie; 3° Alexandre Le Vassor de Longpré, capitaine d'infanterie, marié le 12 juin 1713, avec Françoise Courtois ; 4° Marie Le Vassor, épouse de Robert Giraud du Poyet ; et 5° Françoise-Rose Le Vassor, mariée, le 12 janvier 1700, à Louis-Gaston de Cacqueray-Valmenier, lieutenant de Roi, résidant au Fort-Royal.

[1] M. le sénateur baron de Lareinty, qui tient anciennement de nous un précis de l'affaire de 1717, où figurèrent si honorablement ses ancêtres du Buq et Baillardel, se retrouvera en pays de connaissance dans cette partie de notre étude.

[2] Trois frères Le Vassor (que l'on dit originaires de Paris) figurent dans le recensement de 1671 : 1° François Le Vassor, capitaine de milice à Saint-Pierre, qui fut nommé conseiller au Conseil souverain de la Martinique du 2 décembre 1675 ; il n'eut de Marie Dorothée Dyel, sa femme, qu'une fille qui épousa en 1699 le marquis de la Rosa, vice-amiral des galions d'Espagne ; 2° Nicolas Le Vassor de la Chardonnière, mort lieutenant-colonel du régiment de la Capesterre ; 3° Le Vassor de la Touche, dont les titres de noblesse ont été enregistrés au Conseil souverain de la Martinique, le 3 janvier 1703. — Cette famille de la Touche n'avait aucune parenté avec les Pellerin de la Touche, dont nous avons parlé dans la 4e partie.

De plus, par sa femme, La Touche était parent des d'Orange, des Papin, des Le Roux de Chapelle, des Cattier, des Raguienne, des Platelet de Lagrange, etc., etc., et tout ce monde là avait des enfants déjà grands.

Tous les officiers servant sous les ordres de La Touche lui étaient parents ou alliés, à l'exception néanmoins de Charles Baillardel, capitaine dans son régiment[1]. Ainsi que que nous le verrons, il faillit payer cher cette absence complète de parenté avec les La Touche. Sa voix manquait au concert de soumission servile incessamment chanté en l'honneur du colonel.

En 1717, La Touche, bien qu'âgé de près de 80 ans, était très vert encore et très actif. Il commandait en roi à son innombrable famille.

Or presque tous les membres de cette famille, directement ou indirectement, pratiquaient le commerce étranger. Anglais, Espagnols, Hollandais trouvaient ce qu'ils voulaient chez eux en leur versant l'or ou l'argent à pleines mains. Valmenier, lieutenant de Roi au Fort-Royal, leur beau-frère, leur rendait la surveillance aussi douce que possible.

Peut-être les La Touche et leurs adhérents n'avaient-ils pas tout à fait tort d'agir ainsi.

Le commerce de nos colonies avec les nations étrangères avait une raison d'être extrêmement naturelle. La Métropole, en échange de tout ce qu'on lui fournissait, devait ou payer comptant, ou envoyer des vivres et autres marchandises de bonne qualité en quantités correspondantes. Elle ne faisait

[1] Père de Désir-Magloire Baillardel de Lareinty (1707-1777), commandant du Lamentin, chevalier de Saint-Louis Charles (2e du nom), né en 1669, était enseigne de milice de la paroisse des Anses d'Ariet en 1696. Il avait épousé, le 30 janvier de la même année, Mlle Marie-Catherine de Lahaye de Saint-Hilaire. Il prit part aux expéditions de Nièves et de Montserrat (1706-1713), et fut nommé, le 10 mai 1715, capitaine de la compagnie colonelle du régiment La Touche, au quartier du Lamentin, par commission de M. le Gouverneur général du Quesne. Charles, petit-fils de Pierre que nous avons vu fonder famille à la Martinique, est le trisaïeul de M. le sénateur baron de Lareinty.

convenablement ni l'un ni l'autre. Aussi nos Colonies recouraient-elles à l'étranger, dont les transactions, par l'intermédiaire de ses îles voisines, étaient immédiates, faciles et lucratives. Le commerce étranger était devenu pour le peuple une nécessité, pour les colons industrieux une cause de richesse.

Cependant beaucoup de colons s'abstenaient d'employer ce trafic défendu par les ordonnances. L'habitant scrupuleux gémissait en obéissant. Les autres, sans se plaindre, se livraient secrètement à leur négoce interlope, et, par toutes sortes de moyens subreptices, ils arrivaient presque toujours à bien terminer leurs opérations.

Ainsi faisait la famille Le Vassor de la Touche. Ayant réussi jusqu'alors à échapper à la surveillance où, si l'on veut, à imposer, elle vivait en bons termes avec l'autorité. Mais elle devint redoutable au gouvernement de la colonie, du jour où celui-ci voulut mettre obstacle au commerce dont elle se rendait coupable, sinon aux yeux de la conscience publique plutôt jalouse, du moins aux yeux de ce qui représentait alors la loi.

La Varenne et Ricoüart avaient fait tout ce qu'il fallait pour devenir les victimes de cette faction dominante. Ils avaient fatalement préparé les circonstances de leur chute, en mécontentant tout le monde et les La Touche.

Il faut maintenant que nous disions comment et en quoi la rivalité se mit entre ceux-ci et trois autres grandes familles qui doivent ici nous intéresser également : les Collart, les Baillardel et les du Buq. Cette dernière surtout pouvait se vanter d'avoir, à son actif de notoriété martiniquaise, l'antipathie des La Touche.

Les fortunes ne procédaient pas de la même source. Celles de ces trois familles tiraient uniquement leur importance de l'envoi régulier en France des excellents produits de leurs propres cultures. Cette différence portait ombrage aux La Touche. Ils auraient voulu que leur exemple fût suivi, afin

que l'on pût se prêter un mutuel appui dans la pratique du commerce étranger. Rien n'y fit. La conduite des Collart, des du Buq et des Baillardel fut inébranlable. Ce n'était pas l'idée seule du devoir qui dominait à cet égard dans leur esprit. Gentilshommes ayant prêté serment de fidélité au Roi, ils se tenaient d'autant plus fermes sur ce point que les autres avaient une tendance plus marquée à s'émanciper. Ils se contentaient de souhaiter que le progrès amenât légalement la liberté du commerce, dont leurs rivaux jouissaient par avance en fraude[1].

Les La Touche, également de la noblesse, tenaient bien à leur foi politique. Mais ils avaient gagné, à de fréquentes relations commerciales avec les Anglais et les Hollandais, une facilité de principes qui les fit céder à la pression des circonstances. Ce fut, au grand dommage de l'ordre, qu'une certaine classe de citoyens, très populaire à la Martinique, concourut à renverser sens dessus dessous. Le peuple commanda ; les chefs durent obéir.

Ceci nous oblige à dire un mot de la flibuste.

Pour qui connaît l'histoire des îles d'Amérique, l'exercice du commerce étranger avait des liens de parenté fort étroits avec l'ancienne et glorieuse flibuste. A cette sorte de franc-maçonnerie coloniale nous avions dû, comme on sait, un peu Saint-Christophe et beaucoup Saint-Domingue. On a vu avec quel succès Cassard employa, dans sa campagne de 1713, des volontaires flibustiers joints à des volontaires miliciens. La différence entre les uns et les autres consistait en ce que le mobile des premiers était mercenaire ; celui des seconds, chevaleresque. Les miliciens se battaient bravement par amour de la gloire ; les flibustiers, avec autant d'ardeur, par amour de l'argent. Ils avaient, dans les faits de guerre, la passion du pillage[2].

[1] L'avenir réalisa leurs vœux, et ce fut un du Buq, sous le ministère de M. de Choiseul, qui fit établir la liberté du commerce colonial, à certaines conditions. La Métropole, au lieu d'y perdre, y gagna beaucoup.

[2] Leur nom corrompu de flibustiers (friboutiers vient de deux mots anglais : free booters, francs pillards.

Cependant peu à peu cette race de corsaires amphibies, dont l'élan et la bravoure étaient irrésistibles, et qui, au repos, vivait dans les jouissances du luxe et de la bonne chère, cette race étrange s'adoucit, se disciplina et finit par se fondre avantageusement dans chacune de nos colonies. Les petits-fils des plus enragés corsaires devinrent de paisibles cultivateurs.

Mais il faut avouer que ceux qui avaient sucé, à leur berceau, le lait de la flibuste, héritaient d'idées et d'habitudes d'indépendance peu en harmonie avec les principes du pouvoir royal. Ces idées-là, exaltées par la prétention qu'avaient manifestée les administrateurs d'empêcher le fonctionnement des sucreries, d'y substituer de nouvelles cultures, de réduire enfin la colonie à la portion congrue, ces idées-là fermentèrent avec une foudroyante rapidité sous le gouvernement du marquis de la Varenne... La confiscation du navire espagnol fut le signal de leur explosion.

Tant que les La Touche purent opérer sans encombre avec l'étranger, rien ne vint troubler leurs rapports avec les représentants du pouvoir. Du jour où il fut avéré que le mécanisme de leur fortune ne pouvait plus fonctionner, ils condamnèrent sans appel les deux hommes qui osaient braver le danger de leur nuire.

Du même coup, ils n'auraient pas été fâchés de compromettre un peu leurs rivaux, en leur mettant sur le dos la responsabilité d'une échauffourée, au cas où l'affaire tournât mal.

Ce fut dans ce double but que La Touche père trama le complot, de concert avec le procureur général d'Hauterive, si injurieusement apostrophé par La Varenne.

Le vieux colonel réunit dans l'ombre par escouades ses fils, petits-fils, neveux, petits-neveux, gendres, etc., les échauffa, les persuada et disposa les rôles suivant le caractère de chacun. Six de ses neveux, capitaines ou aides-majors, furent particulièrement employés par lui. Ce furent Bourgelas, Lépine-Dupont, Cattier, Belair, Labat et d'Orange.

Les deux premiers, messagers secrets des instructions du maître, furent chargés de préparer les esprits pour un prochain *gaoulé*, mot d'origine caraïbe qui signifiait : assemblée pour faire un coup...

La cause réelle de la révolte n'étant connue que des seuls initiés, quel était le but donné par les meneurs? Faire, paraît-il, une pâle copie du parlement anglais.

« Il s'agissait de rendre cette isle libre, que le commerce serait ouvert à tout le monde et qu'il y aurait deux Chambres pour gouverner, composées, l'une de la noblesse, et l'autre du peuple. »

Telles furent textuellement les paroles que Bourgelas insinua dans son message à Charles Baillardel. Celui-ci, ne considérant pas comme sérieuse une semblable proposition, dédaigna d'y répondre. On voit du reste que le « vieux flibustier » (comme du Buq appelait La Touche) n'y allait pas de main morte, en supposant toutefois que l'idée de ce système de gouvernement colonial provînt de lui. On devine que s'il avait jeté en l'air de pareils projets, c'était afin d'attirer à sa cause les têtes chaudes de la colonie.

Quoi qu'il en soit, les capitaines Cattier, Belair, Labat et d'Orange, hommes résolus et forts, furent désignés après débat pour la partie la plus difficile de l'entreprise. Pour eux, c'était une question de vie ou de mort. Aussi, bien que doués d'un caractère énergique, ils n'acceptèrent cette mission redoutable que sur les promesses formelles de La Touche de les soutenir de son argent, de son crédit et des forces miliciennes dont il disposait pour les sauver en cas de réel danger.

En voyant comment le projet de complot s'exécuta, on pourra juger si la trame en avait été habilement ourdie.

—

V

La Varenne et Ricoüart, partis du Fort-Royal le jeudi 13 mai 1717, s'embarquèrent en canot, dans l'après-midi, avec un secrétaire, trois gardes et trois domestiques. Ils devaient être rejoints en route par les officiers et fonctionnaires dont le concours leur serait nécessaire. Collart et d'Hauterive furent du nombre, avec un ingénieur, un capitaine d'artillerie, le grand voyer et l'arpenteur général.

Ils commencent leur tournée par le lieu dit l'Acajou, situé dans la baie du Fort-Royal, au quartier du Lamentin, à gauche, vu de la mer. C'est là que se trouvait l'habitation du colonel de la Touche, où les conjurés s'étaient maintes fois réunis, à la fin d'avril et depuis le commencement de mai.

La Varenne et Ricoüart (preuve qu'ils ne se doutaient de rien) y vont dîner et coucher. Le colonel les reçoit aussi gracieusement que le gouverneur avait accueilli le capitaine du navire espagnol : « ce que je lui accordai en termes très gracieux », suivant ses propres mots.

Le vendredi 14, La Varenne et Ricoüart passent au bourg du Lamentin, où ils font la revue de la compagnie colonelle du régiment La Touche, commandée par Charles Baillardel, et de la compagnie de cavalerie, attachée audit régiment, commandée par Le Vassor de Beauregard. Ils assistent à la messe, puis vont dîner et coucher à l'habitation de M. de Saint-Cyr, paroisse du Trou-au-Chat, aujourd'hui Ducos.

Le samedi 15, ils se rendent chez M. Cornette[1], font la revue de sa compagnie appartenant au régiment La Touche, puis vont dîner et coucher à l'habitation du conseiller Pain, dans la paroisse du Cul-de-Sac-à-Vaches, située au côté droit de la baie du Fort-Royal.

Dans leur rapport, La Varenne et Ricoüart résument les

[1] Antoine Cornette, qui s'était distingué à la défense du Fort-Royal en 1674, avait eu deux fils : Cornette l'aîné, et Cornette de Saint-Cyr.

diverses affaires réglées « sommairement » par eux entre les habitants. Ce détail, pour nous sans intérêt, prouve qu'ils s'occupaient de bien des choses que la justice seule aurait pu démêler. Il est difficile de savoir, au pied levé, qui a vraiment raison ou tort dans certaines contestations, relatives, par exemple, à des terrains en litige.

Le lendemain 16 mai, jour de la Pentecôte, après avoir entendu la messe et dîné chez M. de Montigny, La Varenne et Ricoüart se rendent par mer à la Petite-Anse-d'Arlet, quartier du Diamant[1]. Ils y font la revue de la compagnie colonelle du régiment Collart, commandée par M. de Montigny, et vont dîner chez Labat, l'un des principaux conjurés, où du reste ils passent la nuit.

Profitons de leur sommeil pour nous tenir au courant de ce qui se machine contre eux en d'autres quartiers de la colonie. Les forces de la révolte vont se mettre en branle.

Le colonel du Buq (celui-là même que nous avons suivi avec Collart dans toutes ses campagnes), entendant l'office à l'église de la Trinité avec M. de Martel, venu passer une semaine chez lui, observa « qu'il y avait bien peu d'hommes à la messe ». Cette indifférence, un jour de grande fête, lui parut singulière. Il en fit la réflexion.

— Est-ce que vous croyez, lui dit M. de Martel, aux bruits qui ont circulé, ces derniers temps ?

— Dame ! répondit du Buq, il y a bien des étourdis dans ces parages et bien des misères dans la colonie.

La circonstance eût certainement été oubliée si, la nuit du dimanche au lundi, les conjurés n'avaient commencé à exécuter le plan combiné par le vieux La Touche.

Partant de l'Acajou, ils s'étaient divisés en trois colonnes : la première s'était rendue à Sainte-Marie, dans les hauts de l'île ; la seconde, à la Trinité, un peu plus bas, et la troisième, au Diamant, où se trouvaient alors La Varenne et Ricoüart.

[1] Doit son nom à l'éclat de salines qui reflètent les rayons du soleil, à son lever, dans cette partie de la Martinique.

Deux heures avant le jour, à la Trinité, du Buq est réveillé par son nègre veilleur. On frappe à la porte de l'habitation. Il y a du tumulte. Le colonel fait ouvrir. Soixante hommes armés pénètrent dans sa chambre. Voici le dialogue qui s'engage entre lui et cette troupe[1] :

— « Qui vous amène ? — Colonel du Buq, dit l'un des conjurés qu'il ne connaissait pas, nous venons vous chercher de la part de la colonie. — Et pourquoi faire ? — Pour renvoyer MM. La Varenne et Ricoüart dont nous avons assez, vous le savez bien. — Personnellement, je n'ai pas à me plaindre de ces messieurs. Parlez pour vous ! — Nous, nous ne supporterons pas davantage leur tyrannie. — Et de quel droit venez-vous troubler mon repos pour une cause qui m'est étrangère ? — Du droit du plus fort, crie quelqu'un sans se montrer. Il faut marcher avec nous de bonne volonté ou nous vous y forcerons. — Messieurs, je ne marcherai pas. Je ne veux pas me mettre en lutte ouverte avec les représentants du Roi. — Choisis ! conclut une voix : c'est nous suivre ou la mort et le feu chez toi !... »

Sur ces entrefaites, un nouveau tumulte se fait entendre au dehors, et du Buq voit arriver une nouvelle troupe avec les colonels de Jorna et La Guarigue de Survilliers. Ils viennent à lui tout émus. On les avait entraînés jusqu'à l'habitation. Rien qu'en les voyant du Buq comprend que, provisoirement, toute résistance est inutile. Ses fils prévenus accourent et reçoivent ses ordres sans dire mot. Puis, après quelques préparatifs, les trois colonels montent à cheval et l'on se met en marche. Au commencement, du Buq, Jorna et Survilliers sont placés au centre de la troupe, qui se dirige vers le quartier du Robert par le chemin du Gros-Morne. Plus on avance, plus la troupe grossit. Les insurgés sortent par grappes des taillis, et bientôt du Buq se voit entouré d'un millier d'hommes, lui en tête, Jorna et Survilliers un peu en arrière.

[1] D'après les déclarations écrites très détaillées de du Buq.

De la Trinité au Lamentin, avec les détours, il n'y a guère moins de six lieues. La troupe s'arrête en route pour manger et se reposer. Laissons-la continuer sa seconde étape et revenons à La Varenne et à Ricoüart, qui se lèvent chez Labat...

Le matin du 17 mai, lundi de la Pentecôte, on les conduit au bourg du Diamant. La compagnie de cavalerie attachée au régiment Collart, commandée par M. de Sanois, est passée en revue. Puis, après avoir entendu la messe avec leur suite, le gouverneur et l'intendant, ainsi qu'il avait été convenu d'avance, sont retenus à dîner au presbytère par M. Roussel, lieutenant-colonel dudit régiment, homme fort estimé dans la colonie.

Assistaient à ce repas d'apparat : Roussel (en réalité l'amphitryon), Collart, d'Hauterive, Malherbe, capitaine d'artillerie ; du Joncheray, grand voyer ; Petit, arpenteur général ; La Roulais, ingénieur, et d'autres, le curé, par exemple...

Un incident, bien inattendu assurément de tous les convives, vint troubler les derniers moments du festin.

Au milieu de la gaieté qui règne d'ordinaire à la fin d'une telle réunion, le sieur Eynaud, lieutenant de cavalerie milice (fidèle sujet, lisons-nous quelque part), se présente mystérieusement et prie le Gouverneur général de vouloir bien lui accorder quelques minutes d'entretien. La Varenne, sans réfléchir, lui dit de parler, qu'il n'y a ici de secret pour personne. Eynaud commence à regretter d'avoir entrepris cette démarche. Sa communication n'est pas de nature à être entendue par d'autres que le gouverneur et l'intendant. Enfin, sur un ordre formel, après avoir beaucoup hésité, le lieutenant déclare être venu prévenir « ces messieurs » de se tenir sur leurs gardes, parce qu'il y a complot de les arrêter dans la soirée.

— Qui vous a dit cela ? interroge La Varenne. — Ma femme, répond Eynaud. — Et qui doit nous arrêter ? — Je l'ignore. — Avez-vous connaissance de quelque chose ? dit le gouverneur, s'adressant aux convives.

La réponse est négative. Bref, La Varenne conclut : « Dites que cet avis, surprenant de toute façon, ne doit pas nous empêcher de continuer notre tournée. N'est-ce pas, messieurs ? »

L'assistance approuve.

Eynaud se retire confus. Persuadé qu'il a fait un pas de clerc, il croit sans danger de raconter les circonstances de sa démarche. Une bande de conjurés, sous prétexte de lui faire répéter son récit, le conduit à l'écart, et, pour lui apprendre à se taire, le maltraite cruellement. Il est roué de coups.

Pour éviter une telle avanie à ce « fidèle sujet », à eux-mêmes ce qui va suivre, comment auraient dû procéder le gouverneur et l'intendant mieux inspirés ? Ecouter ce brave homme au dehors, lui recommander la discrétion, le conserver près d'eux pour plus de sûreté ; rentrer dire que leur présence était nécessaire au gouvernement ; se faire accompagner jusqu'à leur embarcation, regagner le Fort-Royal, s'y mettre en défense... la révolte était manquée ! Mais, là comme ailleurs, la prudence fit complètement défaut à La Varenne et à Ricoüart. Ils le sentirent si bien que leur relation est muette sur cet incident, connu par d'autres pièces parvenues en France après l'affaire.

Vers quatre heures de l'après-midi, sans plus s'inquiéter, La Varenne et Ricoüart montent à cheval avec leur suite et vont, à quelque distance du bourg, sur l'habitation du sieur Bourjot, une sorte d'hôtellerie où les attendait un souper commandé par eux pour rendre la politesse qu'ils venaient de recevoir.

Détail à noter : ils rencontrent, avant d'arriver à la maison Bourjot, les capitaines de milice Belair et Chatillon, le major d'Orange, les aides-majors Emond Cattier et Labat, le lieutenant Jacquart, les enseignes Belair des Goutières, La Mothe du Soliers, et les frères Gautier, « à qui, disent-ils, nous avions parlé très obligeamment pendant le dîner du presbytère. » C'étaient les conducteurs de la révolte.

Après s'être promenés longtemps sur l'habitation Bourjot,

La Varenne et Ricouart prennent place à table à huit heures, avec leur suite, moins l'ingénieur de la Roulais et le capitaine Malherbe, qui, s'étant excusés, avaient demandé à se retirer pour aller prendre du repos. Ceux-là sans doute éprouvaient quelque défiance.

Mais, adieu la tournée d'inspection commencée! Voici le moment critique pour le gouverneur et l'intendant.

A peine les convives se sont-ils assis qu'un grand bruit se fait entendre aux fenêtres. Une bande de gens armés pénètre tumultueusement dans la salle. Trois détachements pelotonnés autour des sieurs Belair, d'Orange et Cattier, tombent là poussés par d'autres, et trente voix prononcent ensemble ces paroles évidemment apprises d'avance : « Au nom de la colonie, nous avons ordre de vous arrêter! »

A l'exception de d'Hauterive que rien n'émeut, les convives stupéfaits se lèvent et La Varenne dit : Qu'est-ce ? De quoi s'agit-il ?

Reprise du chœur : « Au nom de la colonie, nous avons ordre de vous arrêter! »

— Au nom du Roi, s'écrie La Varenne, pourpre de colère, moi, je vous ordonne de vous retirer!

Cris : Non! non! S'ils résistent, fusillons-les!

Ricouart, plus maître de lui, essaye de parlementer.

— Ces messieurs, dit-il, sont trop bons sujets du Roi pour ne pas comprendre leur méprise. Voici M. le général et je suis l'intendant.

— Non! non! A bas La Varenne et Ricouart!

— Quels sont vos chefs?

— Personne ne veut plus de vous.

— Voyons, messieurs, un peu de calme. Quel est celui qui vous commande? Nous nous expliquerons avec lui.

Collart veut parler. Des murmures étouffent sa voix. Il n'en continue pas moins de protester contre une telle violence et se tient près du gouverneur et de l'intendant, comme pour les protéger de son corps...

Cris : « Empoignons-les ! » Sur ce, d'Hauterive s'esquive « d'un air content d'avoir été de la scène », dit La Varenne dans son rapport. Les autres convives sont jetés brusquement hors de la salle. Collart résiste de toute sa force, mais en vain. Le gouverneur et l'intendant restent seuls en face de cette bande déchaînée. C'est un tourbillon qui crie, qui menace, qui injurie.

Un quart d'heure se passe ainsi. Puis, peu à peu l'effervescence se calme et, non sans quelques égards, on fait monter La Varenne et Ricoüart au premier étage. Ils y sont enfermés dans des chambres séparées, avec quatre sentinelles à chaque porte. La maison est gardée par trois cents miliciens environ...

C'est à la même heure que du Buq, arrivant avec sa troupe au terme de sa seconde étape, parvient au bourg du Lamentin. Il y est reçu au milieu d'acclamations qui ajoutent à son embarras... Nous le verrons bientôt prendre, malgré lui, la tête du mouvement, dans l'unique but de sauver la colonie des conséquences du désordre.

VI

Ce qui permet de suivre pas à pas l'affaire de 1717, c'est l'examen des papiers du procès dont fut suivie la révolte. Les dépositions du principal inculpé et des nombreux témoins — que personne jusqu'alors n'avait consultées — fournissent à cet égard quantité de détails intéressants. Nous avons profité largement de cette mine précieuse. Le récit peut s'enrichir ainsi de maintes circonstances propres à donner du jour aux côtés obscurs de la révolte, comme à lui imprimer une face nouvelle. Rien n'est moins commode, il est vrai, de coordonner les renseignements puisés dans les dépositions. Mais, en revoyant les pièces dont la rédaction confuse a rebuté, on arrive à saisir ce qui d'abord échappe aux premières lectures.

La déposition très explicite du sieur « Guillaume Geffrier, cornette de cavalerie, habitant à la Rivière-Salée, natif d'Orléans, paroisse Saint-Paterne, âgé de 42 ans[1] », est une de celles qui nous ont le plus servi.

Geffrier a presque tout vu de la révolte et raconté tout ce qu'il a vu, un peu sans suite, mais fidèlement. Le principal mérite de ce « bon officier » est d'avoir rendu impossible l'exécution d'un projet qui eût constitué un crime impardonnable pour la colonie. Voici comment :

La Touche avait recommandé aux officiers de milice, chargés d'arrêter La Varenne et Ricoüart, de le faire prévenir à l'Acajou par un exprès, aussitôt l'événement accompli. On avait choisi Geffrier, parce qu'il était bon cavalier. Le vieux colonel attendait avec une extrême impatience l'avis qui lui avait été promis. Il prévoyait que les troupes du Roi, casernées au Fort-Royal et à Saint-Pierre, viendraient le lendemain, à la première nouvelle de l'arrestation, tenter de délivrer le gouverneur et l'intendant. Pour les en empêcher, La Touche devait envoyer deux compagnies de son régiment surprendre les forts pendant la nuit, seul moyen de réussir dans son projet. Mais, craignant les indiscrétions, il avait insuffisamment préparé cette partie du complot. Les deux compagnies devant agir contre les forts n'avaient pas été désignées, l'exprès choisi nullement pressenti. Bien des imprudences furent commises, à la dernière heure, pour obvier à ces défauts.

Ainsi, après la revue passée le matin au Diamant, les sieurs Belair, Emond Cattier, Martin et Duval fils, quatre conducteurs de la révolte, joignirent Geffrier comme il descendait de cheval et l'amenèrent dans une case abandonnée. Là, ces officiers lui confièrent que, le soir, on devait arrêter le gouverneur et l'intendant. — Pour quelle raison ? A cause de quoi ? demanda-t-il. — Ils répondirent : Ce sont deux tyrans

[1] 9 septembre 1718.

qui ont réduit l'île à la famine. Ils ont traité tout le monde, sans distinction de personnes, d'une manière dure et méprisante. — Vous avez donc particulièrement à vous plaindre de ces messieurs, observa Geffrier. Quant à moi, je n'ai qu'à m'en louer. — C'est, lui dirent-ils, que vous n'avez point eu d'affaire avec eux. Grand nombre de gens (qu'ils lui nommèrent) ont été traités avec la dernière indignité. — Est-ce que, poursuivit Geffrier, MM. de Collart, Roussel et Petit, qui sont ici à la suite de ces messieurs, savent cette étrange résolution ? — Non, et nous vous défendons de leur en parler, sous peine de la vie et vos biens brûlés. — Mais qui vous soutiendra dans une pareille action ? — M. de la Touche père. Les forts doivent être pris demain à la garde levante. Presque tous les habitants de l'île sont déjà en marche pour se rendre au Lamentin. — Mais qu'attendez-vous de moi, dans cette affaire ? Que vous restiez ici pour commander les hommes de la compagnie de chevaux, dont nous sommes assurés.

Se voyant seul devant ces ardents conjurés, Geffrier parut acquiescer et l'on se sépara...

Il alla dîner dans une auberge du bourg avec huit ou dix cavaliers qui le joignirent et auxquels (les en entendant parler) il conseilla de ne point entrer dans cette mauvaise affaire. Ils le lui promirent. Après le repas, il monta à cheval avec eux. Ils partaient ensemble pour retourner à leurs habitations, lorsque ceux qui l'avaient pris à part après la revue, le voyant en marche, accourent et lui disent que, s'il partait et n'exécutait pas ce qu'on lui avait ordonné, il pouvait compter d'être pendu avec toute sa famille. Geffrier leur répondit : « Je ne vous crains pas. Vos menaces ne m'effrayent point. Je serai toujours en état de repousser vos insultes ». Et il partit avec six cavaliers qui lui étaient restés. Arrivés ensemble à la Rivière-Salée, à cinq heures du soir, ses compagnons le quittèrent, et chacun s'en alla chez soi.

Vers onze heures du soir, étant couché, deux cavaliers de

la révolte vinrent lui dire que « ces messieurs » avaient été arrêtés et qu'il eût à monter à cheval pour aller en prévenir M. de la Touche à l'Acajou. Geffrier refusa de se charger d'une telle commission. Alors on le menaça ; on lui fit comprendre que rien n'était plus pressé que de partir pour l'Acajou. Ni les menaces, ni les explications ne le convainquirent. Ce que voyant, les émissaires lui dirent que cinq cents révoltés les suivaient à quelque distance, et que, s'il ne s'était pas mis en route avant leur arrivée, on le pendrait, et que le feu serait mis à son habitation.

Après le départ de ces deux cavaliers, Geffrier, fort ennuyé, réfléchit. Redoutant pour sa famille le malheur dont on le menaçait, il se résolut à faire preuve de bonne volonté.

Le voilà à cheval ; il part, se fait reconnaître au poste de la Rivière-Salée, « passe à l'embarquement principal » défendu par un corps de garde, et se dirige vers l'Acajou sans trop savoir s'il poussera jusque-là. Dans l'état d'esprit où Geffrier se trouve, hésitant de plus en plus à poursuivre son chemin, son cheval lui vient en aide (du moins il le semble). Rompu de fatigue comme son maître, il refuse d'avancer. Tout ce dont le cavalier se sent capable est de traîner sa monture à pied jusqu'au bourg du Trou-au-Chat. Le Père Raphaël, curé de cette paroisse, qu'il connaît, lui donne l'hospitalité...

Cependant, après un certain temps de repos, Geffrier ne peut songer à sa commission sans inquiétude... Expliquer par écrit ce qu'on l'a chargé de dire et montrer l'impossibilité de continuer sa route, lui paraît préférable à une complète abstention... Le Père Raphaël va réveiller son domestique et l'envoie porter la lettre à La Touche.

L'homme (un mulâtre esclave), étourdi de sommeil, ayant marché sans se presser, ne put joindre le colonel qu'à sept heures du matin... Il était trop tard...

A l'exception des enragés de la révolte, la colonie sut beaucoup de gré à Geffrier de son peu d'empressement, lorsqu'elle fut à même d'en avoir la preuve. Grâce à sa lenteur,

la surprise des forts, pendant la nuit ou « à la garde levante », ne put avoir lieu.

Mais La Touche n'était pas homme à renoncer complètement à son projet. Il ne s'agissait plus de surprendre les forts ; les bloquer lui suffirait, afin de rendre tout secours impossible à La Varenne et à Ricoüart. Dans ce but, il fit dépêcher par un piquet de cavalerie, au capitaine Baillardel, l'injonction de se mettre à la tête de sa compagnie et de marcher sur le Fort-Royal.

La Touche s'adressait mal.

Baillardel indigné répondit « qu'il ne se meslerait jamais de l'affaire dont il s'agissait, qu'il était fidèle à son Roy et qu'on eust à lui casser la tête, parce qu'assurément il ne marcherait jamais pour entreprendre rien contre les forts, ny contre la personne de ces messieurs, à qui l'on pouvait faire de très humbles représentations », ce qui lui attira quantité de menaces de ceux qui l'entendirent[1].

On loua généralement Baillardel de son héroïque refus, qui lui valut, par contre, la haine des La Touche.

La colonie, en grande majorité dévouée à la révolte, voulait bien certaines choses. D'autres lui répugnaient absolument. Toute idée de collision entre les troupes réglées et celles des milices lui était particulièrement odieuse.

Du reste, La Touche eut tort d'insister sur ce point. Les commandants des deux garnisons étaient déjà convenus qu'ils ne prendraient aucune part aux événements, pourvu que rien d'hostile ne fût tenté contre les forts.

Il nous faut maintenant retourner à l'hôtellerie Bourjot, auprès du gouverneur et de l'intendant, très impatients de savoir ce que l'on va faire de leurs personnes captives.

Le rôle décisif que prit du Buq dans un moment périlleux et les efforts de Collart pour délivrer les représentants du Roi attireront ensuite successivement notre attention.

[1] Déclaration du 12 avril 1718.

VII

Au quartier du Diamant, chez Bourjot, la nuit s'était passée sans trouble. Réquisitions pacifiques de vivres dans les habitations voisines : voilà comment se traduisirent alors ce qu'on appela « les fureurs populaires ».

Le mardi de la Pentecôte, 18 mai, à sept heures du matin, on alla chercher, dans leurs chambres, La Varenne et Ricoüart. Ils demandèrent à entendre la messe et — ce qui peint le lieu et l'époque témoins de ces événements — on se rendit à leur désir, en allant prier le curé de venir célébrer l'office divin sur l'habitation Bourjot. Le prêtre vint, la messe fut dite : les chefs révoltés et leurs hommes y assistèrent pêle-mêle avec le recueillement désirable.

On déjeuna. Puis, vers neuf heures, on fit monter à cheval MM. les administrateurs, qui furent ainsi conduits, entre deux gros d'infanterie avec quantité de cavalerie au centre, jusqu'au bourg du Trou-au-Chat. On descendit chez M. Cornette, où l'on dîna. A trois heures, La Varenne et Ricoüart remontèrent à cheval et furent dirigés dans le même ordre jusqu'à l'habitation de Mme veuve Papin de Lépine (à un quart de lieue du Lamentin), où ils furent déposés, vers quatre heures, et tenus sous bonne garde.

Au Lamentin, où se trouvait le gros de la révolte, la nouvelle de l'arrestation du gouverneur et de l'intendant s'était vite répandue le matin. Les milices, arrivées la nuit de tous côtés, étaient dans la plus grande confusion. Explications, récriminations, projets extravagants, mots en l'air, sages conseils, le tout se croisait, s'entrechoquait d'étrange façon. Tout le monde voulait la même chose, et pour l'exécution personne n'était d'accord.

L'absence remarquée de La Touche surprenait, inquiétait. On se demandait « où il estait, le traitant de traître, qu'il les abandonnait après les avoir mis en besogne ; que, s'il ne

venait incessamment, tout serait brûlé chez lui. » On chargea Lépine, son neveu, de l'aller chercher et de l'amener immédiatement.

Mais La Touche avait sans doute des raisons pour ne pas se montrer si vite au Lamentin. Il était chef de la révolte *in petto*. De l'Acajou, à demi-lieue du bourg, il était censé tout diriger. Cela lui suffisait. La journée du 18 s'écoula sans que personne le rencontrât.

Cependant son absence prolongée sur le principal lieu de la révolte exaspéra les têtes chaudes du rassemblement. Le peuple, livré à lui-même, sans chef visible, se crut trahi, délaissé. Un cri part de la foule : « Des torches, et chez La Touche ! »

En un clin d'œil la flamme brille, le délire s'empare des esprits. La folie de l'émeute secoue ses grelots sinistres sur cette multitude qui devient houleuse. Un mouvement de plus et c'en est fait de notre belle colonie...

D'un groupe où l'on délibère sur les précautions à prendre pour éviter un conflit avec les troupes du Roi, du Buq s'élance au devant des incendiaires et s'écrie :

— Qu'allez-vous faire, mes amis ? Voulez-vous achever de nous perdre ? Y pensez-vous ? M. de la Touche a ici soixante-douze neveux, sans compter plus de deux cents parents ou alliés. Si vous faites une pareille action, nous allons nous poignarder les uns les autres.

— On nous trahit ! On nous abandonne !

— Est-ce que je vous trahis, moi ? Est-ce que je vous abandonne ? MM. La Varenne et Ricouart sont arrêtés comme vous l'avez voulu. On va les amener ici. Vous avez à décider pacifiquement de leur sort. Prononcez ! Mais, de grâce, mes amis, pas de feu ! pas de sang répandu ! ou nous sommes tous perdus.

Des cris répondent : « Vive le colonel du Buq ! » et les torches sont éteintes.

Les colonels de Jorna, du Prey et de Survilliers s'étaient

approchés : — Messieurs, leur dit du Buq, il faut à tout prix, au plus vite, donner une direction à ce mouvement, ou il va tourner à mal.

— Nommons un chef pour nous commander ! propose quelqu'un du peuple.

— Oui, oui, allons aux voix !

Les officiers présents délibèrent. On pense d'abord à faire nommer un représentant par la noblesse et les privilégiés, et un autre par le peuple.

Jorna réunit le plus de voix pour le premier mandat. Mais, en même temps qu'il met peu d'empressement à accepter, de nouveaux cris se font entendre :

— Un seul ! un seul ! Nous n'en voulons pas...

Et le tumulte recommence.

On redélibère. Survilliers vient dire à la foule :

— Vous voulez élire un seul commandant ?

— Oui, oui !

— Commençons par M. du Buq !

— Oui, oui !

— Que ceux qui veulent du colonel du Buq passent à droite, et que ceux qui veulent d'un autre passent à gauche ! Nous verrons après.

Presque toute l'assistance court à droite en criant : « Vive le colonel du Buq ! vive notre commandant ! »

Et du Buq est déclaré élu.

Le premier usage qu'il fait de son pouvoir est de réunir par un signe la multitude autour de lui, et, monté sur un tertre, il adresse paternellement au peuple les paroles suivantes :

— Messieurs, ainsi que vous le voyez, l'ordre est gravement compromis. J'ai entendu prononcer les mots d'indépendance et de république. Je dois vous déclarer qu'il ne m'est possible d'accepter votre commandement qu'en recevant aussi votre serment de m'obéir en tout et pour tout ce que je croirai devoir vous ordonner.

— Oui, oui, mais à la condition du départ de MM. La Varenne et Ricoüart, autrement non !

— Mais, objecte le colonel, ces messieurs ne consentiront peut-être pas à quitter la colonie.

— Qu'on les y force ! Qu'on les embarque !

— Alors, à cette condition seule, unique, vous promettez de m'obéir ?

— Oui, oui !

— Vous jurez fidélité inviolable au Roi ?

Et le peuple prononça : « Nous le jurons ! » en levant la main.

— Fort bien ! Maintenant, mes amis, j'ordonne qu'on respecte les forts, les propriétés, le domaine du Roi, les églises. J'ordonne à ceux qui ont des vivres de les partager avec ceux qui n'en ont pas. J'ordonne enfin que les personnes du gouvernement soient respectées et qu'il ne soit fait aucun mal ni adressé aucune injure à MM. les gouverneur et intendant, en attendant que ces messieurs aient été mis en mesure de quitter la colonie.

— Oui, oui ! Vive le colonel du Buq !

Cet incident terminé, du Buq fait diviser le rassemblement par compagnies, rangées sous les ordres de leurs chefs, et distribue ses instructions. Il envoie avertir les commandants des forts de ce qui vient d'avoir lieu et les prier d'empêcher les soldats de sortir, afin d'éviter toute collision des troupes du Roi avec les milices.

Tout ceci et bien d'autres détails réglés, du Buq fait rompre les rangs et l'on va dîner dans l'intérieur du bourg...

Vers quatre heures, on vient avertir du Buq de l'arrivée de La Varenne et Ricoüart à l'habitation Papin. Il dépêche immédiatement deux de ses fils avec une compagnie d'infanterie pour les aller chercher...

L'habitation Papin, qui fit plus tard partie de l'immense propriété du baron de Lareinty, était, comme nous l'avons dit, à un quart de lieue du Lamentin. En moins d'une heure,

aller et retour, ce chemin est parcouru... Du Buq, qui voulait que l'ordre ne fût pas troublé sur le passage du gouverneur et de l'intendant, avait disposé la mise en scène de manière à prouver à ces messieurs que la colonie savait se tenir quand elle était bien commandée...

Surpris, non décontenancés, de trouver là, rangés en deux haies, une multitude d'officiers et de miliciens formant un corps d'environ mille hommes de troupes armées, La Varenne et Ricouart passèrent au milieu de ce déploiement de forces « d'un port assuré et d'un air fier ». Ce sont eux qui le disent dans leur rapport. Il est certain que cet appareil militaire les flatta et pour un instant les rassura. Ils s'imaginèrent qu'on allait leur faire connaître à quoi tendait la révolte et ce qu'on exigeait de leur clémence.

La Varenne et Ricouart, bientôt détrompés, protestèrent tour à tour, en longues phrases inutiles, contre le traitement dont ils étaient victimes. Sans leur répondre, on les écouta plutôt par curiosité que par intérêt. Ils assurèrent alors, d'une commune voix, qu'ils feraient tout pour gagner l'affection du peuple irrité, si les chefs consentaient à leur soumettre en quoi ils avaient manqué, ce que la colonie leur reprochait et ce qu'elle voulait d'eux.

« Nous voulons faire le commerce étranger », dit un officier à haute voix. Un autre officier, considérant sans doute cette parole comme imprudente, parce qu'il était convenu que le silence seul leur serait opposé, interdit à La Varenne et à Ricouart de continuer à parler... Ils furent conduits au presbytère du Lamentin et logés dans des chambres séparées... On avait laissé les portes ouvertes. Ils sortirent furieux quelques instants après.

— Quels sont vos chefs? cria La Varenne.

— Ils tiennent conseil.

— J'ordonne qu'on aille avertir celui ou ceux qui sont à la tête des révoltés et qu'ils aient à venir me parler.

Un aide-major fut détaché pour aller porter cet ordre. Un

peu après, le colonel du Buq se présenta. Dès qu'on l'aperçut, on cria : « Vive le Roi et M. du Buq, notre commandant ! » La Varenne commença de lui parler avec hauteur, en récriminant sur ce qui venait de se passer.

— Messieurs, interrompit du Buq s'inclinant profondément, je n'ai rien à vous dire. Vous, monsieur le marquis de la Varenne, vous n'êtes plus gouverneur, et vous, monsieur de Ricouart, vous n'êtes plus intendant.

— Vive le Roi ! vive le commandant ! crièrent de nouveau les assistants.

Aux questions pressantes des administrateurs sur ce que décidément on voulait d'eux, du Buq, fuyant toute explication, leur fit une réponse à double entente, qui ne manqua pas de le faire accuser plus tard de fourberie, par La Varenne.

— J'espère, messieurs, dit-il, que tout ceci s'accommodera quand nous serons à Saint-Pierre, où il faut absolument se rendre pour contenter le peuple.

Or le peuple savait que le navire sur lequel les prisonniers devaient être embarqués les attendait à Saint-Pierre.

Sans ajouter un mot de plus, du Buq se retira. La Varenne et Ricouart furent enfermés dans leurs chambres, gardées à toutes les issues par de doubles sentinelles. Ils y devaient souper et passer la nuit. C'est ainsi que la journée du 18 se termina pour eux.

VIII

Nous regrettons d'avoir été toute cette journée du mardi sans parler de notre Collart. On va comprendre pourquoi nous n'avons pu faire autrement. Resté avec « ces messieurs » jusqu'à la dernière minute de leur arrestation, il avait été arrêté en même temps qu'eux et gardé comme eux dans l'hôtellerie Bourjot. Le rapport de La Varenne constate cette fidélité du brave colonel.

Mardi matin, Collart s'était vu conduire, avec les deux captifs, jusqu'à la Rivière-Salée, où s'était faite la séparation. Là, embarqué en compagnie de Belair, l'un des officiers conjurés, dans un canot escorté par deux autres embarcations armées, il était arrivé au Lamentin « à la nuit fermante ».

Du Buq, instruit de sa présence, vient à sa rencontre et le fait mettre en liberté. Dans le court entretien qu'ils ont ensemble, du Buq lui dit : « Collart, mon ami, je viens d'être élu commandant et j'appréhende fort les suites d'une pareille action. » Troublé par tant de choses inattendues, craignant de plaindre ou de féliciter du Buq, parce qu'ils étaient entourés, Collart ne sait que répondre. Prévoyant alors l'impossibilité de se loger au Lamentin, à cause de l'affluence de monde, il exprime à du Buq le désir de se rendre chez Bourgelas, à un quart de lieue du bourg, afin d'y passer la nuit.

Du Buq y consentit et tristement ils se quittèrent.

Mercredi 19 mai, sur les huit heures du matin, Collart retourne au bourg et s'arrête à l'habitation de Mme Le Boucher, où nombre de gens assemblés discutaient bruyamment. Les uns demandaient l'attaque du Fort-Royal ; d'autres s'opposaient à cette folle proposition. De Clieux, capitaine d'une compagnie des troupes de la marine, alors en congé régulier au Lamentin, voyant arriver Collart, lui dit : « Collart, aide-moi pour empêcher qu'on attaque le fort. Ce serait une action des plus téméraires et des plus criminelles. Prends la parole pour représenter à ce peuple l'énormité de la faute qu'il veut commettre et le malheur extrême où il se plongerait dans une pareille action. »

Ici encore on se défiait des sages conseils du colonel. Il put difficilement placer quelques mots. Le bruit des voix couvrait la sienne. De Clieux insista pour qu'il fît en sorte de raisonner ces enragés.

« Messieurs, dit simplement Collart dans une accalmie, vous avez manqué de prendre le fort par surprise. Vous ne sauriez aujourd'hui tenter de l'avoir qu'en l'attaquant par les

formes. Or personne de vous n'est capable de conduire une telle entreprise. Cette résolution n'est donc plus de saison. »

Tous les honnêtes gens et les personnes distinguées de l'assemblée applaudirent à ce langage, violemment contredit par les autres pendant que le colonel s'éloignait.

Il va trouver du Buq et lui demande à rejoindre sa famille, sans nouvelles depuis trois jours.

Du Buq, ayant appris ce qui s'était passé chez Mme Le Boucher, lui dit : « Va ! Mais j'appréhende qu'il ne t'arrive accident. Je vais commander six cavaliers pour t'escorter... »

Au moment de monter à cheval, Collart regarde fixement du Buq, d'un air interrogateur, sans oser lui parler. Celui-ci remarque les regards soupçonneux qui leur sont lancés par l'entourage. Alors, pour couvrir le brave colonel de sa haute affection, du Buq l'embrasse et ne le laisse partir qu'après lui avoir serré longuement la main.

Certes l'élu de la colonie avait quelque mérite à braver ainsi l'hostilité que s'était attirée son ami, en précédant La Varenne et Ricoüart dans leur tournée, en les y suivant jusqu'au bout, en les soutenant enfin de tout son pouvoir au moment de leur arrestation.

Collart, plus capable d'enlever une redoute à l'ennemi que propre à tourner les difficultés de la présente situation, avait conçu le dessein d'arracher à la révolte le gouverneur et l'intendant. Nous verrons ce que l'événement fera de cette héroïque tentative.

Arrivé vers midi chez lui, Collart y trouve sa famille désolée (c'est lui qui le déclare). Mais travaillé par l'idée qu'il a ruminée en route, il écrit « dans le moment » à du Buq pour l'aviser de son retour et le prier « de lui mander où il sera le soir, afin de le joindre avec ses gens, pour l'exécution du projet qu'il a formé de deslivrer ces messieurs ».

Collart se persuadait que du Buq était d'accord avec lui. Son embrassement prolongé lui avait paru un signe d'entente. Il se regardait comme très heureux de l'avoir compris.

Pure illusion ! Le double but du commandant provisoire était de sauver la colonie, en conservant l'existence à La Varenne et à Ricoüart. Les maintenir à leur emploi lui semblait d'une impossibilité absolue.

Dès le matin on était venu prévenir du Buq qu'un parti de mécontents, réuni à l'Acajou, et inspiré par la faction La Touche, s'obstinait à vouloir marcher contre les forts. C'était à peu près le moment où Collart se rencontrait à l'habitation Le Boucher, au milieu d'écervelés épris de la même sottise.

Sans perdre un instant, du Buq ordonne au capitaine Baillardel, qui se trouvait au Lamentin, de se rendre avec quelques hommes à l'Acajou. Il le charge en plus d'un ordre écrit pour mander le colonel La Touche. Des instructions lui sont données pour engager les dissidents à renoncer à leur projet. Un mouvement sur le Fort-Royal pouvait tout gâter, tout perdre.

Arrivé à l'Acajou, Baillardel remplit sa principale mission en termes si remarquables et qui pourraient si bien servir encore d'enseignement, que nous n'hésitons pas à reproduire ce passage de sa déposition.

L'intelligent capitaine court à ces révoltés et, de la part de du Buq,

« leur représente le crime, dans lequel ils vont se plonger, la témérité de l'entreprise et leur fait sentir que le châtiment dont le Roi les frapperait serait aussi prompt que facile. Qu'il suffisait d'affamer cette isle et qu'on le pouvait en fermant les ports de France et en envoyant seulement deux vaisseaux pour empescher l'abord des estrangers. Qu'ils considèrent de plus que c'était changer un maitre contre plusieurs tyrans, qui ne secouaient l'autorité légitime que pour se rendre les maitres icy. Que l'autorité du commandement serait ambitionnée de plusieurs. Que cela formerait différents partis et causerait une guerre intestine où les bons seraient la victime des méchants. Que d'ailleurs les esclaves nègres auraient assez de lumières pour profiter de cette occurence et se révolter. Qu'enfin, si le devoir de la fidélité n'était pas capable de

les retenir, ils réfléchissent à leurs propres intérêts, aux chaînes qu'ils vont se forger eux-mêmes. Que jusque-là le tort de leur assemblée était pardonnable ; mais qu'il fallait se garder de passer outre. »

Les raisons contenues dans ce sage discours découragèrent les révoltés. Le projet de marcher contre les forts fut abandonné.

L'ordre, signé : du Buq, au colonel La Touche de se rendre sur-le-champ au Lamentin, à la voix du peuple qui le réclamait, acheva l'effet produit par les conseils de Baillardel. La Touche n'osa pas résister. Sans dissimuler son humeur d'être forcé d'obéir « à son cadet en grade », il vint payer de sa présence au quartier général du soulèvement. Personne ne fut dupe de son mécontentement simulé. Du Buq le consola par quelques mots courtois ; puis, avec les assurances honorables dues au rang de La Touche, il congédia cette vieille gloire martiniquaise, dont les services étaient présents à toutes les mémoires...

Dans la matinée du même jour, 19 mai 1717, du Buq, ayant fait assembler la noblesse, les conseillers, les privilégiés, les officiers de milice et les notables de l'île, leur fit signer à tous une délibération approuvant les résolutions prises par le peuple au sujet : 1° de son élection ; 2° de l'arrestation des gouverneur et intendant ; 3° des griefs de la colonie contre eux ; 4° de leur renvoi irrévocablement décidé ; et 5° du respect que l'on aurait pour les forteresses et leurs garnisons.

Copie de la présente délibération fut adressée à MM. les officiers commandant les forts, qui, d'après l'avis de leurs conseils de guerre, déclarèrent la ratifier, s'engageant à certaines conditions très raisonnables, à ne pas entraver le but avoué du soulèvement.

On comprend tout l'intérêt que du Buq attachait au contenu de la délibération. Régler le présent avec sagesse était bien ; prévoir les dangers de l'avenir n'était pas moins important.

IX

Nous nous appliquons, comme on voit, à ne rien négliger pour donner la physionomie réelle de l'affaire de 1717. Mais tous ces différents fils du récit, quittés et repris tour à tour pour être réunis au moment opportun, ne sont pas faciles à démêler. Reprenons celui de Collart; car c'est d'après sa déposition que les détails qui vont suivre se trouvent ici amenés.

Collart avait écrit à du Buq, on se le rappelle. Mais, réfléchissant que celui-ci n'aurait pas le temps de lui répondre, il descendit sur l'heure au Fort-Royal avec son escorte et se rendit dans la savane de la dame de Goursolas[1], où les habitants se rangeaient en armes... Il ignorait que, vers cinq heures, La Varenne et Ricoüart, forcés de continuer leur triste voyage, ayant quitté le Lamentin, avec la troupe, dans le même ordre que les jours précédents, allaient souper et coucher à l'habitation de M. de Girardin, conseiller. Il l'apprit à l'instant. Du Buq marchait à la tête de cette troupe avec Jorna. La cavalerie de la colonie arrivait au Fort-Royal et commençait à défiler sur le glacis. Elle s'arrêta devant le Carénage. La Roche-Guyon, commandant du fort, envoya un officier lui dire de ne pas séjourner en cet endroit... Cependant, Collart, pris au dépourvu, venait « de ramasser du monde », une trentaine de cavaliers de son régiment. De la savane, il se porte au galop sur le centre de la troupe qui gardait le gouverneur et l'intendant et commençait à s'ébranler pour continuer la marche. A cette vue, la cavalerie de cette troupe vole à sa rencontre, l'aborde rudement et le renverse. Le choc est aussi terrible que subit. On se précipite sur Collart désarçonné. Du Buq, surpris de ce

[1] Aujourd'hui la savane de Fort-de-France, ornée au centre de la statue monumentale de l'impératrice Joséphine. Mlle Tascher de la Pagerie était née en 1763, paroisse des Trois-Ilets.

mouvement, arrive au plus vite pour s'en rendre compte. Il voit notre ami se relevant. On presse le commandant de le laisser « hacher en morceaux comme traître à la colonie ». Du Buq apaise cette fureur par de bonnes paroles; fait remonter Collart à cheval, comme s'il était tombé par accident ou par l'emportement de sa monture, et lui glisse à mi-voix : « Nous ne sommes pas au combat ici, ami Collart; nous marchons en procession. Suis-nous doucement avec les hommes, mais sans fonction. » L'incident est clos de cette manière, grâce à l'admirable présence d'esprit que montra du Buq, dans toutes les circonstances de cette révolte.

Collart, dans cette rencontre, éprouva le sort de ces héroïques chevaliers de l'immortel Arioste, toujours en quête d'aventures, et que la lance d'or de Bradamante désarçonnait, sans qu'ils pussent deviner à quelle force mystérieuse ils avaient dû leur chute.

Mais qu'espérait-il donc, en agissant ainsi ? Que La Roche-Guyon, son beau-frère, d'accord avec du Buq, ferait baisser le pont-levis et permettrait à La Varenne et à Ricoüart d'entrer dans le fort à la faveur de la mêlée. Rien n'était moins praticable. N'insistons pas ! L'illusion généreuse de Collart provenait d'un malentendu regrettable...

Vers dix heures du soir, La Varenne et Ricoüart étant installés à l'habitation Girardin, déjà depuis longtemps,

« M. du Buq, raconte le commandant du Fort-Royal, vint prier l'officier de garde de m'avertir qu'il désirait me voir. Je descendis et l'apercevant, je lui permis d'approcher jusqu'au bord du fossé, moi placé sur la banquette. — M. de la Roche-Guyon, me dit-il, vous commandez à des troupes disciplinées dont vous êtes le maître. Mais nous avons ici un peuple confus et sans discipline dont nous ne pouvons répondre, ce qui me fait vous prier — pour obvier à tout accident et désordre — de vouloir bien me permettre de poser quelques sentinelles ici proche, afin d'arrêter des séditieux et les brouillons qui voudraient peut-être faire quelques mauvaises

actions. — Voyant qu'il n'agissait que pour un bon motif, je consentis à ce qu'il me demandait. M. du Buq me dit encore qu'il avait remarqué, du côté du Carénage, une tente de vaisseau marchand, appuyée sur la muraille du fort. Il me pria de la faire enlever, craignant que quelques séditieux, en grimpant dessus, ne pénétrassent dans le fort. Je le remerciai et la fis retirer sur-le-champ. Nous nous séparâmes... »

Est-il possible de pousser plus loin la prévoyance? Vraiment, ce peuple révolté, il faut lui rendre cette justice, avait bien choisi son chef en nommant du Buq. Ce n'est pas sans raison que nous parlons ainsi de lui. Il faut, pour la solidité du récit, que le commandant provisoire de la colonie, soit apprécié.

Le jeudi 20 mai, au point du jour, on fit monter à cheval La Varenne et Ricouart, et, accompagnés du peuple en armes, qui ne lâchait point sa proie, ils allèrent faire halte au bourg de la Case-Pilote. Dans l'après-midi, pour abréger le voyage, on les fit embarquer en canot, et, gardés par sept ou huit chaloupes pleines de miliciens, ils furent conduits jusqu'à l'habitation Banchereau, paroisse du Carbet, à un quart de lieue de Saint-Pierre. Quantité d'hommes armés, rangés sur le bord de la mer, aux environs de la maison et sur les hauteurs, les gardèrent comme les jours précédents. Le soir, du Buq se présenta pour les saluer. Ils espéraient une communication d'une certaine importance ; mais le colonel se contenta de leur dire qu'il ne lui serait plus permis de les voir, ce qui les intrigua fort.

Le vendredi 21, ils ne reçurent aucune visite et ne purent rien savoir de ce qui se passait à Saint-Pierre, où les chefs de la révolte, assemblés, délibéraient.

La journée du samedi 22 mai leur fut très dure. Ils étaient à la veille d'un grand événement.

Entre huit et neuf heures du matin, vinrent quatre députés de la colonie : MM. Pain, conseiller, le colonel de Jorna, Cornette, capitaine de milice, et Haillet, négociant. Ils étaient suivis d'un grand cortège d'officiers. On entra dans la

chambre de La Varenne. M. Pain, prenant la parole, exposa qu'il lui avait été commandé de se présenter à la tête de cette députation afin de poser à ces messieurs quatre questions. La première seule fit naître un incident que nous devons relater. Du reste, La Varenne et Ricouart, refusant nettement de répondre, se bornèrent à dire qu'ils auraient l'honneur de rendre compte de leur administration au Roi et au Conseil de Marine.

Voici les questions – elles indiquent bien l'état d'esprit de la colonie : — 1° Est-ce par l'ordre du Roi ou par le leur que le *Saint-François-Xavier* a été arrêté et confisqué ? 2° Pourquoi n'ont-ils pas montré ces ordres ? 3° Que sont devenus les fonds de la vente et confiscation ? 4° Que sont devenus les fonds de la caisse du Roi ?

Sur la première question, La Touche-Longpré, commissionnaire du navire soi-disant espagnol, lequel se trouvait dans l'assistance, s'écria « d'un ton insolent » (c'est La Varenne qui le dit) : « M. le général a toujours fait entendre que c'était par son ordre que ledit vaisseau avait été arrêté. »

— Etes-vous autorisé à parler ? dit La Varenne.

— Non, fit Longpré, mais je ne peux que répéter ce que j'ai entendu...

— Alors je vous ordonne de vous taire ! »

Sur ce, MM. Pain et Jorna poussèrent Longpré à la porte en lui disant : « Vous n'avez pas à prendre ici la parole. Retirez-vous ! »

Il leur coûtait sans doute de laisser soupçonner que là était le point sensible de la révolte, et qu'un intérêt particulier, où la fraude était manifeste, avait pu faire soulever la colonie. De là à ne pouvoir dissimuler que le mécontentement général s'était enté sur la confiscation rigoureusement légale du *Saint-François-Xaxier,* il n'y avait qu'un pas.

Quoi qu'il en soit, il est pour nous certain que, lors de cet incident suprême, la fortune, par la main de Longpré, offrait un moyen de salut à La Varenne, et qu'il n'a pas su le saisir.

La réflexion de Longpré, si peu mesurée qu'elle fût dans la forme, indiquait dans l'esprit de cet homme (véritable inspirateur des quatre questions) l'idée d'un accommodement.

Combien devaient le préoccuper, lui et ses co-intéressés, les 50,000 écus renfermés dans la cache du *Saint-François-Xavier !*

Or, si l'on avait pu s'arranger... Le navire était toujours sequestré dans le Carénage... Si La Varenne, au lieu de traiter Longpré avec sa hauteur ordinaire, lui avait dit en souriant : « Mon ami, expliquez-vous ! Est-ce bien cela qui vous tient à cœur ? Si oui, je ne veux pas qu'il soit dit que votre belle colonie s'est mise dans une situation aussi périlleuse pour la saisie, bien que régulière, d'un chargement de cuirs. Eh bien ! j'offre de vous rendre votre navire et le prix de sa cargaison vendue, à la condition que tout va rentrer dans l'ordre. Je vous promets, devant ces messieurs, que l'oubli enterrera ce qui s'est passé. Nous avons pu nous tromper. Mais voyez les instructions que nous avons reçues de la cour. Elles nous ordonnent d'empêcher le commerce étranger et de saisir tous les navires qui s'en rendraient coupables. Ce n'est donc pas nous qui avons imaginé de sévir. Nous n'avons fait qu'obéir au Roi, notre maître à tous. »

La Varenne et Ricoüart pouvaient tenir ce langage sans se déjuger. La surveille, ils avaient fait bien d'autres concessions à leur arrivée au Lamentin. Ils avaient offert d'envoyer chercher du bœuf salé à la Barbade, des farines et autres vivres dans toutes les colonies étrangères voisines. On avait répondu non. Pourquoi ? Parce que l'occasion de parler du *Saint-François-Xavier* ne s'était pas présentée. Mais là, on leur offrait de s'expliquer. Le nom de ce navire était prononcé. Ils ne comprirent pas et les députés de la colonie, du reste, ne tinrent pas à ce qu'ils fussent éclairés.

En résumé, La Varenne et Ricoüart manquèrent du sens diplomatique qui ne doit jamais faire défaut dans les mauvaises passes que tout pouvoir est exposé à subir. Un peu

d'adresse, de flair, si l'on peut dire ici, et ils étaient sauvés. On ne perd pas 50,000 écus de gaieté de cœur pour une périlleuse satisfaction de vengeance.

Du Buq, à leur place, eût triomphé, parce que l'art de conduire les hommes ne lui était pas étranger, tandis que La Varenne et Ricoüart, tout haut placés qu'ils étaient, n'en avaient pas la moindre notion.

L'entretien relatif aux quatre questions terminé, M. Pain ajouta que la colonie lui avait ordonné de faire connaître à ces messieurs que, le lendemain matin, ils seraient embarqués, pour retourner en France, sur le navire le *Gédéon*, capitaine Fabre, en partance pour la Rochelle, lequel, déjà mouillé à l'anse La Touche (entre le bourg du Carbet et Saint-Pierre), était, depuis la veille, préparé à les recevoir.

Cette communication inattendue souleva dans l'âme de ces messieurs une véritable indignation léonine. Ils eussent préféré la mort (ils le dirent) au ridicule de se voir ainsi congédiés en face de cette multitude, naguère opprimée par eux. Ils eurent peine à se résigner à leur sort. Enfin, quand ils virent qu'il fallait en passer par là, ils demandèrent « leurs hardes et des ordres[1] pour les meubles qu'ils seraient obligés de laisser au Fort-Royal ». On accorda tout ce qu'il fut demandé, sauf de l'argent dont ils durent se priver.

Le même jour 22 mai, il y eut une nouvelle assemblée générale. Du Buq, qui ne perdait pas un instant, soumit à son approbation les dépêches adressées au Roi et au Conseil de Marine. Il y rendait un compte exact des raisons que la colonie avait eues d'agir comme elle l'avait fait dans cette grave conjoncture. Il y demandait de nouveaux administrateurs. Ces dépêches furent signées d'abord par les lieutenants de Roi ; puis par tous les officiers (moins ceux des forts), par tous les fonctionnaires, magistrats et autres, et enfin par les notables de la Martinique. Elles furent remises

[1] Un état d'inventaire, une reconnaissance...

cachetées au capitaine Fabre, qui reçut l'ordre de les porter en personne à la cour.

Le dimanche 23 mai, La Varenne et Ricoüart entendirent la messe sur l'habitation Banchereau, et, vers onze heures du matin, on les fit embarquer sur le *Gédéon*.

Toute la colonie rangée sur les hauteurs en amphithéâtre, sur le rivage et dans quantité de bateaux « remplis de monde armé », assistait à l'embarquement. Le navire était à l'ancre. La Varenne et Ricoüart y furent conduits en canot, sans qu'il leur fût causé aucun désagrément.

A quatre heures du soir, au moment où le *Gedéon* appareillait par un temps superbe avec brise favorable, du milieu de l'immense assemblée, jusque là silencieuse, on entendit résonner une fanfare de trompettes jouant la marche des flibustiers. C'était le vindicatif Longpré qui, présent avec sa compagnie, envoyait aux deux exilés, comme un insultant adieu, ce chant de guerre et de sédition. Du Buq y répondit par un « Vive le Roi ! » que le plus grand nombre répéta.

A cinq heures, le *Gédéon* disparaissait dans la brume, laissant au rivage, pour lequel il n'était déjà plus qu'un point mourant sur l'horizon, une responsabilité dont personne peut-être à la Martinique n'avait calculé toute la portée. Nous disons personne autre que du Buq, Collart et Baillardel, alors conversant ensemble devant la rade de Saint-Pierre.

Ils se rappelaient, ceux-là, que naguère encore, « l'épée au côté, à genoux sur un tapis de Turquie, la main droite levée, » ils avaient prêté serment « de verser tout leur sang, comme de vrais gentilshommes, pour le service de Sa Majesté et de l'Etat ».

Or, par une singulière contradiction du sort, pas une goutte de sang n'avait été répandue, dans le cours de cette révolte, pour défendre les représentants du Roi... Collart seul s'était offert en holocauste. Mais le sacrifice de notre vieil ami n'avait pas été accepté.

Quelques lignes encore pour terminer ce chapitre.

La Varenne et Ricoüart consignent dans leur rapport :

« Que, le 23 mai, la lune, levée à quatre heures et demie, éclaira toute la nuit... que le chef de la révolte (le fourbe du Buq), qui voulait absolument se défaire de nous, avait armé un grand bateau, qui fit voile pour nous convoyer jusqu'au débouquement. Sur le bâtiment, percé pour huit canons, mais n'en ayant que six montés, étaient embarqués 150 fusiliers bien armés. Ce bâtiment, attendu la petitesse de notre navire, son peu d'équipage, lui donnait la loi de la route. Il se tint toujours fort près jusqu'à sept heures du matin, où ils nous quittèrent en criant : Vous voilà hors des parages des forbans et au débouquement, bon voyage ! Nous étions alors à 150 lieues de la Martinique, entre Nièves et Antigue, où nous débouquâmes à la faveur des courants. »

La Varenne et Ricoüart, suivant le même document, voulurent décider le capitaine Fabre à retourner au Fort-Royal. Celui-ci eut quelque peine à leur faire comprendre l'impossibilité d'un pareil projet au point de vue de la navigation, comme à celui de la réception qui leur serait faite aux approches de la Martinique, où le *Gédéon* était connu... Cela prouve au moins combien s'aveuglèrent, jusqu'au dernier moment, ces deux hommes, plutôt faits pour « débouquer à la faveur des courants » que pour gouverner une grande colonie.

Nous verrons que l'aventure de La Varenne et de son collègue fit plutôt sourire le Régent qu'elle ne lui causa d'indignation contre les Martiniquais. Un rapport officiel, semé de détails oiseux, tels que... « d'un port assuré et d'un air fier » au milieu de la révolte ; une question de « hardes », « l'heure du lever de la lune » au moment du départ, et l'ironique « bon voyage ! » jeté par le convoyeur, dénotait, à première lecture, que ces messieurs, expulsés pour cause d'impéritie, n'étaient pas en effet à la hauteur de leurs fonctions...

Le lendemain 24 mai, du Buq engagea paternellement les habitants à retourner dans leurs quartiers respectifs en prenant soin de faire distribuer des vivres à ceux qui man-

quaient du nécessaire, afin d'éviter toute cause sérieuse de désordre.

Mardi 25 mai, le commandant provisoire de la colonie donna un solennel exemple de sagesse à ses concitoyens. Il réunit au siège du gouvernement le Conseil souverain, la Noblesse, les officiers supérieurs, les commandants des forteresses et les principaux notables. Il leur adressa un discours fort bien approprié à la circonstance et remit, sans plus tarder, le commandement qu'il avait reçu des mains du peuple, à M. Le Bègue, le plus ancien lieutenant de Roi, en demandant qu'on voulût bien lui donner acte de cette remise, ce qui eut lieu sans la moindre objection.

Puis du Buq, qui eût pu trouver cent raisons plausibles pour conserver le pouvoir jusqu'à l'arrivée de nouveaux administrateurs, revint simplement chez lui reprendre le cours ordinaire de ses occupations.

X

La Varenne et Ricouart, malgré leur raideur habituelle, n'avaient pas toujours été inabordables. Ils montrèrent par exception une certaine bienveillance à qui leur convenait. Collart avait eu, en quelque sorte, le privilège de ne pas leur déplaire. La franchise, la simplicité, la droiture de son caractère lui valurent apparemment cet avantage. Voici à quelle occasion ils commencèrent à lui donner preuve d'intérêt.

Par un édit royal du mois d'août 1715, toutes les lettres de noblesse accordées depuis le 1er janvier 1689, « *moyennant finance* ou autrement », avaient été révoquées, « à la réserve de celles données en considération de services importants rendus à l'Etat et que le Roi jugerait à propos d'excepter. »

François de Collart aurait pu, nous le croyons, ne pas s'inquiéter de cet édit. Mais, conduit par un scrupule fort honorable et désirant faire connaître son glorieux passé aux nouveaux administrateurs, il avait remis ses lettres de noblesse à l'intendant, afin que celui-ci en demandât confirmation, s'il le jugeait nécessaire. Ricollart, après avoir lu ce beau document, s'était empressé d'en référer au Gouverneur général, et La Varenne avait écrit au Conseil de Marine la lettre suivante. La production des pièces qui l'accompagnent va montrer, par un exemple aussi bref que possible, de quelle manière on traitait au Conseil les affaires courantes :

Lettre du Gouverneur général des Iles-du-Vent au Conseil de Marine.

« Fort-Royal de la Martinique, 26 avril 1717.

« M. Collart, colonel des milices, est un des meilleurs officiers de ces isles, qui, dans différentes occasions pour le service du Roy, s'est distingué et y a reçu plusieurs blessures et y a perdu deux de ses enfants. Le Roy Louis XIV, en considération de son zèle et de sa valeur, lui avoit accordé des lettres de noblesse, lesquelles il a remises entre les mains de M. l'intendant pour le prier de les envoyer au Conseil, afin qu'il eust la bonté de voir de quelle manière elles lui avoient été accordées, qui n'est point par achat. Je le supplie de lui en procurer la confirmation, ainsi qu'on a bien voulu le faire à M. La Touche, auquel on a accordé pareille grâce.

« La Varenne. »

En marge de cette lettre bienveillante est écrit : « Pour être porté à Monseigneur le duc d'Orléans. Délibéré le 30 juin 1717. »

Dans un rapport du même jour, le Conseil de Marine expose :

« M. de la Varenne marque que le sieur Collart, colonel des milices, est un des meilleurs officiers des isles ; qu'il s'est distingué

dans différentes occasions de guerre, où il a reçu plusieurs blessures et a perdu deux de ses fils. Le feu Roy, en considération de son zèle et de sa valeur, lui a accordé, au mois de septembre 1707, des lettres de noblesse, dont M. de la Varenne demande pour lui la confirmation. »

En marge de ce rapport on lit : « Pour être porté à Monseigneur le duc d'Orléans, 6 juillet 1717 », et au dessous est écrit de la main du Régent : « Expédier un arrêt de noblesse. »

L'arrêt de « *maintenue de noblesse pour le S. Collart* » fut expédié et signé ce même jour 6 juillet 1717, « Sa Majesté étant en son Conseil, de l'avis de M. le duc d'Orléans, Régent. »

A la date du 6 juillet, le *Gédéon* n'était pas encore parvenu à destination. Cette affaire gagna donc à être aussi rapidement traitée. Quelques jours plus tard, le Régent, apprenant la révolte des habitants de la Martinique, aurait repoussé toute demande faite en leur nom. Collart, en y songeant, dut savoir gré au Conseil de sa promptitude. Mais, pour la croix de Saint-Louis, tant de fois sollicitée en sa faveur, ce lui fut une raison nouvelle de regretter l'inexplicable lenteur de l'administration métropolitaine.

XI

Pendant que La Varenne et Ricouart étaient à la Rochelle occupés à rédiger leur rapport, le capitaine Fabre, venu en poste à Paris, remettait au Régent le paquet dont l'avaient chargé conjointement du Buq et d'Hauterive.

Ce paquet contenait des adresses respectueuses écrites par « les habitants de l'isle de la Martinique » : au Roi, au Régent, au comte de Toulouse, amiral de France ; au maréchal d'Estrées, président du Conseil de Marine. On voit que d'Hauterive n'avait rien négligé.

Le texte de la première adresse a été conservé. Il apprend

succinctement ce que nous savons déjà. Mais, le 25 mai, fut écrite, après le départ du *Gédéon*, une « seconde lettre des habitants au Roi, justificative de la conduite qu'ils venaient de tenir ». Ce document très développé, que nous a transmis Pierre Dessalles dans ses *Annales du Conseil souverain de la Martinique*, sur la minute restée aux archives de la colonie, contient dix-neuf pages d'impression in-quarto. On peut juger par cette étendue combien de détails sont renfermés dans ce factum, fort bien tourné d'ailleurs. Il fut composé hâtivement (la situation étant impérieuse) par d'Hauterive, l'homme vraiment lettré du Conseil martiniquais. La seconde lettre dont il s'agit, annoncée dans la première, a suivi celle-ci de très près. Dans cette pièce capitale les méfaits de La Varenne et de Ricoüart, pendant quatre mois, sont exposés au grand jour. On ne ménage rien à ces messieurs... Deux passages à noter sembleraient prouver qu'ils ne gardaient guère de convenance en quoi que ce soit. Et d'abord : « la Noblesse, les officiers et les principaux du pays se sont vus méprisés et *tutoyés*, soit de bouche, soit par écrit... » On trouve en second lieu que La Varenne et Ricoüart s'étaient aussi aliéné les dames de la colonie, chose grave ! Ne s'expliquant pas le laisser-aller créole et l'extrême simplicité du vêtement léger féminin qu'exige la chaleur du climat, ils usaient communément devant témoins, au sujet des femmes, d'une expression que l'on peut à peine laisser deviner. Voici la phrase caractéristique extraite de la seconde lettre martiniquaise : « Le sexe n'a pas plus éprouvé d'égards, puisqu'il est notoire qu'il a été qualifié par ces messieurs d'une épithète également injurieuse et obscène, qu'on n'ose répéter à Votre Majesté, et cela sans distinction d'âge, d'état ni de condition. » D'Hauterive est impitoyable. Tout ce qu'il expose (du moins il le déclare) est appuyé de plusieurs déclarations particulières, faites sous la foi du serment.

A-t-on ajouté créance, au Palais-Royal, à ces allégations habilement présentées ? On doit le supposer d'après ce qui

va suivre. Cette seconde lettre martiniquaise fut-elle communiquée à La Varenne et à Ricoüart, afin de les mettre en mesure de répondre ? Les documents se taisent à ce sujet. Mais s'il fut donné à ces messieurs de lire ce long exposé des griefs de la colonie, ils durent éprouver une très vive contrariété.

Quoi qu'il en soit, l'affaire du *Gaoulé* était trop curieuse pour ne pas devenir rapidement l'objet de plus d'un entretien à la cour. Saint-Simon, à la piste des nouvelles — d'ailleurs du Conseil de Régence — fut des premiers à savoir les principaux faits de la révolte. Il est même vraisemblable que le duc a pris connaissance des deux lettres martiniquaises et que le souvenir de l'appréciation du Régent et des divers membres du Conseil sur leur contenu ne lui a pas échappé.

On a vu quels traits malicieux Saint-Simon décoche sur Phelypeaux nommé Gouverneur général aux îles d'Amérique. L'infortune de La Varenne et de Ricoüart excite pareillement sa verve dans les précieux mémoires qu'il nous a laissés.

Le duc, que la contradiction ne pouvait atteindre de son vivant, ne s'astreint pas à raconter avec une exactitude rigoureuse. Mais il saisit admirablement la physionomie des hommes et des choses et, si l'on ne peut toujours se fier aux détails, parce que Saint-Simon résume de mémoire, on sent bien que la vérité plane sur l'ensemble de son œuvre.

Ici l'impression recueillie par le noble écrivain est très intéressante à faire ressortir... Les mots soulignés seront suivis dans le même ordre, soit d'une rectification, soit d'un éclaircissement :

« Il arriva à la Martinique une chose si singulière et si bien concertée, qu'elle peut être dite *sans exemple.* Varenne y avait succédé *à Phelypeaux,* qui avait été ambassadeur *à Rome* et, comme lui, capitaine général de nos iles. Ricoüart y était intendant. Ils vivaient à la Martinique dans une très grande union, et y faisaient *très bien leurs affaires.* Les habitants en étaient fort maltraités. *Ils se plaignirent à diverses reprises et toujours inutilement.* Poussés à bout enfin de tyrannie et de *leurs pillages*, hors d'espérance d'avoir

justice, ils résolurent de se la faire eux-mêmes. *Rien de si sagement concerté*, de plus secrètement conduit parmi cette multitude, ni de plus doucement et plus plaisamment exécuté. »

« *Sans exemple* », un pareil fait s'était produit en Amérique, dans une colonie anglaise et ce fait rappelé à propos avait pu servir d'exemple. — Pas « *à Phelypeaux* », à du Quesne. — A Turin, pas « *à Rome* ». — « *Très bien leurs affaires* », en un certain sens. On les accusa d'exactions. Ils accordaient, paraît-il, la liberté aux gens emprisonnés pour délit en leur faisant signer des billets à ordre « valeur reçue », payables à un tiers. — Les habitants ne « *se plaignirent* » qu'une fois au Conseil de Marine et pas inutilement. — « *Pillages* », s'il s'agit ci des confiscations, l'argent des cargaisons confisquées et vendues fut retrouvé « dans la caisse du roi ». — « *Rien de si sagement concerté* », Saint-Simon le présume. S'il avait connu le complot dans tous ses détails, l'admiration modérée qu'il exprime eût été sans bornes. Continuons son article :

« Ils les surprirent *un matin*, chacun *chez eux*, au même moment, *les paquetèrent, scélèrent tous leurs papiers et leurs effets*, n'en détournèrent aucun, *ne firent mal à pas un de leurs domestiques*, les jetèrent dans un vaisseau qui était là de hasard prêt à partir pour la France et tout de suite le firent mettre à la voile. Ils chargèrent en même temps le capitaine d'un paquet pour la cour, dans lequel ils protestèrent de leur fidélité et de leur obéissance, *demandèrent pardon* de ce qu'ils faisaient, firent souvenir de tant de plaintes inutiles qu'ils avaient faites et s'excusèrent sur la nécessité inévitable où les mettait l'impossibilité absolue de souffrir davantage *la cruauté de leurs vexations*. On aurait peine, je crois, à représenter l'étonnement de ces deux maitres des iles, de se voir emballés de la sorte et partis *en un clin d'œil*, leur *rage en chemin*, leur *honte à l'arrivée.* »

Pas « *un matin* », un soir. — « *Chez eux* », n'aurait pu se faire. Ils résidaient dans l'intérieur du Fort-Royal. — « *Les paquetèrent* » voudrait dire les garrotèrent. Non. — « *Scélèrent tous leurs papiers et leurs effets...* » Tout cela n'a pas eu lieu. — « *Ne firent mal à pas un de leurs domestiques.* » Evidemment :

les sept hommes dont « ces messieurs » s'étaient fait accompagner pour leur service pendant la tournée avaient déguerpi en bateau, aussitôt l'arrestation opérée, afin d'en porter la nouvelle au Fort-Royal. — « *Demandèrent pardon...* » Le repentir est exprimé en termes très convenables. Nulle bassesse. — « *La cruauté de leurs vexations...* » Cela est possible. La seconde lettre déclare « qu'il y a même eu des capitaines de navires marchands qui ont reçu de M. de la Varenne des coups de pied au derrière ». En ce temps-là, les commandants de vaisseaux, corrigeant ainsi leurs hommes à bord, trouvaient commode de continuer à terre la même pratique. — « *En un clin d'œil* », la révolte dura huit jours. — « *Rage en chemin, honte à l'arrivée* ». La Varenne et Ricouart avaient trop haute opinion d'eux-mêmes pour manifester à ce point leur ennui. Ils ont dû faire bonne contenance en public, ce en quoi nous ne pouvons les blâmer.

Jusqu'ici Saint-Simon a passablement suivi l'énoncé remarquable de la seconde lettre martiniquaise. Le reste de son article est moins fidèle. Mais l'impression favorable subsiste, et c'est ce que nous tenons à constater pour l'intérêt du récit :

« La conduite des insulaires ne put être approuvée dans la surprise qu'elle causa, *ni blâmée*, par ce qui parut du motif extrême de leur entreprise, dont le secret et la modération se firent admirer. Leur conduite, en attendant un autre capitaine général et un autre intendant, fut *si soumise et si tranquille*, qu'on ne put s'empêcher de la louer. Varenne et Ricouart n'osèrent plus se montrer après les premières fois et demeurèrent *pour toujours* sans emploi. *On murmura fort*, avec raison, qu'ils en fussent quittes *à si bon marché*. En renvoyant leurs successeurs à la Martinique, pour que ce fût une bonne leçon, on n'envoya point de réprimande aux habitants, par la honte tacite de les avoir réduits par là à la nécessité de se délivrer eux-mêmes. »

« *Ni blâmée* », oui, sur le moment. Les deux lettres des habitants restèrent sans réponse. Le Régent avait compris que provisoirement le silence valait mieux que toute espèce

de blâme. L'ordre d'intenter une action criminelle contre les principaux coupables ne vint que plus tard. — « *Si soumise, si tranquille* »... Saint-Simon embellit un peu. — « *Pour toujours* ». Non. La Varenne, renvoyé à Brest, reprit son rang dans l'état-major disponible de ce port. Ricoüart fut nommé commissaire général de la Marine à Nantes, le 15 juillet 1719. — « *On murmura fort* »... Qui, on ? La presse du temps ? Elle ne dit pas un mot de la révolte. Le Conseil de Marine ? Ses instructions avaient en partie causé le mal. *On* représente ici les bureaux... les dames de la cour peut-être. — « *A si bon marché* ». Que pouvait-on faire à La Varenne et à Ricoüart ? Rire de leur aventure. C'est ce que fit la cour, ainsi qu'il résulte de l'article de Saint-Simon. A cette époque, l'existence était peu gourmée au Palais-Royal. Un rien, pourvu que ce rien fût nouveau, y récréait la très noble société.

Mais si le Régent trouva *plaisamment exécuté* le complot, il se garda bien d'approuver la conduite des Martiniquais, non plus que celle de La Varenne et de Ricoüart, dont le rapport embarrassé, partial et ridicule en certains endroits, montrait assez les fautes qu'ils avaient dû commettre.

Saint-Simon n'a pas suivi cette affaire jusqu'au bout. Il ignore complètement ce qui se passa l'année suivante. Nous le saurons bientôt.

En résumé, tous ceux qui prirent une part active à cette affaire, encoururent la critique. Le Conseil de Marine eut à se reprocher son ignorance des choses coloniales ; La Varenne et Ricoüart, leur dureté, leur maladresse ; les Martiniquais, leur impatience. Comment ! les habitants lésés au sujet des sucreries se plaignent à la cour et n'attendent pas qu'une réponse ait pu leur donner ou non satisfaction. Or cette réponse satisfaisante était arrivée à la Martinique avant que La Varenne et Ricoüart fussent parvenus en France. Quant aux navires annoncés comme partis de Nantes, chargés de vivres — auxquels on ne croyait pas — ils atterrirent à Saint-Pierre peu après le départ du *Gédéon*.

Aussi les Martiniquais ne furent pas longtemps fiers de leur équipée. Ils ne tardèrent pas à démêler, en reconnaissant leurs torts, que des rancunes particulières avaient provoqué et exploité le mécontentement du peuple, qui n'y trouva pas son compte, résultat ordinaire des révoltes. Le commerce étranger, objet de son plus cher désir, fut plus que jamais interdit à l'arrivée du nouveau gouverneur.

Insistons néanmoins sur ce fait, en concluant, que les torts furent partagés. Le Conseil de Marine ne pécha pas seulement par ses instructions écrites. La Varenne et Ricoüart durent être verbalement excités à poursuivre sans faiblesse ce qu'on nommait les abus, à ne ménager aucun délinquant, aucune position. Un ministre responsable, en remettant ses ordres, se borne, pour l'exécution, à conseiller la prudence, dont on ne doit jamais se départir. Il ne pouvait en être ainsi d'une réunion d'hommes autoritaires tenant à dire chacun son mot et renchérissant les uns sur les autres. Les conséquences de cette commune excitation devaient être déplorables. Comment expliquer autrement l'état d'esprit que ne purent cacher La Varenne et Ricoüart durant la traversée ?

« Enfin, sire, dit la seconde lettre martiniquaise, nous ne devions rien attendre que de sinistre de ces deux messieurs. Les officiers de votre vaisseau *La Valeur* qui les avait amenés ici ont assuré hautement, en plusieurs occasions, que, sur ce qu'ils leur avaient ouï dire dans la traversée, de la manière dont ils prétendaient gouverner ce pays, ils aimeraient mieux être dans une chaumière ailleurs, que dans un château ici. »

N'est-ce pas un trait de lumière ? On a vu que La Varenne et Ricoüart étaient arrivés au Fort-Royal comme deux boulets de canon tirés par la frégate. En rudes paroles, ils avaient écarté de leur passage les corps d'Etat venus les complimenter. Le Conseil de Marine avait voulu des hommes énergiques. Il fut trop bien servi.

XII

François de Collart n'aurait plus à figurer dans l'affaire de 1717 si sa déposition comme témoin, au cours du procès, n'eût été nécessaire pour la défense du principal inculpé. En ce moment le brave colonel est retenu par une atteinte de goutte, dont la gravité a pris naissance le jour de sa chute, que l'on peut dire glorieuse, puisqu'elle témoigna de son dévouement *unique* à la cause de l'ordre. L'ébranlement qui l'a frappé, à l'heure même où le besoin d'un repos absolu se faisait sentir, deviendra funeste à notre héros. Désormais il traînera languissant. Il a néanmoins partagé jusqu'au bout les brûlantes émotions des suites de la révolte, dont l'exposé va terminer le récit.

Que se passa-t-il jusqu'à l'arrivée du nouveau gouverneur, après que du Buq, se dépouillant du commandement, l'eut remis au plus ancien lieutenant de Roi ?

Une lettre du Conseil martiniquais, écrite au Conseil de Marine le 13 juillet 1717, fait connaître que, vers la fin de juin, l'avidité de quelques marchands a causé des troubles passagers. Ces industriels sans entrailles, ayant accaparé les cargaisons de bœuf salé des navires attendus, les gardaient en magasin pour faire monter abusivement les prix de vente. Ils profitaient ainsi de la détresse publique. M. de Bègue prescrivit des mesures d'ordre afin de remédier à ce grave inconvénient. Ces mesures eussent été insuffisantes si le Conseil, voyant « les vaisseaux de Nantes vendre jusqu'à trois fois leurs cargaisons, qu'ils renouvelaient par la voie de l'étranger », n'avait toléré ce trafic. On doit comprendre par là que des capitaines, ayant vendu leur cargaison, allaient de nuit s'en faire transborder une autre, à quelque distance, par un bâtiment étranger et revenaient à Saint-Pierre avec un nouveau chargement. Ces rusés marins jouaient ainsi,

avec leur navire, le tour de la bouteille merveilleuse qui ne s'épuise pas.

Il eût fallu sévir contre cet ingénieux moyen de frauder les ordonnances. Le Conseil martiniquais, sentant son tort, cherche à s'excuser par la raison suivante, qui aurait dû faire réfléchir en France.

« Le Conseil de Marine est supplié, dit-il, de considérer à quelle extrémité le porte un peuple qui n'a de revenu qu'à proportion d'un nombre d'esclaves qu'il faut nourrir, quand cette nourriture lui manque, sans savoir d'où tirer du secours. »

C'était là, en effet, un souci continuel. A ces malheureux noirs, que le dur labour affamait par centaines sur les habitations, le manioc, comme principale nourriture, ne suffisait pas. Dans de telles conditions, l'homme, complètement privé de chair, éprouve à la longue des appétits qui vont jusqu'à la férocité. L'abondance régulière pouvait seule résoudre cette irritable question du bœuf salé, sans cesse agitée. Celle du manioc avait soulevé aussi une certaine classe de colons. La Varenne, suivant les ordres qu'il avait reçus, forçait les chefs des grandes maisons à consacrer une partie notable de leurs terres à la culture du manioc. Cette mesure, bien que très sage en apparence, ruinait les petits habitants qui, n'ayant pas le moyen de faire du sucre, plantaient uniquement du manioc et le fournissaient aux sucreries. Le Conseil de Marine ignorait ce détail.

D'Hauterive (c'est lui qui tient la plume) ne se borne pas à ces préoccupations alimentaires. Echo de ce qui se passe autour de lui, sa lettre revient sur la révolte par un détour assez heureux. Non sans inquiétude pour lui-même, il fait pressentir que chacun tâchera de rejeter « l'affaire » sur le prochain et que dès lors on ne pourra se fier aux dires de personne. Il va plus loin ; il laisse entendre que des informations ont été prises, et que, jusqu'alors, rien n'a pu mettre sur la trace des coupables. Mais il faut citer. On ne croirait pas à tant de finesse.

« ... Par des menées secrètes, écrit-il, de mauvais serviteurs du Roi ont fait courir des bruits capables d'armer les familles les unes contre les autres, soit par un esprit d'inimitié particulière, ou par envie de profiter de nouveaux désordres qu'ils auraient causés, soit enfin dans l'idée de se laver d'une affaire dont ils auraient peut-être été des mobiles secrets, en tâchant de la rejeter sur les autres, sans qu'on ait pu encore en découvrir les auteurs, quoique quelques uns en soient soupçonnés... »

Avec quel art cette longue phrase est construite! Les menées secrètes, les inimitiés particulières, les bruits, les peut-être, les suppositions, les conditionnels s'y croisent intentionnellement sans rien dire, pour laisser beaucoup entendre. Ces « mauvais serviteurs du roi », ces « quelques-uns soupçonnés », qui sont-ils? Le rédacteur ordinaire du Conseil martiniquais est trop désireux de ménager tout son monde pour vouloir signaler autrement à l'attention les vrais « mobiles secrets ». D'Hauterive, en écrivant ce que l'on vient de lire, a voulu faire illusion sur les « auteurs des désordres », qu'il connaît mieux que personne. Le procureur général a voulu dire : si nous ignorons quels sont les coupables, comment pourriez-vous croire aux accusations de MM. La Varenne et Ricoüart?

Dans cette affaire étrange, une anomalie s'est produite. Celui-là même dont le devoir est de recueillir des preuves de culpabilité s'applique au contraire à préparer la défense pour le salut commun. Maltraité par La Varenne et Ricoüart, ayant conçu de leurs injures un très vif ressentiment, soutenu par ses collègues du Conseil, qui avaient souffert autant que lui, d'Hauterive a concouru secrètement à délivrer la colonie de ses deux tyrans. Il doit concourir maintenant à empêcher que la faute ne devienne funeste à ceux qui l'ont commise. C'est même une nécessité pour sa propre sauvegarde. Le peuple, qui parfois a le flair des choses, sentant que « Monsieur d'Hauterive » n'était pas un ennemi, le lui a témoigné surtout au moment de l'arrestation. La Varenne et Ricoüart, voyant les ménagements que l'on avait pour lui,

ne pouvaient se méprendre sur sa part mystérieuse dans l'insurrection. Mais, ne pouvant articuler un fait contre lui, ils avaient glissé dans leur rapport cette phrase trouvée : « Il fit connaître *par son silence* qu'il était l'un des principaux chefs de la révolte[1]. »

En incriminant le procureur général sur un aussi faible indice, ces messieurs trahissaient une sorte de remords. Ils sentaient que les injures par eux faites à d'Hauterive avaient dû soulever une terrible amertume dans le cœur de ce magistrat et le porter à se venger. Ils prisaient du reste trop peu les Martiniquais (bien à tort) pour admettre qu'une pareille « affaire » ait pu sortir tout armée de leur étroite cervelle. Evidemment d'Hauterive, dont l'esprit subtil dominait au Conseil, avait inspiré le chef du complot. L'idée de l'embarquement venait du procureur général. La Varenne et Ricouart en étaient convaincus. Il faut avouer que l'instinct ne les avait pas trop mal servis. Seulement, pour eux, « ce chef du complot » était du Buq, tandis qu'en réalité, ce personnage était La Touche. Rien n'était plus déplorable que cette confusion. Leur intelligence les avait laissés, sur ce point, dans une complète obscurité. Ils n'avaient pas soupçonné que le vieux colonel, qui les recevait si bien la surveille de la révolte, était le véritable instrument de leur expulsion.

D'après ce qui précède, on comprend dans quel embarras va se trouver le Conseil de Marine. A croire La Varenne et Ricouart, le chef de la justice à la Martinique, était « l'un des principaux chefs de la révolte ». Mais alors, pour entreprendre de juger une telle affaire, il faudra l'évoquer en France, y faire transporter les inculpés, les témoins, la moitié de la colonie. Et quelle lumière sortira de ces ténèbres ?

[1] Voici le passage : « Le procureur général d'Hauterive, qui nous accompagnait dans la tournée, était à table avec nous lorsque les révoltés nous arrêtèrent. Loin d'être surpris d'une telle catastrophe, il fit connaître par son silence qu'il était l'un des principaux chefs de la révolte. Quand ces insolents se furent assurés de nos personnes, ils dirent à haute voix : Monsieur d'Hauterive, sortez ! Et il sortit content d'avoir été de la scène. »

XIII

D'Hauterive n'était pas le seul à prendre position pour la défense. Du Buq, on le verra bientôt, s'employa noblement pour sa propre cause, devenue l'intérêt commun. La Touche, visant au même but, combina ses moyens avec moins de franchise. Il avait profité de l'émotion populaire, signalée dans la lettre du 13 juillet, pour s'attribuer un rôle qui pouvait donner le change avec celui que naguère il avait joué dans le complot. Nous tenons là-dessus un document probant : la déposition du capitaine Charles Baillardel, dont quelques extraits ont été précédemment utilisés pour le récit :

« Plusieurs faux bruits, dit cette déposition, s'estant élevés que les habitants de la Capsterre et des autres quartiers devoient se mettre en marche pour attaquer le fort, le sieur La Touche père l'envoya chercher et luy dit que, comme il le conoissoit fidelle sujet du Roy, il s'adressait à luy pour le prier de prendre toutes sortes de précautions pour s'oposer au dessein des révoltés ; le chargea, au premier avis, de faire abattre le pont du Lamentin et de voir tous les habitants pour les exciter à prendre le bon party et *leur ordonner, en cas de mouvement, de se rendre tous chez luy en armes, offrant d'en fournir à ceux qui n'en auraient point ;* à quoy Baillardel l'asseura qu'il satisferoit au péril de sa vie, quoyqu'il fust averty qu'on le menaçoit encore de le brusler. »

Ici l'on aimerait à louer sans réserve la grande bonne volonté de La Touche. On conviendra toutefois qu'elle était exprimée d'une manière très suspecte. Ce rendez-vous général des habitants en armes, donné à l'Acajou, rappelle trop bien celui du 17 mai pour qu'il soit possible de s'y tromper. La Touche voulait tenter évidemment de faire servir cette échauffourée à reprendre les 50,000 écus cachés dans le navire espagnol.

Mais il y avait autre chose sous l'invention de cette bande

insurgée, excitée à venir de la Capesterre pour s'emparer du Fort-Royal. Quel était le but de La Touche lorsqu'il donnait verbalement à Baillardel, sur de « faux bruits », des ordres dont l'exécution, « en cas de mouvement », eût été aussi compromettante ? On doit se demander si, à la veille du procès, le capitaine de la compagnie colonelle du Lamentin n'était pas devenu, pour le vrai chef du précédent complot, un témoin embarrassant. Voici pourquoi.

Quinze jours avant la révolte, au commencement de mai, le colonel « l'envoya chercher, sous prétexte de lui donner quelque ordre pour les chemins du quartier ». Baillardel se rendit à l'Acajou, accompagné de M. Rahault, depuis conseiller au Conseil souverain[1]. La Touche, les ayant conduits dans la sucrerie où l'on travaillait, fit adroitement tomber l'entretien sur le gouvernement de MM. La Varenne et Ricoüart. Il leur dit que chacun se plaignait et que c'était avec raison. Il ajouta que le bruit courait qu'on allait désarmer les habitants, et, s'adressant à Baillardel, il lui demanda s'il serait d'humeur à le souffrir. Le capitaine, évitant de répondre, La Touche, pour l'exciter à parler, annonça, comme une nouvelle, que ces messieurs allaient établir à la Martinique le papier timbré et des droits de lods et ventes ; que l'ordre en était arrivé. « Il ne faut pas, dit-il, souffrir ces nouveaux impôts. » Puis il s'étendit sur plusieurs autres sujets de mécontentement, etc., etc.

Cet entretien, au sujet duquel le capitaine avait cru devoir garder le silence, fut révélé plus tard par M. Rahault. Le gouverneur en écrivit le détail au Conseil de Marine, qui, semble-t-il, ne tint pas compte de cette communication.

Cependant La Touche, après l'expulsion de La Varenne et de Ricoüart, devait songer, avec une certaine inquiétude, à ce qu'il avait dit à Baillardel, lors de cette entrevue. Il avait tort. Celui-ci était incapable d'en profiter pour accuser son

[1] Nous voyons partout écrit : Rahault ; mais la signature autographe de ce conseiller porte : « Rohault de Choisy. »

colonel d'avoir fomenté la rébellion. Mais nous dirons en temps et lieu comment notre capitaine délivra La Touche (et se délivra lui-même) de toute crainte à cet égard...

Venons à du Buq. Qu'avait-il préparé pour sa défense?

Si la population martiniquaise, enfin calmée par le débit, sur le marché de Saint-Pierre, de sept mille barils de bœuf salé et autres marchandises, avait repris ses travaux, insoucieuse un instant des suites du mouvement qui l'avait soulevée, du Buq n'était pas tranquille sur son propre sort. Qualifié « chef de la révolte », il pressentait que La Varenne et Ricoüart, parvenus en France, avaient dû mettre à sa charge la plupart des iniquités commises. Or, dans un fait semblable, considéré comme crime de lèse-majesté, le maintien du principe d'autorité exigeait au moins une victime. « Le chef de la révolte » était tout désigné pour ce rôle. Du Buq ne pouvait se dissimuler, en y songeant, qu'il n'avait personne là-bas pour le défendre contre une décision précipitée. Son nom avait figuré maintes fois honorablement dans les rapports des gouverneurs, à côté notamment de celui de Collart, si vénéré dans l'administration martiniquaise. Mais cela s'oublie. Les changements survenus dans les conditions du pouvoir et dans le personnel des bureaux ne lui permettaient pas le moindre doute. Au Palais-Royal maintenant, au sujet de la Martinique, le nom de du Buq ne devait plus désigner que « le chef de la révolte ».

Au moment où cette pensée le préoccupait, il apprit que la place de lieutenant de Roi du quartier de la Trinité allait devenir vacante. Du Buq imagina de solliciter cette place, non qu'il la désirât, mais il allait profiter d'une occasion unique pour se faire connaître au Régent. Il lui écrivit.

En termes à la fois très respectueux et très élevés, du Buq instruit Son Altesse royale des services par lui rendus depuis trente années dans les troupes de France et celles de la Martinique. Après avoir mis en ligne ses campagnes aux Antilles, les grades et autres avantages qu'il avait obtenus;

après avoir exposé comment, forcé par le peuple de prendre le commandement de la colonie lors de la révolte, il était sorti à son honneur de cette situation périlleuse, du Buq se flatte d'avoir mérité, comme une juste récompense, la place de lieutenant de Roi du quartier qu'il habite. Sa lettre au Régent partit de la Martinique le 17 août 1717. Assurément cette démarche était des plus adroites. Il fit plus. A l'arrivée du nouveau gouverneur, du Buq, s'empressant d'aller le complimenter, suivant l'usage, avec l'état-major de la colonie, lui remit copie de sa demande au Régent et le pria de vouloir l'appuyer auprès de Son Altesse royale... Du Buq ne se faisait aucune illusion. Il prévoyait que sa lettre ne recevrait pas de réponse. Mais son but était surtout de se faire connaître. C'était là pour lui le point capital...

XIV

En attendant qu'il fût possible de donner une leçon sévère à la colonie repentante, l'autorité régulière devait être au plus tôt rétablie à la Martinique. Diverses circonstances facilitèrent la tâche du Gouvernement.

La Malmaison, commandant à la Guadeloupe, était mort le 1[er] mai 1717[1]. Sur la proposition du Conseil de Marine, le Régent l'avait remplacé par le chevalier de Pas de Feuquières, alors gouverneur de la Grenade. Celui-ci se trouva pourvu en même temps de l'emploi éventuel de Gouverneur général des *Iles-du-Vent*, comme l'avait été La Malmaison en 1713.

M. de Valmenier, lieutenant de Roi à la Martinique, en congé à Paris, allait retourner à son poste, sur le navire le *Saint-Florent*[2], prêt à mettre à la voile à Nantes pour les An-

[1] Son nom était Cloche de la Malmaison. Il avait rempli trois fois l'intérim de Gouverneur général.

[2] Le *Saint-Florent*, appartenant à la maison Louis Bernier, de Nantes, devait être d'un assez fort tonnage. Nous le voyons faire un voyage en Guinée en 1715, et amener à la Martinique, le 14 novembre, 437 esclaves. Il avait alors pour capitaine le sieur Patris Lincol.

tilles. Le capitaine de ce bâtiment, le sieur Bertomé, devait toucher à la Grenade, afin d'y prendre M. de Feuquières, pour le conduire à la Guadeloupe.

Sur ces entrefaites, arrivèrent La Varenne et Ricouart. Sans rien changer à la double nomination fraîchement signée, le Régent fit mander Valmenier, l'instruisit de ce qui venait de se passer à la Martinique et le chargea, pour M. de Feuquières, d'une lettre enjoignant à ce gouverneur de se rendre au Fort-Royal et d'y prendre, jusqu'à nouvel ordre, les fonctions de Gouverneur général. M. de Feuquières devait se concerter avec Valmenier pour rétablir l'autorité dans la colonie. La lettre remise au lieutenant de Roi, est datée du 21 juillet 1717, très peu de jours après l'arrivée du *Gédéon* à la Rochelle. Toutes ces mesures étaient sagement prises. Pas un moment n'avait été perdu...

Le *Saint-Florent*, parti de Nantes fin juillet, ayant fait escale en septembre à la Grenade, parvint à la Martinique le 5 octobre 1717, date de l'installation de M. de Feuquières, présenté par M. de Valmenier.

En remettant le gouvernement au titulaire, M. de Bègue, lieutenant de Roi à Saint-Pierre, chargé du commandement par intérim, lui communiqua les dépêches écrites au Conseil de Marine pour l'informer de l'état de tranquillité dont avait généralement joui la colonie depuis le départ de M. de la Varenne.

M. le commissaire de la Marine Mesnier, ayant déjà fait l'intérim d'intendant lors du rappel de M. de Vaucresson, reprit cette position par l'ordre de M. de Feuquières et la conserva jusqu'à l'arrivée de M. de Sylvecane, nommé par le Régent, le 1er novembre 1717, à l'Intendance générale des *Iles-du-Vent*. Nous reparlerons de M. de Sylvecane au moment de son installation.

Dès que celle du nouveau gouverneur, à la Martinique, fut connue en France, les intentions du Conseil de Marine commencèrent à se manifester au sujet de la répression. Sans

doute le Régent, bienveillant par nature, ayant trouvé l'affaire plaisante, inclinerait finalement à l'indulgence. On ne pouvait cependant, par une impunité absolue, encourager les colonies à se faire justice elles-mêmes. Il était nécessaire que la cour parût au moins très indignée. Le rire désarme; mais il fallait que les chefs de révolte connussent à quelles peines ils s'exposaient.

Trois frégates, la *Victoire*, l'*Argonaute* et la *Charente*, sous les ordres du capitaine de vaisseau de la Roche-Allard, amenèrent cinq compagnies des troupes de la marine, destinées à renforcer les garnisons, dont la faiblesse avait inspiré tant de hardiesse aux révoltés et tant de craintes aux commandants des forts. L'arrivée de cette escadrille de guerre au Fort-Royal causa un certain émoi. On se tint sur ses gardes. Mais, peu de temps après le débarquement des troupes opéré, les frégates remirent à la voile et le souci de leur présence disparut avec elles. Cette alarme devait être suivie d'une autre plus sérieuse.

Conformément aux ordres qu'il venait de recevoir par le commandant de la Roche-Ailard, et après une information forcément superficielle, M. de Feuquières avait proposé l'amnistie pour la colonie, avec la mise en jugement « des quatre scélérats, disait-il, qui ont arrêté MM. de la Varenne et Ricoüart. Ils sont les neveux de M. le colonel de la Touche, qui est fort brouillé avec eux ». C'était ce qu'on lui avait assuré. Il sut plus tard que cette prétendue brouillerie était imaginaire.

Dans le même courrier, le gouverneur se plaint de la colonie. Aucun habitant ne vient le visiter. Il insinue, sans rien préciser, que la population lui est fort peu sympathique. Personne (ou peu s'en faut) n'a échappé à la contagion. « *Il est très certain que, le seul Collart excepté, tous les officiers de milice ont trempé dans la révolte.* » Ecrit-il cela pour atténuer la gravité de la faute en la divisant à l'infini ? Sans doute, car le gouverneur ne pouvait ignorer que l'exception

devait s'étendre aux colonels Survilliers et Jorna, au capitaine Baillardel et au lieutenant-colonel Roussel. Le nom de ce dernier, notamment, se trouve uni à celui de Collart dans le rapport des administrateurs expulsés, où il est dit : « MM. Collart et Roussel, auxquels le projet de la révolte était caché, au dire de tout le monde, parce qu'on les croyait véritablement attachés au service du roi, et capables de nous révéler le secret, s'ils l'avaient su, ayant un chagrin mortel de nous voir traités comme de véritables malheureux par de la canaille... » Ce passage prouve d'ailleurs que « ces messieurs » s'exprimaient avec peu de convenance. Mais, en supposant que Roussel et Collart fussent « capables de révéler le secret », à quoi aurait servi leur révélation ? On sait avec quel dédain, La Varenne et Ricoüart reçurent l'avis du brave Eynaud, qui pouvait les sauver...

M. de Feuquières n'a vu plusieurs fois que du Buq, auprès duquel il a voulu se renseigner. L'ex-commandant provisoire de la colonie, s'est bien gardé de se poser en accusateur. Les conseillers ont suivi son exemple en ne sortant pas des généralités. Valmenier, en France pendant la révolte, d'ailleurs parent des La Touche, ne pouvait d'aucune manière éclairer le gouverneur. On conçoit la gêne de M. de Feuquières révélée par sa correspondance. Pour livrer au Conseil de Marine les noms des « quatre scélérats » (le mot est dur), il avait dû se contenter des indications fournies dans le rapport de La Varenne et Ricoüart. C'était vraiment trop peu.

Du reste, la connaissance de ce document, dont le peuple sut à la Martinique le contenu par lambeaux, avait causé dans l'île un effet terrifiant. D'Hauterive lui-même en fut effrayé (du moins il le sembla) et à tel point, qu'à la date du 17 novembre 1717, il écrivit au Régent, pour se disculper, une assez longue lettre, qui débute par ces lignes : « Je supplie très humblement, et avec le plus profond respect votre altesse royale de me permettre de me jeter à ses pieds, dans la juste amertume de mon cœur, pour la supplier

d'agréer que je l'assure de toute mon innocence, dans ce qui s'est passé ici au sujet de l'arrestation et de l'embarquement de MM. de La Varenne et Ricoüart, dont mes ennemis, ou des gens mal informés, m'ont voulu rendre coupable. J'ay fait voir à M. de Feuquières la noirceur de cette calomnie et luy ai offert et donné des preuves de ma fidélité... » M. de Feuquières s'était laissé persuader beaucoup mieux que le Conseil de Marine, qui insista pour savoir à quoi s'en tenir. D'Hauterive, en fait, n'avait contre lui que des présomptions fort discutables. Prévenu de ce qui se tramait à l'Acajou, après la confiscation du navire espagnol, s'il avait frayé avec La Touche pour commencer l'affaire, avec du Buq, au moment du départ du *Gédéon*, pour la terminer, il s'y était pris avec tant de réserve, que ni l'un ni l'autre n'avaient dû penser que lui d'Hauterive « trempait dans la rébellion ».

Quant à du Buq, le soi-disant « chef de la révolte », il avait paru à M. de Feuquières si recommandable à tous égards que le gouverneur s'était refusé à comprendre cette haute personnalité martiniquaise dans la poursuite proposée par lui. Peut-être même jugeait-il imprudent de mettre du Buq en cause dans cette malheureuse affaire. Il n'ignorait pas que la colonie, en très grande majorité, était résolue à se soulever de nouveau pour la défense de son élu. Celui-ci avait eu beaucoup de peine à obtenir que l'on s'engageât à rester calme, tant que sa vie ne serait pas en danger.

Mais si du Buq possédait un très grand nombre de partisans dévoués à la Martinique, il y comptait des ennemis acharnés. La faction dont la conscience était si lourde au sujet de la révolte avait mis tant d'ardeur à rejeter ses torts sur du Buq, que M. de Feuquières pencha visiblement du côté des La Touche. Ils s'étaient tenus à l'écart; on les vit s'empresser auprès du gouverneur. Valmenier leur facilitait des entrevues... Leurs plaintes ne furent pas inutiles. M. de Feuquières, comprenant que La Varenne et Ricouart, en étendant la confiscation à tout l'argent découvert dans le navire espagnol, avaient été par trop durs, fit de justes con-

cessions. Les 25,000 piastres saisies sur le *Saint-François-Xavier* furent remises aux passagers et à Longpré. Cela ne suffit pas aux La Touche. Avec un peu de patience, ils auraient pu gagner complètement les bonnes grâces du gouverneur. Ils n'y parvinrent pas. Toujours dévorés d'inquiétude au sujet des 50,000 écus emprisonnés dans la cache du bâtiment confisqué, ils voulurent, pour les ravoir, que le navire leur fût rendu. M. de Feuquières refusa. C'eût été réprouver trop ouvertement l'acte de son prédécesseur, justifié par les ordres du Roi sur le commerce étranger. Les La Touche insistèrent. Leur insistance déplut. Le gouverneur, soupçonnant quelque mystère, parce que le bateau, à moitié pourri, ne valait pas d'être réclamé avec tant d'âpreté, s'obstina dans son refus et tint dès lors les La Touche à distance... Du Buq reprit le dessus...

Voici l'instant de raconter l'histoire que nous avons promise au sujet des 50,000 écus.

Que fit Longpré, quand il vit que son navire « en perdition » ne lui serait pas rendu?... Il obtint ce qu'il voulait par un coup hardi, assez digne d'être admiré.

Le fait a été communiqué par du Buq lui-même, à qui sa bru (Marie-Anne Courtois), belle-sœur de Longpré (Françoise Courtois), l'avait confié longtemps après l'affaire.

On sait que le *Saint-François-Xavier* était gardé dans le carénage, au Fort-Royal. Pendant une nuit obscure, Longpré, partant de l'Acajou en canot avec deux de ses parents, se rendit au navire. Arrivés là, solidement amarrés sous l'avant, ils pratiquèrent à tâtons, avec un vilebrequin et une égohine, un trou suffisant pour laisser passer le bras dans la cache. Ils en tirèrent les sacs contenant les 50,000 écus, rebouchèrent l'ouverture et s'éloignèrent sans que les vingt soldats qui veillaient (qui dormaient plutôt) sur le pont ou dans les cabines eussent rien entendu. Comment, de retour à l'Acajou, Longpré et ses deux acolytes purent-ils transporter cet argent jusqu'à l'habitation La Touche? L'histoire ne le dit pas. Mais la réussite fut complète.

XV

Ainsi finit, à la Martinique, cette année 1717, si pleine d'événements. Celle qui s'ouvre ne sera guère moins troublée. Tant que l'amnistie, impatiemment attendue, n'aura pas absous la colonie du crime dont elle s'est rendue coupable, l'anxiété pèsera sur les esprits. On s'est d'abord étourdi sur les conséquences de la révolte. On a tout de suite conçu l'espoir que le pardon sollicité en termes éloquents, même un peu fiers, ne tarderait pas à venir. Mais que veut dire ce silence prolongé ? Est-ce qu'il serait possible de frapper une population nombreuse qui, s'honorant d'avouer sa faute, prend soin d'expliquer, au mieux de sa cause, il est vrai, comment le fait a été perpétré ? Le bruit court maintenant qu'il y aura procès et que tous ceux qui, plus ou moins, ont « trempé dans la révolte », seront soumis à de terribles interrogatoires. Et l'on s'agite et chacun cherche comment il pourra se défendre Les La Touche surtout se remuent sourdement. Plus d'un motif les y pousse. Le principal est la crainte que leur inspire la future déposition de Baillardel. L'interrogatoire auquel on le soumettra, dans le cours du procès, pourrait mettre sur la voie de l'origine du complot. L'entretien du colonel avec le capitaine en présence du conseiller Rahault, quinze jours avant la révolte, deviendrait un indice redoutable, appuyé d'un témoin. On découvrirait de cette manière le premier fil de la trame. Si Rahaut parlait, lui qui n'avait rien à craindre et n'était pas alors du Conseil, Baillardel, homme sincère, ne saurait pas résister aux questions à lui posées sur ce point important. Le reste inquiète moins, parce que des contradictions se produiront et qu'après tout la colonie entière s'est laissée entraîner « au torrent ».

Comment le vieux La Touche s'y prit-il pour éloigner ce danger? Eut-il recours à d'Hauterive, ce dieu de l'habileté

pour la Martinique ? On doit le penser. Ce qu'il y a de certain, c'est que Baillardel, voyant autour de lui croître l'agitation, se rappela les menaces qui lui avaient été faites en différentes fois. Il conçut un profond ennui de cette situation, pleine de trouble et se résolut à quitter la colonie, au moins pour un temps, pour toujours peut-être suivant les circonstances.

Le 12 avril 1718, il va trouver M. de Feuquières et lui dit que, depuis longtemps malade, il se voit obligé de lui donner sa démission de capitaine et de lui demander congé, afin d'aller avec sa famille en France, où il pourra seulement recouvrer la santé. Baillardel ajoute que, voulant éviter d'être soupçonné « d'avoir trempé dans la rébellion », il prie le gouverneur de vouloir bien recevoir sa déclaration sur les faits qui ont affligé la colonie, de l'interroger à cet égard, de faire ensuite examiner sa conduite et enfin de lui délivrer un certificat établissant « son innocence et sa fidélité inviolable ».

M. de Feuquières, n'ayant rien à objecter à ce désir exprimé en si bons termes, fit ce que lui demandait Baillardel, et, comme celui-ci ne dit rien qui ne fût déjà connu par le rapport La Varenne et prouvé par d'autres informations, le gouverneur lui délivra un « certificat de bonne conduite et un congé d'embarquement ».

Baillardel, laissant le soin de ses habitations, à son neveu Théodore de Lahaye, quitta la Martinique à la fin d'avril 1718, sur le *Saint-Florent*, qui, après avoir fait sa tournée dans les Antilles, était revenu à Saint-Pierre et mettait à la voile pour Nantes, d'où il était parti, comme on sait, en septembre de l'année précédente.

Baillardel avait donné son adresse à M. de Feuquières, à Nantes, chez le banquier chargé des affaires de sa maison, M. Guilloré, dont le nom serait, paraît-il, encore porté dans le pays nantais. — Baillardel emmenait avec lui sa femme et ses enfants, au nombre de cinq[1].

[1] Trois filles et deux fils. L'aîné, Magloire Baillardel de Lareinty, déjà cité, avait alors onze ans. Charles revint à la Martinique avec sa famille en 1722. Magloire épousa dans la colonie, en 1746, Louise-Elisabeth du Prey, petite-

Le départ de Baillardel détendit l'animosité des La Touche et les rassura. De son côté, M. de Feuquières, revenu de ses préventions contre les habitants, était loin de vouloir envenimer les choses. Il n'avait plus qu'une idée à ce sujet : en finir avec cette affaire de la révolte qui lui causait des ennuis. Il n'ignorait pas au fond ce qu'il en serait... Le moment approche où le procès va s'ouvrir. Nous en dégagerons les points principaux aussi rapidement que possible.

L'Intendant général de Sylvecane[1], parti de France en juin, parvint à la Martinique le 11 août 1718, porteur de divers ordres importants. M. de Feuquières était nommé définitivement Gouverneur général des Iles-du-Vent ; M. de Moyencourt, intérimaire à la Grenade, allait prendre le gouvernement de la Guadeloupe, dont M. La Guarigue de Savigny exerçait le commandement provisoire, depuis la mort de

fille du colonel Louis du Prey, cousin germain de François de Collart. Leur fils, Désiré-Hilaire de Lareinty (1760-1822), chevalier de Saint-Louis, retiré du service avec le grade de lieutenant-colonel, épousa, en 1780 Marie-Geneviève-Désirée du Buq, petite-fille de l'illustre compagnon d'armes de Collart. De cette union est issu Hilaire-Julien-Félix, baron de Lareinty (1782-1826), intendant de la Marine, conseiller d'Etat, directeur des Colonies, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc., marié en 1820, à Nantes, avec Clémentine Cossin de Chourses, père et mère de M. Clément-Gustave-Henry, baron de Lareinty, ancien délégué de la Martinique, sénateur, président du conseil général de la Loire-Inférieure, officier de la Légion d'honneur, etc., marié, en 1849, avec Mlle Jules-Marie de Chastenet de Puységur, fille unique du Pair de France, comte de Chastenet de Puységur, et de Mlle de Tholozan. De cette union sont issus Mme la comtesse Georges de Pâris et M. le député Jules de Lareinty, qui a maintenant quatre fils de son mariage avec Mlle de Sabran-Pontevès. — Cette descendance, des plus honorables, comme on le voit, est ici relatée, parce que, tenant à la plus ancienne famille de la Martinique encore existante, elle relève de notre sujet par les origines. — Armes des Baillardel de Lareinty : d'azur au cheval ailé d'argent, accompagné en chef de deux épées de même posées en sautoir, et, en pointe, d'une fourmi d'or. Devise : *Labor improbus omnia vincit.*

[1] M. de Sylvecane, commis et conseiller à la cour dès 1689, avait été président de la cour des monnaies de Paris, de 1702 à 1705, puis nommé comme faisant fonctions d'intendant des armées navales, de 1705 à 1709, et enfin premier commis à la cour de 1709 à 1711, époque à laquelle il avait quitté cet emploi jusqu'à sa nomination d'intendant général des Iles-du-Vent d'Amérique.

M. de la Malmaison. M. de Sylvecane apportait enfin l'ordonnance royale attendue, signée en mars 1718.

La colonie était amnistiée. Comment ne l'eût-elle pas été? Mais les conducteurs de la révolte, qui seuls pouvaient être poursuivis et par conséquent prétendre au pardon, se trouvaient exceptés de la mesure gracieuse. Du Buq était considéré comme le véritable chef du soulèvement.

A cet égard, voilà ce que portait l'ordonnance :

« .... N'entendant pas toutefois comprendre dans la présente amnistie le sieur du Buq, lieutenant-colonel d'un des régiments de milices à la Martinique et chef choisy par les dites milices au temps de la révolte, les sieurs Belair, capitaine de milices, d'Orange, Cattier et Labat, aydes-majors de milices, qui ont arrêté les sieurs La Varenne et Ricoüart, et le sieur Bourgelas, capitaine de cavalerie (accusé de discours séditieux), lesquels seront tenus, deux jours après l'enregistrement des présentes, de se rendre au Fort-Royal pour être envoyés en France pour se justifier au sujet de la dite révolte, et, faute par eux de se présenter, voulons que leur procès soit fait et parfait, comme criminels de lèze-majesté, par notre Conseil supérieur de la Martinique... »

« Deux jours après l'enregistrement », c'était permettre de fuir aux officiers inculpés, autrement on les eût saisis sans les prévenir. Dès que l'on fut assuré que ceux considérés comme tout à fait compromis étaient hors d'atteinte dans les colonies étrangères voisines, l'ordonnance fut dûment enregistrée au Conseil souverain, à la requête du procureur général (16 août 1718). Il résultait des termes de l'amnistie et de la fuite des inculpés, sauf un, que le procès aurait lieu à la Martinique. On était maître de la situation. C'était ce que d'Hauterive avait combiné.

Quant à du Buq, il était trop haut placé dans l'estime de ses concitoyens, et dans la sienne propre, pour vouloir se faire juger par contumace. Il endossa son bel uniforme où brillait la croix de Saint-Louis, ceignit son épée, se rendit au Fort-Royal et se constitua prisonnier.

MM. de Feuquières et de Sylvecane furent plus flattés que surpris de la soumission de du Buq. On avait du reste tant de confiance maintenant que pas un murmure ne s'éleva dans la colonie.

L'affaire fut instruite en septembre 1718. Les conseillers Pain et Petit, avec le greffier Moreau, furent commis pour interroger les témoins et l'inculpé non contumace. Le Conseil jugerait ensuite en séance plénière. Les conseillers instructeurs évitèrent de manifester une curiosité gênante. Aux questions posées, préparées par d'Hauterive, les témoins répondaient ce qu'ils voulaient, sans être poussés en quoi que ce soit. La Touche déclina l'honneur que certains voulaient bien lui faire d'avoir été le chef de la révolte, et, comme le rapport de La Varenne et Ricoüart ne signalait en rien sa complicité, le vieux colonel eut beau jeu pour expliquer sa conduite... Bref, presque tous les officiers et les notables de la Martinique, assignés à cet effet, vinrent déposer. La culpabilité des cinq contumaces, que leur fuite incriminait d'ailleurs, ne put être dissimulée. Toute la faute retomba sur ces boucs émissaires. Mais l'innocence de l'élu de la colonie ressortit éclatante de cette instruction. Il fut établi que du Buq n'avait donné aucun ordre, pris aucune mesure, qui ne fussent pour l'intérêt commun. Les commandants des forts témoignèrent en sa faveur. Collart montra son ami le protégeant, le faisant escorter afin qu'il ne lui arrivât rien de fâcheux, au moment où, prenant la défense des administrateurs, il s'était attiré l'animosité, du reste passagère, des plus chauds partisans de la révolte.

La lumière se fit si bien, dans l'esprit de M. de Feuquières et de M. de Sylvecane, que du Buq n'eut bientôt pour prison que l'appartement du gouverneur. Ils prenaient les repas ensemble. M. de Feuquières, comprenant l'avantage qu'il pourrait tirer de l'amitié d'un tel habitant, se plaisait à s'entretenir avec lui des intérêts de la colonie.

Sur ces entrefaites, M. de Sylvecane, atteint depuis quelques

jours du mal de Siam (la fièvre jaune), mourut le 2 octobre. La surprise fut d'autant plus pénible que, depuis longtemps, cette maladie, surtout funeste pour les Européens nouvellement arrivés, n'avait pas fait de victimes à la Martinique. L'intendant, qui avait gagné l'estime générale pendant les six semaines de son exercice, fut sincèrement regretté.

M. Mesnier reprit l'intérim pour la troisième fois et le conserva jusqu'au 9 juin 1719, date de l'installation de M. Charles Besnard, commissaire de la Marine, nommé Intendant général par le Régent le 10 janvier de la même année.

Cependant du Buq, malgré les excellentes dispositions du gouverneur à son égard, ne se sentait pas tout à fait rassuré. Le 4 octobre, après la clôture du procès, les sieurs Cattier, Belair, d'Orange, Labat et Bourgelas, avaient été condamnés par le Conseil souverain, le premier au supplice de la roue, les autres à celui de la potence. Il est vrai que ces condamnations, ayant pour but unique de donner une apparente satisfaction au principe d'autorité, ne pouvaient recevoir, et ne reçurent réellement d'exécution qu'en effigie. Mais le colonel n'était pas contumace. Suivant les termes du décret d'amnistie portant exception, on devait l'embarquer pour France et là tout était à craindre.

M. de Feuquières, résolu à sauver du Buq, se contenta d'envoyer toute la procédure au Conseil de Marine, avec la lettre suivante, datée du 22 octobre 1718. Ce document est un si ferme appui pour le récit, que nous ne pouvons omettre de le reproduire :

« Il nous a paru, dit le Gouverneur général, que la révolte procédait de l'Acajou ; que Longpré La Touche, qui n'avoit cessé de courir par toute l'isle, après le projet conclu d'arrêter ces messieurs, avoit, chemin faisant, forcé tous les habitants qui ont paru au rendez-vous au Lamentin et ensuite à Saint-Pierre. Nous aurions aussi reconnu que c'est à la sollicitation de La Touche, et même de M. de Valmenier (son gendre), que les cinq proscrits Belair, Cattier, d'Orange, Labat et Bourgelas, ne s'étoient pas rendus en ce fort, suivant les ordres du Roi et au désir de l'amnistie.

« Par les informations contre du Buq, par sa déposition et d'autres notions particulières, il avoit paru à M. de Sylvecane et à moi, que du Buq n'étoit coupable que d'avoir accepté ce commandement des révoltés et même il l'avoit fait dans des vues qu'on ne pourroit improuver. Je crois que Sa Majesté peut le dispenser du voyage en France, à cause de son âge déjà avancé et de ses grandes infirmités, et aussi pour contrebalancer parmi le peuple *la nombreuse famille dans laquelle est l'origine du mal, qui est arrivé à l'occasion du navire espagnol.* »

On voit, par ces derniers mots, que le mystère du complot n'avait pas échappé à la pénétration de M. de Feuquières. Mais il n'affirme rien, parce qu'en fait les termes de l'amnistie l'empêchaient de revenir sur cette circonstance et qu'il était au moins inutile d'insister.

Au nombre des pièces envoyées par le gouverneur, se trouve une déclaration de du Buq, contenant sa propre défense. Dans cette pièce, il explique comment, sans lui, il y aurait eu collision entre les troupes réglées et les milices insulaires, et comment il avait évité cet épouvantable malheur de voir la Martinique mise à feu et à sang. Il prouve que MM. La Varenne et Ricoüart lui devaient la vie, et, qu'au lieu de l'accuser, ils auraient dû lui savoir gré de les avoir sauvés des conséquences d'une révolte sans frein, à laquelle il était parvenu à substituer une manifestation en quelque sorte pacifique, au prix de leur départ...

M. de Feuquières, ayant su, par des informations officieuses, que la défense de du Buq avait été goûtée et que sa cause était gagnée dans l'esprit du Régent, fut encouragé à écrire, à Son Altesse royale, la lettre suivante. Elle est du 15 avril 1719. C'est encore un de ces documents dont il n'est guère possible d'épargner le texte au lecteur. Le Gouverneur général y témoigne avec chaleur son estime pour du Buq :

« Les ennemis du sieur du Buq[1], ayant été capables de publier

[1] Dans une note généalogique écrite vers 1750 par M. du Buq d'Enneville (Félix-André, né en 1726), petit-fils du colonel, on remarque ce passage, au sujet de l'inimitié des La Touche contre les du Buq :

« Famille La Touche Leur grand-père (le vieux colonel) fut jaloux de

que M. de Sylvecane et moi nous étions laissé gagner par luy, quoique je fusse déjà persuadé de son innocence, je n'ai pas jugé à propos de rien dire en sa faveur, afin de ne pas me rendre suspect d'avoir penché plutôt d'un costé que d'un autre ; mais depuis que toutes les procédures ont été envoyées et que la vérité a été suffisamment découverte, je ne puis me dispenser de dire à Votre Altesse Sérénissime que la démarche de du Buq à se rendre ici aux ordres du Roy, et ce qui a esté prouvé de sa conduite, lorsqu'il a esté forcé d'accepter le commandement des rebelles, marque le peu de part qu'il a eue dans cette affaire et, j'ose l'avancer, qu'on doit à lui seul le salut des forteresses et des colonies de Sa Majesté.

« Depuis qu'il est en prison dans ce fort, j'ay remarqué en luy tant de bonnes qualités, un si fort attachement pour le Roy, une si parfaite résignation à ses volontés que je ne puis plus garder le silence en ce qui le regarde. Il m'a paru d'ailleurs homme droit, brave de sa personne et inviolable dans sa parole, ce qui m'a engagé de luy permettre d'aller passer quinze jours chez luy, autant pour donner quelques ordres dans sa maison, que sa longue absence à fort dérangée, que pour y voir une de ses filles qui estoit à l'extrémité. M. Poulain, major, l'a accompagné dans ce voyage et reviendra avec luy. »

Le Régent n'avait pas eu besoin de cette nouvelle recommandation pour se prononcer. Dès le 9 janvier 1719, il avait fait signer au Roi des « lettres d'abolition accordées au colonel du Buq ». Elles parvinrent à la Martinique dans les premiers jours de juin. M. de Feuquières s'empressa d'aller trouver son prisonnier et, lui remettant d'une main la dépêche gracieuse, lui rendant de l'autre son épée, il lui dit : « Dieu merci ! nous voilà tous deux délivrés de ce grand souci. »

Du Buq, pénétré de reconnaissance, se courba profondément, et recevant son épée en vrai chevalier, il mit un genou à terre. « Dans mes bras », s'écria le gouverneur, et ces deux

l'estime et de la confiance générale que s'étaient acquise mon bysayeul et mon grand père (le colonel du Buq)... Néanmoins l'ainé des La Touche a épousé ma sœur, après avoir épousé ma cousine germaine en 1res noces, leur oncle a épousé une de mes tantes, et l'on ne trouve plus dans cette famille *cet acharnement à détruire notre nom*. »

hommes, si bien faits pour s'apprécier, s'embrassèrent avec effusion...

Grâce entière fut ensuite accordée « aux effigiés ». Tous rentrèrent à la Martinique et furent remis en possession de leurs biens.

D'Hauterive avait quelques droits à la reconnaissance des Martiniquais. Ils ne manquèrent pas de la lui manifester, trop ouvertement peut-être. Mais, bien que le procès fût ainsi terminé à la satisfaction commune, le Conseil de Marine ne crut pas devoir oublier l'accusation portée contre le procureur général par Varenne et Ricouart. D'Hauterive fut révoqué de ses fonctions et remplacé, le 1er septembre 1721, par le conseiller de Perrinelle-Dumay. D'Hauterive, qui possédait une sucrerie à la Martinique, se retira sur son habitation et demeura dans la colonie.

XVII

Nous voilà près du terme de notre excursion aux îles d'Amérique. Si ce long travail n'a pu fatiguer la patience du lecteur, nous en sommes redevable à l'intérêt qu'inspirent généralement aujourd'hui nos colonies. Puisse ce sentiment s'étendre et devenir durable ! C'est une vieille erreur de croire qu'une grande nation peut longtemps vivre et prospérer sans colonies. Mais, pour recueillir un réel profit de ces établissements d'outre-mer, il faut les traiter avec douceur, les soutenir dans leur enfance, leur permettre de commercer à l'aise et leur porter secours à l'occasion. Ce n'est pas ce que l'on faisait toujours jadis. Certain gouverneur de la Martinique[1], des plus distingués, écrivant au ministre[2], le

[1] M. Salignac de Fénelon, parent de l'archevêque de Cambrai, le doux auteur de *Télémaque*.

[2] M. le duc de Choiseul (Etienne-François).

27 novembre 1763, déplorait « l'espèce d'éloignement et d'aversion » que les habitants de cette île manifestaient « pour l'autorité ». — « Il faut avouer, disait-il, que l'abus que l'on en a fait longtemps devait la produire cette aversion et l'entretenir. Les bureaux de la Marine et les chefs de la colonie l'ont étrangement gouvernée. »

Il y a toujours eu beaucoup à dire là-dessus. Ce n'est plus le moment d'y revenir. A François de Collart, dont la fin est proche, notre dernière pensée !...

L'affaire de 1717, si curieuse, si intéressante à tant d'égards, eut des suites fâcheuses pour l'état-major des milices de la colonie.

M. de Feuquières, persuadé, bien à tort selon nous, que l'organisation par régiments avait été pour beaucoup dans la révolte, s'était résolu à demander la suppression des colonels et des lieutenants-colonels.

« Mais, dit-il dans sa lettre adressée à ce sujet au Régent le 4 décembre 1718, je dois observer à Votre Altesse Sérénissime que, comme le sieur Collart, par son zèle et sa fidélité pour le Roy, a couru plusieurs fois risque de la vie en voulant faire rentrer le peuple dans son devoir, il me paroist juste qu'il soit dédomagé de son employ de colonel par quelque marque de distinction, comme, par exemple, une croix de Saint-Louis, que M. de Phelypeaux, qui conoissoit sa valeur et son mérite, avoit demandée pour luy, peu avant de mourir. Il en est très digne et j'ose asseurer Votre Altesse Sérénisme qu'aucun de ses confrères ne sera en droit de murmurer. »

En marge de cette lettre, est écrit de la main du Régent :

« S'en souvenir pour luy accorder la croix de Saint-Louis, quand on réformera les colonels. »

La proposition relative à la réforme régimentaire, assez mal justifiée, ne fut pas immédiatement accueillie. La décision du Conseil de Marine traîna en longueur. A l'ordre

qu'il reçut d'attendre et de procéder par extinction, M. de Feuquières répond le 19 juin 1719 :

« Je n'ay rien à répliquer sur ce que le Conseil me fait l'honneur de me marquer touchant les colonels et les lieutenants-colonels de ces isles. Mais je le supplie de vouloir bien se souvenir de ce qu'il a eu la bonté de promettre au sieur Collart. »

En pressant ainsi, le Gouverneur général ne se dissimule pas que si l'on tarde à donner au colonel cette consolation suprême, celui-ci risque fort de mourir avant de l'avoir obtenue. Miné par la maladie autant que par le chagrin, cloué sur son lit de douleur par cette cruelle goutte dont il avait pris le germe en couchant sur la dure dans ses nombreuses campagnes, et qui, depuis sa chute, ne l'avait pas quitté, Collart se voyait décliner sans espoir de retour à la santé.

Cependant, à la fin de 1719, sur nouvelles instances de M. de Feuquières, le Conseil se prononça. Les colonels et lieutenants-colonels de milice furent réformés. Le titre seulement leur fut laissé jusqu'à extinction. Alors, suivant la décision du Régent ci-dessus rappelée, notre pauvre ami, bien près de s'éteindre, fut nommé chevalier de Saint-Louis dans la fournée commune, Guerre et Marine, de janvier 1720.

Il était dit que le sort le poursuivrait jusqu'au bout au sujet de cette distinction si bien méritée, pour laquelle il avait été proposé quatre fois. Quand la notification, subissant les délais ordinaires de transmission, parvint à la Martinique, notre héros n'était déjà plus de ce monde. François de Collart, expiré le 13 mai « au soir après avoir reçut les derniers sacrements », fut inhumé dans l'église du Fort-Royal, le 14 mai 1720, à l'âge de 58 ans.

Une lettre de la Martinique, informant de sa mort, relate que l'illustre défunt est descendu dans la tombe « universellement regretté ».

Ces « universels regrets », malgré tout, sont éphémères. Collart avait le droit d'espérer que l'avenir lui réservait une

récompense plus durable. A cent soixante-treize ans de distance, le voilà célébré bien au delà de cette chère île qui le vit briller par sa valeur, dominer par sa fortune et mourir au milieu d'une nombreuse famille[1]. Cet avantage de sa mémoire restaurée à si longue échéance, à qui le doit-il ? Aux souvenirs (bien épars, il est vrai) de sa vie glorieuse, exhumés de nos archives. Nous en avons suivi la trace en Europe pendant la guerre d'Allemagne, où Collart fit ses premières armes ; en Amérique en 1689, à la prise de Saint-Eustache, où deux fois il fut blessé ; à celle de Saint-Christophe en 1690 ; à la défense de la Martinique en 1693, à celle de la Guadeloupe en 1703, deux terres françaises, presque perdues, que sa valeur concourut fortement à nous conserver ; puis, en 1706, à Saint-Christophe encore, avec Chavagnac, pendant la guerre des représailles ; ensuite, en 1713, durant la même guerre, avec le grand Cassard, d'abord à Montserrat, et bientôt après à Curaçao, où Collart emporta deux retranchements d'assaut à la tête de ses troupes et vit tomber deux de ses fils. Nous le voyons enfin à son île natale s'exposer, seul entre tous, pour la défense des représentants du Roi, pendant la révolte martiniquaise.

[1] Notamment quatre fils et quatre filles, dont deux étaient alors mariées (voir dans la 3e partie). Le seul des quatre fils dont la descendance se soit continuée jusqu'à l'époque actuelle est Bonaventure-Louis de COLLART D'AUCHAMP, marié en 1724 à Marie-Anne Petit de la Grandcour, fille du conseiller de ce nom. — Son fils, Louis de Collart d'Auchamp (1725-1787), commandant des milices du Fort-Royal en 1762, s'est marié en 1754 avec Marie-Françoise-Angélique du Prey (1735-1790), sœur de Madame Magloire de Lareinty. — De cette union provint Charles-Louis-Joseph (1761-1799), marié en 1794 à Marie-Élisabeth Garnier de la Roche (1767-1850) — (cousine de son mari notamment par les Sainte-Marthe), qui fut aux Antilles le dernier rejeton mâle de cette honorable famille. Les enfants de sa fille — Charlotte-Julie-Élisabeth de Collart (1800-1860), mariée en premières noces à M. le Commissaire de la Marine Hippolyte de Castel, appartenant à la noblesse de Bretagne, et en deuxièmes noces, en 1827, au lieutenant-colonel Hulot de Charleville, Directeur de l'Artillerie à la Martinique, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc., — ont été autorisés par décret du 26 février 1874, inséré au Bulletin des lois, à relever le nom de Collart.

qu'il reçut d'attendre et de procéder par extinction, M. de Feuquières répond le 10 juin 1719 :

« Je n'ay rien à répliquer sur ce que le Conseil me fait l'honneur de me marquer touchant les colonels et les lieutenants-colonels de ces isles. Mais je le supplie de vouloir bien se souvenir de ce qu'il a eu la bonté de promettre au sieur Collart. »

En pressant ainsi, le Gouverneur général ne se dissimule pas que si l'on tarde à donner au colonel cette consolation suprême, celui-ci risque fort de mourir avant de l'avoir obtenue. Miné par la maladie autant que par le chagrin, cloué sur son lit de douleur par cette cruelle goutte dont il avait pris le germe en couchant sur la dure dans ses nombreuses campagnes, et qui, depuis sa chute, ne l'avait pas quitté, Collart se voyait décliner sans espoir de retour à la santé.

Cependant, à la fin de 1719, sur nouvelles instances de M. de Feuquières, le Conseil se prononça. Les colonels et lieutenants-colonels de milice furent réformés. Le titre seulement leur fut laissé jusqu'à extinction. Alors, suivant la décision du Régent ci-dessus rappelée, notre pauvre ami, bien près de s'éteindre, fut nommé chevalier de Saint-Louis dans la fournée commune, Guerre et Marine, de janvier 1720.

Il était dit que le sort le poursuivrait jusqu'au bout au sujet de cette distinction si bien méritée, pour laquelle il avait été proposé quatre fois. Quand la notification, subissant les délais ordinaires de transmission, parvint à la Martinique, notre héros n'était déjà plus de ce monde. François de Collart, expiré le 13 mai « au soir après avoir reçut les derniers sacrements », fut inhumé dans l'église du Fort-Royal, le 14 mai 1720, à l'âge de 58 ans.

Une lettre de la Martinique, informant de sa mort, relate que l'illustre défunt est descendu dans la tombe « universellement regretté ».

Ces « universels regrets », malgré tout, sont éphémères. Collart avait le droit d'espérer que l'avenir lui réservait une

récompense plus durable. A cent soixante-treize ans de distance, le voilà célébré bien au delà de cette chère île qui le vit briller par sa valeur, dominer par sa fortune et mourir au milieu d'une nombreuse famille[1]. Cet avantage de sa mémoire restaurée à si longue échéance, à qui le doit-il ? Aux souvenirs (bien épars, il est vrai) de sa vie glorieuse, exhumés de nos archives. Nous en avons suivi la trace en Europe pendant la guerre d'Allemagne, où Collart fit ses premières armes ; en Amérique en 1689, à la prise de Saint-Eustache, où deux fois il fut blessé ; à celle de Saint-Christophe en 1690 ; à la défense de la Martinique en 1693, à celle de la Guadeloupe en 1703, deux terres françaises, presque perdues, que sa valeur concourut fortement à nous conserver ; puis, en 1706, à Saint-Christophe encore, avec Chavagnac, pendant la guerre des représailles ; ensuite, en 1713, durant la même guerre, avec le grand Cassard, d'abord à Montserrat, et bientôt après à Curaçao, où Collart emporta deux retranchements d'assaut à la tête de ses troupes et vit tomber deux de ses fils. Nous le voyons enfin à son île natale s'exposer, seul entre tous, pour la défense des représentants du Roi, pendant la révolte martiniquaise.

[1] Notamment quatre fils et quatre filles, dont deux étaient alors mariées (voir dans la 3e partie). Le seul des quatre fils dont la descendance se soit continuée jusqu'à l'époque actuelle est Bonaventure-Louis de COLLART D'AUCHAMP, marié en 1724 à Marie-Anne Petit de la Grandcour, fille du conseiller de ce nom. — Son fils, Louis de Collart d'Auchamp (1725-1787), commandant des milices du Fort-Royal en 1762, s'est marié en 1755 avec Marie-Françoise-Angélique du Prey (1735-1796), sœur de Madame Magloire de Lareinty. — De cette union provint Charles-Louis-Joseph (1761-1799), marié en 1794 à Marie-Élisabeth Garnier de la Roche (1767-1850) — (cousine de son mari notamment par les Sainte-Marthe), qui fut aux Antilles le dernier rejeton mâle de cette honorable famille. Les enfants de sa fille — Charlotte-Julie-Élisabeth de Collart (1800-1860), mariée en premières noces à M. le Commissaire de la Marine Hippolyte de Castel, appartenant à la noblesse de Bretagne, et en deuxièmes noces, en 1827, au lieutenant-colonel Hulot de Charleville, Directeur de l'Artillerie à la Martinique, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc., — ont été autorisés par décret du 26 février 1874, inséré au Bulletin des lois, à relever le nom de Collart.

François de Collart fut apprécié par tous les gouverneurs et intendants généraux des Antilles, sous lesquels il a servi. Pas un d'eux n'a manqué de signaler ses belles actions à l'administration métropolitaine. C'est à leur sympathie pour son caractère et son mérite que nous devons l'ensemble documentaire sur lequel est basée la partie biographique de ce travail.

XVIII

Il nous reste à dire un mot de la fortune de Collart. Nous avons répété qu'elle était considérable. Un recensement de l'année 1718 permet d'établir que nous n'avons pas exagéré. Personne n'ignore qu'à cette époque, et jusqu'à l'abolition de l'esclavage, on évaluait la fortune d'un colon surtout par le nombre des travailleurs noirs qu'il possédait. Nous trouvons cette évaluation, relativement à Collart, dans l'extrait d'un état intitulé : « Dépouillement du produit du domaine d'Occident de l'isle Martinique, pour les droits de capitation et poids, tant en sucre qu'en argent, de l'année 1718. »

« Collart : 15 blancs payants-droits ; 84 nègres exempts ; 646 nègres, négresses, mulâtres et mulâtresses payants-droits. — Capitation par tête : 6 livres ; sucre 54,700, argent 1,284. — Droits de poids : 1 0/0 ; sucre 7.400, argent 2 l. 28. — Total : sucre 62,100, argent 1,286,28. »

Collart possédait donc 730 esclaves. En déduisant un tiers pour les non-valeurs (enfants, vieillards, etc.), on obtient le chiffre de 487 travailleurs. On disait jadis aux colonies d'Amérique qu'un bon nègre rapportait à son maître environ 1.800 livres par an. Mais au XVIIIe siècle, sur les sucreries, le travail annuel d'un noir n'était plus évalué qu'au chiffre net de 600 livres. 487 nègres travailleurs pouvaient donc

rapporter 292,200 livres coloniales. C'était en somme ronde un revenu net de 150.000 francs de notre monnaie.

Il est évident que François de Collart n'eut pas toujours 730 nègres. Le nombre élevé de cette population travailleuse ne dut être atteint que dans les dernières années, où l'on vit la marchandise humaine abonder sur la place de Saint-Pierre. De 1714 à 1720, 10,200 nègres et négresses, amenés de Guinée par 68 navires français, dont 55 de Nantes[1], entrèrent à la Martinique. On y comptait exactement 238 sucreries en 1720. On peut se faire une idée de ce qu'il fallait de noirs pour cultiver et entretenir ces établissements, dont le nombre ne fit que s'accroître. En 1731, époque à laquelle les recensements généraux commencent à être bien détaillés, il y avait à la Martinique 421 sucreries, 23 bourgs, 58,548 âmes, dont 11,957 blancs, 45 387 esclaves et 1204 hommes et femmes de couleur, libres. Le café, introduit dans l'île en 1723, était déjà représenté, en 1731, par 1,802,533 pieds. Cette progression ne s'arrêta pas là. Mais on peut dire que notre colonie était parvenue, en quelque sorte, à l'apogée de sa période originaire.

Des deux cents compagnons de Jacques du Parquet, amenés de Normandie par le capitaine Pierre Baillarde[1], au chiffre de 58,548 âmes ci-dessus mentionné, il y avait toute la distance d'une hardie tentative à la réussite la plus complète; ne craignons pas d'ajouter la plus glorieuse, pour tous ceux qui ont attaché leur nom à cette difficile entreprise.

Notre tâche est accomplie. Résumons en deux points l'enseignement général à tirer de cette étude. 1° Il faut un siècle

[1] Nantes faisait alors beaucoup d'armements pour la Martinique. Nous avons relevé, de 1714 à 1721, les noms des principaux armateurs propriétaires de navires nantais. Ce sont MM. Bernier (Pierre et Louis), Berrouette, Bonneau (Jean), Chavaud, Daussaint Desmarais-Joubert, Ernaud de Gaude, Joubert (Mathurin), La Brouillères, La Garde, L'Epinay-Sarreau, Le Jeune, Montaudouin (de Launay et René), Perinsel, Pradines, Robin, Sarrebourse d'Audeville, Schiel (Luc), Simon (Jean), Tatin (Jean), Terrien (Jean). Les Montaudouin dominent par la fréquence de leurs armements.

environ pour former une colonie de premier ordre, à travers les obstacles qu'opposent à cette œuvre les guerres, les troubles intérieurs, les éléments et, par dessus tout, les erreurs gouvernementales. 2° Un laborieux colon, fût-il maintes fois entravé par ces obstacles, ne peut manquer, si Dieu lui prête vie, d'acquérir honorablement la fortune dans cette colonie de premier ordre. Le colonel François de Collart, et bien d'autres de son temps, nous en ont donné amplement la preuve.

FIN.



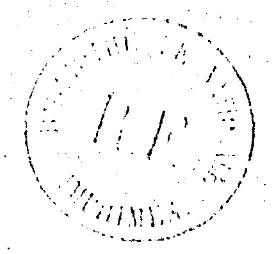


TABLE DES MATIÈRES

QUATRIÈME PARTIE

CINQUIÈME PARTIE

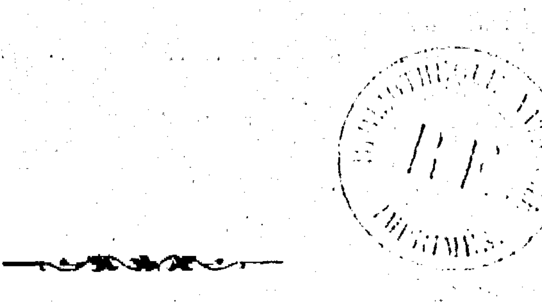


TABLE ANALYTIQUE

A

C

F

G

J.

K

L

N

O

S

T

V

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.